



**MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE,  
DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION  
DES LANGUES NATIONALES**

**DOCUMENT DE BASE DES ASSISES  
NATIONALES DE L'EDUCATION NATIONALE**

Octobre 2021

## SOMMAIRE

<b>LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....</b>	<b>IV</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>	<b>VIII</b>
<b>DEFINITION DES PRINCIPALES NOTIONS.....</b>	<b>X</b>
<b>MOT DE MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ALPHABÉTISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES .....</b>	<b>XIV</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....</b>	<b>2</b>
I.1 RAPPEL DES FINALITÉS, DES BUTS ET DES MISSIONS DE L'ÉDUCATION.....	2
I.2 APERÇU SUR LES RÉFORMES, LES PROJETS ET PROGRAMMES DE L'ÉDUCATION .....	6
I.3 PRINCIPALES CONCLUSIONS DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1994 ET DES ASSISES DE 2002 DE L'ÉDUCATION .....	12
I.4 ÉTAT DES LIEUX .....	13
I.5 POURQUOI DES ASSISES NATIONALES DE L'ÉDUCATION NATIONALE ?.....	27
<b>II. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DES ASSISES NATIONALES .....</b>	<b>27</b>
II.1 OBJECTIFS GÉNÉRAL ET SPÉCIFIQUES .....	27
II.2 RESULTATS ATTENDUS.....	28
<b>III. DEMARCHE MÉTHODOLOGIQUE.....</b>	<b>29</b>
III.1 PRINCIPES D'ÉLABORATION .....	29
III.2 RECHERCHE DOCUMENTAIRE .....	30
III.3 ATELIER DE RÉDACTION.....	30
III.4 VALIDATION DU PROJET DE DOCUMENT DE BASE .....	30
<b>IV. THÉMATIQUES, POINTS DE DISCUSSION ET PROPOSITIONS DE RÉPONSES.....</b>	<b>31</b>
IV.1 BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE D'ACCORD GOUVERNEMENT-CNSE ET PERSPECTIVES.....	31
IV.2 LA QUESTION ENSEIGNANTE : BILAN ET PERSPECTIVES .....	40
IV.3 RÉFORME CURRICULAIRE, DES EXAMENS ET CONCOURS SCOLAIRES : BILAN ET PERSPECTIVES.....	50
IV.4 STRATÉGIES DE RELANCE ET DE DYNAMISATION DU SOUS-SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS .....	58
IV.5 GRATUITE DE L'ÉDUCATION : BILAN ET PERSPECTIVES .....	64
IV.6 BILAN DU TRANSFERT DES RESSOURCES DE L'ÉDUCATION AUX COLLECTIVITÉS, DES CONVENTIONS AVEC LES ONG, ASSOCIATIONS, ET DES SUBVENTIONS ET PERSPECTIVES.....	67
IV.7 GOUVERNANCE DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION ET PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE.....	75
IV.8 MÉCANISME D'ENCADREMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ .....	86
IV.9 MÉCANISMES DE RÉSILIENCE DU SYSTÈME ÉDUCATIF FACE AUX CRISES, MÉCANISMES DE PRÉVENTION ET DE RÉSOLUTION DES CRISES ET DES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE .....	89
IV.10 STRATÉGIES DE RELANCE ET DE DYNAMISATION DU SOUS-SECTEUR DE L'ÉDUCATION NON FORMELLE.....	94
IV.11 STRATÉGIES DE PROMOTION DES LANGUES NATIONALES POUR RENFORCER LA PERTINENCE ET L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME ÉDUCATIF ET POUR LA COHESION SOCIALE ET LA RÉCONCILIATION NATIONALE .....	101
IV.12 STRATÉGIES DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION .....	104
<b>V. FEUILLE DE ROUTE DE MISE EN ŒUVRE DES PROPOSITIONS DE RÉPONSES.....</b>	<b>110</b>
<b>VI. PROPOSITIONS POUR FONDER UN PACTE NATIONAL POUR UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ POUR TOUS.....</b>	<b>180</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>182</b>

<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>	<b>183</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>186</b>
ANNEXE 1 : SYNTHÈSE DES MOTIONS DE REMERCIEMENTS, DES RECOMMANDATIONS ET DES RÉSOLUTIONS DES ASSISES REGIONALES.....	186
ANNEXE 2 : TAUX PAR ÉLÈVE AFFECTÉ.....	187
ANNEXE 3 : SITUATION DE LA SUBVENTION VERSEE AUX STRUCTURES FAITIÈRES EN 2020/2021.....	188
ANNEXE 4 : REPERTOIRE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'ÉDUCATION .....	190

## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AASU	Attaché d'Administration scolaire et universitaire
ABS	Appui budgétaire sectoriel
AFD	Agence française de Développement
AFID	Alphabétisation Formation intensive des Jeunes de 9 à 16 ans pour le Développement
AMBF	Association des Municipalités du Burkina Faso
AME	Association des Mères éducatrices
APC	Approche par Compétences
APD	Aide publique au Développement
APE	Association des Parents d'Elèves
ARCOP	Autorité de Régulation de la Commande publique
ASAO	Association Solidarité Afrique de l'Ouest
BAD	Banque africaine de Développement
BD-INOH	Base de Données de l'Inventaire national des Ouvrages hydrauliques
BEP	Brevet d'Etudes professionnelles
BEPC	Brevet d'Etudes du premier Cycle
BPO	Budget programme par Objectif
BTS	Brevet de Technicien supérieur
CAD/OCDE	Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement économiques
CAGES	Conseil d'Administration et de Gestion d'Etablissement scolaire
CAP	Certificat d'Aptitude professionnelle
CASEM	Conseil d'Administration du Secteur ministériel
CAST/FSDEB	Compte d'Affectation spéciale du Trésor/Fonds de Soutien au Développement de l'Education de Base
CCF	Contrôle en cours de Formation
CCRP	Cadre de Concertation sur les Réformes politiques
CEB	Circonscription d'Education de Base
CEBNF	Centre d'Education de Base non formelle
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEEP	Centre d'Eveil et d'Education préscolaire
CEG	Collège d'Enseignement général
CENAMAFS	Centre national des Manuels et Fournitures scolaires
CEP	Certificat d'Etudes primaires
CER	Centres d'Education rurale
CETFP	Centre d'Enseignement et de Formation techniques et professionnels
CFJA	Centres de Formation des jeunes Agriculteurs
CID	Circuit informatisé de la Dépense publique
CIFE	Circuit intégré des Financements extérieurs
CMG	Classe multigrade
CNLN	Commission nationale des Langues nationales
CNPVE	Conseil national pour la Prévention de la Violence à l'Ecole
CNR	Conseil national de la Révolution
CNSE	Coordination nationale des Syndicats de l'Education

CNSS	Caisse nationale de Sécurité sociale
COC	Cadre d'Orientation du Curriculum
COGES	Comité de Gestion
CPAF	Centre permanent d'Alphabétisation et de Formation
CQB	Certificat de Qualification de Base
CQP	Certificat de Qualification professionnelle
CVD	Conseil villageois de Développement
DAF	Direction de l'Administration des Finances
DAJC	Direction des Affaires juridiques et du Contentieux
DAMSSE	Direction de l'Allocation des Moyens spécifiques aux Structures éducatives
DCMEF	Direction du Contrôle des Marchés et des Engagements financiers
DDII	Direction du Développement institutionnel et de l'Innovation
DEP	Direction de l'Enseignement privé
DGCOOP	Direction générale de la Coopération
DGD-LSCPA	Direction générale de Développement des Lycées scientifiques et des Centres de Préparation à l'Agrégation
DGEC	Direction générale des Examens et Concours
DGEFG	Direction générale de l'Education formelle générale
DGEFTP	Direction générale de l'Enseignement et la Formation techniques et professionnels
DGENF	Direction générale de l'Education non formelle
DGEPPIC	Direction générale de l'Encadrement pédagogique, de la Formation initiale et continue
DGESS	Direction générale des Etudes et des Statistiques sectorielles
DGREIP	Direction générale de la Recherche en Education et de l'Innovation pédagogique
DMP	Direction des Marchés publics
DPBEP	Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuel
DPEIEFG	Direction de la Promotion de l'Education inclusive, de l'Education des Filles et du Genre
DPEPPNF	Direction provinciale de l'Education préscolaire, primaire et non formelle
DRENF	Direction de la Recherche en Education non formelle
DRH	Direction des Ressources humaines
DUDH	Déclaration universelle des Droits de l'Homme
DUT	Diplôme universitaire de Technologie
EFTP	Enseignement et Formation techniques et professionnels
EMC	Education morale et civique
EMC	Enquête multisectorielle continue
ENEP	Ecole nationale des Enseignants du Primaire
ENF	Education non formelle
ENS	Ecole normale supérieure
ENSK	Ecole normale supérieure de Koudougou
EPFEP	Ecoles privées de Formation des Enseignants du Primaire
EPT	Education pour Tous
FAIB	Fédération des Associations islamiques du Burkina
FECOP-EFTP	Formation des Enseignants et des Conseillers pédagogiques de l'Enseignement et la Formation techniques et professionnels
FEME	Fédération des Eglises et Missions évangéliques
FMDL	Fonds minier de Développement local
FONAENF	Fonds national de l'Education non formelle

FSDEB	Fonds de Soutien au Développement de l'Éducation de Base
GPEC	Gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences
IAC	Instituteurs adjoints certifiés
IDR	Indemnité de Départ à la Retraite
IDS	Institut des Sciences
INFPE	Institut national de la Formation des Personnels de l'Éducation
JICA	Agence japonaise de Coopération internationale
LFI	Loi de finances initiale
LLC	Laboratoire des Lycées et Collèges
LNSP	Laboratoire national de Santé publique
LP	Lycée professionnel
MAAHM	Ministère de l'Agriculture, des Aménagements hydro-agricoles et de la Mécanisation
MAECIABE	Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération, de l'Intégration africaine et des Burkinabè de l'Extérieur
MATD	Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation
MCAT	Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme
MCRP	Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement
MEA	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
MEMC	Ministère de l'Énergie, des Mines et des carrières
MEEVCC	Ministère de l'Environnement, de l'Économie verte et du Changement climatique
MENAPLN	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales
MESRSI	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation
MFSNFAH	Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et l'Action humanitaire
MFPTPS	Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale
MINEFID	Ministère des Finances et du Développement
MJPDH	Ministère de la Justice et de la Promotion des Droits humains
MJPEE	Ministère de la Jeunesse de la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi
MOD	Maîtrise d'Ouvrage déléguée
Mod	Maîtrise d'Ouvrage directe
MRAH	Ministère des Ressources animales et halieutiques
MS	Ministère de la Santé
MSL	Ministère des Sports et Loisirs
MUHV	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Ville
OCECOS	Office central des Examens et Concours du Secondaire
ODD	Objectifs du Développement
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
ONG	Organisation non gouvernementale
ONG/AD	Organisation non gouvernementale/Association de Développement
ORD	Organisme régional de Développement
OSC	Organisation de la Société civile
PAAQE	Projet d'Amélioration de l'Accès et de la Qualité de l'Éducation
PA-PDSEB	Projet d'Appui au Plan décennal pour le Développement du Secteur de l'Éducation de Base
PDDEB	Plan décennal de Développement de l'Éducation de Base
PDDEPP	Plan décennal de Développement de l'Enseignement post-primaire
PDSEB	Programme de Développement stratégique de l'Éducation de Base

PEPP	Projet Enseignement post-primaire
PIB	Produit intérieur brut
PN/EFTP	Politique nationale de l'Enseignement et la Formation techniques et professionnels
PPP	Partenariat public privé
PRCP	Plan de Renforcement des Capacités
PSBEBS	Programme stratégique de Développement de l'Education de Base et de l'Enseignement secondaire
PRSNi	Projet de Repas scolaire à Base de Produits locaux pour une Nutrition intelligente
PSEF	Plan sectoriel de l'Education et de la Formation
PTF	Partenaire technique et financier
QCM	Questions à Choix multiples
RGPH	Recensement général de la Population et de l'Habitat
RH	Ressources humaines
RSE	Responsabilité sociale de l'Entreprise
RSF	Rapport de Suivi financier
SCADD	Stratégie de Croissance accélérée et de Développement durable
SDEFTP	Stratégie de Développement de l'Enseignement et la Formation techniques et professionnels
SIFCEEP	Stratégie intégrée de Formation continue des Enseignants et des Encadreurs pédagogiques
SIREP	Stratégie Intégrée de Renforcement de l'Encadrement Pédagogique
SMS	Short Message Service
SNAQUE	Stratégie nationale sur la Question enseignante
SNDAEP	Stratégie nationale de développement accéléré de l'éducation préscolaire
SN-DTV	Stratégie nationale de Lutte contre la Drogue, la Toxicomanie et la Violence en Milieu scolaire
SNEC	Secrétariat national de l'Enseignement catholique
SN-ESU	la Stratégie nationale d'Education en Situation d'Urgence
SP-PDSEB	Secrétariat permanent du Programme de Développement stratégique de l'Éducation de Base
SP-PLNEC	Secrétariat permanent de la Promotion des Langues nationales et de l'Éducation à la Citoyenneté
SP-SSAP	Secrétariat permanent de la Stratégie de Scolarisation accélérée/Passerelle
ST-ESU	Secrétariat technique de l'Education en Situation d'Urgence
SVT	Sciences de la Vie et de la Terre
TACH	Taux d'Achèvement
TBA	Taux brut d'Alphabétisation
TBS	Taux brut de Scolarisation
TIC	Technologie de l'Information et de Communication
TPA	Taxe patronale d'Apprentissage
TPEE	Tableau prévisionnel des Effectifs et des Emplois
UNAPES-B	Union nationale des Parents d'Elèves du Secondaire et du Supérieur du Burkina
UNEEP-L	Union nationale des Etablissements d'Enseignement privés laïc
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'Enfance
UV	Unité de Vérification

## Liste des tableaux

---

Tableau 1: Nombre d'établissements fonctionnels et de salles de classe utilisées entre 2015/2016 et 2019/2020..	16
Tableau 2: Evolution des effectifs du personnel enseignant par statut .....	17
Tableau 3: Evolution des effectifs des élèves de 2016-2020 .....	18
Tableau 4: Taux brut d'admission par ordre d'enseignement 2019/2020 .....	19
Tableau 5: Taux brut de scolarisation par ordre d'enseignement en 2019/2020 .....	20
Tableau 6: Taux de transition au post-primaire et au secondaire en 2019/2020 .....	21
Tableau 7: Evolution des effectifs des apprenants de l'éducation non formelle par type de centre selon le sexe de 2016 à 2020.....	22
Tableau 8 : Résultats de l'évaluation des acquis scolaires de 2018 .....	24
Tableau 9 : Financement du secteur de l'éducation de 2019 à 2021 (en millions de FCFA).....	25
Tableau 10 : Financement du sous-secteur de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire (en millions de FCFA).....	26
Tableau 11 : Nombre d'engagements par point de revendication .....	31
Tableau 12: Nombre d'engagements réalisés ou en cours de réalisation .....	32
Tableau 13 : Nombre d'agents ne disposant pas de note pour avancer en fin juin 2021 .....	33
Tableau 14: Ratios enseignants et encadreurs pédagogiques du primaire de 2015 à 2017 .....	44
Tableau 15: Ratios enseignants et encadreurs pédagogiques au post primaire et au secondaire de 2015 à 2017 .....	44
Tableau 16 : Evolution des compétences et des ressources transférées .....	62
Tableau 17: Evolution des effectifs bénéficiaires des cantines scolaires .....	63
Tableau 18: Récapitulatif de la subvention versée aux structures faîtières au titre de l'année scolaire 2020-2021 .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 19 : Récapitulatif des frais de scolarité des élèves affectés dans les établissements privés au titre de l'année scolaire 2020-2021 par faîtière .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 20 : Montants des frais de scolarité versés par élève affecté par ordre d'enseignement et par cycle .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 21: Récapitulatif des établissements privés d'enseignement conventionnés (tous ordres confondus) .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 21: Prévision des coûts du PSEF 2017-2030 par ministère .....	106
Tableau 22: Evolution des ressources attendues pour le secteur éducatif et formation professionnelle entre 2021-2030 en milliards de FCFA .....	106





## DEFINITION DES PRINCIPALES NOTIONS

Baccalauréat professionnel	Le Baccalauréat professionnel ou Bac pro est un diplôme national axé sur les études professionnelles. Il se prépare sur une durée de deux années après un BEP. A la différence du baccalauréat technologique et du baccalauréat général qui préparent aux études supérieures, le bac pro vise une préparation à l'exercice d'un métier en situation d'autonomie ou en qualité d'employé.
Baccalauréat technologique	Le baccalauréat technologique associe culture générale et technologique. Il se prépare en deux ans dans un lycée après une classe de seconde générale et technologique. Le bac technologique prépare davantage à la poursuite d'études qu'à l'emploi immédiat. La grande majorité de ces bacheliers se dirigent vers l'enseignement supérieur, essentiellement vers des études de techniciens supérieurs (BTS et DUT), bien adaptées à leur formation technologique, et éventuellement vers des licences professionnelles et au-delà.
Formation en alternance	La formation en alternance est un système de formation dans lequel des périodes de formation théorique, dispensée au sein d'établissements spécialisés, alternent avec des périodes de travail ou d'application en entreprise. Ce système de formation est aussi appelée formation duale ou formation en apprentissage. Il intègre une expérience de travail. L'alternant se forme alternativement en entreprise et dans un établissement d'enseignement. Il est pratiqué dans les écoles professionnelles. La fréquence de l'alternance est très variable d'une formation à l'autre. Les étudiants en médecine ont la fréquence la plus rapide : le matin, ils sont à l'hôpital, l'après-midi, ils suivent les cours en amphithéâtre.
Gouvernance	La gouvernance est la mise en œuvre d'un ensemble de dispositifs (règles, normes, protocoles, conventions, contrats, ...) pour assurer une meilleure coordination des parties prenantes d'une organisation, chacune détenant une parcelle de pouvoir, afin de prendre des décisions consensuelles et de lancer des actions concertées.
Carte d'éducation non formelle	La carte d'éducation non formelle est un ensemble de techniques et de procédures permettant d'estimer les besoins futurs en éducation non formelle (alphabétisation, formation et environnement lettré) au niveau local et de prévoir les mesures à prendre pour les satisfaire. Elle est un exercice de micro-planification, avec comme spécificité la recherche d'une meilleure adéquation entre l'offre et la demande en ENF.
Centre d'éducation de base non formelle	Les Centres d'Education de Base non formelle (CEBNF) sont des formules alternatives d'éducation. Promus par l'Etat à travers le MENAPLN, ils accueillent les déscolarisés et/ou non scolarisés des 9-15 ans, pour leur offrir, des savoirs, savoir-faire et savoir-être susceptibles de favoriser leur insertion socio-professionnelle, d'accroître leur employabilité et de permettre leur intégration au sous-système formel.
Centre permanent d'alphabétisation et de formation	Le centre permanent d'alphabétisation et de formation (CPAF) est une structure assurant l'éducation de base, l'éducation permanente, l'autopromotion et le développement par le biais de l'alphabétisation et de la formation. Il est mis en place et géré par les communautés de base et la société civile. Les activités dans le CPAF au Burkina Faso concernent les adultes et les jeunes âgés de quinze (15) ans et plus.

Cohésion sociale	<p>La cohésion sociale est une valeur sociale qui vise un vivre-ensemble harmonieux en société entre ses multiples composantes sociales et culturelles, bénéfique à tous par la sécurité, la stabilité et la paix sociétale qui en découlent. Elle est la caractéristique d'une société lorsque ses multiples composantes sociales et culturelles vivent ensemble en bon entendement et font le choix de la convergence afin de prévenir l'insécurité, l'instabilité, voire la désagrégation. Elle est la résultante des choix de convergence entre les multiples composantes sociales et culturelles d'une société, d'un cadre favorisant les sentiments d'appartenance et de reconnaissance, et de comportements collectifs pour s'accepter mutuellement, se faire confiance, coopérer, s'entraider et décider ensemble.</p>
Education bilingue	<p>L'expression éducation bilingue désignait à l'origine l'utilisation de deux langues comme supports d'enseignement. Ces deux langues peuvent être des langues étrangères et/ou langues étrangères et langues nationales, voire langues nationales.</p> <p>Par la suite, il faut comprendre par éducation bilingue tout système d'enseignement dans lequel à un moment variable et pendant un temps et dans des proportions variables, simultanément ou consécutivement, l'instruction est donnée dans au moins deux langues, dont l'une est normalement la première langue de l'élève.</p>
Education non formelle	<p>Selon la loi d'orientation de l'éducation de 2007, elle est comprise comme « l'ensemble des activités éducatives et de formation destinées à des jeunes et à des adultes en vue d'assurer l'acquisition de compétences de base dans une langue donnée et qui vise l'autonomie de l'apprenant » (art ; 2). Selon le décret 2009-644 portant organisation de l'éducation non formelle, celle-ci comprend : l'éducation non formelle des adultes, des adolescents et de la petite enfance.</p>
Enseignant	<p>Il est celui qui enseigne une science ou un art ou bien qui se rattache à l'enseignement. Il existe des enseignants pour tous les niveaux du système éducatif. Chaque enseignant doit avoir des compétences pédagogiques nécessaires pour faciliter le processus d'enseignement/apprentissage. Il doit reconnaître que l'enseignement est son dévouement et sa profession fondamentale.</p> <p>L'enseignant est toute personne qui, dans une école a en charge l'éducation/l'enseignement des élèves/apprenants.</p>
Etablissement franco-arabe	<p>L'établissement franco-arabe désigne tout établissement d'enseignement utilisant l'arabe comme second médium d'enseignement après le français. Au Burkina Faso, la majorité de ces établissements sont confessionnels d'obédience musulmane.</p>
Etablissement non reconnu	<p>Est considéré comme établissement non reconnu, toute structure éducative fonctionnant dans l'illégalité, c'est-à-dire sans reconnaissance officielle de l'Etat, sans autorisation d'ouverture préalable délivrée par les autorités compétentes.</p>
Faire-faire	<p>Le « faire-faire » se définit comme une stratégie novatrice permettant à l'Etat et aux partenaires (Etat, PTF, secteur privé, société civile) de se doter d'une clé de répartition fonctionnelle des rôles dans l'exécution des programmes d'éducation non formelle. Cela se traduit par la responsabilisation de la société civile dans la mise en œuvre des programmes de formation sur le terrain.</p>

Instrumentation d'une langue	Selon les dispositions de l'article 4 de la loi 033, l'instrumentation d'une langue est la « dotation de la langue en outils linguistiques et en instruments de référence pouvant guider les usagers de la langue et répondant à leurs besoins spécifiques. Il s'agit notamment de l'alphabet et des règles de transcription de la langue, des documents de grammaire, des lexiques de base, des lexiques spécialisés, des dictionnaires, des manuels, des ouvrages culturels, scientifiques, techniques et technologiques ».
Pacte national pour l'éducation	Le pacte national pour l'éducation est un accord spécifiant de manière claire le produit final que la nation attend du système éducatif. Il est négocié et signé par les parties prenantes qui s'engagent chacune à son niveau et de manière collégiale à mettre en œuvre les priorités de la nation en lien avec l'éducation.
Passerelle	La passerelle est un dispositif harmonieux permettant à des apprenants de passer d'un sous-système à un autre eu égard à leurs acquis. Ce dispositif définit les niveaux et les modalités de transfert d'un pan de l'éducation à un autre et vice-versa.
Plurilinguisme/multilinguisme	Le plurilinguisme ou le multilinguisme est le fait que plusieurs langues coexistent dans un espace donné. C'est également le fait de parler ou d'utiliser distinctement plusieurs langues.
Question enseignante	La question enseignante est relative au recrutement, à la formation initiale et continue, au parcours professionnel, aux conditions de travail, à la gouvernance des enseignants, à la rémunération, à la responsabilisation des enseignants et aux mesures incitatives liées à la carrière. Elle trouve sa légitimité dans le principe que l'enseignant demeure l'acteur clé sans lequel l'école n'a pas d'avenir.
Réconciliation nationale	La réconciliation nationale est un processus d'acceptation et de déculpabilisation dans l'opinion publique d'une nation, après un ou des épisodes tragiques de son histoire récente (crimes économiques et de sang, conflits entre communautés, etc.). La démarche de réconciliation nationale est double : permettre aux victimes de s'exprimer publiquement et inviter les auteurs d'exactions à reconnaître leurs actes. Elle doit permettre à la nation de sortir de la violence et de surmonter ses divisions afin de construire un mieux vivre ensemble, une cohésion sociale. Elle est fondamentale pour parvenir à une paix durable, à la stabilité politique et à une société juste régie par l'état de droit.
Référentiel	Le référentiel est un ensemble servant de référence. C'est, de manière générale, un ensemble structuré d'information ou encore un système de référence liée à un champ de connaissance, notamment en vue d'une pratique ou d'une étude, et dans lequel se trouvent des éléments de définitions, de solutions, de pratiques ou autres sujets relatifs de ce champ de connaissance. Un référentiel de compétences répertorie toutes les compétences d'une organisation. On parle souvent de référentiel des métiers et des compétences.
Référentiel d'évaluation	Un référentiel d'évaluation est un document qui évoque un ensemble de références explicites et organisées qui sert d'instrument pour l'évaluation. Il décrit précisément les capacités, compétences et savoirs exigés pour l'obtention de la certification. C'est le document qui fait référence lors des différentes étapes du processus d'évaluation. Le référentiel définit les bonnes pratiques professionnelles relatives à un métier. Le référentiel formalise l'ensemble des informations nécessaires à la mise en œuvre d'un dispositif d'évaluation.

Subvention aux faitières	Dans le cadre des conventions d'éducation signées entre l'Etat et les faitières d'établissements privés, une subvention leur est accordée pour des raisons diverses : assurer le fonctionnement des établissements, assurer l'équilibre budgétaire, assurer une partie du salaire des enseignants, etc.
Tableau de spécification	Le tableau de spécification est un élément de planification qui permet de s'assurer de la représentativité des apprentissages dans un programme d'enseignement-apprentissage. Sur cette base, des items d'évaluation sont déclinés de sorte à couvrir l'ensemble des contenus d'enseignement en fonction de leur importance relative.
Taux d'alphabétisation	Le taux d'alphabétisation est la proportion de la population de 15 ans et plus qui sait lire, écrire et compter dans une langue quelconque (y compris les langues nationales).
Taux de déperdition	Le taux de déperdition est la différence entre les apprenants inscrits et le nombre d'admis d'un niveau donné divisé par le nombre d'inscrits multiplié par 100 ou le nombre d'abandons et de déclarés échoués divisé par le total des inscrits multiplié par 100.
Taux de succès dans le non formel	Le taux de succès dans le non formel est le rapport entre les admis d'un niveau de formation et les évalués de ce niveau de formation multiplié par 100.
Triple nexus	Le triple nexus ou assistance humanitaire, développement, paix renvoie à l'articulation et la mutualisation entre l'assistance humanitaire, le développement pour faire face plus efficacement et de manière durable aux crises humanitaires de plus en plus complexes tout en prenant en compte la dimension paix.
Violence en milieu scolaire	La violence en milieu scolaire est toute forme de contrainte par la force exercée sur un acteur de l'éducation dans un environnement d'enseignement/apprentissage. Elle se présente sous plusieurs formes : rackets, insultes, vols, menaces verbales, bagarres, vandalisme, harcèlement, viol, etc.

## **MOT DE MONSIEUR LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES**

---

Le Gouvernement du Burkina Faso a autorisé, suite à un rapport introduit par le département en charge de l'Education nationale en Conseil des Ministres du 31 mars 2021, l'organisation d'Assises nationales de l'Education nationale dans une approche participative et inclusive. Après de larges consultations auprès des autorités coutumières et religieuses, des élus locaux, des institutions, des partenaires sociaux, des partenaires techniques et financiers, des contributions pertinentes ont été faites.

Un comité composé d'anciens Ministres, d'anciens Secrétaires généraux des ministères en charge de l'éducation, de techniciens du ministère en charge de l'éducation nationale et de personnes ressources averties des questions d'éducation et de formation, en somme un tandem de l'expérience et de l'expertise, a élaboré ensuite ce document de base ayant fait l'objet d'amendements aux Assises régionales et devant servir maintenant aux Assises nationales.

Ces Assises nationales offrent à la nation burkinabè l'opportunité de réinventer son système éducatif afin de hisser le pays à la hauteur de ses ambitions et des impératifs du monde contemporain. Comme le rappelait Joseph Ki-Zerbo : *« le chaînon de l'éducation, selon sa nature et sa qualité, peut transformer la chaîne totale des réalités d'un pays en cercle vicieux ou vertueux »*. C'est en effet, l'école qui accouche de la société du futur. Cette société à venir découle de la finalité que le système éducatif se donne.

La loi n°013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'Education stipule que le système éducatif burkinabè a pour finalité de faire du jeune Burkinabè, *« un citoyen responsable, producteur et créatif. Il vise essentiellement à assurer un développement intégral et harmonieux de l'individu »*.

C'est une finalité généreuse et prometteuse de lendemains qui chantent pour le système éducatif burkinabè. Cependant, à la lumière de l'actualité, on constate que les fruits n'ont pas tenu la promesse des fleurs. En effet, les jeunes sortants de nos structures d'éducation n'arrivent pas à s'insérer facilement dans le marché de l'emploi, l'incivisme et la violence sont omniprésents dans le champ scolaire. L'amour de l'enseignement, l'éthique et la déontologie du personnel d'éducation se perdent dans les revendications corporatistes. Quant à l'opinion nationale et particulièrement la communauté éducative, elle demeure presque indifférente aux oscillations en dents de scie des résultats scolaires d'une année à une autre. Aussi s'impose-t-il à nous la nécessité de porter un regard critique sur le système éducatif en définissant le type d'acteurs (élèves, enseignants, personnels d'éducation) et de partenaires dont la nouvelle école burkinabè a besoin pour être la locomotive du développement national.

Ces Assises entendent par conséquent fonder un pacte national sur l'éducation de sorte à ce que les conclusions qui en seront issues engagent toutes les composantes de la nation dans leur mise en œuvre. Il s'agit de traduire en actions, dans les délais les meilleurs, les idées qui se seront imposées lors de ces consultations nationales. J'en appelle donc à toutes les composantes de la nation pour leur pleine participation à ces Assises nationales de l'Éducation nationale qui se tiennent dans un contexte de crises sécuritaire et sanitaire, dans le but de poser les jalons d'un système éducatif inclusif, de qualité et porteur d'un avenir meilleur pour tout le Burkina Faso. En somme, il s'agit, au sortir de ces Assises nationales, de disposer d'une école du futur, pensée par tous les Burkinabè au service de tous les enfants vivant sur la terre libre du Faso.

**Pr Stanislas OUARO**  
*Officier de l'Ordre des Palmes académiques*

## INTRODUCTION

---

Depuis les années 2000, les changements se sont accélérés, précipitant la planète entière dans le tourbillon d'un monde en constante mutation, dans lesquels les modes de vie et les valeurs évoluent à grande vitesse. Aussi les sociétés sont-elles amenées à se réinventer plus souvent que de par le passé si elles veulent s'adapter au monde présent et à celui à venir. Les systèmes éducatifs qui sont les locomotives des changements cognitifs, socio-économiques et culturels des nations du fait de l'essence même de l'action éducative qui est de former les hommes et les sociétés, ont besoin de périodiques réajustements pour épouser les réalités du présent et préparer la société du futur. Le système éducatif burkinabè a connu plusieurs réformes, au moins cinq grandes réformes depuis l'accession du pays à l'indépendance en 1960, toutes entreprises dans le dessein d'adapter l'école aux réalités de l'environnement national et mondial.

Les objectifs visés par le système éducatif en cours sont tributaires des états généraux de 1994, des assises nationales de 2002 et de la dernière réforme actée par la loi n°13-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'Education de 2007. Mais le pays n'a jusque-là pas réussi la mise en œuvre intégrale des conclusions de cette dernière réforme. A l'inachèvement de la mise en œuvre de cette réforme sont venues se greffer des défis nouveaux sur le plan sécuritaire, sanitaire, social et économique. C'est pourquoi le Gouvernement a autorisé l'organisation des Assises nationales de l'Education nationale pour sonder la structure du sous-secteur de l'Education nationale à travers douze thématiques qui s'intéressent aux défis brûlants de l'heure tout en s'ouvrant à la prospective pour poser les bases d'une école nouvelle, démocratique, inclusive et de qualité.

Le présent document de base sert de document de travail aux Assises nationales de l'Education nationale. Il a fait l'objet d'amendements lors des Assises régionales de l'Education nationale. Sa première partie est consacrée à l'étude du contexte national, à l'analyse bilan des réformes, projets et programmes depuis les indépendances jusqu'à nos jours. Sa deuxième partie analyse en profondeur les thématiques inscrites à l'ordre du jour, dégage des points de discussion par thématique, formule par point de discussion des propositions de réponses urgentes, à court, moyen et long termes tout en proposant aussi les modalités de leur mise en œuvre avec un agenda de réalisation. Enfin, sa dernière partie décline le contenu du pacte national pour l'Education qui constituera un acte fédérateur de toutes les composantes de la nation à l'issue des Assises nationales.



## **I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

### **1.1 Rappel des finalités, des buts et des missions de l'éducation**

Le Burkina Faso a signé des conventions mondiales et régionales relatives aux droits de l'Homme garantissant les droits à l'éducation. Il a également participé à des fora internationaux sur l'éducation. Aussi ces Assises s'appuient-elles sur les textes internationaux et nationaux.

#### **1.1.1. Au plan international**

Ce sont :

- la Déclaration universelle des Droits de l'Homme (DUDH) du 10 décembre 1948 en son article 26 ;
- la Déclaration de Jomtien sur l'EPT en Thaïlande en 1990 ;
- la Déclaration de Dakar sur l'éducation pour tous en 2000 ;
- la Déclaration d'Incheon de 2015 intitulée « l'Enseignement à l'orée de 2030 : pour un enseignement de qualité, équitable, exhaustif et un apprentissage tout au long de la vie pour tous » ;
- la Convention relative aux droits des personnes handicapées ratifiée par le Burkina Faso le 23 juillet 2009 ;
- la Stratégie continentale de l'Education en Afrique (CESA 2016-2025).

#### **1.1.2. Au plan national**

##### **- La Constitution de 1991**

Elle consacre, en son article 18, le droit à l'éducation pour tous les Burkinabè. Elle affirme que « l'éducation, l'instruction, la formation, le travail, la sécurité sociale, le logement, le sport, les loisirs, la santé, la protection de la maternité et de l'enfance, l'assistance aux personnes âgées ou handicapées et aux cas sociaux, la création artistique et scientifique, constituent des droits sociaux et culturels reconnus par la présente Constitution qui vise à les promouvoir ».

##### **- L'Etude nationale Prospective Burkina 2025**

L'étude nationale prospective Burkina 2025 énonce la vision ou futur voulu pour le Burkina Faso à l'horizon 2025 comme suit : « le Burkina Faso, une nation solidaire, de progrès et de justice, qui consolide son respect sur la scène internationale ».

Dans le domaine de l'Education, la vision voulue se décline comme suit : « la diminution des coûts de scolarité, l'accroissement des structures scolaires, l'amélioration des conditions de travail des enseignants et la réforme des programmes d'enseignement ».

Pour réussir ce pari, le Burkina Faso devrait donc changer de paradigme en accordant une place de choix à l'éducation et à la formation permanente, et non plus pour une partie de la population : il devra faire le choix de l'éducation universelle.

##### **- Le deuxième plan national de développement économique et social**

Le deuxième plan national de développement économique et social (PNDES II) se fixe pour objectif de « rétablir la sécurité et la paix, renforcer la résilience de la nation et transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable et inclusive ».

Dans le domaine de l'éducation et de la formation, l'objectif stratégique est d'accroître l'offre et d'améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie.

- **La loi d'orientation de l'Education de 2007**

La loi n°013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation édicte les finalités, les buts et les objectifs du système éducatif et définit la structuration de l'éducation. Aux termes de cette loi, le système éducatif burkinabè est structuré en éducation formelle, en éducation non formelle, en éducation spécialisée et en éducation informelle.

En son article 13, la loi mentionne que le système éducatif burkinabè a pour finalité de faire du jeune burkinabè, un citoyen responsable, producteur et créatif. Il vise essentiellement à assurer un développement intégral et harmonieux de l'individu, notamment en :

- favorisant son développement personnel à travers son épanouissement physique, intellectuel et moral ;
- stimulant son esprit d'initiative et d'entreprise ;
- cultivant en lui l'esprit de citoyenneté à travers l'amour de la patrie afin qu'il soit capable de la défendre et de la développer ;
- cultivant en lui l'esprit de citoyenneté responsable, le sens de la démocratie, de l'unité nationale, des responsabilités et de la justice sociale ;
- développant en lui l'esprit de solidarité, d'intégrité, d'équité, de justice, de loyauté, de tolérance et de paix ;
- cultivant en lui le respect d'autrui notamment l'équité entre les genres mais aussi le respect de la diversité linguistique, confessionnelle et culturelle ;
- garantissant sa formation afin qu'il fasse preuve de discipline et de rigueur dans le travail et qu'il soit utile à sa société et à lui-même ;
- développant en lui le sens des valeurs universelles ;
- développant toutes ses potentialités afin de le rendre capable de participer activement par ses compétences au développement de son pays.

Cette loi assigne au système éducatif les buts suivants :

- faire acquérir à l'individu des compétences pour faire face aux problèmes de société ;
- dispenser une formation adaptée dans son contenu et ses méthodes, aux exigences de l'évolution économique, technologique, sociale et culturelles qui tiennent compte des aspirations et des systèmes en valeur au Burkina Faso, en Afrique et dans le monde ;
- doter le pays de cadres et de personnels compétents dans tous les domaines et à tous les niveaux.

- **La loi n°012-2010/AN du 1<sup>er</sup> avril 2010**

La loi n°012-2010/AN du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées. Son champ d'application concerne plusieurs domaines : la santé, l'éducation, l'action sociale, le transport, les infrastructures, la formation professionnelle, l'emploi, les sports, les loisirs, les arts, la culture, la communication, la participation à la vie politique et à la vie publique.

Dans le domaine de l'éducation la loi dispose en ses articles 9 à 15 que :

- l'éducation inclusive est garantie dans les établissements préscolaires, primaires, post-primaires, secondaires et universitaires du Burkina Faso ;
- toute personne handicapée bénéficie d'une priorité d'inscription en milieu ordinaire, dans l'établissement préscolaire, primaire, secondaire, supérieur ou professionnel le plus proche de son domicile. La personne handicapée doit bénéficier, chaque fois que de besoin, des aides spécialisées, des enseignements adaptés à la scolarisation des élèves en situation de handicap ;
- des unités d'enseignements doivent être créées pour accueillir les enfants ou adolescents handicapés qui ne peuvent effectuer leur scolarité à temps plein dans une école ou un établissement scolaire ;
- tout établissement de formation initiale et continue des enseignants/alphabétiseurs au Burkina Faso est tenu de prendre en compte l'éducation inclusive dans ses programmes de formation ;
- tout établissement préscolaire, primaire, post-primaire, secondaire et universitaire doit être physiquement accessible et équipé en matériel adéquat pour accueillir toutes les catégories d'élèves et d'étudiants handicapés ;
- les élèves et étudiants handicapés bénéficient d'un recul de la limite d'âge réglementaire pour l'inscription à l'école, la participation aux examens et concours, l'octroi de bourses ou autres aides aux études ;
- les personnes handicapées candidates aux différents examens et concours scolaires et universitaires bénéficient d'un temps supplémentaire et/ou un dispositif particulier en fonction de la nature de leur handicap et de l'épreuve concernée.

#### - **L'Étude prospective Education et Formation à l'horizon 2050**

La vision de l'étude prospective « Education et Formation » à l'horizon 2050 s'énonce comme suit : « Un système d'éducation et de formation performant, fondé sur une bonne gouvernance, assurant un accès universel à tous tout au long de la vie, ouvert sur le monde et qui conforte son rôle de levier du développement socioéconomique du Burkina Faso ». Cette vision se réalisera à travers les stratégies suivantes :

- assurer la couverture totale de la demande en éducation et formation ;
- améliorer la qualité du système d'éducation et de formation ;
- accélérer le processus de mise en œuvre des passerelles entre le formel et le non-formel, entre l'enseignement général et l'EFTP ;
- rendre l'éducation et la formation accessible à tous les citoyens tout au long de leur vie ;
- intégrer les TIC dans l'enseignement/apprentissage à tous les niveaux.

#### - **Le Plan sectoriel de l'Education et de la Formation 2017-2030**

La vision du Plan sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF) est celle d'« un système éducatif démocratique, performant, inclusif et ouvert sur le monde, développant les compétences et l'expertise nécessaires et suffisantes pour le développement socioéconomique du Burkina Faso ».

## - Les stratégies infra-sectorielles

### ▪ Le Continuum du cycle d'Education de base

Il donne le profil du sortant du cycle d'éducation de base. Celui-ci doit être responsable, créatif, respectueux des valeurs sociales et doté de compétences lui permettant soit d'assurer la gestion d'une unité de production soit d'entreprendre des études secondaires générales ou professionnelles. Il doit être capable de/d' :

- faire face aux différentes situations de la vie quotidienne en mobilisant les connaissances instrumentales de base acquises ;
- prendre des initiatives face aux problèmes de la vie quotidienne ;
- adopter des comportements traduisant le sens de la responsabilité, de la citoyenneté, de la tolérance et de la solidarité ;
- entreprendre des études secondaires ou entamer une formation professionnelle ;
- participer à la vie économique, sociale et culturelle de sa communauté.

### ▪ La question enseignante

La stratégie nationale sur la question enseignante (SNAQUE) 2021-2026, validée en novembre 2020, traduit la volonté du Gouvernement d'améliorer la gestion des enseignants en vue de garantir une éducation de qualité à tous les enfants burkinabè. Parmi les choix il y a, entre autres, l'utilisation plus accrue des TIC pour la formation des enseignants, l'amélioration de la formation continue, de la motivation et de la gouvernance des enseignants. L'implication des enseignants à travers leurs responsables syndicaux ainsi que les autres partenaires techniques et financiers dans son processus d'élaboration et de validation font de la stratégie un document de consensus.

Deux objectifs stratégiques sont poursuivis :

- ✓ mettre à la disposition des structures éducatives des enseignants qualifiés en nombre suffisant ;
- ✓ améliorer le niveau de motivation des personnels enseignants.

Un groupe de travail sur les enseignants (GTE) sera créé pour assurer un suivi de la mise en œuvre de la stratégie. Il examinera le niveau d'atteinte des cibles, analysera et appréciera le rythme de progression vers les résultats pour orienter les acteurs.

### ▪ La Stratégie de valorisation des arts et de la culture dans le système éducatif burkinabè

La vision de la stratégie de valorisation des arts et de la culture dans le système éducatif burkinabè (SVAC/SEB) à l'horizon 2025 est celle de disposer d'un système éducatif performant apte à former des citoyens intégrant les arts et la culture comme valeurs partagées.

Pour ce faire, l'objectif général de la stratégie est de faire de l'école un lieu de prise de conscience de la culture comme un pilier fondamental du développement durable de la société burkinabè.

## **I.2 Aperçu sur les réformes, les projets et programmes de l'éducation**

### **I.2.1 Les réformes**

#### **- L'école rurale de 1961**

En 1961, un projet d'éducation rurale a été élaboré. Il visait à « assurer à la totalité des enfants qui n'ont pas pu être scolarisés, une instruction élémentaire et une formation rurale et civique. Il comportait l'enseignement des métiers de l'agriculture et de l'élevage ainsi que l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul en langue française et la formation civique. Le projet a été abandonné du fait des coûts élevés, du manque d'engouement de la population et de l'exode rural des sortants.

#### **- La réforme des programmes de 1962**

En 1962, une réforme des programmes de sciences, d'histoire et de géographie a été engagée. Elle visait à adapter les programmes scolaires et les horaires au contexte historique, géographique et culturel de la Haute Volta. L'idée qui guidait cette volonté de changement dans les savoirs scolaires transmis aux apprenants était de faire en sorte que tout enfant africain en général et voltaïque en particulier sente l'utilité de ce qu'il apprend pour lui-même et pour sa société. C'est dans cette dynamique que le Burkina Faso a connu le premier réaménagement dans son système éducatif : les programmes accordaient une très large place à l'étude du passé des peuples burkinabè et africains, du milieu physique, économique et humain, aux institutions, au monde animal du Burkina Faso et de l'Afrique.

#### **- La réforme de 1968**

De 1968 à 1972, une réforme des programmes est entreprise sous l'égide de l'UNESCO. Elle visait comme celle de 1961, à doter les villages d'écoles rurales avec pour objectif d'adapter l'école à l'économie d'un pays essentiellement agricole et rural en accordant une place prépondérante au travail manuel et agricole. Cette école devait accueillir des jeunes ruraux de 12-15 ans non scolarisés. Moins coûteuse que l'école formelle, elle était conçue comme un palliatif à l'absence d'écoles primaires et offrait aux jeunes une formation de courte durée (3 ans) avec des programmes flexibles de mai à mars, pour tenir compte du calendrier agricole. Cette option conduira à parler de la « ruralisation » de l'école par certains. L'école devenait un champ à travers les centres d'éducation rurale (CER) implantés dans les villages où il n'existe pas d'école classique. Ces centres étaient amenés à disparaître lorsqu'on créait des écoles.

Une des plus grandes difficultés a été la non-adhésion de l'opinion nationale aux objectifs fondamentaux de ce type d'école. Les populations rurales avaient à l'esprit que l'école classique aboutissant aux diplômes était à même de garantir un avenir certain aux enfants. En plus, un travail de sensibilisation préalable n'a pas été effectué auprès des populations notamment rurales à qui les CER étaient destinés. En outre, il était difficile pour les sortants des CER de bénéficier parfois, dans leur famille et leur village, d'un lopin de terre pour mettre en pratique leurs connaissances acquises. Enfin, les enseignants transféraient à l'école classique, les meilleurs élèves de l'école rurale.

Les difficultés que rencontrait l'éducation rurale ont induit un changement dans la perception de cette modalité éducative. Cela s'est traduit par la mutation des CER vers le système de formation des jeunes agriculteurs (FJA) créé en 1974 et mis en œuvre au sein des organismes régionaux de développement (ORD). La FJA s'est distinguée par l'introduction des langues nationales comme langues

d'apprentissage et de formation, l'adoption de l'enseignement bilingue langue nationale-français, l'option pour la formation agro-sylvo-pastorale, le recrutement par l'Etat d'un personnel spécifique composé de formateurs, d'assistants, de conseillers et d'ingénieurs FJA, formés dans des centres de formation professionnelle à Kamboinsé dans la province du Kadiogo, à Farakoba dans la province du Houet et à l'extérieur du pays. Le système lui-même comprenait trois niveaux de formation gradués autour des centres de formation des jeunes agriculteurs de 15 à 18 ans pour un cycle de trois ans à la base, les groupements des jeunes agriculteurs (GJA) accueillant les sortants des CFJA et les centres de promotion rurale (CPR) qui en sont les vestiges aujourd'hui.

#### - **La réforme de 1979 à 1984**

En 1976, un projet de réforme de l'école est conçu par l'Etat. Il vise une transformation totale du système et l'expérimentation s'est faite au primaire de 1979 à 1984, toujours avec le soutien de l'UNESCO.

La vision de cette école découlait d'un diagnostic qui avait révélé que l'école était non démocratique, improductive et culturellement aliénante parce qu'elle enseignait des valeurs étrangères dans une langue étrangère. Ce diagnostic avait induit les objectifs de la réforme qui sont :

- démocratiser les savoirs à travers la réalisation d'un taux de scolarisation de 50% au niveau de l'enseignement élémentaire de base pour les deux sexes et le lancement d'un programme national d'élimination de l'analphabétisme ;
- intégrer l'éducation et le développement par l'ajustement de la formation aux besoins du secteur moderne et la production tout en permettant à l'école de contribuer par la production à son auto-financement ;
- favoriser le développement d'une culture authentique en généralisant l'utilisation effective des langues nationales comme langues d'enseignement et la création dans chaque établissement d'un groupe artistique.

Cinq ans après, en 1984, cette réforme a été stoppée par le Conseil national de la Révolution (CNR) sans qu'un bilan n'en soit fait.

#### - **La réforme de 1986**

Après l'arrêt de la réforme de 1979, le CNR a poursuivi l'enseignement selon l'ancien système tout en menant une réflexion sur la mise en œuvre de l'école révolutionnaire. Un projet de réforme révolutionnaire de l'éducation fut proposé aux débats dans les structures de la révolution en 1986. Il s'agissait pour ses concepteurs, de procéder à une transformation de l'école en « un instrument au service de la révolution » conformément aux termes du Discours d'orientation politique du 02 octobre 1983. Au sortir de cette école, le jeune Burkinabè devait être un acteur au service du peuple conformément aux idéaux de la révolution. Les caractéristiques fondamentales de la nouvelle école révolutionnaire sont les suivantes :

- une école nationale adaptée aux exigences du développement socio-économique du pays ;
- une école réaliste qui prend racine sur le quotidien du peuple ;
- une école révolutionnaire qui a la responsabilité de former des produits au service de la révolution ;
- une école démocratique et populaire qui offre des chances égales à tous les citoyens et permet à chacun de s'instruire et de s'éduquer de façon permanente ;

- une école productive qui valorise le travail manuel et adapte le contenu de l'enseignement à cette fin ;
- une école « ouverte à son environnement national et au monde extérieur » ;
- une école de promotion collective avec un système de promotion automatique au niveau fondamental et peu de déperditions dans les cycles supérieurs. C'est une école où des attestations de réussite remplaceront les diplômes (de l'Ecole révolutionnaire burkinabè, 1986).

Le projet était assorti d'une nouvelle proposition de structuration des cycles ; il sera vite remis en cause au sein des structures populaires de la révolution. Cette réforme ne sera jamais mise en œuvre parce que jugée trop coûteuse et discriminatoire à travers la suppression des diplômes.

Parallèlement à la réforme de l'école, le CNR a pris une décision inédite d'inspiration cubaine pour lancer une campagne d'alphabétisation d'envergure dénommée « alpha commando » de 1985 à 1987. Cette campagne d'élan révolutionnaire fondée sur la participation communautaire sera renforcée par l'opération Bantaare destinée spécifiquement à l'alphabétisation des femmes et des filles de 1988 à 1989. Ces deux opérations visaient la démocratisation du savoir afin d'accélérer les dynamiques locales de libération des populations et de leur autonomisation socioéconomique. Elles ont permis de toucher en quatre campagnes 79.063 personnes dont 32.108 déclarées alphabétisées, soit un taux de déperdition de 59,38% jugé extrêmement élevé. Les conditions d'apprentissage précaires, le caractère massif des campagnes au détriment de la fonctionnalité de même que le faible niveau de qualification de la plupart des animateurs/trices ont été les principales causes de l'abandon de ce paradigme de gouvernance de l'ENF au profit de l'alphabétisation pour le développement. Ce nouveau choix stratégique s'est matérialisé en 1990 avec la mise en place de la stratégie des CPAF et progressivement la création ou l'implémentation de différentes formules alternatives d'éducation non formelle de la petite enfance, des adolescentes, des jeunes et adultes.

## **I.2.2 Les projets et programmes**

Depuis 1990, de nombreux projets et programmes ont été mis en place, afin d'accroître l'offre et d'améliorer la qualité de l'éducation. De l'approche projet au départ, on est passé à celle programme d'une durée plus longue permettant une pérennité des actions. On pourrait distinguer les projets visant le développement de l'éducation dans sa globalité et ceux orientés vers un domaine particulier comme l'enseignement et la formation techniques et professionnels ou l'encadrement pédagogique. On peut citer parmi les projets et programmes : les projets Education, le Plan décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB), le Projet Enseignement post-primaire (PEPP), le Programme de Développement stratégique de l'Education de base (PDSEB), le Projet d'amélioration de l'Accès et de la Qualité de l'Education (PAAQE) et le Plan sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF).

### **- Les projets Education**

#### **• Les Projets Education I, II, III, IV et V**

Le pays a connu la mise en place et l'exécution de plusieurs projets Education avec le soutien de la Banque mondiale. Il a été mis en œuvre successivement les projets éducation I, II, III, IV et V sur une vingtaine d'années. Les projets Education I et II concernaient essentiellement les centres de formation des jeunes agriculteurs (CFJA) du ministère en charge de l'agriculture. A partir du Projet Education III, l'enseignement primaire sera pris en compte aussi bien dans la construction et l'équipement des

écoles que dans les actions visant l'amélioration de la qualité de l'éducation. Tous ces projets ont bénéficié du financement de la Banque mondiale dans un contexte mondial favorable au développement de l'enseignement primaire considéré comme fondamental pour le développement. Avec le projet Education V BAD, on observe une diversification des sources de financement et la prise en compte également de l'enseignement post-primaire.

Les projets Education ont permis de développer des stratégies de mobilisation des ressources et ont amélioré la gouvernance du secteur de l'éducation.

- **Les Projets enseignement post-primaire**

A la suite des Etats généraux de l'Education de 1994, le Gouvernement a initié des projets en vue de corriger les faiblesses du sous-secteur des enseignements post-primaire et secondaire. Il s'agissait notamment :

- ✓ du faible taux de scolarisation au post-primaire et au secondaire, des disparités régionales et de genre en défaveur des zones rurales et des filles ;
- ✓ des coûts unitaires élevés avec de faibles rendements ;
- ✓ d'un système d'encadrement pédagogique très faiblement développé.

Fort de ce constat, le Gouvernement a élaboré le Plan décennal de développement de l'enseignement post-primaire (PDDEPP) 1996-2005. C'est un plan prenant en compte trois dimensions de l'enseignement post-primaire : l'offre, la qualité et le pilotage du sous-système.

Ainsi, le PEPP a été mis en œuvre de 1997 à 2003 avec trois objectifs généraux :

- ✓ assurer le développement de l'offre éducative par la réalisation de CEG publics et le soutien à l'enseignement privé ;
- ✓ contribuer à l'amélioration de la qualité de l'éducation par l'appui à la formation des enseignants et encadreurs pédagogiques, l'amélioration du système d'évaluation des apprentissages ;
- ✓ améliorer le dispositif de pilotage de l'enseignement au niveau central et déconcentré par la réalisation d'infrastructures et l'acquisition d'équipements.

Après la clôture des activités du PEPP, le Gouvernement a écrit le Programme décennal de développement des enseignements secondaire et supérieur qui a servi de base à l'écriture du PEPP phase II (PEPP II) mis en œuvre de 2007 à 2012. A la différence du premier PEPP, le PEPP II a pris en compte l'enseignement secondaire dans ses objectifs.

- **Le Plan Décennal du Développement de l'Education de Base**

Conçu dans le cadre de l'opérationnalisation des objectifs de l'éducation pour tous, de l'opérationnalisation des conclusions des Etats généraux de 1994 et des Assises nationales sur l'éducation de 2002, le Plan décennal du Développement de l'Education de Base (PDDEB) se fixe pour objectifs de développer l'offre et la qualité aussi bien de l'éducation formelle que de l'éducation non formelle. Au bout de dix ans, les indicateurs d'accès ont été fortement améliorés et les disparités régionales et de genre ont été fortement réduits. En effet, avec le doublement du nombre d'écoles primaires de 5 389 en 2001 à 11 545 en 2011, le TBS est passé de 47,4% en 2001 à 88,3% en 2011.



- **Le Programme de développement stratégique de l'éducation de base**

A la suite du PDDEB, le Programme de développement stratégique de l'éducation de base (PDSEB) 2012-2021 se fonde sur la loi d'orientation de l'Education de 2007 pour fixer son domaine d'intervention qui couvre alors le préscolaire, le primaire, l'éducation non formelle et le post-primaire. Prenant en compte les différentes politiques nationales en cours sur l'éducation et l'emploi en 2012, le PDSEB se fonde sur la vision suivante : « former un citoyen responsable, créatif, producteur, ayant le sens des valeurs universelles et doté de compétences nécessaires pour soutenir le développement économique et social du pays » conformément aux finalités assignées au système éducatif par la loi d'orientation de l'éducation de juillet 2007. Pour opérationnaliser cette vision, le PDSEB définit cinq principes sur la base desquels seront déclinés quatre objectifs opérationnels. Les principes sont :

- ✓ la gratuité de l'enseignement de base public et l'obligation scolaire de la tranche d'âge de 06 à 16 ans ;
- ✓ la professionnalisation de l'éducation à tous les niveaux pour accroître l'efficacité externe du système éducatif et ainsi contribuer à la formation d'une ressource humaine qualifiée pour les emplois d'aujourd'hui et de demain ;
- ✓ la vision holistique, intégrée et multi sectorielle du système éducatif avec des possibilités de passerelles et des cycles terminaux effectifs ;
- ✓ la gouvernance démocratique du système éducatif basée sur les principes de la décentralisation, la déconcentration et la participation communautaire dans une dynamique partenariale pour une éducation inclusive, égalitaire, équitable et prenant en compte les risques de catastrophes ainsi que des stratégies de leur réduction ;
- ✓ la promotion du bilinguisme (langues nationales et français) et l'introduction de l'anglais depuis le primaire pour améliorer la qualité de l'éducation de base grâce, d'une part, au développement des langues nationales servant de support d'apprentissage aussi bien pour les différentes disciplines que pour l'apprentissage des langues étrangères et d'autre part, à l'ouverture que représente l'anglais au niveau international.

Les quatre choix stratégiques opérés par le PDSEB en fonction des réalités sont :

- ✓ choix stratégique 1 : développement du préscolaire en passant de 3% en 2010 à 11,3% en 2015 et au moins 25% en 2021 ;
- ✓ choix stratégique 2 : réalisation de l'enseignement primaire universel en 2021 dont 75,1% de TAP en 2015 avec une équité fille/garçon ;
- ✓ choix stratégique 3 : suppression du goulot d'étranglement entre le primaire et le post-primaire (général et technique formel et non formel) avec un taux de transition de 93,2% en 2015 puis 95% en 2021 et 100% en 2025 avec une équité fille/garçon ;
- ✓ choix stratégique 4 : accélération de l'alphabétisation avec pour ambitions, d'une part, l'élimination de l'analphabétisme à sa source à travers la prise en charge de tous les adolescents de 09-14 ans à l'horizon 2021 et d'autre part, l'alphabétisation/formation des 15 ans et plus avec une attention particulière pour au moins 60% des jeunes de 15-24 ans en 2015 et 75% en 2021 dont 60% de femmes.

Dans sa mise en œuvre, le PDSEB a connu une extension de ses activités avec la fusion des sous-systèmes dans le périmètre actuel du MENAPLN en prenant en compte tout le préscolaire, le primaire, l'éducation non formelle, le post-primaire, le secondaire général et l'EFTP.

- **Le Projet d'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation**

Le gouvernement du Burkina Faso a entrepris, avec l'appui de la Banque mondiale, la mise en œuvre du PAAQE dont l'objectif est de consolider les résultats des PEPP I et PEPP II.

Il constitue par conséquent une suite du PEPP II. Cependant, son domaine d'intervention est plus large, englobant à la fois le préscolaire, le primaire, le post-primaire et le secondaire. Les activités du PAAQE ont démarré à partir de 2015 et un financement additionnel acquis en 2019 a permis de les prolonger. L'objectif de développement du PAAQE est de « soutenir le Gouvernement burkinabè, à accroître l'accès d'une part, à l'enseignement préscolaire dans les deux régions les plus pauvres et d'autre part, à l'enseignement secondaire dans les cinq régions les plus pauvres et améliorer l'enseignement et l'apprentissage ».

Il se décline en trois objectifs spécifiques qui sont :

- ✓ accroître l'accès équitable à l'éducation préscolaire et à l'enseignement secondaire ;
- ✓ améliorer la qualité du processus d'enseignement et d'apprentissage ;
- ✓ renforcer les capacités institutionnelles du ministère aux niveaux central et déconcentré.

De façon concrète, le PAAQE intervient dans l'amélioration de l'offre et de la demande éducatives avec les réalisations d'infrastructures scolaires et leur équipement, l'octroi de bourses d'études à des élèves du post-primaire et du secondaire et le soutien aux comités de gestion des écoles (COGES). Pour l'amélioration de la qualité, le PAAQE a apporté un soutien par la construction, l'équipement et le fonctionnement des lycées scientifiques nationaux, la formation des enseignants, la réforme curriculaire.

Pour la mise en œuvre de ces objectifs, le projet a été organisé autour de trois composantes :

- ✓ composante 1 : élargissement de l'accès équitable à l'éducation préscolaire et à l'enseignement secondaire dans les cinq régions les plus pauvres ;
- ✓ composante 2 : amélioration de la qualité du processus d'enseignement et d'apprentissage ;
- ✓ composante 3 : renforcement des capacités institutionnelles.

- **Le Plan sectoriel de l'Education et de la Formation**

Le Plan sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF) prend en compte la vision holistique du système éducatif en se fixant des objectifs globaux de l'éducation formelle et non formelle. Il couvre l'ensemble des structures d'éducation et de formation relevant des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'alphabétisation, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle. Adopté en 2016, il couvre la période 2017-2030 et définit sa vision en ces termes : « un système éducatif démocratique, performant, inclusif et ouvert sur le monde, développant les compétences et l'expertise nécessaires et suffisantes pour le développement socioéconomique du Burkina Faso ».

A cette vision, se décline une orientation stratégique ainsi définie : « Accroissement de l'offre et amélioration de la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation, en adéquation avec les besoins de transformation de l'économie ».

Pour opérationnaliser cette orientation, les trois objectifs stratégiques suivants ont été définis :

- ✓ accroître l'offre éducative à tous les niveaux et réduire les disparités ;
- ✓ améliorer la qualité des apprentissages et des acquisitions scolaires ;
- ✓ renforcer la gouvernance du secteur de l'éducation et de la formation.

Désormais, le PSEF est le programme auquel se réfèrent toutes les stratégies en matière d'éducation et de formation au Burkina Faso.

- **Le Programme d'appui à la politique sectorielle d'enseignement et de formation technique et professionnelle**

Le Programme d'Appui à la Politique Sectorielle d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels (PAPS/EFTP) 2012-2016 a été élaboré pour accompagner l'opérationnalisation du plan d'actions opérationnel (2011-2015) de la politique nationale (PN/EFTP) adopté en 2008 par le gouvernement. Le PAPS/EFTP est le fruit de la mutualisation des ressources de plusieurs PTF ainsi que de la contrepartie nationale.

L'objectif global du PAPS/EFTP est celui de la politique nationale : élever le niveau de connaissance et de compétence de la population active et, plus particulièrement des jeunes, pour favoriser leur insertion dans les emplois d'aujourd'hui et les métiers porteurs de demain, afin de stimuler la croissance économique et réduire la pauvreté. Un des objectifs spécifiques est d'améliorer l'offre de formation professionnelle et l'employabilité des jeunes.

### **I.3 Principales conclusions des états généraux de 1994 et des Assises de 2002 de l'éducation**

#### **I.3.1 Des états généraux de 1994**

Organisés du 5 au 10 septembre 1994, à Ouagadougou, les états généraux de l'Education (EGE) ont débattu du thème « Un consensus national pour une éducation efficiente ».

Les conclusions des travaux font ressortir les efforts déployés par les acteurs et bénéficiaires de ce système, ainsi que les contraintes multiples, les insuffisances quantitatives et qualitatives qui réduisent l'efficacité interne et externe de ce système.

Au titre des efforts, il a été relevé l'accélération sensible du taux brut de scolarisation qui est passé de 16 % en 1983 à 31,8 % en 1994, une volonté politique affirmée en faveur de l'éducation, un meilleur engagement des populations et une aide bilatérale et multilatérale en faveur de l'éducation.

Au titre des contraintes, il a été constaté la forte demande en éducation due notamment à l'accroissement démographique élevé (3,6 % par an), à l'importance du nombre d'enfants de moins de 15 ans qui représentent plus de 50 % de la population totale du pays, au taux de déperdition scolaire élevé, et à une médiocrité de l'efficacité externe de l'éducation qui se traduit par le découragement des populations et par le phénomène de la déscolarisation par endroits.

#### **I.3.2 Des Assises nationales sur l'Education de 2002**

En avril 2002, les Assises nationales sur l'Education ont de nouveau fait l'état des lieux de l'éducation dans divers domaines : accès, infrastructures, financement, efficacité, personnel, formation professionnelle et sécurité dans les domaines scolaires et universitaires. Des conclusions des Assises, on peut retenir que/qu' :

- l'éducation préscolaire est peu développée à cause, entre autres, des réticences socio-culturelles et économiques ;
- le développement quantitatif de l'enseignement primaire connaît beaucoup de goulots d'étranglement et présente par ailleurs des disparités entre provinces, zones, garçons et filles ;

- la forte croissance des effectifs du primaire entraîne une forte demande d'éducation au niveau secondaire, ce qui affecte négativement le taux de transition du primaire au secondaire (39,7 %) ;
- les effectifs de l'enseignement supérieur sont pléthoriques et les disparités de genre sont importantes à ce niveau ;
- le personnel d'éducation préscolaire est peu qualifié ;
- les contenus et les programmes sont inadaptés ;
- les taux de redoublement et de déperdition du primaire sont élevés ;
- les moyens didactiques et logistiques sont insuffisants ;
- le taux d'abandon au non formel est élevé (25,8 % pour les femmes en 1997) et le niveau de qualification des personnels est faible ;
- l'absence de passerelles entre le formel et le non-formel.

## **I.4 Etat des lieux**

### **I.4.1 Contexte socio-politique, économique, démocratique, culturel, sécuritaire et sanitaire**

Depuis le retour de la démocratie en 1991, le Burkina Faso a connu une relative stabilité sur le plan politique. C'est à partir de 1998 que des périodes de remous socio-politiques se sont installées et ont atteint leur paroxysme avec l'avènement de l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014. Le retour à l'ordre constitutionnel normal en novembre 2015 a permis au pays de consolider sa démocratie en dépit d'un contexte sécuritaire défavorable, de la maladie à coronavirus et de la persistance de la fronde sociale.

A la faveur de cette stabilité relative, des actions de développement se sont poursuivies. Des infrastructures ont été réalisées, des enseignants ont été recrutés et formés, des écoles ont été dotées en vivres et équipements scolaires.

Sur le plan socioéconomique, l'économie nationale s'est nettement accrue entre 2015 et 2019 avant de connaître une baisse en 2020. En effet, le taux de croissance du Produit intérieur brut (PIB) s'est situé en moyenne à 5,2% entre 2015 et 2019 en dépit de la persistance des attaques terroristes et de la fronde sociale. Pour l'année 2020, il a connu un ralentissement pour se situer à 2,5%, en raison principalement des effets de la crise liée à la pandémie de la COVID-19. Cette croissance sur la période s'est accompagnée en moyenne d'une bonne maîtrise de l'inflation à 0,5% et d'un PIB nominal par habitant de 444 591 FCFA.

En outre, la capacité de mobilisation des ressources sur la période 2017-2020 du Burkina Faso a été jugée satisfaisante. Les recettes sont passées de 1 477,77 milliards de FCFA en 2017 à 1 937,6 milliards de FCFA en 2020, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 9,45%. Le secteur de l'éducation a bénéficié de ces résultats réalisés par les finances publiques.

L'enquête multisectorielle continue (EMC) de 2018 indique une tendance à la baisse de l'ordre de 3,7 points de pourcentage de l'incidence de la pauvreté entre 2014 (40,1%) et 2018 (36,4%) au niveau national. Selon le milieu de résidence, la pauvreté reste persistante en milieu rural avec 44,8% contre 10,2% en milieu urbain en 2018. Cette situation met en évidence la nécessité de mieux adresser les

mesures de politiques économique et sociale à l'endroit des zones rurales notamment en matière d'accès à l'éducation pour plus d'impact sur l'amélioration du bien-être des populations.

Sur le plan démographique, la principale contrainte structurelle, qui pèse sur le développement d'une éducation de qualité pour tous au Burkina Faso, demeure le poids de la démographie qui présente un taux de croissance annuel de 2,9% (RGPH 2019). Sur la base de ce taux de croissance démographique, la population du Burkina Faso doublera au cours des 25 prochaines années. En 2019, elle s'est établie à 20 487 979 habitants avec 77,9% de la population ayant moins de 35 ans. Les enfants de 0-4 ans représentent 16,2% de la population totale et les moins de 15 ans représentent 45,3% de la population globale tandis que la proportion de la population active (15-64 ans) est de 51,3 %.

Cette pression démographique exercée sur le système éducatif, va rester encore soutenue les années à venir. Il est à noter également que le Burkina Faso est caractérisé par une population adulte peu instruite et une persistance des pesanteurs socio-culturelles sur le système éducatif.

Les dernières estimations de l'Enquête multisectorielle continue (EMC 2018) font état d'un taux d'alphabétisation de 35,8% pour les 15 ans et plus. Ce taux est trois fois plus élevé en milieu urbain par rapport au milieu rural.

Sur le plan culturel, comme principaux vecteurs de communication, une soixantaine de langues nationales cohabitent dans une population constituée en grande partie de locuteurs multilingues. En 2019, la volonté affichée du Gouvernement pour la promotion des langues nationales a conduit à la création au sein du MENAPLN d'un Secrétariat permanent de la Promotion des Langues nationales et de l'Education à la Citoyenneté (SP-PLNEC) dédié à cette thématique.

Au-delà de leur utilisation, comme médium d'enseignement/apprentissage, les langues nationales constituent de véritables instruments de développement, d'intégration et de cohésion sociale.

Par ailleurs, on observe la persistance de violences basées sur le genre, de préjugés ou perceptions sexistes mettant à rude épreuve l'accès et le maintien des enfants particulièrement les filles et les apprenants en situation de handicap dans les structures d'éducation formelle et non formelle. Les disparités entre les sexes sont plus perceptibles dans les zones rurales. En effet, comparativement au milieu urbain où les effectifs des filles et des garçons sont presque équilibrés (49,5 % de filles), en milieu rural, l'écart reste encore assez important (45,7 % de filles, soit près de 5 points de pourcentage de différence).

Face à cette situation, des mesures incitatives (subvention de la cotisation APE des filles nouvellement inscrites au CP1, octroi de bourses scolaires, appuis spécifiques aux filles, appuis aux AME pour la mise en œuvre des activités génératrices de revenus, etc.) ont été mises en place.

Sur le plan sécuritaire, le Burkina Faso est confronté de plus en plus au terrorisme. Les attaques sont devenues fréquentes, avec pour conséquences, des pertes en vies humaines, des dégâts matériels importants notamment la destruction d'infrastructures scolaires et de supports didactiques, des déplacements massifs de populations et un dysfonctionnement des offres des services sociaux de base. La conséquence immédiate de ce contexte sécuritaire difficile sur le système éducatif est la fermeture des établissements scolaires. Selon le rapport d'enquête rapide du ST/ESU d'octobre 2021, on enregistre 2 306 établissements scolaires fermés affectant 272 975 élèves et 8 684 enseignants. Dans

les zones d'accueil, l'afflux de nouveaux enfants en âge scolaire exerce une forte pression sur l'offre locale d'éducation déjà insuffisante.

Les effets cumulés de la crise sécuritaire au cours des dernières années ont engendré un recul remarquable des indicateurs à partir de 2019. Comparées à l'année scolaire 2017-2018, les données de l'année scolaire 2018-2019 montrent une stagnation des effectifs du primaire (+0,86% à l'échelle nationale), une baisse dans les régions les plus touchées par l'insécurité (-47,4%), et une légère baisse à l'Est (-2,2%) et au Centre Est (-1,4%). Il en est de même pour les taux bruts de scolarisation qui sont passés de 90,7% à 88,8% au primaire et de 52% à 50,5% au post-primaire.

Sur le plan sanitaire, le Burkina Faso fait actuellement face à la pandémie de la COVID-19 survenue en mars 2020. A la date du 18 octobre 2021, il a été enregistré 14 793 cas dont 14 287 guérisons et 214 décès. Cette pandémie a entraîné la suspension des activités pédagogiques avec des répercussions négatives sur la qualité des apprentissages des élèves et sur la consolidation de leurs acquis scolaires. L'arrêt momentané des cours à cette période a touché 4.706.453 élèves/apprenants du formel, 116.158 apprenants adolescents et adultes des centres d'éducation de base non formelle, 86.105 enseignantes/enseignants et formatrices/formateurs, et 19.785 personnels administratifs, d'encadrement et de soutien. A cela s'ajoute également la fermeture des établissements de formation professionnelle sur toute l'étendue du territoire avec la suspension des activités pédagogiques et professionnelles.

#### **I.4.2 Situation du sous-secteur de l'Éducation nationale**

La situation actuelle du sous-secteur de l'Éducation nationale résulte de la mise en œuvre de la réforme de 2006. Elle sera abordée dans ses grands axes à savoir l'accès, la qualité, la gouvernance avec un point spécifique sur le financement.

##### **I.4.2.1 Accès**

###### **- Au niveau de l'éducation formelle**

L'accès à l'éducation est analysé sous le double angle de l'offre éducative notamment les capacités d'accueil (infrastructures et personnel enseignant) d'une part, et de l'accès et la participation au système d'autre part.

###### **• Les capacités d'accueil**

Au cours des cinq dernières années, on note que les capacités d'accueil sont en augmentation à tous les niveaux même si elles restent insuffisantes et inégalement réparties pour satisfaire la demande.

Le tableau suivant présente l'évolution du nombre d'établissements et de salles de classes utilisées de 2015/2016 à 2019/2020.

**Tableau 1 : Nombre d'établissements fonctionnels et de salles de classe utilisées entre 2015/2016 et 2019/2020**

		2015-2016		2016-2017		2017-2018		2018-2019		2019-2020	
		Structures	Salles	Structures	Salles	Structures	Salles	Structures	Salles	Structures	Salles
Préscolaire	Communautaire	199	321	131	230	158	270	260	400	266	456
	Privé	370	916	540	1 408	737	1 926	918	2 369	1 139	2 902
	Public	99	299	126	379	154	461	170	502	192	525
	<b>Total</b>	<b>668</b>	<b>1 536</b>	<b>797</b>	<b>2 017</b>	<b>1 049</b>	<b>2 657</b>	<b>1 348</b>	<b>3 271</b>	<b>1 597</b>	<b>3 883</b>
Primaire	Privé	3 363	12 933	3 792	14 391	3 985	15 479	4 079	16 038	4 233	17 153
	Public	11 292	47 005	11 538	49 827	11 771	52 230	11 266	51 200	10 630	49 723
	<b>Total</b>	<b>14 655</b>	<b>59 938</b>	<b>15 330</b>	<b>64 218</b>	<b>15 756</b>	<b>67 709</b>	<b>15 345</b>	<b>67 238</b>	<b>14 863</b>	<b>66 876</b>
Post primaire et secondaire	Privé	1 422	7 808	1 717	8 987	1 843	10 083	2 043	11 275	2 245	12 376
	Public	1 806	10 119	1 871	11 420	1 967	12 899	2 028	13 502	2 077	13 800
	<b>Total</b>	<b>3 228</b>	<b>17 927</b>	<b>3 588</b>	<b>20 407</b>	<b>3 810</b>	<b>22 982</b>	<b>4 071</b>	<b>24 777</b>	<b>4 322</b>	<b>26 176</b>
Ensemble	Communautaire	199	321	131	230	158	270	260	400	266	456
	Privé	5 155	21 657	6 049	24 786	6 565	27 488	7 040	29 682	7 617	32 431
	Public	13 197	57 423	13 535	61 626	13 892	65 590	13 464	65 204	12 899	64 048
	<b>Total</b>	<b>18 551</b>	<b>79 401</b>	<b>19 715</b>	<b>86 642</b>	<b>20 615</b>	<b>93 348</b>	<b>20 764</b>	<b>95 286</b>	<b>20 782</b>	<b>96 935</b>

**Source** : Annuaire statistiques 2016-2020 du préscolaire, du primaire et du post-primaire et secondaire

L'éducation nationale compte 20 782 établissements fonctionnels en 2019/2020. L'enseignement primaire occupe plus de 71,5% suivi du post-primaire et secondaire (20,8%). Quant aux établissements du préscolaire, ils ne représentent que 7,7% du nombre total d'établissements. Ce nombre s'est considérablement accru au cours des cinq dernières années, de l'ordre de 12,03% même si on note une tendance à la baisse à partir de 2018, surtout au public, à cause du phénomène sécuritaire.

Selon le statut de l'établissement, le niveau de l'offre est fonction de l'ordre d'enseignement considéré. L'offre d'éducation préscolaire est dominée par le privé qui occupe plus de 71% du nombre de structures en 2019/2020 et cette proportion est restée croissante sur la période. Par contre, au niveau du primaire l'offre éducative relève plus du public avec 71,5% en 2019/2020 malgré une tendance à la baisse. Au niveau du post-primaire et secondaire, le public et le privé sont sensiblement au même niveau en termes d'offre en occupant respectivement 48,1% et 51,9% du nombre total d'établissements en 2019/2020, avec une légère dominance du privé.

Le volet EFTP reste encore embryonnaire. On enregistre moins de 3,7% du nombre d'établissements du post-primaire et secondaire pour cet ordre avec une forte dominance du privé dont la part représente près de 74% du nombre d'établissements de l'EFTP.

L'offre éducative, bien que croissante, reste insuffisante et inégalement répartie. A titre illustratif, au primaire, sur 100 élèves, plus de 10 sont contraints de parcourir plus de 03 km pour rejoindre un établissement. La capacité d'accueil est largement en deçà de la forte demande sociale. Ainsi, le déficit en nombre de places assises dans les écoles primaires est de 19,7% au plan national.

Depuis 2014, le nombre d'écoles sous abris précaires ne cesse de croître. Malgré les efforts consentis dans la résorption des écoles primaires sous abris précaires, leur nombre est allé croissant, passant de 4 353 salles publiques durant l'année scolaire 2014/2015 à 5 998 en 2019/2020, soit environ 12% de l'ensemble des salles de classe du public. A cela s'ajoute le fait que beaucoup d'établissements, et à tous les niveaux, manquent d'infrastructures de base minimale notamment les latrines, les forages, les bâtiments administratifs, les laboratoires, les bibliothèques, etc.

- **Le personnel enseignant**

**Tableau 2 : Evolution des effectifs du personnel enseignant par statut**

	Statut	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
Précolaire	Public	387	558	581	667	707
	Privé	1 121	1 557	2 078	2 597	3 220
	Communautaire	309	218	260	409	463
	<b>Total</b>	<b>1 817</b>	<b>2 333</b>	<b>2 919</b>	<b>3 673</b>	<b>4 390</b>
Primaire	Public	54 305	58 381	62 999	63 369	68 047
	Privé	14 843	16 366	17 714	18 714	19 257
	<b>Total</b>	<b>69 148</b>	<b>74 747</b>	<b>80 713</b>	<b>82 083</b>	<b>87 304</b>
Post-primaire et secondaire	Public	19 674	20 614	23 228	24 927	26 143
	Privé	3 756	3 652	3 866	4 203	5 304
	<b>Total</b>	<b>23 430</b>	<b>24 266</b>	<b>27 094</b>	<b>29 130</b>	<b>31 447</b>
Ensemble	Public	74 366	79 553	86 808	88 963	94 897
	Privé	19 720	21 575	23 658	25 514	27 781
	Communautaire	309	218	260	409	463
	<b>Total</b>	<b>94 395</b>	<b>101 346</b>	<b>110 726</b>	<b>114 886</b>	<b>123 141</b>

**Source** : annuaires statistiques 2016-2020 du préscolaire, du primaire et du post-primaire et secondaire

En 2019/2020, un effectif total de 123.141 enseignants a assuré l'encadrement de l'ensemble des élèves et apprenants des niveaux préscolaire, primaire, post-primaire et secondaire. Plus des deux tiers du personnel enseignant officient au primaire (70,90%) suivi du post-primaire et secondaire (25,54%). Au primaire, les effectifs en classe sont évalués à 65.341 enseignants en 2019/2020 soit autour de 75% du personnel enseignant.

Cet effectif global relève en grande majorité du public (77,06%). Mais l'analyse par niveau révèle qu'au préscolaire, les effectifs du privé représentent plus de 73% des effectifs du personnel enseignant. On note également que cet effectif total s'est accru de 30,45% entre 2016 et 2020 et en moyenne de l'ordre de 7% par an.

Les femmes représentent en moyenne un peu plus de 41% de l'ensemble du personnel enseignant et cette proportion est restée croissante sur la période, passant de 39,68% en 2015/2016 à 42,51% en 2020. L'analyse par niveau révèle cependant beaucoup de disparités en 2020 et sur l'ensemble de la période. En 2019/2020, au préscolaire les femmes représentent près de 90% du personnel d'encadrement (89,73%) et au primaire, les enseignantes représentent près de la moitié (47,85%). Au post-primaire et secondaire par contre, elles ne représentent que 21,08%.

On note qu'au niveau des structures privées d'éducation préscolaire près de 90% du personnel ne sont pas qualifiés. Quant au post-primaire et secondaire, plus du tiers des enseignants (38,6%) ne sont pas qualifiés.

- **Effectifs des élèves**

Les effectifs des élèves sont en accroissement continu depuis 2015/2016.



**Tableau 3 : Evolution des effectifs des élèves de 2016-2020**

	2015-2016			2016-2017			2017-2018			2018-2019			2019-2020		
	F	G	Ens	F	G	Ens	F	G	Ens	F	G	Ens	F	G	Ens
Préscolaire	26 997	28 006	55 003	33 154	34 579	67 733	40 086	41 845	81 931	51 729	53 756	105 485	61 096	62 910	124 006
Primaire	1 395 243	1 477 806	2 873 049	1 482 275	1 558 527	3 040 802	1 561 838	1 644 222	3 206 060	1 584 455	1 649 329	3 233 784	1 599 131	1 641 216	3 240 347
Post-primaire	434 470	442 350	876 820	479 935	477 742	957 677	534 257	516 097	1 050 354	540 984	505 441	1 046 425	549 410	500 382	1 049 792
Secondaire	71 367	109 976	181 343	82 162	122 458	204 620	94 336	136 317	230 653	128 129	167 589	295 718	138 186	173 236	311 422
Ensemble post-primaire et secondaire	505 837	552 326	1 058 163	562 097	600 200	1 162 297	628 593	652 414	1 281 007	669 113	673 030	1 342 143	687 596	673 618	1 361 214
Dont EFTP			<i>30 030</i>			<i>29 957</i>			<i>28 566</i>			<i>32 475</i>			<i>36 423</i>
EFTP en %			<i>2,84</i>	-	-	<i>2,58</i>	-	-	<i>2,23</i>	-	-	<i>2,42</i>	-	-	<i>2,68</i>
Total	1 928 077	2 058 138	3 986 215	2 077 526	2 193 306	4 270 832	2 230 517	2 338 481	4 568 998	2 305 297	2 376 115	4 681 412	2 347 823	2 377 744	4 725 567

Source : annuaires statistiques du préscolaire, du primaire et du post-primaire et secondaire (2019/2020)

On dénombrait, en 2015-2016, au total un effectif de 3 986 215 enfants scolarisés dans le système formel tous niveaux confondus contre un effectif de 4 725 567 en 2019/2020.

La structure des effectifs est le reflet de celle de l'offre en termes de nombre d'infrastructures. Le primaire représente la plus grande part des effectifs en 2019/2020 avec 68,6%, suivi du post-primaire (22,2%) et du secondaire (6,6%). Les effectifs du préscolaire représentent moins de 2,6% des effectifs scolarisés. Mais il convient de noter que la tendance sur la période est à la diminution continue de la part du primaire dans les effectifs et la montée de celles du préscolaire et du post-primaire et secondaire, ce qui appelle à consentir progressivement plus d'efforts pour ces niveaux d'enseignement.

Les filles représentent 49,7% du total des effectifs. Elles représentent 49,3% des effectifs au préscolaire, 49,4% au primaire, 52,3% au post-primaire et 44,4% au secondaire.

Selon le statut de l'établissement, on note un nombre élevé des élèves du public qui représentent 69,3% des effectifs scolaires. Ce constat est beaucoup plus marqué au primaire (76,6%) suivi du post-primaire (59,0%). Au secondaire les effectifs du public et ceux du privé s'équivalent (48,1% pour le public). Par contre au niveau du préscolaire, le privé occupe la plus grande part (plus de 63,4% des effectifs).

Quant à l'EFTP, il accueille une part marginale de l'ensemble des effectifs du post-primaire et du secondaire (0,7% au post-primaire et 8,5% au secondaire), soit une proportion de 2,68% pour l'ensemble des effectifs du post-primaire et secondaire en 2019/2020. Cette proportion a même baissé sur la période passant de 2,84 en 2015/2016 à 2,23% en 2017/2018 avant de reprendre une ascendance à partir de 2018/2019. Les effectifs de l'EFTP n'ont pas connu une variation importante entre 2015/2016 et 2019/2020 au niveau du post-primaire. On y relève une hausse de seulement 1,9% en 4 années d'intervalle. Par contre au secondaire, même si les effectifs ont connu une évolution en dents de scie (surtout au public), on relève une hausse de plus de 28%.

On observe par ailleurs une hausse continue des effectifs dans tous les ordres d'enseignement au cours de la période 2016-2020, de l'ordre de 18,5% et en moyenne de 4,3% par an. Cependant la hausse est plus remarquable au niveau du préscolaire, soit une hausse de plus de 125% en 4 années d'intervalle suivi du secondaire (71,7%), et du post-primaire (19,7%). Au niveau du primaire, les effectifs ont connu en 4 ans une hausse globale de 12,8%. On note cependant une diminution des effectifs du primaire entre les années 2018/2019 et celles 2019/2020, ce niveau étant de loin le plus touché par les fermetures d'établissements dues à l'insécurité. Dans tous les ordres d'enseignement, les effectifs du public ont aussi connu une hausse mais d'ampleur moindre que celle du privé.

- **Les indicateurs d'accès et de participation**

Le taux brut d'admission

**Tableau 4 : Taux brut d'admission par ordre d'enseignement 2019/2020**

Ordre d'enseignement	Sexe			Indice de parité fille/garçon
	Garçon	Fille	Ensemble	
<b>PRIMAIRE</b>	96,3	93,5	94,9	0,97
<b>POST-PRIMAIRE</b>	38,6	42,1	40,3	1,09
<b>SECONDAIRE</b>	17,8	15,4	16,7	0,87

**Source** : annuaires statistiques du primaire et du post-primaire et secondaire (2019/2020)

Le niveau d'accès à l'éducation en 2019/2020 varie en fonction de l'ordre d'enseignement. Pendant que le taux brut d'admission est de 94,9% au niveau du primaire, indiquant une capacité d'accueil élevée, il n'est que de 16,0% au secondaire. Au post-primaire, le taux brut d'accès est de 40,3%. Au niveau du primaire et du post-primaire, l'équité en termes d'accès est établie entre les filles et les garçons avec un léger avantage des filles au post-primaire. Par contre, au secondaire, elle reste un défi à relever. L'indice de parité filles/garçons du TBA à cet ordre d'enseignement est de 0,87 indiquant que les filles ont moins accès au secondaire que les garçons.

Sur la période 2015/2016 à 2019/2020, le TBA au primaire est resté largement supérieur aux TBA dans les autres ordres d'enseignement. Il a connu une baisse de 5,2 points sur cette période en passant de 101,1% à 94,9% due en grande partie à la crise sécuritaire. Au post-primaire, le TBA est passé de 44,5% en 2015/2016 à 40,3% en 2018/2019 avec des périodes de croissance et de décroissance. Ce niveau reste bas, traduisant une faiblesse de l'offre mais aussi indiquant que moins de la moitié des élèves ayant achevé le primaire accèdent au niveau suivant. Au secondaire, le TBA est resté en dessous de 30% sur toute la période, traduisant une faible transition entre le post-primaire et le secondaire. En 2019/2020, il a connu une baisse de 8,7 points de pourcentage par rapport à sa valeur de 2018/2019.

- Le taux brut de scolarisation

En matière de participation, le primaire occupe le premier rang avec un taux brut de scolarisation (TBS) de 88,6% contre seulement 6% pour le préscolaire en 2019/2020. Quant au post-primaire et au secondaire, ils enregistrent respectivement des TBS de 49,3% et de 21,9%. L'équité entre les sexes est établie au préscolaire et au primaire. Au post-primaire, la situation est même plus favorable aux filles avec un indice de parité de 1,18. Par contre, au niveau du secondaire, le défi d'équité entre les filles et les garçons reste à relever en mettant plus l'accent sur la scolarisation des filles.

**Tableau 5: Taux brut de scolarisation par ordre d'enseignement en 2019/2020**

Ordre d'enseignement	Sexe			Indice de parité fille/garçon
	Garçon	Fille	Ensemble	
Préscolaire	5,9	6	6	1,02
Primaire	85,8	87,5	86,6	1,02
Post-primaire	45,3	53,6	49,3	1,18
Secondaire	24	19,8	21,9	0,83

**Source :** annuaires statistiques du préscolaire, du primaire et du post-primaire et secondaire (2019/2020)

Au préscolaire et au secondaire, le TBS a continuellement augmenté durant cette période en passant respectivement de 2,6% à 6% et de 15% à 21,9%, entre 2015/2016 et 2019/2020, soit un gain de 3,4 points de pourcentage au préscolaire et un gain de 6,9 points au secondaire. Par contre au primaire et au post-primaire, le TBS a connu une baisse à partir de 2017/2018 en passant respectivement de 90,7% à 86,6% et de 52% à 49,3% en 2019/2020. Cette baisse est imputable à la fermeture de nombreux établissements engendrée par la crise sécuritaire qui secoue certaines régions du pays. En 2017/2018 et 2019/2020, le TBS a connu une baisse de 4,1 points au primaire et de 1,7 points au post-primaire.

- Le taux de transition

Les taux de transition entre le primaire et le post-primaire et entre le post-primaire et le secondaire sont déséquilibrés.

**Tableau 6: Taux de transition au post-primaire et au secondaire en 2019/2020**

Ordre d'enseignement	Sexe			Indice de parité fille/garçon
	Garçon	Fille	Ensemble	
PRIMAIRE AU POST-PRIMAIRE	56,2	51,2	53,5	0,91
POST-PRIMAIRE AU SECONDAIRE	35,1	27,0	31,8	0,77

**Source** : Annuaire statistiques 2019/2020 du primaire et du post-primaire et secondaire

Selon les données du tableau 6 le taux de transition du primaire au post-primaire en 2019/2020 est de 53,5% contre une transition de 31,8% entre le post-primaire et le secondaire. Au niveau de la transition entre le primaire et le post-primaire, la parité entre les filles et les garçons est meilleure à celle de la transition entre le post-primaire et le secondaire (respectivement 0,91 et 0,77).

L'évolution des taux de transition du primaire au post-primaire et du post-primaire au secondaire de 2015/2016 à 2019/2020 montre que ces taux ont fluctué sur la période. Celui du primaire au post-primaire a atteint sa valeur maximale en 2017/2018 (68,2%) et sa valeur minimale en 2019/2020 (53,5%). Quant au taux de transition entre le post-primaire et le secondaire, sa valeur maximale a été atteinte en 2018/2019 (43,2%) et sa valeur minimale de 31,8% en 2019/2020.

La faiblesse de ces taux de transition couplée avec leur baisse sur la période est révélatrice d'une grande déperdition entre les cycles.

- **Au niveau de l'éducation non formelle (ENF)**

- Nombre de centres d'éducation non formelle

Le nombre de centres d'éducation non formelle a fortement baissé sur la période 2016-2020, passant de 3 409 en 2016 à 2 365 en 2020 dont 1803 centres pour adultes (76,2%) et 562 pour les adolescents (23,8%). Le nombre de centres a connu une évolution en dents de scie au cours de la période 2016-2020. Cependant, au niveau de l'éducation non formelle pour adolescents, le nombre de centres a globalement connu une hausse entre 2016 et 2020, passant de 302 à 575 soit 86,1% alors qu'au niveau de l'éducation non formelle pour adultes, on relève une baisse de plus de 40% du nombre de centres, passant de 3 107 à 1 803 durant cette période.

- **Nombre d'apprenants dans les centres d'éducation non formelle**

A l'image du nombre de centres, les effectifs des apprenants des centres d'éducation non formelle ont connu une évolution en dents de scie au cours de la période 2016-2020, et ce dans les deux types d'ENF (adultes et adolescents).

**Tableau 7 : Evolution des effectifs des apprenants de l'éducation non formelle par type de centre selon le sexe de 2016 à 2020**

	2016		2017		2018		2019		2020	
	Total	Dt femmes	Total	Dt femmes	Total	Dt femmes	Total	Dt femmes	Total	Dt femmes
<b>Adultes</b>	<b>86 001</b>	<b>62 745</b>	<b>71 807</b>	<b>53 053</b>	<b>113 721</b>	<b>88 491</b>	<b>105 695</b>	<b>84 757</b>	<b>81 350</b>	<b>65 310</b>
<b>Adolescents</b>	<b>8 610</b>	<b>4 324</b>	<b>18 257</b>	<b>9 768</b>	<b>43 085</b>	<b>23 416</b>	<b>14 799</b>	<b>7 946</b>	<b>13 647</b>	<b>7 398</b>
<b>Total</b>	<b>94 611</b>	<b>67 069</b>	<b>90 064</b>	<b>62 821</b>	<b>156 806</b>	<b>111 907</b>	<b>120 494</b>	<b>92 703</b>	<b>94 997</b>	<b>72 708</b>

**Source** : annuaires statistiques 2016-2020 de l'ENF

Le tableau 7 présente l'évolution des apprenants de l'éducation non formelle par type de centre selon le sexe. En 2020, sur un total de 94 997 apprenants, les adultes sont au nombre de 81 350 soit 85,9%. Les femmes représentent pour les deux types de centre la part majoritaire, soit 80,3% au niveau des adultes et 54,2% au niveau des adolescents.

Cependant, au niveau des adolescents, les effectifs ont globalement augmenté de plus de 58,5% alors qu'au niveau de l'ENF pour adultes, ils ont connu une baisse de plus de 5,4% entre 2016 et 2020. Les effectifs dans les deux types d'ENF sont en baisse continue depuis 2017/2018. Les mêmes tendances sont observées si l'on considère l'évolution selon le sexe.

L'analyse ci-dessus montre une bonne dynamique en termes d'accès et de participation au cours des cinq dernières années, mais cette dynamique est en train d'être freinée par la crise sécuritaire dont les impacts ont commencé à s'installer dans la durée.

#### **I.4.2.2 Qualité**

##### **- Au niveau du formel**

L'analyse de la qualité de l'éducation est faite en termes d'encadrement, d'achèvement et de réussite aux examens scolaires.

- **Ratio élèves/classe et ratio élèves/maitre (auditeurs/encadreur)**

Le ratio élèves/maitre est en dessous des normes au niveau du préscolaire et du primaire (30 auditeurs par encadreur au préscolaire et 50 élèves par maître au primaire). Il est de 28 élèves par encadreur au préscolaire et de 48 élèves par maitre au primaire en 2019/2020.

Au niveau du post-primaire et du secondaire, l'analyse du ratio élèves/classe montre que les effectifs par groupe pédagogique sont dans l'ensemble acceptables comparés à la norme de 70 élèves par classe au post-primaire et de 60 par classe au secondaire. Dans tous les ordres d'enseignement les ratios élèves/maitre et élèves/classe du public sont supérieurs à ceux du privé. Mais cette situation cache des disparités régionales, voire intra-régionales avec des classes surchargées par endroit et faiblement occupées par ailleurs.

Sur la période de 2016 à 2020, le ratio auditeurs/encadreur ou élèves/maitre a faiblement évolué dans les deux ordres d'enseignement, préscolaire et primaire. Le ratio du public dans les deux ordres est resté au-dessus de celui du privé.

- **Le taux d'achèvement**

Au primaire, on enregistre un taux de 60,3% contre respectivement 39% et 17,5% au post-primaire et au secondaire. Les filles achèvent mieux le cycle primaire et le post-primaire que les garçons, soit un indice de parité de 1,16 au primaire et de 1,2 au post-primaire. Par contre, au secondaire, la situation est en faveur des garçons en termes d'achèvement.

Durant la période 2016-2020, on note une hausse continue du taux d'achèvement (TACH) au secondaire qui est passé de 9,8% en 2015/2016 à 17,5% en 2019/2020, soit un gain de 7,7 points de pourcentage. Par contre au primaire et au post-primaire, le TACH s'est accru jusqu'en 2017/2018, année à partir de laquelle on observe une baisse jusqu'en 2019/2020. Au primaire, il a perdu 2,7 points et 1,6 point au post-primaire confortant les analyses sur les déperditions du système.

Au primaire, les filles ont mieux achevé le cycle que les garçons durant toute la période 2016-2020. Quant au post-primaire, la situation s'est inversée au profit des filles à partir de 2017/2018. Par contre au secondaire, le niveau d'achèvement des filles a toujours été au-dessous de celui des garçons, mais il s'opère une évolution vers l'équité.

- **Résultats des examens**

A la session de 2020, le taux de succès au CEP est de 66 % et celui du BEPC est de 36,5%. Les garçons ont été au cours de cette session plus performants que les filles, et ce constat est plus marqué au niveau du BEPC avec un indice de parité de 0,79.

Au cours de la période 2016-2020, les taux de réussite aux examens scolaires ont évolué en dents de scie pour les deux examens avec une tendance à la hausse. Ainsi, le taux de succès au CEP est passé de 62,1% en 2016 à 66% en 2020. Quant à celui du BEPC, il est passé de 29,7% en 2016 à 36,5% en 2020.

L'évolution de l'indice de parité du taux de succès aux examens scolaires indique que sur la période 2016-2020, les filles ont été légèrement moins performantes que les garçons au niveau du CEP à l'exception de l'année 2016. Par contre, au niveau du BEPC, la performance des garçons est restée sensiblement supérieure à celle des filles tout au long de la période. On observe une tendance à l'accroissement des inégalités entre les filles et les garçons en matière de réussite au CEP et une tendance à la réduction des inégalités au niveau du BEPC.

- **Les acquis scolaires**

Les différentes évaluations réalisées ces dernières années ont montré une faiblesse du niveau d'acquisition des élèves. A titre illustratif, l'évaluation des acquis scolaires de 2018 a donné les résultats globaux suivants :

**Tableau 8 : Résultats de l'évaluation des acquis scolaires de 2018**

Classe	Français	Mathématiques	Sciences
	Scores	Scores	Scores
CE1	45,54	31,67	61,37
CM2	41,88	39,86	55,77
5 <sup>ème</sup>	40,51	29,43	-

**Source** : Rapport de l'évaluation des acquis scolaires 2018

Il ressort une faible acquisition des élèves dans les disciplines évaluées, notamment en français et mathématiques où les scores moyens des élèves sont inférieurs à 50 sur 100.

De façon globale, au niveau de la qualité de l'éducation formelle, il ressort une faiblesse et une baisse croissante des taux d'achèvement à tous les niveaux, une faiblesse des résultats aux examens scolaires et une faiblesse du niveau d'acquisition des élèves, appelant à de profondes réformes au niveau du sous-secteur de l'éducation nationale.

- **Au niveau du non formel**

• **Nombre de déclarés alphabétisés**

En 2020, le nombre total de déclarés alphabétisés est de 42 749 dont 79% de femmes. Ce nombre a connu une décroissance importante entre 2018 et 2020. En deux années d'intervalle, le nombre de déclarés alphabétisés a connu une baisse de plus de 37%. Elle est plus remarquable chez les hommes (45,4%).

**I.4.2.3 Coordination / gouvernance du sous-secteur de l'éducation**

En matière de coordination et de gouvernance du sous-secteur de l'éducation, sur la période 2016-2020, on enregistre une tendance croissante du taux de réalisation des activités, passant de 73,7% en 2016 à 82,52% en 2020, avec un pic de 90,8% en 2019. Cela montre une bonne dynamique dans la réalisation des activités planifiées au sein du ministère.

Les rencontres statutaires (CASEM, missions conjointes de suivi, cadre partenarial, rencontres avec les partenaires sociaux) se tiennent régulièrement, permettant de valider les documents de planification et suivi-évaluation et de discuter des sujets d'intérêt et d'actualité du ministère.

De façon spécifique et pour assurer un meilleur fonctionnement et une bonne gouvernance du département, des conseils de cabinet hebdomadaires élargis aux structures centrales ont été institués et se tiennent autour de thématiques diverses.

En plus des conseils de cabinet hebdomadaires, des conseils de cabinet élargis aux structures centrales, déconcentrées, rattachées et de mission sont organisés deux fois l'an afin de permettre à Monsieur le Ministre de partager des informations avec les responsables sur les dossiers stratégiques et de leur donner des orientations y relatives, pour un bon pilotage du département à tous les niveaux.

Sur la période, les rencontres de concertation entre le MENAPLN et les collectivités territoriales d'une part et les ONG/associations de développement (AD) œuvrant dans le domaine de l'éducation d'autre part, se sont régulièrement tenues permettant de discuter des difficultés rencontrées dans la gestion décentralisée de l'éducation et des contributions des ONG/AD.

Concernant la concertation avec les partenaires sociaux, on note la signature d'un protocole d'accord entre le Gouvernement et la coordination nationale des syndicats de l'éducation en 2018 dont l'élément phare de la mise en œuvre est la signature du décret n°2020-0245/PRES/PM/MFPTPS/MINEFID du 30 mars 2020 portant statut particulier du métier éducation, formation et promotion de l'emploi ainsi que la décision du Gouvernement d'apurer la dette sociale.

La mise en œuvre de la feuille de route d'opérationnalisation du statut particulier a connu un début d'application avec l'ouverture des concours professionnels spéciaux au profit des emplois de l'encadrement pédagogique. Un comité de suivi de la mise en œuvre du protocole d'accord est mis en place et se réunit chaque mois afin de faire le point de l'état d'avancement des engagements.

#### I.4.2.4 Financement du secteur de l'éducation

Malgré un contexte économique international et national difficile, le secteur de l'éducation a connu une hausse de financement ces dernières années.

Le tableau 9 ci-dessous présente le financement du secteur de l'éducation des trois dernières années.

**Tableau 9 : Financement du secteur de l'éducation de 2019 à 2021 (en millions de FCFA)**

Libellés	2 019		2 020		2021
	Dotation	Exécution	Dotation	Exécution	Prévisions (LFR)
Budget total de l'Etat incluant le service de la dette (A)	2 064 755	2 007 264	2 180 468	2 139 500	2 327 207
Budget total de l'Etat hors le service de la dette (B)	1 964 755	1 890 492	2 067 088	1 999 590	2 153 607
MENAPLN + 98 + CAST (C)	516 346	507 478	542 646	532 649	555 089
MESRSI (D)	81 183	82 421	69 522	68 584	80 728
MJPEE (E)	5 633	5 883	3 690	3 630	3 630
Secteur de l'éducation (F = C + D + E)	603 162	595 781	615 857	604 864	639 448
Part des dépenses consacrées à l'éducation dans le budget total de l'Etat incluant le service de la dette (G = F/A)	29,21%	29,68%	28,24%	28,27%	27,48%
Part des dépenses consacrées à l'éducation dans le budget total de l'Etat hors le service de la dette (G = F/B)	30,70%	31,51%	29,79%	30,25%	29,69%

**Sources** : CID au 31 décembre 2019 et 2020, et au 20 juillet 2021

Sur les trois dernières années, le secteur de l'éducation a bénéficié en moyenne et en dotation de 28,31% du budget de l'Etat incluant le service de la dette extérieure et de 30,05% du budget hors service de la dette extérieure, montrant les efforts importants consacrés par l'Etat en matière d'éducation et de formation des jeunes Burkinabè. Ce financement s'est légèrement accru même si on note une diminution au niveau du financement de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle. Le MENAPLN représente environ 87% du financement du secteur au regard de ses effectifs et du personnel à sa charge.

Le financement extérieur pour le secteur n'atteint guère 10% au cours de ces dernières années (environ 9% entre 2019 et 2021).

Sur les dix dernières années (2012-2021), l'Etat burkinabè a alloué en moyenne 27,71% de ses ressources propres à l'éducation dépassant de loin la norme minimale de 20% définie au niveau international. Il convient cependant de relever une inefficacité et une inefficience dans l'utilisation de ces ressources. L'analyse de la qualité et de l'efficacité interne de notre système éducatif révèle de fortes déperditions signifiant un gaspillage de ressources.

Pour le compte du MENAPLN, le budget a presque triplé pendant que les dépenses de salaires ont été multipliées par quatre sur la même période. Le taux d'accroissement annuel moyen des dépenses de



personnel sur la période est d'environ 17%. Ces dépenses de personnel représentent en moyenne 70% du budget du MENAPLN sur la période avec une croissance ces dernières années, laissant peu de ressources pour l'investissement (environ 11% en moyenne avec une forte tendance à la baisse), pourtant capital pour un secteur en croissance.

**Tableau 10 : Financement du sous-secteur de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire (en millions de FCFA)**

		2016	2017	2018	2019	2020
<b>Budget Général</b>	Dotation	275 963	405 423	365 251	478 939	498 524
	Exécuté	275 284	382 575	301 823	473 522	495 069
	Taux d'exécution	99,75%	94,36%	82,63%	98,87%	99,31%
<b>CAST/FSDEB</b>	Dotation	35 423	26 690	18 641	18 374	25 735
	Exécuté	20 190	23 347	16 027	15 649	20 707
	Taux d'exécution	57,01%	87,47%	85,98%	85,16%	80,46%
<b>CAST/CSS</b>	Dotation	330	578	561	492	416
	Exécuté	0	126	254	106	352
	Taux d'exécution	0	21,87%	45,38%	21,63%	84,69%
<b>Projet et Programmes de développement</b>	Dotation	23 617	22 453	22 742	18 541	17 971
	Exécuté	4 616	6 987	17 226	18 201	16 521
	Taux d'exécution	19,55%	31,12%	75,75%	98,17%	91,93%
<b>Total MENAPLN</b>	<b>Dotation</b>	<b>335 333</b>	<b>455 144</b>	<b>407 195</b>	<b>516 346</b>	<b>542 646</b>
	<b>Exécuté</b>	<b>300 090</b>	<b>413 034</b>	<b>335 330</b>	<b>507 478</b>	<b>532 649</b>
	<b>Taux d'exécution</b>	<b>89,49%</b>	<b>90,75%</b>	<b>82,35%</b>	<b>98,28%</b>	<b>98,16%</b>
<b>Part du financement extérieur (CAST/FSDEB+PPD)</b>		17,61%	10,80%	10,16%	7,15%	8,05%

**Source** : CID, Plan d'action 2017-2021 du MENAPLN

Le budget du MENAPLN a considérablement évolué sur les cinq (05) dernières années, passant de 335,3 milliards en dotation en 2016 à 542,6 milliards en 2020 soit un accroissement de 62,81% sur la période et un accroissement annuel d'environ 14%. Cet accroissement global, tiré par celui des dépenses de personnel, s'explique essentiellement par la mise en œuvre du protocole d'accord Gouvernement/CNSE. Le budget est essentiellement supporté par les ressources propres de l'Etat qui représentent en moyenne 89% du budget du MENAPLN avec une tendance positive sur la période.

En termes d'exécution, on constate une bonne performance du département même si des efforts restent à faire au niveau du CAST/FSDEB et des Projets et programmes de développement (PPD).

On note une diminution substantielle du financement extérieur de l'éducation. En effet, la part du financement extérieur (CAST/FSDEB + PPD) représente en moyenne 11% du financement total du MENAPLN et cette part est restée décroissante sur la période (passant de 17,61% en 2016 à 8,05 en 2020) signifiant une diminution continue de la part des partenaires extérieurs. Le Budget CAST/FSDEB qui représentait 10% du financement du sous-secteur de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire en 2016 ne représentait que 4,07% en 2020.

L'analyse du financement de l'éducation met en évidence les efforts faits par l'Etat et ses partenaires au développement. On note cependant une faiblesse de la contribution de ces derniers et une priorisation des dépenses de fonctionnement au détriment des investissements, ce qui appelle à la réflexion pour un financement soutenable du secteur de l'éducation dans le moyen et le long termes.

## **I.5 Pourquoi des Assises nationales de l'Education nationale ?**

Malgré les réformes entreprises, les plans et programmes initiés et mis en œuvre, la crise est allée en s'amplifiant et est devenue une crise structurelle dont les symptômes les plus patents sont, entre autres :

- le faible rendement interne ;
- l'inadéquation entre les offres de formation et les besoins du monde de l'emploi ;
- une offre d'éducation toujours insuffisante par rapport à la demande ;
- la difficulté pour l'Etat de mobiliser des ressources conséquentes pour investir dans l'éducation et surtout la difficulté à concilier les réalités de notre pays et les engagements internationaux en matière d'éducation ;
- le développement incontrôlé d'établissements privés ne respectant pas les cahiers des charges ;
- la difficulté à satisfaire les revendications sociales des travailleurs de l'éducation ;
- l'incivisme et la violence dans l'environnement scolaire ;
- les difficultés de mise en œuvre du transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux communes ;
- la mauvaise exécution des marchés de réalisation des infrastructures scolaires ;
- les difficultés de fonctionnement des établissements pilotes de la réforme avec l'instauration de la gratuité de l'enseignement de base public ;
- le faible accompagnement en information et orientation scolaire et professionnelle des élèves/apprenants ;
- la faible dotation en quantité et en qualité des intrants de l'éducation notamment les manuels, les fournitures, les matières d'œuvre, les vivres pour la cantine scolaire, les infrastructures éducatives, le mobilier scolaire et de bureau ;
- les insuffisances dans la gouvernance administrative, pédagogique et financière de l'éducation ;
- la crise sécuritaire compromettant le droit à l'éducation d'une part importante de la population en âge scolaire dans les zones touchées ;
- la survenue de la pandémie à coronavirus freinant la mise en œuvre des politiques de développement et partant de l'éducation.

Face à la crise globale et multiforme que traverse le secteur de l'éducation, des Assises nationales s'avèrent nécessaires pour trouver des solutions concertées de relance du système éducatif.

## **II. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DES ASSISES NATIONALES**

### **II.1 Objectifs général et spécifiques**

L'objectif général des Assises nationale de l'Education nationale est de fonder un pacte national pour une éducation de qualité, inclusive et résiliente dans un contexte de crises sécuritaire, sanitaire, économique et sociale.

De façon spécifique, il s'agit de/d' :

- valider les propositions les plus pertinentes pour réussir la mise en œuvre du Protocole d'accord entre le Gouvernement et la Coordination nationale des syndicats de l'Education (CNSE) ;
- valider les propositions pertinentes pour la mise en œuvre des réformes curriculaire, des examens et concours ;
- valider les propositions les plus pertinentes sur la gratuité de l'éducation et d'envisager des perspectives ;

- valider les propositions pertinentes pour le développement de l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP);
- proposer un plan d'encadrement de l'enseignement privé ;
- valider les propositions les plus pertinentes de mécanismes de bonne gouvernance administrative, pédagogique et financière de l'éducation nationale ;
- valider les propositions les plus pertinentes d'amélioration du transfert des ressources aux collectivités territoriales, aux ONG et associations ;
- valider les propositions les plus pertinentes de mécanisme de résilience du système éducatif face aux crises, mécanisme de prévention et de résolution des crises et des violences en milieu scolaire ;
- valider les propositions les plus pertinentes de relance et de dynamisation du sous-secteur de l'éducation non formelle ;
- valider les propositions les plus pertinentes de promotion des langues nationales pour la cohésion sociale ;
- valider les propositions les plus pertinentes de réalisation d'infrastructures scolaires ;
- valider les propositions les plus pertinentes pour améliorer la qualité de l'enseignant au double plan social et professionnel ;
- valider les propositions les plus pertinentes de financement de l'Education ;
- proposer les mesures d'accompagnement de la mise en œuvre des conclusions des Assises nationales ;
- valider les propositions de dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre des conclusions des Assises nationales.

## **II.2 Résultats attendus**

Les résultats suivants sont attendus :

- les propositions les plus pertinentes pour réussir la mise en œuvre du Protocole d'accord entre le Gouvernement et la CNSE sont validées ;
- les propositions pertinentes pour la mise en œuvre des réformes curriculaire, des examens et concours sont validées ;
- les propositions les plus pertinentes sur la gratuité de l'éducation et d'envisager des perspectives sont validées ;
- les propositions pertinentes pour le développement de l'EFTP sont validées ;
- un plan d'encadrement de l'enseignement privé est validé ;
- les propositions les plus pertinentes de mécanismes de bonne gouvernance administrative, pédagogique et financière de l'Education nationale sont validées ;
- les propositions les plus pertinentes d'amélioration du transfert des ressources aux collectivités territoriales, aux ONG et associations ;
- les propositions les plus pertinentes de mécanisme de résilience du système éducatif face aux crises, mécanisme de prévention et de résolution des crises et des violences en milieu scolaire sont validées ;
- les propositions les plus pertinentes de relance et de dynamisation du sous-secteur de l'éducation non formelle sont validées ;
- les propositions les plus pertinentes de promotion des langues nationales pour la cohésion sociale sont validées ;
- les propositions les plus pertinentes de réalisation d'infrastructures scolaires sont validées ;
- les propositions les plus pertinentes pour améliorer la qualité de l'enseignant au double plan social et professionnel sont validées

- les propositions les plus pertinentes de financement de l'éducation sont validées ;
- les mesures d'accompagnement de la mise en œuvre des conclusions des Assises nationales en termes d'infrastructures et de ressources humaines sont proposées ;
- les propositions de dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre des conclusions des Assises nationales sont validées.

### **III. DEMARCHE METHODOLOGIQUE**

#### **III.1 Principes d'élaboration**

Après l'adoption du rapport portant autorisation de la tenue des Assises nationales sur l'éducation nationale par le Conseil des Ministres en date du 31 mars 2021, le ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales s'est attelé à son organisation.

Ainsi, des termes de référence (TDR) ont été élaborés et soumis aux autres ministères en charge de l'éducation et de la formation en l'occurrence, le MESRSI et le MJPEE, pour amendements. Dans ces TDR, des instances d'organisation et de coordination sont définies aussi bien au niveau central que déconcentré. Des thématiques ont été identifiées et un Comité technique national multisectoriel et des Comités techniques régionaux ont été constitués. Chaque comité est composé d'une équipe de coordination et de douze commissions thématiques. Pour plus d'opérationnalité du comité technique national, un comité de rédaction du draft du document de base des Assises a été mis en place avec des missions bien définies.

Conformément aux recommandations du Conseil des Ministres, le Ministre chargé de l'Education nationale a entrepris des rencontres d'information et d'échanges avec différentes composantes de la communauté nationale.

- Rencontre avec les autorités coutumières et religieuses :
  - le Mogho Naba Baongo ;
  - le Cardinal Philippe Ouédraogo ;
  - la Fédération des Eglises et Missions évangéliques ;
  - la Fédération des Associations islamiques du Burkina.
- Rencontre avec les institutions :
  - le Médiateur du Faso ;
  - le Haut Conseil du Dialogue social ;
  - le Conseil économique et social ;
  - l'Académie nationale des Sciences, des Arts et des Lettres du Burkina Faso ;
  - le Conseil supérieur de la Communication ;
  - la Commission de l'Informatique et des Libertés.
- Rencontre avec les partis politiques et les élus locaux :
  - le Mouvement du Peuple pour le Progrès ;
  - le Chef de file de l'Opposition politique ;
  - l'Alliance des partis politiques de la majorité présidentielle ;
  - l'Association des Régions du Burkina Faso ;
  - l'Association des Municipalités du Burkina Faso.
- Rencontre avec les partenaires de l'éducation :
  - les faïtières de l'enseignement privé ;

- les syndicats de l'éducation ;
  - les Associations des parents d'élèves ;
  - les Partenaires techniques et financiers ;
  - le Secrétariat permanent des Organisations non gouvernementales.
- Rencontre avec les personnes ressources :
- les Anciens Ministres chargés de l'éducation ;
  - les Anciens Secrétaires généraux des ministères chargés de l'éducation.

Les contributions de tous ces acteurs ainsi que leurs préoccupations ont été prises en compte pour consolider les termes de référence des Assises nationales.

### **III.2 Recherche documentaire**

Une équipe a été commise pour rassembler les ressources documentaires dans le but de les mettre à la disposition des membres du comité de rédaction, dans l'optique de faciliter la compréhension et l'analyse des informations nécessaires pour les travaux de rédaction. Il s'agit :

- des articles, thèses et ouvrages consacrés à l'éducation au Burkina Faso ;
- des lois, décrets et arrêtés relatifs à l'éducation nationale ;
- des politiques, plans, projets et programmes de l'éducation nationale ;
- des travaux d'institutions nationales en rapport avec l'éducation nationale.

### **III.3 Atelier de rédaction**

Par arrêté n°2021-188/MENAPLN/CAB du 29 juin 2021, un comité de rédaction, composé de responsables du MENAPLN, des anciens ministres et secrétaires généraux ayant été chargés de l'éducation, de partenaires au développement et de personnes ressources, a été mis en place pour permettre de disposer d'un document de travail dont la scientificité et le pragmatisme offrent des orientations claires pour les Assises régionales, puis nationales de l'Education nationale.

La première étape du travail des commissions a été de stabiliser les points de discussions proposés par l'équipe de conduite des Assises composée de conseillers techniques, de chargés de missions et de chargés d'étude du ministère en charge de l'Education. Les points de discussions sont les aspects problématiques, les points de préoccupation de chaque thématique. Chaque groupe avait pour consigne d'évaluer la pertinence des points de discussion proposés. Certains groupes les ont retenus tels qu'ils ont été proposés, d'autres les ont, soit réduits, soit enrichis par de nouveaux points de discussion.

A la suite de l'appréciation de la pertinence des points de discussion, les groupes de travail ont rempli la feuille de route pour la mise en œuvre des propositions de solutions. Cette feuille de route comprenait : les propositions de solutions, les modalités de mise en œuvre, un agenda de réalisation à cours, moyen et long termes ainsi que l'identification des acteurs de mise en œuvre et des partenaires.

### **III.4 Validation du projet de document de base**

Un comité technique national mis en place par arrêté n°2021-0188/PM/CAB du 29 juin 2021, après avoir passé en revue le document de base du 4 au 6 août 2021 au complexe du centre international de conférences de Ouaga 2000, a procédé à sa validation sous la présidence du Premier Ministre, Chef du Gouvernement. La principale recommandation du comité technique national est de mettre à la

disposition des participants aux Assises régionales et nationales le document de base à temps afin de permettre son appropriation pour une meilleure participation.

#### IV. THEMATIQUES, POINTS DE DISCUSSION ET PROPOSITIONS DE REPONSES

##### IV.1 Bilan de la mise en œuvre du protocole d'accord Gouvernement-CNSE et perspectives

###### i. Quelles solutions aux engagements non encore réalisés ?

En octobre 2017, quatorze (14) organisations syndicales du Ministère en charge de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire et une du Ministère en charge l'action sociale, regroupées au sein d'une coordination appelée Coordination nationale des Syndicats de l'Education (CNSE), ont soumis au Gouvernement, une plateforme revendicative. En rappel, la constitution de la coordination a été opérée dans un contexte de fusion institutionnelle de l'enseignement secondaire avec l'éducation de base opérée en janvier 2016. Cette fusion a fait du département, le plus grand des ministères en termes d'effectifs du personnel et en nombre d'organisations syndicales (28 syndicats).

La plateforme de la CNSE a été soumise dans un contexte marqué par des revendications syndicales tous azimuts. En effet, dès le premier trimestre de l'année 2016, les syndicats des magistrats ont organisé une lutte ayant abouti au statut autonome de la magistrature. Il s'en est suivi une série de revendications syndicales au niveau de la Police nationale, des greffiers, de la Garde de sécurité pénitentiaire (GSP), des financiers, des administrateurs civils, des Gestionnaires des Ressources humaines (GRH), de la culture, de l'Enseignement supérieur, etc. C'est dans ce contexte que la CNSE a déposé sa plateforme revendicative le 05 octobre 2017 à l'occasion de la journée de l'enseignant.

Les négociations autour de cette plateforme ont été engagées dans un climat de crise affectant le système éducatif. En effet, en plus des divers mouvements de pression de la CNSE (sit-in, grève, marche, meeting, suspension d'activités pédagogiques, conférences de presse...), les élèves ont également organisé des grèves et des marches.

Au terme d'échanges de correspondances entre le Gouvernement et la CNSE, un comité bipartite de négociation a été mis en place en fin novembre 2017. Les négociations se sont déroulées les 12 et 29 décembre 2017, puis les 04, 05, 09, 10, 11, 12, 16, 17, 19, 22, 23, 25, 26 et 27 janvier 2018 dans les locaux de la Primature et du Ministère de l'Education nationale et de l'Alphabétisation (MENA). Elles ont abouti le 27 janvier 2018, à la signature d'un protocole d'accord entre le Gouvernement et la CNSE dont les conclusions se présentent comme suit :

**Tableau 11 : Nombre d'engagements par point de revendication**

<b>Grands points</b>	<b>Engagements</b>
L'adoption d'un statut valorisant des personnels de l'éducation et de la recherche	<b>3</b>
L'amélioration de l'accès à l'éducation	<b>8</b>
L'amélioration des conditions de travail pour une efficacité du système éducatif	<b>23</b>
La revalorisation de la fonction enseignante	<b>18</b>
Dispositions finales	<b>4</b>
<b>Total</b>	<b>56</b>

**Source** : Comité bipartite de suivi

A la date du 29 septembre 2021, dernière date de suivi de la mise en œuvre du protocole, le bilan de mise en œuvre se présente comme suit :

**Tableau 12: Nombre d'engagements réalisés ou en cours de réalisation**

Points	Engagements	Réalisés	%	En cours	%
L'adoption d'un statut valorisant des personnels de l'éducation et de la recherche	3	3	100%	0	0%
L'amélioration de l'accès à l'éducation	8	5	63%	3	37%
L'amélioration des conditions de travail pour une efficacité du système éducatif	23	16	70%	7	30%
La revalorisation de la fonction enseignante	18	16	89%	2	11%
Dispositions finales	4	4	100%	0	0%
<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>44</b>	<b>79%</b>	<b>12</b>	<b>21%</b>

**Source** : comité bipartite de suivi

Sur 56 engagements, 44 ont été mis en œuvre, représentant 79% et 12 engagements sont en cours de mise en œuvre soit 21%.

Sur les 44 engagements réalisés, 37 ont été réalisés dans les délais, soit 84% et 7 ont été réalisés hors délai, soit 16%.

Sur les 12 engagements en cours de mise en œuvre, deux engagements sont hors délai, soit 17%.

La revendication relative à l'adoption d'un statut valorisant a abouti, entre autres, à l'adoption le 30 mars 2020 d'un statut particulier du métier Education, Formation et Promotion de l'Emploi. Pour sa mise en œuvre en son volet éducation, une feuille de route a été adoptée autour de neuf (9) activités.

L'état d'exécution de cette feuille est le suivant :

- l'organisation effective des concours spéciaux d'accès aux emplois d'Inspecteur de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle (IEPENF) et d'Inspecteur de l'enseignement secondaire (IES) ;
- la prise de l'arrêté interministériel n°2021-027/MFPTPS/ MINEFID/MENAPLN du 13 avril 2021 portant modalités d'accès et de jouissance du titre honorifique d'Inspecteur général ou d'Administrateur général des services scolaires et universitaires ;
- le dépôt des demandes pour jouir de ce titre honorifique en cours ;
- la prise de l'arrêté n°2021-124/MFPTPS/SG/DGFP du 15/02/2021, portant conditions et modalités d'octroi de la bonification d'un échelon aux agents exerçant les emplois terminaux ;
- la prise de l'arrêté n°2021-123/MFPTPS/SG/DGFP du 15 février 2021 portant modalités de nomination dans les emplois d'Attaché d'éducation, d'Attaché d'administration scolaire et universitaire (AASU) et d'Attaché d'intendance scolaire et universitaire (AISU) et le début effectif du dépôt des demandes ;
- la réforme effective des curricula de formation et le début effectif de la formation des professeurs des écoles (anciens instituteurs adjoints certifiés) et des Educateurs de la petite enfance (anciens moniteurs d'éducation de jeunes enfants) à l'Institut national de formation des personnels de l'éducation (INFPE);

- l'élaboration des curricula de tous les nouveaux emplois à l'exception de ceux de la famille d'emplois laboratoire des lycées et collèges ;
- l'ouverture au titre de la session de 2021 des concours professionnels de recrutement des professeurs agrégés de l'enseignement secondaire et des administrateurs des lycées et collèges ;
- un projet de décret portant «organisation des examens professionnels des personnels de l'Education préscolaire, de l'Enseignement primaire et de l'Education non Formelle » est en cours d'adoption.

Par ailleurs, une relecture du statut particulier du métier Education, Formation et Promotion de l'Emploi est en cours pour prendre en compte certaines insuffisances telles que l'omission de la famille d'emplois « Animation de la vie scolaire et Orientation scolaire et professionnelle » parmi les bénéficiaires de la bonification d'un (1) échelon aux agents exerçant les emplois non terminaux mais ayant atteint la limite d'âge pour prendre part aux concours et examens professionnels. Cette omission bloque la prise de l'arrêté portant modalités d'octroi de cette bonification d'échelon.

Au nombre des atouts au niveau du statut particulier, on peut citer, entre autres, i) l'existence des passerelles entre les différentes familles d'emplois, ii) l'amélioration du plan de carrière pour certaines catégories d'emplois, iii) le relèvement du niveau de recrutement au niveau des familles d'emplois relevant de la petite enfance, du primaire et de l'animation de la vie scolaire, iv) la création de nouveaux emplois, v) l'octroi d'une bonification d'échelon aux agents atteints par la limite d'âge pour prendre part aux concours ou examens ou ceux exerçant les emplois terminaux, vi) la dérogation de l'âge limite pour prendre part aux concours et l'ouverture de concours spéciaux au profit de certains emplois, vii) la création d'un seul emploi d'encadrement, tant au niveau du primaire que du secondaire, pour plus d'efficacité dans l'encadrement, etc.

De façon globale, la mise en œuvre du protocole d'accord peut être jugée satisfaisante au regard du taux de mise en œuvre des engagements (44 sur 56) et devrait permettre d'améliorer le rendement du système éducatif à court, moyen et long termes. Cependant, des insuffisances demeurent malgré les efforts consentis, même au niveau des engagements réalisés. En effet, pour ce qui concerne particulièrement le traitement des dossiers de carrière, l'irrégularité de la situation administrative de certains agents ou l'absence de notes bloque la prise de leurs actes d'avancements ou de bonification d'échelon à titre exceptionnel. A titre illustratif, le tableau ci-dessous donne le nombre d'agents ne disposant pas de note pour avancer à la date de fin août 2021.

**Tableau 13 : Nombre d'agents ne disposant pas de note pour avancer en fin août 2021**

<b>Années d'avancement</b>	<b>Agents ne disposant pas de note</b>
2018	364
2019	1962
2020	2893
<b>Total</b>	<b>5219</b>

**Source** : DRH/MENAPLN, août 2021

Le tableau 13 indique que le nombre d'agents n'ayant pas de note pour avancer en fin août 2021 est de 5219.



L'incidence financière de la mise en œuvre des engagements relatifs aux dossiers de carrières et à la mise en œuvre du statut particulier (l'indemnité de logement, l'indemnité spécifique, la bonification d'échelon à titre exceptionnel, le trousseau pédagogique, etc.) à la date du 29 septembre 2021 est de 114 067 944 362 FCFA. Cette mise en œuvre qui se poursuit, a permis d'apaiser un tant soit peu le climat social.

La situation des engagements en cours de réalisation se présente comme suit :

- **Elargir le périmètre de la gratuité au préscolaire public à travers l'allègement des charges**

La gratuité de l'enseignement de base, affirmée dans la loi d'orientation de l'éducation, exclut le préscolaire. Mais le ministère a engagé des actions pour faciliter l'acquisition des manuels du préscolaire à travers une réglementation pour réduire le coût desdits manuels. En perspective, le MENAPLN envisage la relecture de la loi d'orientation de l'éducation afin d'inclure l'éducation préscolaire dans la gratuité de l'éducation de base. Par ailleurs, il faudrait élaborer les projets de textes d'application concomitamment.

- **Développer l'éducation préscolaire**

La situation de l'éducation préscolaire a évolué ainsi qu'il suit : de 2017 à 2020, le nombre de structures d'éducation préscolaire est passé de 1049 à 1597, soit un taux d'accroissement de 52,2% ; au niveau des personnels d'encadrement de la petite enfance, les effectifs sont passés de 3905 en 2017 à 6013 en 2020. Tout ceci a eu pour effet l'accroissement du nombre d'auditeurs qui est passé de 81 931 en 2017 à 124 006 en 2020 soit une hausse de 51,4%. Malgré ces efforts, le taux de préscolarisation demeure toujours faible avec 6% en 2020. Pour accélérer le développement de l'éducation préscolaire, le MENAPLN a élaboré une stratégie nationale de développement accéléré de l'éducation préscolaire au Burkina Faso (SNDAEP) validée en avril 2021. L'accent doit donc être mis sur la mise en œuvre diligente et la vulgarisation de cette stratégie, tout en incitant le secteur privé à investir davantage dans l'éducation préscolaire.

- **Réexaminer les procédures de production des manuels et prendre des dispositions pour que les manuels soient livrés dans les écoles au plus tard le 15 septembre de chaque année**

Le MENAPLN rencontre d'énormes difficultés en ce qui concerne la production et la distribution des manuels scolaires. Celles-ci sont relatives à i) l'allocation budgétaire insuffisante, ii) la non maîtrise de la chaîne de production au niveau national notamment la faible capacité de production des imprimeries, iii) la procédure très longue et incertaine pour la passation des marchés d'impression, iv) la réglementation fiscale de l'importation des matières d'impression défavorable à la production locale au Burkina Faso, v) les conditionnalités des partenaires financiers qui sont défavorables à la production diligente des manuels, vi) la faible capacité de distribution du Ministère, vii) la procédure d'exécution budgétaire non adaptée au calendrier scolaire, etc.

Pour améliorer la production, l'acquisition et la distribution des manuels scolaires, les solutions suivantes peuvent être envisagées : la promotion de l'expertise nationale en matière d'édition et de production, l'exonération fiscale sur les intrants des manuels scolaires avec un mécanisme de suivi contrôle, la commande pluriannuelle des manuels scolaire selon les besoins réels exprimés et en qualité suffisante, l'allocation conséquente des moyens financiers sur les ressources propres de l'Etat, l'institution de cadre de concertation entre les acteurs de la chaîne de production des manuels scolaires (MENAPLN, MINEFID, secteur privé), la simplification des procédures d'acquisition et de

distribution des manuels scolaires, sanction des entreprises défaillantes et/ou indélicates, mise en place d'une commission nationale d'évaluation et d'approbation des matériels didactiques à tous les niveaux scolaires et numériser les manuels et les rendre disponibles.

- **Poursuivre la construction dans un moyen terme d'un lycée scientifique avec internat dans chaque région**

Les deux (02) lycées scientifiques nationaux prévus sont construits et sont fonctionnels. Sur les 13 lycées scientifiques régionaux prévus sept (07) sont construits et fonctionnels et les six (06) autres dont le financement est acquis, sont en cours de réalisation. En ce qui concerne les internats, seuls les lycées scientifiques nationaux en disposent. Le coût estimatif trop élevé pour la poursuite de la construction et le fonctionnement d'un internat dans chaque région commande la poursuite des échanges entre le Gouvernement et les partenaires sociaux sur les échéances de mise en œuvre.

- **Réhabiliter les latrines défectueuses dans les établissements**

Le Ministère a procédé en 2018 à une évaluation de la situation des latrines défectueuses dans les structures éducatives en vue de leur prise en compte dans un plan de réhabilitation d'infrastructures éducatives. En guise de proposition de solution, il faut accélérer la mise en œuvre du plan, prendre en compte les besoins spécifiques des enfants en situation de handicap et impliquer les bénéficiaires et les communautés dans l'entretien des latrines.

- **Etendre progressivement la construction des internats (un internat en plus de celui des lycées scientifiques dans chaque province) pour les enfants démunis**

La construction des lycées scientifiques régionaux n'étant pas encore achevée, la construction des internats par province pour les enfants démunis, bien que pertinente, n'est pas encore entamée. La contrainte majeure étant le financement, le recours au financement innovant reste une opportunité à travers le partenariat public-privé avec la diaspora.

En outre, la mise en œuvre effective de la carte éducative et l'augmentation progressive des bourses au profit des enfants démunis pourraient constituer des alternatives pour la résolution de la problématique des internats dans chaque province.

- **Clôturer les domaines scolaires**

En 2018, le MENAPLN a procédé à une évaluation du coût global de la construction des clôtures des domaines scolaires en matériaux définitifs pour l'ensemble des établissements sans clôture. Ce coût s'élevait à 636 800 000 000 FCFA pour environ 12 736 établissements.

En guise de proposition, il faut envisager, pour la sécurisation des domaines scolaires, prévoir la clôture d'une structure éducative au moins parmi les réalisations du 11 décembre et l'utilisation de matériaux non définitifs tels que les haies vives, les pneus, les grillages, etc. A cet effet, les communautés éducatives et les collectivités doivent être davantage responsabilisées.

- **Doter toutes les écoles préscolaires et primaires publiques en vivres pour quatre (4) mois en 2019, six (06) mois en 2020 et neuf (09) mois à partir de 2021. Toutefois, la gestion des vivres doit être améliorée à tous les niveaux pour éviter les déperditions**

L'état des lieux des cantines scolaires montre que la question est préoccupante. En effet, bien que la cantine joue un rôle important dans l'accès, le maintien et la qualité de l'éducation, l'Etat n'arrive pas encore à assurer la couverture des 09 mois de cantine scolaire en raison des contraintes financières. Par ailleurs, il faut noter les difficultés liées au stockage, à l'enlèvement et à la distribution.

Cette situation s'est aggravée avec le transfert de la gestion des cantines aux communes avec notamment des détournements des vivres ou de fonds alloués pour leur acquisition, la mauvaise qualité des vivres, les retards dans la mise à disposition des vivres dans les écoles. Face à cette situation, les mesures suivantes sont à envisager :

- diversifier et/ou déconcentrer les structures de contrôle de la qualité des denrées alimentaires ;
- auditer la gestion des cantines scolaires ;
- suspendre le transfert des ressources aux communes défailtantes tout en faisant recours au principe de subsidiarité prévu par les textes, comme alternative pour approvisionner les écoles des communes défailtantes ;
- adopter le projet de convention sur les ressources transférées entre le MENAPLN et les communes ;
- sanctionner les acteurs fautifs en application des dispositions des textes en matière disciplinaire, de passation des marchés publics et du code pénal.

Les cantines endogènes, quoique initiées comme des alternatives à la couverture des 09 mois de cantines, rencontrent aussi des difficultés dans leur mise en œuvre qui sont, entre autres, la démission de certains parents et la pauvreté des ménages. Toutefois, le Projet de repas scolaire à base de produits locaux pour une nutrition intelligente dans le Ioba, les Balés et le Bazèga du Gouvernement Japonais et l'Initiative présidentielle d'au moins un repas équilibré par jour pour les enfants d'âge scolaire, constituent des sources d'espoir pour l'amélioration de la nutrition des enfants.

- **Assainir l'environnement scolaire (insalubrité, nuisances sonores, débits de boissons, prostitution, drogue, ...)**

Le Gouvernement a adopté le décret n°2016-926/PRES/PM/MATDSI/MJDHPC/MENA du 03 octobre 2016 portant protection du domaine scolaire et son modificatif n°2020-0259/PRES/PM/MATDC/MSECU/MJ/MINEFID/MENAPLN du 07 avril 2020. En outre, le MENAPLN a adopté, en avril 2019, une stratégie de lutte contre la drogue, la toxicomanie et la violence à l'école assortie d'un plan d'actions. La sensibilisation, la vulgarisation et l'application avec rigueur de la réglementation et des stratégies en matière d'assainissement de l'environnement scolaire constituent des solutions pour l'atteinte de cet objectif. Par ailleurs, la création d'un comité d'assainissement dans chaque établissement en impliquant tous les acteurs de la communauté éducative pourrait faciliter l'application de la réglementation en vigueur.

- **Donner suite aux dossiers des personnels des ex-garderies populaires dans un délai d'un mois, à compter de la date de signature du présent protocole, pour un règlement définitif du problème**

En ce qui concerne le dossier des personnels des ex-garderies populaires, il faut rappeler que c'est depuis 2001, que le Médiateur du Faso a recommandé la rétrocession des garderies aux communes qui les abritent et l'apurement du passif social de ces garderies. Ces personnels étaient recrutés comme

bénévoles sous le Conseil national de la Révolution et c'est en 1998 que les intéressés ont demandé leur intégration dans la fonction publique sans succès.

Il a fallu attendre 2009 pour voir une première évaluation entreprise par le ministère en charge de l'Action sociale avec le concours des directions régionales de la Caisse nationale de Sécurité sociale. Cette évaluation n'a pas satisfait les différents acteurs. S'en est suivi une seconde initiée dans le cadre des activités d'un comité ad hoc.

Le dossier a été transmis à nouveau au Secrétariat général du Gouvernement et du Conseil des Ministres pour programmation en Conseil des Ministres.

Au regard de la nature et de l'ancienneté du dossier, il est souhaitable d'accélérer le processus en cours pour un règlement définitif dudit dossier au plus tard le 31 décembre 2021.

- **Elargir le comité technique d'élaboration du plan de formation des agents du MENA aux organisations syndicales**

Les organisations syndicales ont exprimé le souhait d'être associées au processus d'élaboration du plan de formation des agents du MENAPLN. Toutefois, jusqu'à présent, le MENAPLN n'a pas encore élaboré un plan de formation pour l'ensemble du personnel. Par contre, une stratégie intégrée de renforcement des capacités des enseignants et des encadreurs pédagogiques (SIREP) a été adoptée courant 2018 avec la participation des organisations syndicales.

Par ailleurs, les dispositions de la loi n°081-2015/CNT du 28 novembre 2015, en son article 92, stipulent que « les statuts particuliers et les règlements propres à chaque administration doivent prévoir l'adoption d'un plan de renforcement des capacités par voie réglementaire en vue d'assurer à tous les fonctionnaires ayant les aptitudes et le mérite nécessaires, des facilités en vue de leur perfectionnement, spécialisation, formation ou accès aux emplois supérieurs ».

Au regard de ce qui précède et vu la nécessité de permettre aux agents du MENAPLN d'être performants dans l'exercice de leur métier et en phase avec les évolutions technologiques du moment, il convient de repenser le système de renforcement des capacités en l'adaptant aux besoins actuels et en allouant des allocations conséquentes pour son financement.

Le processus de son élaboration devra être inclusif et participatif en y associant tous les acteurs concernés.

Pour ce faire, il conviendrait de mettre en place un comité d'élaboration du plan, en y intégrant tous les acteurs concernés.

- **Poursuivre la déconcentration de la gestion des actes de carrière des agents du MENAPLN**

Concernant la poursuite de la déconcentration de la gestion des actes de carrière, la pertinence d'une telle option se justifie par la nécessité non seulement de rapprocher l'administration des administrés, en limitant le déplacement des agents, notamment des enseignants pour le suivi de leurs dossiers de carrière, mais aussi de diligenter le traitement de ces dossiers de carrière.

La quasi-totalité des actes de gestion des agents de la Fonction publique était jadis à la seule charge du ministère en charge de la Fonction publique. Cet état de fait a induit la lourdeur et la faible efficacité dans la gestion administrative et des ressources humaines. Dans le cadre du processus de modernisation

de l'administration publique, des structures spécifiquement en charge de la gestion des ressources humaines furent créées dans les ministères et institutions.

Pour faire face à l'évolution des effectifs, des initiatives ont été entreprises depuis 2009 par le ministère en charge de la fonction publique pour une dévolution de certains actes de gestion aux Présidents d'institutions et aux Ministres. Le dernier texte réglementaire consacrant la dévolution des actes de carrière à ces autorités est l'arrêté n°2011-1200/MFPTSS/CAB du 12 octobre 2011 portant liste des actes de gestion des agents de la Fonction publique dévolus aux Présidents d'institutions et aux ministres. Cet arrêté énumère une vingtaine d'actes dévolus (cf. arrêté en annexe). Un autre portant dévolution de certains actes aux gouverneurs de région arrêté avait été pris en 2009. Il faut noter qu'en sus des actes de carrière, le traitement des indemnités des personnels du MENAPLN à travers le SIGASPE est effectué, dans les différentes directions régionales, à l'exception de la région du centre pour laquelle le traitement est fait par la DRH. Malgré tous ces efforts, des difficultés subsistent et tiennent principalement au nombre élevé de dossiers à traiter au regard de l'effectif des agents du ministère qui est de 118500, soit 55% de l'effectif des agents de la Fonction publique, au faible niveau d'équipement en matériel et à l'insuffisance de ressources humaines de la DRH/MENAPLN.

La déconcentration de la prise de certains actes de carrière s'avère donc comme une des solutions à la difficulté dans la prise des actes de carrière et pour le maintien des agents, notamment les enseignants à leurs postes de travail.

La poursuite de la déconcentration des actes de carrière pourrait concerner les arrêtés de titularisation, d'avancement et de bonification d'échelon suite à une décoration. A cet effet, le MENAPLN devrait engager diligemment une réflexion avec le MFPTPS et le MINEFID. De même, le renforcement des effectifs des agents de la DRH et des services en charge de la gestion des ressources humaines des directions régionales du MENAPLN ainsi que leur équipement conséquent en matériels doit être envisagé. Par ailleurs il convient de/d' :

- améliorer la fluidité du réseau SIGASPE ;
- alléger les procédures de traitement des actes de carrières ;
- renforcer les effectifs des agents au niveau d'autres structures déconcentrées de l'Etat (budget, trésor, Fonction publique) et les équiper conséquemment en matériels.

**ii. Faut-il procéder à une évaluation de l'impact des engagements tenus sur la motivation du personnel de l'éducation et sur la qualité des enseignements/apprentissages ?**

L'Etat de mise en œuvre du protocole d'accord Gouvernement-CNSE s'établit à 44 engagements réalisés et douze (12) autres en cours de mise en œuvre, soit un taux de réalisation de 79%. Les préoccupations posées par les structures syndicales du MENAPLN touchent des aspects d'ordre structurel et ceux liés à la carrière et aux conditions de vie et de travail des enseignants. La satisfaction de ces éléments apparaît non seulement comme une motivation des enseignants, mais aussi comme un moyen pour améliorer la qualité des enseignements/apprentissages. D'autant plus que les arguments ayant appuyé la revendication étaient l'amélioration de la qualité des apprentissages. De ce fait, il est utile d'évaluer l'impact de mise en œuvre des engagements sur la qualité des enseignements. Pour ce faire, le Gouvernement devrait commanditer une étude en vue d'évaluer l'impact des engagements tenus sur la motivation du personnel de l'éducation et sur la qualité des enseignements/apprentissages. Dans tous les cas, les mesures suivantes sont recommandées :

- réaliser une étude en vue d'évaluer l'impact des engagements tenus sur la motivation du personnel de l'éducation et sur la qualité des enseignements/apprentissages ;
- mener des discussions franches avec les partenaires sociaux afin de trouver d'autres perspectives pour l'ensemble des engagements dont la mise en œuvre nécessite des financements importants ;
- faire une évaluation périodique du système éducatif.

### **iii. Quel est l'impact de l'octroi du trousseau pédagogique sous forme numéraire sur la qualité des enseignements/apprentissages ?**

Le kit pédagogique a fait l'objet de réflexion par un comité paritaire conformément à l'engagement sur la revendication de « l'octroi d'un trousseau pédagogique à tous les enseignants chaque début de rentrée » afin de faire des propositions sur le contenu. Le comité paritaire composé de neuf (9) représentants du Gouvernement et de neuf (9) représentants de la CNSE a peiné à trouver une proposition consensuelle au contenu du kit pédagogique. Ce faisant, il a été adopté le principe que l'Etat paye un montant forfaitaire de 30 000 FCFA par année scolaire à chaque enseignant qui va se charger d'acheter les documents de son choix. Ainsi, chaque année depuis la rentrée scolaire 2019-2020, l'Etat débourse une somme d'environ 3 milliards de FCFA pour honorer cet engagement. Toutefois, l'impact réel des moyens engagés par l'Etat sur la performance des enseignants n'est pas évident. Il est alors légitime de s'interroger sur la valeur ajoutée du trousseau pédagogique dans sa modalité actuelle, en rapport avec la qualité des enseignements/apprentissages.

Il convient donc de mener une étude pour mesurer l'impact de cette forme d'octroi du trousseau pédagogique sur la qualité des enseignements/apprentissages en impliquant toutes les parties prenantes. Le cadrage de cette étude pourrait se faire avec les différentes parties prenantes. Les conclusions de cette étude permettront de mieux orienter les modalités d'octroi dudit trousseau.

### **iv. Comment réduire l'impact de la fronde sociale sur la qualité des enseignements/apprentissages ?**

Les mouvements sociaux dans le secteur de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire ont pris de l'ampleur ces derniers temps et se manifestent sous plusieurs formes : sit-in, marche, meeting, grève et marche, conférence de presse, campagne médiatique, suspension des évaluations, rétention des notes, boycott des conseils de classe et d'enseignement, refus de réceptionner, de traiter ou de transmettre des dossiers, etc. Ces mouvements sociaux affectent gravement le déroulement des activités éducatives car les heures de cours perdues ne sont pas toujours compensées par des cours de rattrapage. Cet état de fait a pour conséquences les retards dans l'exécution des programmes d'enseignement et la baisse du niveau des apprenants.

Dans une telle situation, des pistes de solutions seraient :

- la prise de mesures visant à faire respecter le temps d'enseignement/apprentissage par les enseignants et les apprenants pour la validation de l'année scolaire ;
- la mise en œuvre de façon diligente des engagements pris par le Gouvernement ;
- la prévention des causes de la fronde sociale ;
- l'application des textes en matière de grève et autres formes de mouvements sociaux ;
- l'information et la sensibilisation des acteurs sur les conséquences pédagogiques, financières et sociales d'une année troublée, invalidée ou blanche ;
- le renforcement du dialogue social franc entre les différents acteurs ;

- l'amélioration de la gouvernance dans les structures éducatives et l'application des textes y afférents ;
- la dépolitisation de l'administration de l'éducation en respectant le régime juridique applicable aux fonctionnaires et en adoptant des codes d'éthique et de déontologie.

#### **v. Comment renforcer le dialogue social avec les syndicats de l'éducation ?**

Les syndicats de l'éducation connus du MENAPLN sont au nombre de vingt-six<sup>1</sup> (26), dont quinze (15) sont membres de la Coordination nationale des syndicats de l'Education (CNSE).

Il existe au MENAPLN des organes consultatifs qui sont des instances de rencontre et de concertation avec les syndicats. Il s'agit du comité technique paritaire et du conseil de discipline prévus par la loi n°081-2015/CNT du 24 novembre 2015. En sus de ces organes consultatifs, il y a la commission d'affectation pour convenances personnelles des agents du MENAPLN prévue par l'arrêté n°2017-0152/MENA/SG/DRH du 09 juin 2017 portant modalités d'affectation pour convenances personnelles des agents du Ministère de l'Education nationale et de l'Alphabétisation. Ces trois organes tiennent régulièrement leurs sessions statutaires.

Pour ce qui concerne les cadres formels de concertation avec les syndicats, il faut noter que dans le cadre de la mise en œuvre du protocole d'accord, un comité paritaire de suivi a été institué par arrêté n°2018-070/MENA/CAB du 10 avril 2018. Ce comité se tient chaque mois. Il a pour objectifs d'apprécier l'état d'avancement des travaux de mise en œuvre du protocole d'accord et de rendre compte des difficultés au Premier Ministre. En 2021, les missions du comité bipartite de suivi ont été étendues au suivi de la mise en œuvre du statut particulier.

L'importance de ces cadres formalisés n'est plus à démontrer, car ils permettent au MENAPLN et aux partenaires sociaux d'entretenir le dialogue social, moyen par excellence pour les deux parties d'échanger régulièrement sur les préoccupations relatives au secteur de l'éducation et d'améliorer leurs relations.

Au regard de ces avancées notables qui constituent des atouts, il est souhaitable de mettre en place un cadre formalisé de dialogue social entre le MENAPLN et toutes les organisations syndicales du secteur de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire non seulement au niveau central, mais aussi aux niveaux régional, provincial et communal. Toutefois, vu le nombre élevé des organisations syndicales de l'éducation, il serait souhaitable d'envisager la facilitation des négociations et des concertations avec lesdites organisations dans un cadre global tout en respectant la liberté syndicale.

## **IV.2 La question enseignante : bilan et perspectives**

### **i. Quel type d'enseignant faut-il pour l'éducation de base et l'enseignement secondaire au Burkina Faso ?**

Dans le système éducatif, l'enseignant est l'un des acteurs essentiels dans le processus d'enseignement/apprentissage.

L'accès à la profession d'enseignant est conditionné par l'obtention d'un titre de capacité. La formation initiale est assurée par les structures publiques et privées. Néanmoins, pour résoudre le problème de

---

<sup>1</sup> Voir la liste en annexe

déficit dans le post-primaire et secondaire, l'Etat continue de recruter des enseignants sur la base du diplôme académique.

Les enseignants doivent dans l'exercice de leur profession et dans leur vie au quotidien, incarner certaines valeurs cardinales telles que l'intégrité, l'ardeur au travail, l'honnêteté, la dignité, l'humilité et l'honneur. Ces valeurs doivent faire d'eux des modèles dans la société. Malheureusement, de nos jours, le comportement de certains enseignants est aux antipodes de ces valeurs.

Face à une telle situation, quel type d'enseignant faut-il pour notre système éducatif dont la vision se décline comme suit dans le PSEF 2017-2030 : « un système éducatif démocratique, performant, inclusif et ouvert sur le monde, développant les compétences et l'expertise nécessaires et suffisantes pour le développement socioéconomique du Burkina Faso » ?

Pour répondre à ces exigences, le type d'enseignant souhaité doit avoir les qualités suivantes :

- la vocation ;
- l'ardeur au travail ;
- l'honnêteté ;
- la dignité ;
- l'humilité ;
- l'honneur ;
- l'intégrité ;
- la probité ;
- la solidarité ;
- le patriotisme ;
- la déférence ;
- le dialogue ;
- l'équité ;
- l'esprit de sacrifice ;
- la disponibilité ;
- l'entretien de bons rapports avec les apprenants et leurs parents ;
- la maîtrise des contenus de sa discipline ;
- la maîtrise des technologies de l'information et de la communication ;
- la connaissance des méthodes pédagogiques ;
- etc.

Pour ce faire, les solutions suivantes sont proposées :

- la prise en compte des qualités ci-dessus parmi les critères de recrutement des enseignants et les curricula pour leur formation ;
- le respect des dispositions transitoires du statut particulier relatives à l'arrêt du recrutement des enseignants sans formation initiale.

## **ii. Quel contenu mettre dans la formation initiale des enseignants ?**

Le statut particulier du personnel de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire, fruit de négociation entre le Gouvernement et la CNSE, commande des réformes dans les emplois. Entre autres réformes, c'est le relèvement au baccalauréat du niveau de recrutement des emplois de base de l'enseignement primaire, de l'éducation non formelle et de l'éducation préscolaire. Ce relèvement induit aussi une réforme dans la formation initiale de ces personnels. La formation initiale et continue des enseignants du post-primaire et du secondaire était assurée par l'Institut des Sciences (IDS) et l'Ecole normale supérieure de Koudougou (ENSK). Ces deux établissements ont été fusionnés par le



Conseil des Ministres en sa session du 30 juillet 2021 pour donner une nouvelle entité qui sera l'école normale supérieure (ENS). Dans cette perspective, il conviendrait de mettre en place une commission composée de plusieurs compétences du MENAPLN et d'autres professionnels pour proposer de nouveaux curricula pour la formation initiale des professeurs des écoles, des éducateurs de la petite enfance, des enseignants du post-primaire et du secondaire.

Enfin, la mise en œuvre effective du processus d'universitarisation dans les écoles et centres de formation contribuera à :

- l'acquisition de connaissances, de qualification et d'aptitude de niveau universitaire nécessaire chez les enseignants en vue de s'adapter aux mutations dans le monde de l'emploi ;
- l'amélioration de la production scientifique dans les disciplines relevant de leur métier (Cf. le décret n°2021-0265/PRES/PM/MINEFID/MESRSI/MFPTPS du 20 avril 2021 portant universitarisation d'offre de formation dans les écoles et centres de formation professionnelle de l'Etat).

L'appréciation de l'adaptation de ces curricula doit se faire avec leur mise en œuvre sur le terrain. A cet effet, il conviendrait d'attendre la sortie de quelques promotions pour effectuer une étude d'évaluation de l'adaptation des curricula.

Au-delà de cette adaptation si elle est avérée, la réflexion pourrait donc être orientée vers l'homologation ou la reconnaissance de la formation initiale comme une formation universitaire, permettant ainsi aux enseignants au titre de la formation continue, d'approfondir leurs connaissances en poursuivant des cursus universitaires.

L'état des lieux de la formation initiale des agents de l'Etat montre un regain ces dernières années, de la formation civique et militaire, initiative qui avait été abandonnée après l'arrêt de la Révolution. Ce regain se justifie par le besoin pour l'Etat, de disposer d'agents disciplinés et suffisamment organisés pour accomplir avec efficacité leur mission dans un contexte marqué par une forme de déliquescence des valeurs républicaines. Ainsi, l'Ecole nationale d'administration et de magistrature a institué une formation civique et militaire obligatoire de 03 mois pour tous les stagiaires de l'école. De même, le Service national pour le développement a adopté une formation civique et militaire obligatoire pour certains appelés. Toutefois, la formation initiale des personnels de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire ne prévoit pas de formation civique et militaire. Dans un contexte marqué par une résilience nationale face à l'insécurité et à la montée de la violence à l'école qui impacte négativement l'éducation, la prise en compte de la formation civique et militaire des personnels de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire dans la formation initiale de ce personnel peut contribuer au-delà du sens de la discipline et de l'organisation, à renforcer la résilience scolaire face à l'insécurité.

L'éthique et la déontologie constituent des éléments importants de la formation du personnel de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire. En effet, appelé à éduquer et à donner l'exemple, ce personnel doit incarner les valeurs sociales afin d'être des modèles de référence dans la société. Du reste, la loi n°081-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant Statut général de la Fonction publique d'Etat en son article 50 dispose que des codes d'éthique et de déontologie, complétant le régime disciplinaire de la loi, doivent être pris. Toutefois, à nos jours, le MENAPLN ne dispose pas encore d'un code d'éthique et de déontologie élaboré. Deux projets ont été initiés en 2014, l'un pour l'enseignement primaire et l'éducation non formelle et l'autre pour les enseignements post-primaire et

secondaire. En 2019, un projet de code d'éthique et de déontologie des personnels du MENAPLN a été élaboré mais il n'a pas encore été adopté en Conseil des ministres.

Malgré l'absence d'un code d'éthique et de déontologie adopté formellement, les programmes de formation initiale du personnel de l'éducation prévoient des modules sur l'éthique et la déontologie.

Au regard de ce qui précède, il est urgent d'accélérer le processus d'adoption du code d'éthique et de déontologie des personnels du MENAPLN et de procéder à l'actualisation des contenus enseignés par la prise en compte de modules sur le développement personnel et la déontologie de la Fonction publique dans les curricula de formation des enseignants.

### **iii. Quel contenu mettre dans la formation continue des enseignants ?**

Au cours de leur carrière, les enseignants en service reçoivent des formations continues dans le cadre du renforcement de leurs compétences. Le ministère compte dans ses effectifs, plusieurs catégories de personnel parmi lesquelles on distingue, entre autres, les enseignants, les encadreurs pédagogiques, le personnel d'animation de la vie scolaire, les personnels d'administration et de gestion, etc.

La loi n°081-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant statut général de la Fonction publique d'Etat prévoit l'actualisation des connaissances et l'amélioration des compétences des agents de la Fonction publique par la formation continue à travers des plans de renforcement de capacités. En effet, l'article 92 de cette loi stipule : « les statuts particuliers et les règlements propres à chaque administration doivent prévoir l'adoption d'un plan de renforcement des capacités par voie réglementaire en vue d'assurer à tous les fonctionnaires ayant les aptitudes et le mérite nécessaires, des facilités en vue de leur perfectionnement, spécialisation, formation ou accès aux emplois supérieurs ». De même, l'article 29 de la loi n°013/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation stipule que « les personnels de l'éducation ont droit à une formation continue et/ou à un encadrement professionnel. Ils ont le devoir de se cultiver et de développer leurs compétences professionnelles ».

Au niveau du MENAPLN, des actions de renforcement de capacités sont mises en œuvre à travers différents cadres de formation au profit des différents personnels. Pour ce qui concerne les enseignants en particulier, ces cadres de formation sont entre autres :

- les stages de formation et de recyclage ;
- les conférences pédagogiques ;
- la mise en œuvre de plans d'amélioration individuels ou collectifs ;
- les groupes d'animation pédagogique ;
- la supervision pédagogique ;
- les séances de préparation aux examens et concours professionnels ;
- l'exploitation des supports didactiques (radio scolaire, ARC, centres de ressources) ;
- la formation à distance ;
- la journée pédagogique ;
- la supervision pédagogique ;
- le contrôle pédagogique ;
- le suivi/accompagnement ;
- l'appui/conseil ;
- la réunion pédagogique.

Ces différents cadres contribuent à la formation continue des agents, mais les résultats escomptés ne sont généralement pas atteints compte tenu de nombreux facteurs dont entre autres :

- insuffisance de moyens financiers ;

- insuffisance de cadres de formation,
- désintérêt des enseignants,
- faible engagement de certains acteurs,
- insuffisance de formation des acteurs,
- non disponibilité et/ou inadaptation des outils de l'encadrement pédagogique,
- insuffisance de dotation en carburant,
- manque d'entretien du matériel roulant, etc.

Il convient de souligner que cette situation est plus accentuée au niveau du secteur privé. A titre d'exemple, les tableaux ci-dessous illustrent les difficultés d'encadrement dans l'enseignement primaire et secondaire de 2015 à 2017.

**Tableau 14 : Ratios enseignants et encadreurs pédagogiques du primaire de 2015 à 2017**

Années	Ratio enseignants/IP	Ratio enseignants/CPI	Ratio enseignants/IEPD
2015	29	61	77
2016	30	70	72
2017	30	71	71

**Tableau 15 : Ratios enseignants et encadreurs pédagogiques au post primaire et au secondaire de 2015 à 2017**

Années	Enseignants	Encadreurs pédagogiques	Ratio
2015	20 852	515	40,48
2016	26 035	656	39,68
2017	26 911	750	35,88

Les difficultés soulevées plus haut en matière de formation continue, peuvent être accentuées par la réforme des curricula en cours si l'on n'y prend garde. En guise de solutions, les propositions suivantes peuvent être envisagées :

- dynamiser les activités de formation continue ;
- impliquer les bénéficiaires dans la détermination des cadres de formation ;
- prendre en compte les besoins réels de formation des bénéficiaires ;
- renforcer l'encadrement de proximité ;
- renforcer le suivi-évaluation des enseignants dans les classes ;
- allouer un budget conséquent à la formation continue ;
- doter les enseignants de kits pédagogiques.

#### **iv. Comment améliorer le suivi et l'encadrement pédagogique des enseignants ?**

L'une des difficultés majeures de l'encadrement pédagogique est comment l'assurer sur le terrain du fait non seulement de l'insuffisance d'encadreurs au niveau du préscolaire, du post-primaire et du secondaire, mais aussi de l'inégale répartition, et surtout du manque de moyens de déplacement ou de carburant pour assurer le déplacement des encadreurs.

Pour faire face au problème lié à la formation continue des enseignants, le Burkina Faso a adopté une stratégie intégrée de renforcement de l'encadrement pédagogique (SIREP) en 2018 qui, malheureusement n'a pas connu de début de mise en œuvre.

Pour ce faire, il convient de :

- mettre en œuvre de façon diligente les recommandations de la SIREP ;

- mobiliser les ressources financières, humaines et matérielles pour la mise en œuvre de la SIREP ;
- opérationnaliser les services d'encadrement pédagogique au niveau déconcentré ;
- veiller à ce que les acteurs assurent le suivi et l'encadrement pédagogique à tous les niveaux ;
- organiser les structures éducatives en zones et en pools d'encadrement pédagogique ;
- sensibiliser la communauté éducative sur sa contribution au suivi citoyen des activités éducatives ;
- doter les structures en charge de l'encadrement pédagogique de kits pédagogiques.

#### **v. Quelle contribution de la communauté dans la valorisation de la fonction enseignante ?**

La contribution de la communauté à la valorisation de la fonction enseignante est d'importance capitale. C'est en effet à la communauté d'accorder à l'enseignant la place qu'il mérite dans la société, au regard de son rôle de formateur et de guide. Ceci n'occulte pas le fait que l'enseignant lui-même a une grosse part de responsabilité dans sa valorisation. En somme, la société toute entière doit respecter et donner de la valeur à l'enseignant pour la fonction sociale qu'il joue. Les violences de toute nature à l'encontre des enseignants doivent être bannies et sévèrement réprimées.

Les parents d'élèves ne doivent pas oublier que l'éducation des enfants ne doit pas être abandonnée aux seules mains des enseignants car l'appui parental est indispensable pour un meilleur suivi des élèves.

La qualité des enseignements dispensés dépend de l'accueil et de l'intégration de l'enseignant dans la communauté. Lorsqu'un enseignant est nouvellement affecté dans une localité, la communauté éducative à travers les COGES ou les associations des parents d'élèves doivent s'organiser pour qu'il soit bien accueilli et bien intégré dans la communauté. A cet effet, la communauté doit être sensibilisée sur l'accueil et l'intégration des enseignants. Par ailleurs, un guide d'accueil et d'intégration de l'enseignant dans la communauté pourrait être élaboré et vulgarisé auprès des enseignants et de la communauté.

#### **vi. Quelle motivation pour un bon rendement des enseignants ?**

En septembre 2017, le ministère en charge de l'Education a commandité une étude sur la motivation du personnel. Cette étude a utilisé des données d'enquêtes conduites à cet effet pour analyser le niveau de motivation du personnel et proposer des axes stratégiques pour améliorer la motivation du personnel. Comme bilan, il convient de relever que les instances de mise en œuvre telles que le comité de pilotage, les comités régionaux et les secrétariats techniques prévus dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations n'ont pas fonctionné.

Cependant, il est intéressant de faire remarquer qu'il ressort de cette stratégie que la principale motivation évoquée par les personnels pour entrer dans leur emploi actuel est la vocation (35%), suivie du manque d'emploi (25%) et de l'influence de l'image forte d'un enseignant (10,8%).

La motivation est l'un des facteurs clés qui mobilise le travailleur autour de la réalisation des objectifs qui lui sont assignés.

Des études ont démontré que le salaire est loin d'être la seule source de motivation au travail. Dans la SNAQUE, il ressort que 75% des enseignants estiment qu'ils sont moins bien payés par rapport aux autres emplois de la fonction publique.

C'est pourquoi, en guise de solutions, les propositions suivantes sont faites :

- **pour les enseignants** : travailler à bénéficier d'une plus grande considération de la communauté éducative et à adopter des comportements exemplaires en adéquation avec les valeurs du milieu ;
- **pour la communauté** : mettre en place un mécanisme d'accueil, d'accompagnement et d'insertion des enseignants. L'implication des communautés dans le relèvement du prestige social de l'enseignant à travers son accueil et son intégration dans leur milieu de vie est nécessaire ;
- **pour l'Etat** : poursuivre les efforts en matière d'amélioration des conditions de vie et de travail des enseignants (commodités sur les lieux de travail, reconnaissance du mérite des enseignants dévoués à travers des mécanismes de motivation, poursuite de la mise en œuvre du protocole d'accord et du statut particulier, définition des modalités spécifiques pour la répartition des décorations attribuées au MENAPLN, institution d'un prix de la meilleure pratique enseignante, encadrer l'organisation des cérémonies d'excellence, proposer des avances sur salaire aux nouveaux enseignants en attendant leur mandatement

#### **vii. Que faire pour que les enseignants respectent leurs obligations professionnelles ?**

Autant il faut trouver un mécanisme de motivation des enseignants pour un meilleur rendement, autant il faut veiller au respect de leurs obligations professionnelles et que tout manquement impactant négativement la qualité des enseignements/apprentissages soit sanctionné. Malheureusement, le constat général est que les manquements aux obligations professionnelles n'ont pas toujours été dénoncés et sanctionnés, même si quelques cas ont fait l'objet de conseil de discipline ou de procès en justice.

Il y a donc une nécessité que le ministère procède à :

- la sensibilisation et la formation des différents responsables de structures en matière disciplinaire ;
- l'application effective des sanctions prévues par les textes en vigueur ;
- la sanction des responsables complaisants ;
- l'élaboration, l'adoption et la vulgarisation d'un code d'éthique et de déontologie ;
- la tenue régulière du conseil de discipline ;
- l'élaboration et la vulgarisation d'un recueil de textes dans le domaine de l'éducation et de la Fonction publique.

#### **viii. Quels outils ou instruments de sélection pour le recrutement du personnel enseignant ?**

Pour l'organisation des concours et des examens d'accès aux différents emplois de l'éducation, deux types d'épreuves sont administrées, à l'instar de la plupart des autres concours : il s'agit des épreuves de spécialités et des épreuves de culture générale. Si ces épreuves étaient conçues sous le format appelé « épreuves classiques », avec les réformes entreprises par le ministère en charge de la fonction publique dans l'organisation des concours, ces épreuves classiques ont été remplacées, d'abord par des tests psychotechniques et des tests de niveau ; et ensuite depuis la session 2021 par des questions à choix multiples (QCM). Parmi les acteurs en charge de l'éducation, des voix s'élèvent de plus en plus pour s'inquiéter du fait que ce type d'épreuves ne permette pas de recruter des enseignants de qualité.

Pour ce qui concerne les QCM, les spécialistes des questions évaluatives s'accordent à dire que les QCM peuvent permettre d'opérer de bons recrutements, quel que soit le profil d'employés souhaités, pour peu que les principes d'ordre scientifique d'élaboration de ces QCM soient respectés. Les QCM auraient donc tout simplement mauvaise presse.

Sans faire une option sur la question relative à la nature des épreuves de recrutement des enseignants, il importe de faire en sorte que certaines valeurs chères à l'enseignant soient prises en compte dans l'élaboration des épreuves pour leur recrutement. Ainsi, les questions liées à la vocation doivent être prises en compte, de manière à ce que le métier d'enseignant incombe aux personnes ayant l'amour dudit métier.

Dans cette situation, les solutions à proposer sont :

- veiller à l'élaboration par des spécialistes de QCM adaptées aux profils des emplois concernés ;
- réinstaurer les épreuves orales dans les épreuves de recrutement du personnel enseignant.

#### **ix. Comment améliorer l'expression des besoins en personnels enseignants ?**

En matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), le processus devant permettre de planifier les besoins en recrutement pour toute organisation peut être résumé de la façon suivante :

- caractériser les emplois, les effectifs et les compétences actuels de l'organisation ou de la structure ;
- opérer leur projection à court terme (1 an) et à moyen terme (3 ans) sous forme d'une ou plusieurs hypothèses ;
- effectuer l'exploration des besoins futurs en emplois, effectifs et compétences et identifier une cible stratégique ;
- analyser les écarts entre les ressources projetées et les besoins futurs de l'organisation.

Dans la Fonction publique burkinabè, les spécialistes s'accordent à dire que l'expression des besoins en personnel ne respecte pas ces règles élémentaires. La pratique actuelle de l'expression des besoins en personnel enseignant est aux antipodes de cette démarche, de sorte que les besoins exprimés par les structures ne cadrent pas toujours avec les réalités du terrain.

Il convient, dès lors, de former les agents chargés de la gestion des ressources humaines en GPEC.

#### **x. Quelle planification adopter pour les recrutements ?**

Pour améliorer la gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs au ministère, il faut mettre en place des outils devant d'abord permettre de maîtriser les effectifs des agents du ministère. Il faut par ailleurs noter que dans le souci d'améliorer la gestion des ressources humaines dans l'administration publique, il a été adopté par décret n°2017-0213/PRES/PM/MFPTPS du 19 avril 2017 un guide méthodologique du tableau prévisionnel des emplois et des effectifs des ministères et institutions. Par le TPEE, le ministère en charge de la fonction publique entend mettre à la disposition des ministères et des institutions un outil d'aide à la planification et à la maîtrise des emplois et des effectifs. Malheureusement, cet outil moderne n'est pas pour le moment utilisé par la plupart des ministères dont

celui en charge de l'éducation nationale. Une suggestion avait été faite d'attendre la stabilisation des emplois à travers les statuts particuliers prévus par le statut général de la Fonction publique.

A partir du moment où le statut particulier du métier Education, formation et promotion de l'emploi a été adopté, il sied que le ministère en charge de l'Éducation nationale prenne les dispositions nécessaires pour :

- élaborer le tableau prévisionnel des emplois et des effectifs du MENAPLN ;
- finaliser l'élaboration des fiches de postes de travail par l'évaluation de la charge de travail et l'estimation des effectifs par poste ;
- maîtriser les effectifs à travers une gestion informatisée du personnel enseignant pour une bonne planification des emplois et des effectifs.

#### **xi. Quel mécanisme de déploiement des enseignants adopter au regard des situations particulières ?**

L'une des équations en matière de gestion des ressources humaines que le ministère en charge de l'éducation se doit de résoudre est la gestion des agents, notamment les enseignants se trouvant dans des situations particulières et pour lesquelles l'application de la réglementation semble montrer toutes ses limites.

Les situations particulières dont il est question ici concernent :

- la course vers les grands centres urbains, notamment Ouagadougou ;
- le rapprochement des couples ;
- le personnel enseignant dans les zones à forts défis sécuritaires ;
- le personnel enseignant souffrant de pathologies diverses, de l'usure de l'activité, de l'âge, etc.

Comment assurer un déploiement de ce personnel à situations particulières tout en tenant compte des besoins en personnels ?

La question du rapprochement des couples concerne aussi bien les cas où les deux conjoints sont tous agents du MENAPLN et les cas où l'un des conjoints est d'un autre ministère ou d'un autre métier, avec une prépondérance de rejoindre le conjoint en service dans les grands centres urbains. Pour les cas où les deux conjoints sont tous enseignants, la pratique consiste, pour la plupart, à affecter le couple avec son accord lorsque l'un ou l'autre des conjoints doit être affecté. Il conviendrait donc de perpétuer cette pratique en examinant avec les partenaires sociaux, le mode opératoire approprié, tout en prenant en compte les autres cas.

Concernant les agents en service dans les zones en proie à l'insécurité, leur situation mérite un examen particulier afin de trouver un mécanisme de rotation, au risque que ces agents passent toute leur carrière dans lesdites zones. En effet, avec l'insécurité, il devient de plus en plus difficile de trouver des agents souhaitant être affectés dans certaines localités pour convenances personnelles, de sorte que ce sont les agents nouvellement recrutés qui y sont affectés pour nécessité de service. L'effectif des agents souhaitant quitter les régions en proie à l'insécurité, par le biais des affectations pour convenances personnelles est très révélateur de l'inquiétude qui habite les agents.

Face à cette situation, l'option pourrait consister pour les régions à forts défis sécuritaires, de faire en sorte que les enseignants affectés dans ces régions, puissent, pour ceux qui le souhaitent, être mutés dans une autre région, après un maximum d'ancienneté qui ne dépasserait pas trois (3) ans.

Pour ce qui concerne le personnel enseignant souffrant de pathologies diverses, de l'usure de l'activité, de l'âge, etc., il pourrait être envisagé un mécanisme permettant la reconversion de certains agents dans des emplois adaptés à leur situation pour couvrir les besoins sur le terrain, conformément aux dispositions de l'article 119 de la loi n°081-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant statut général de la Fonction publique d'Etat. En outre, il y a lieu d'entreprendre la sensibilisation auprès des agents malades et de leurs parents sur l'impérieuse nécessité de solliciter des congés de maladie ou une affectation pour raison de santé. Enfin, il pourrait être envisagé la mise en place de cellules d'écoute et d'accompagnement aux niveaux central, régional, provincial et communal afin de statuer sur certains cas d'agents souffrant de pathologies diverses de concert avec les partenaires sociaux.

### **xii. Quelles solutions face à la difficulté d'appliquer certaines normes éducatives en matière de nombre de classes par animateur de la vie scolaire ?**

En matière d'animation de la vie scolaire, la norme est de deux (2) classes par attaché ou assistant d'éducation et d'un établissement par Conseiller d'éducation. Malheureusement, cette norme n'est pas respectée sur le terrain. La principale cause est l'insuffisance du nombre d'animateurs de la vie scolaire.

Dans cette situation, les pistes de solutions pourraient être d'entamer la concertation avec le ministère en charge de la Fonction publique pour :

- augmenter les effectifs de recrutement des animateurs de la vie scolaire ;
- procéder à la reconversion de certains enseignants qui n'arrivent plus à tenir les classes pour diverses raisons mais disposés à encadrer les élèves.

### **xiii. Quelles alternatives face à la difficulté d'appliquer certaines normes éducatives en matière d'effectifs d'élèves par classe ?**

Le MENAPLN a adopté par arrêté n°2020-186/MENAPLN/SG/DGESS du 1<sup>er</sup> juillet 2020 un manuel des normes éducatives. Selon ce manuel, les normes en matière ratio élève/classes se présentent comme suit :

- au préscolaire, 35 auditeurs par classe ;
- au primaire 50 élèves par classe ;
- au post-primaire général 70 élèves par classe ;
- au secondaire général 60 élèves par classe ;
- à l'EFTP 60 élèves pour le cycle court et 50 élèves pour le cycle long par classe.

Malheureusement, le constat sur le terrain est que ces normes ne sont pas respectées. Cette situation a été aggravée ces dernières années avec les attaques terroristes dans certaines localités qui occasionnent l'afflux d'élèves déplacés dans d'autres localités. En 2019, lors des affectations pour nécessité de service à titre exceptionnel et face à la difficulté d'appliquer ces ratios, des instructions avaient été données de doubler le nombre d'enseignants lorsque le nombre d'élèves dans la classe est supérieur à 75. La pléthore des effectifs peut s'expliquer par la forte croissance démographique, le fort taux de redoublement, le regain d'intérêt pour l'école par les populations et l'insuffisance des infrastructures scolaires.

Face à la difficulté d'appliquer les normes en matière d'effectif, la solution serait de construire suffisamment d'infrastructures scolaires temporaires ou définitives avec l'implication des communautés pour répondre aux besoins des populations.



### **IV.3 Réforme curriculaire, des examens et concours scolaires : bilan et perspectives**

Les curricula et les examens et concours scolaires sont au cœur de la qualité, de l'efficacité interne et externe du système éducatif. Le constat fait ressortir un certain nombre de réformes curriculaires dont la plus récente est celle issue de la loi d'orientation de l'Education de 2007. Les examens et concours scolaires ont connu également quelques évolutions récentes visant à adapter le système d'organisation des examens au contexte.

#### **IV.3.1 Au niveau des curricula**

##### **IV.3.1.1 Constat**

Le système éducatif burkinabè est essentiellement basé sur l'enseignement général. Il comporte plusieurs goulots d'étranglement dans les passages d'un ordre d'enseignement à un autre (du primaire au post-primaire, du post-primaire au secondaire et du secondaire au supérieur). En illustration, le taux d'achèvement est de 60,3% au primaire, 39,0% au post primaire et 17,5% au secondaire. Cette situation provoque entre autres, beaucoup de déperditions, dont l'une des raisons est la non-adaptation du système d'enseignement à la façon d'apprendre de ces apprenants qui abandonnent le système en cours de route ou en sont exclus faute de résultats. C'est pourquoi il a été décidé l'élaboration de nouveaux curricula.

Afin d'encadrer la conception des nouveaux curricula, un cadre d'orientation du curriculum (COC) a été adopté en 2015 et relu en 2020. Ce document a servi de référentiel à la production des curricula du préscolaire, du primaire classique, de l'enseignement bilingue, du franco-arabe, de l'éducation non formelle, du post-primaire et du secondaire général, de l'enseignement et la formation techniques et professionnels. Le processus de conception des nouveaux curricula s'est accompagné de l'élaboration des manuels et a tenu compte des enfants à besoins spécifiques.

Les nouveaux curricula, conçus dans une perspective d'intégration des apprentissages, prennent en compte l'éducation aux bonnes pratiques hygiéniques et environnementales, la culture, les arts, les droits humains et la citoyenneté, l'enseignement de la santé sexuelle et reproductive.

Le ministère a mis en place à la suite de la double crise sécuritaire et sanitaire, des programmes alternatifs d'apprentissage scolaire : numérisation des contenus d'enseignement/apprentissage et mise à la disposition des apprenants, enseignement par la radio et la télévision, etc.

Le développement de l'enseignement bilingue français et langues nationales a été pris en compte dans le cadre de cette réforme à partir de 2015 dans les écoles bilingues en s'inspirant des expériences antérieures menées par des associations (Tin Tua, Solidar Suisse, etc.).

La mise en œuvre de l'arrêté n°2009-042/MESSRS/MEBA du 10 juin 2009 portant réglementation du redoublement au primaire et au post-primaire a permis d'assurer la promotion automatique à l'intérieur des sous-cycles de l'enseignement primaire. Cependant, au post-primaire, sa mise en œuvre n'a pas été effective. La limitation du taux de redoublement par niveau s'est avérée difficile à mettre en œuvre au regard de la multiplicité des enseignants intervenant dans une même classe. En outre, les activités de remédiations qui auraient dû permettre d'améliorer la maîtrise des contenus par les élèves n'ont pu être réalisées. Finalement, cet arrêté a été abrogé par le décret n°2019-0157/PRES/PM/MENA du 22 février 2019 portant modalités d'évaluation et de contrôle des apprentissages scolaires complété par l'arrêté n°2019-093/MENAPLN/SG/DGEFG du 9 mai 2019 portant conditions de redoublement à l'enseignement primaire.

#### **IV.3.1.2 Analyse**

L'avenir d'une société dépend étroitement de la qualité de son système éducatif. L'éducation est à la fois un droit et une obligation des Etats. C'est pourquoi on dit que tous les pays auront à payer tôt ou tard leur facture d'éducation. La seule différence réside dans le moment. Cette réalité s'impose aussi au Burkina Faso. Pour assurer la cohésion sociale, la justice, la paix et le bien-être de ses filles et fils, le pays a besoin de mettre en place une école résiliente, ancrée sur les valeurs et les réalités nationales, ouverte au monde et soutenable du point de vue financier.

C'est pourquoi la réforme curriculaire, condition de la transformation qualitative de l'école s'est imposée depuis les états généraux de l'Education tenus en 1994 et réaffirmée avec force dans la loi d'orientation de l'Education du 30 juillet 2007.

La mise en œuvre de la réforme curriculaire a consisté à la création de commissions de travail, à l'adoption d'approches pédagogiques et d'un cadre d'orientation du curriculum. Cependant, les différences de vision ont quelquefois occasionné des ralentissements dans la mise en œuvre du processus. De nos jours, les ajustements opérés devraient permettre de mettre à l'échelle de nouveaux curricula, d'élaborer de nouveaux manuels et d'adopter un nouveau dispositif d'évaluation des apprentissages. L'alignement du curriculum passe par cette synergie entre le curriculum, les supports didactiques, l'évaluation des apprentissages et la formation des enseignants. La réforme actuelle du dispositif de formation des enseignants du préscolaire, du primaire et de l'éducation non formelle offre les gages de profils appropriés pour la mise en œuvre de la réforme curriculaire.

Cependant, il conviendrait que la stratégie intégrée de formation continue des personnels de l'éducation (SIFPE) et la stratégie de l'encadrement pédagogique soient effectivement mises en œuvre pour permettre l'appropriation des curricula et des nouvelles méthodes d'enseignement et d'évaluation par les enseignants sur le terrain.

Des préoccupations demeurent quant à la mise en œuvre de stratégies efficaces pour l'enseignement des langues nationales, des TIC, de l'art, de la culture et de la citoyenneté, des activités de production. En effet, l'introduction de ces nouvelles thématiques suscite toujours des interrogations dans l'opinion publique, chez les parents et même les enseignants.

#### **IV.3.1.3 Points de discussion et propositions de réponses**

Ce qui précède suscite un certain nombre de questionnements appelant à des propositions de réponses :

##### **i. Comment développer l'enseignement bilingue français et langues nationales au regard des réticences de certains milieux et en l'absence de description de la majorité des langues burkinabè ?**

Le développement de l'enseignement bilingue français/langue nationale nécessite la mise en œuvre des actions suivantes :

- élaborer un rapport de diagnostic de l'enseignement bilingue français /langues nationales ;
- élaborer un document de promotion de l'enseignement bilingue français /langues nationales ;
- introduire une langue nationale obligatoire comme langue enseignée au primaire, au post-primaire et au secondaire ;
- sensibiliser les populations et les acteurs ;
- mettre en œuvre les conclusions du document de promotion de l'enseignement bilingue français /langues nationales ;
- utiliser les langues nationales comme outils d'enseignement.

## **ii. Comment renforcer l'enseignement des TIC et l'utilisation du numérique comme médium d'enseignement ?**

Le renforcement de l'enseignement des TIC et de l'utilisation du numérique comme médium d'enseignement passe par les mesures suivantes :

- élaborer un dispositif d'enseignement des TIC en classe ;
- concevoir les curricula des TIC ;
- doter les établissements en salles informatiques ;
- équiper les salles informatiques déjà construites à cet effet dans les établissements ;
- former les enseignants à l'appropriation des outils informatiques ;
- enseigner les TIC ;
- utiliser les TIC dans l'enseignement ;
- généraliser l'utilisation et l'enseignement des TIC.

## **iii. Comment renforcer et valoriser les activités de production (travail manuel, préparation aux métiers et à l'esprit d'entrepreneuriat) ?**

Pour y parvenir, il convient de/d' :

- élaborer un plan de mise en œuvre des activités de production au primaire, au post-primaire et au secondaire ;
- sensibiliser la communauté éducative à adhérer à la politique de promotion de la production à l'école primaire et au secondaire ;
- aménager des espaces de production à l'école (art, culture, artisanat, mécanique, couture, tissage, saponification, coiffure, maraîchage, élevage, production de plants) ;
- utiliser les produits issus de ces activités au profit de l'école et de l'élève ;
- mettre en œuvre le plan des activités de production au primaire, au post-primaire et au secondaire ;
- envisager une éducation à l'entrepreneuriat orientée vers le métier à partir du primaire ;
- généraliser la mise en œuvre des activités.

## **iv. Comment renouveler les manuels et assurer la production à bonne date et en nombre suffisant ?**

Afin de doter le système éducatif des manuels nécessaires, il faudrait :

- adopter un plan de production triennal glissant de manuels ;
- écrire les nouveaux manuels ;
- renforcer les imprimeries du MENAPLN ;
- généraliser les bonnes pratiques de suivi contrôle des manuels scolaires dans les structures éducatives (exemple des brigades de gestion des manuels expérimentées dans les écoles PIGEC II de la Gnagna, etc.) ;
- rendre opérationnelles les bibliothèques scolaires (construction, équipement, recrutement de bibliothécaires, organisation de la gestion) ;
- réviser le contenu des manuels tous les cinq ans ;
- élaborer et mettre en œuvre des mécanismes participatifs d'entretien durable des manuels ;
- mettre en œuvre le plan triennal glissant ;
- évaluer la mise en œuvre du plan triennal glissant.

#### **v. Comment renforcer l'enseignement des arts et de la culture en intégrant les valeurs et réalités nationales dans le système éducatif ?**

Pour l'enseignement des arts et de la culture intégrant les valeurs et réalités nationales dans le système éducatif, il faudrait :

- renforcer la prise en compte des arts et de la culture nationale dans les curricula et mettre les moyens pour l'application ;
- valider les curricula de l'enseignement artistique et culturel;
- élaborer les documents relatifs aux savoirs endogènes au profit des enseignants ;
- assurer la formation des enseignants sur l'enseignement des arts et de la culture ;
- évaluer la mise en œuvre du dispositif ;
- sensibiliser les acteurs ;
- intégrer l'enseignement des savoirs endogènes, des arts et de la culture dans la formation initiale et continue des enseignants ;
- assurer l'évaluation et le suivi de la mise en œuvre du dispositif ;
- réintroduire au niveau du post-primaire et du secondaire l'éducation civique.

Pour engranger des progrès significatifs en termes de qualité, il importe de travailler à améliorer les curricula.

La relecture des curricula se poursuit afin d'ajuster les contenus avec le temps d'apprentissage. Un renforcement de l'éducation aux bonnes pratiques hygiéniques et environnementales, aux droits humains et à la citoyenneté est nécessaire pour compléter les initiatives amorcées dans ces domaines. La perspective d'une éducation à l'entrepreneuriat, orientée vers le métier, est une option envisagée par les nouveaux curricula. La philosophie qui sous-tend les nouveaux curricula est celle du lien entre le cognitif, le socio-affectif et le psychomoteur. L'école nouvelle devra à la fois développer chez le nouveau Burkinabè, la capacité de raisonnement, l'amour de la patrie et les habiletés manuelles préprofessionnelles afin de susciter des vocations et de permettre à tous les sortants de savoir s'adapter dans les différentes situations.

La poursuite et la généralisation de l'éducation au numérique devra permettre de donner aux élèves les moyens d'une utilisation raisonnée du numérique à la fois comme objet et outil d'apprentissage

En outre, il serait judicieux de capitaliser les expériences menées en matière d'enseignement des TIC.

Le suivi parental et communautaire des élèves afin de les aider à s'approprier les programmes alternatifs devra être effectif pour que cette innovation atteigne ses objectifs. Il conviendra de développer l'information et la sensibilisation à l'endroit de ces acteurs pour accompagner la mise en place desdits programmes et déterminer un dispositif d'évaluation y relatif.

#### **vi. Comment concevoir un curriculum qui intègre et respecte les valeurs et les réalités nationales ?**

Concevoir un curriculum qui intègre et respecte les valeurs et les réalités nationales nécessite les actions suivantes :

- élaborer une méthodologie d'écriture des curricula des langues nationales ;
- élaborer des curricula d'enseignement des langues nationales ;
- développer le curriculum sur les savoirs endogènes ;
- mettre l'accent sur le renforcement de la liaison école-milieu dans les curricula.

## **vii. Comment articuler la formation des enseignants avec le curriculum, les supports didactiques et l'évaluation des enseignements/apprentissages ?**

Pour articuler la formation des enseignants avec le curriculum, les supports didactiques et l'évaluation des enseignements/apprentissages, il convient de :

- renforcer la formation initiale des enseignants en mesure et évaluation des apprentissages ;
- renforcer le suivi-évaluation des enseignants en fonction dans les classes ;
- mettre à la disposition des enseignants les supports didactiques et le curriculum ;
- faire participer les enseignants à la conception des curricula et des supports didactiques.

### **IV.3.2 Au niveau des examens et des concours scolaires**

#### **IV.3.2.1 Constats**

L'organisation régulière de l'ensemble des examens et concours scolaires est un atout important pour le système éducatif burkinabè. Le ministère dispose depuis 2017 d'un document issu d'études menées sur la réforme de l'ensemble des examens et concours scolaires dont certaines ont été engagées à partir de 2020. Il s'agit notamment de la mise en œuvre du contrôle en cours de formation, de la réforme des épreuves des matières, du resserrement des coefficients.

Le contrôle en cours de formation (CCF) (évaluation des travaux pratiques au cours de l'année scolaire) pour la prise en compte des notes aux examens du CAP et du BEP a été institué en 2020. Cela a permis une nette amélioration des résultats (de moins de 50% des taux de succès habituels, l'on enregistre plus de 63% aux deux sessions de 2020 et 2021).

En outre, l'examen du CAP est maintenant ouvert aux élèves de la deuxième année du CAP recrutés après la classe de cinquième ou de quatrième des lycées et collèges d'enseignement post-primaire général.

A partir de la session de 2021, les concours scolaires sont ouverts aux candidats libres et l'âge maximum pour postuler au concours d'entrée en classe de 6<sup>ème</sup> est passé de 14 à 16 ans.

De nouveaux outils ont été mis à contribution dans la construction des épreuves : référentiels d'évaluation, plans directeurs, tableaux de spécification. Ces outils permettent de composer des épreuves fiables permettant d'évaluer les apprentissages scolaires sur l'ensemble du programme tout en facilitant le travail du candidat. C'est pourquoi la pratique des épreuves au choix en histoire géographie et en SVT a été abandonnée.

L'informatisation du système de gestion des examens et concours est effective et un plan d'amélioration des applications y relatives est en cours. La nouvelle configuration des établissements d'EFTP a induit une adaptation du cadre réglementaire des examens et concours scolaires pour tenir compte des candidats des lycées polyvalents et un concours d'entrée en 1<sup>re</sup> année du Baccalauréat Professionnel (Bac pro) a été ouvert pour faire face à la diversification des offres de formation.

Au plan administratif, le ministère a décidé de la déconcentration de l'organisation du BEPC au niveau des directions provinciales.

Le Burkina Faso est engagé avec les autres pays de la sous-région pour l'atteinte de l'ODD4 qui est l'éducation pour tous en 2030. La mise en œuvre du continuum éducatif pour la tranche d'âge de 6 à 10 ans par l'application de la loi d'orientation de l'éducation de 2007 constitue une des actions phares pour l'atteinte de cet objectif.

Depuis 2012, dans l'espace de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) une réforme de l'examen du baccalauréat est engagée avec plusieurs Etats dont la première concerne

l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux outils d'évaluation. Le Burkina Faso y a souscrit et les nouveaux curricula du post-primaire et du secondaire ont été écrits dans cette perspective. Leur mise en œuvre à partir de l'année scolaire 2022-2023 permettra d'organiser la première session du baccalauréat formule UEMOA en 2025.

#### **IV.3.2.2 Analyse**

Malgré les progrès observés, des défis importants demeurent. La faiblesse de la performance générale du système est due à plusieurs facteurs relevant de divers aspects du système éducatif, parmi lesquels on peut citer : i) la non effectivité de l'application des curricula et des référentiels de formation (inachèvement des programmes, manque d'équipements pour la mise en œuvre de certains référentiels de l'EFTP); ii) l'insuffisance des activités de supervision et d'encadrement pédagogique (supervision, formation continue); iii) la question enseignante (profil, qualification, recrutement et système d'évaluation); iv) l'insuffisance des capacités d'accueil et la qualité des infrastructures et v) l'indiscipline au sein des établissements scolaires.

En outre, le système éducatif burkinabè applique des dispositifs d'examen et de certification hérités de la colonisation qui ne sont plus en phase avec l'évolution de notre société et du secteur de l'éducation. Le maintien du certificat d'études primaires est en contradiction avec l'esprit de l'obligation scolaire de 6 à 16 ans. Toutefois, cette contradiction ne peut être levée sans l'accroissement des capacités d'accueil au post-primaire, l'amélioration du temps d'enseignement et de la qualité des apprentissages, des évaluations formatives et sommatives au primaire et au post-primaire. L'opérationnalisation de la suppression du CEP pourra alors se faire de façon progressive.

#### **IV.3.2.3 Points de discussion et propositions de réponses**

Les changements ou réformes envisagés au niveau des curricula et/ou des examens, quels que soient leur pertinence, n'auront l'impact désiré que si des solutions courageuses sont apportées surtout aux importants déficits horaires observés jusque-là. En effet, quelle que soit la qualité des programmes, des curricula, des examens existants ou à mettre en place, la qualité de l'éducation reste largement tributaire de la couverture complète des volumes horaires et des programmes d'enseignement. Cette préoccupation qui concerne la gouvernance de nos structures éducatives, constitue une condition urgente du développement de la qualité de l'éducation.

Au regard des constats et analyses, des propositions de réponses peuvent être formulées afin de guider la recherche de solutions.

##### **i. Quelle est l'opportunité du maintien de l'examen du certificat d'études primaires dans le contexte actuel de l'obligation scolaire de six à seize ans qui impose de facto la mise en œuvre du continuum éducatif ?**

Les échanges lors des Assises régionales ont fait apparaître deux positions concernant l'avenir du certificat d'études primaires.

La première position est celle tendant à la suppression de cet examen et du concours d'entrée en sixième et la seconde en propose le maintien.

❖ Les arguments en faveur de la suppression du certificat d'études primaires sont les suivants :

La suppression de cet examen et du concours d'entrée en sixième qui en est lié vise l'opérationnalisation du continuum d'éducation de base de six à seize ans. L'examen constitue un goulot d'étranglement dont la levée permettra d'atteindre les objectifs. Le Burkina Faso a souscrit à des engagements (national et international) concourant à l'atteinte de l'éducation pour tous. Le CEP constitue un goulot d'étranglement et sa suppression améliorera fortement la fluidité du cursus des élèves de l'éducation de base et contribuera à la réalisation du continuum éducatif d'ici 2030.

Après la classe de CM2, les élèves qui ont obtenu la moyenne pourront être directement affectés en sixième ou en année préparatoire au CAP comme cela se pratique dans d'autres pays. Les notes obtenues au certificat d'études primaires ne sont pas prises en compte dans l'orientation de l'élève.

Pour la quasi-totalité des emplois, le diplôme minimal requis à l'heure actuelle est le BEPC.

L'amélioration de la qualité du système éducatif est liée à plusieurs facteurs et non à l'instauration du seul examen.

La suppression de l'examen permettra de considérer la moyenne de classe pour la promotion des élèves en classe de 6<sup>ème</sup>. Il faudra mettre en place un dispositif d'évaluation harmonisé et de suivi de sa mise en œuvre au niveau déconcentré.

Dans l'optique de la suppression du CEP, les actions suivantes devront être mises en œuvre :

- exploiter l'étude existante sur la suppression du CEP ;
- élaborer un nouveau dispositif d'évaluation de fin du cycle primaire ;
- organiser une campagne de sensibilisation sur la suppression du CEP ;
- mettre en œuvre un nouveau dispositif ;
- évaluer le nouveau dispositif ;
- réaliser des infrastructures adéquates pour l'accueil des élèves en 6e ;
- délivrer une attestation de niveau de fin de cycle primaire ;
- mettre en place un dispositif d'évaluation harmonisée à tous les niveaux du cycle primaire.

❖ Les acteurs qui sont pour le maintien du certificat d'études primaires font valoir les raisons suivantes et formulent leurs propositions dans ce sens :

- maintenir le CEP au regard du faible niveau actuel des élèves en attendant de mûrir la réflexion sur la question ;
- maintenir le CEP et supprimer le concours d'entrée en sixième ;
- éviter les écueils que cette suppression aura sur l'efficacité du système éducatif ;
- éviter le risque que l'élève ne quitte le cycle sans diplôme.

**ii. Quelle est l'opportunité du maintien du second tour aux examens du BEPC au vu de l'étude qui indique une fourchette de rachat dans un examen à un tour permettant à la fois de rester fidèle à l'esprit de l'évaluation sans pénaliser des candidats ?**

La suppression du second tour aux examens du BEPC devrait aller de pair avec une révision du seuil de rachat. Elle va dans le sens de la directive de l'UEMOA sur la suppression du second tour au baccalauréat dans les Etats membres dans le cadre de la réforme dudit examen. En outre, une étude faite par la DGEC a montré qu'en deçà d'un certain seuil, le candidat admis à composer au

second tour n'a aucune chance de réussir à l'examen alors que des candidats ayant réalisé des performances proches de la moyenne requise au premier tour, sont fréquemment refusés à l'issue des épreuves du second tour pour n'avoir pas obtenu de meilleures notes au second tour dans les deux matières éligibles. Le rachat des candidats actuellement admis à composer au second tour se ferait alors dès le « *premier tour* » et permettrait de réduire le stress des candidats et de leurs proches tout en résolvant de nombreux écarts minimes par rapport au seuil de passage. Les actions suivantes ont été proposées par les partisans de la suppression du second tour au BEPC :

- organiser une campagne de sensibilisation sur la nouvelle formule du BEPC à tour unique ;
- relire le décret portant organisation du BEPC précisant les nouvelles conditions de rachat ;
- mettre en œuvre un nouveau dispositif de l'examen du BEPC ;
- évaluer la mise en œuvre de ce nouveau dispositif.

Cependant, certains acteurs n'approuvent pas la suppression du second tour et préconisent le maintien du dispositif actuel.

### **iii. Quelle est la pertinence de l'épreuve traditionnelle de la dictée décriée par les didacticiens et abhorrée par les élèves ?**

L'épreuve actuelle de la dictée est décriée alors que l'orthographe peut être évaluée au moyen de plusieurs autres outils : les textes à trous, les textes à corriger, la justification des règles appliquées dans l'écriture d'un texte. Pour le texte à corriger, la consigne devrait préciser le nombre de fautes à insérer au texte et la clé de correction donnerait les détails du barème de notation. Il conviendrait à cet effet de :

- proposer une nouvelle épreuve d'orthographe ;
- former les enseignants sur les méthodes d'évaluation de l'orthographe ;
- organiser une campagne de sensibilisation sur le nouveau dispositif d'évaluation en orthographe ;
- mettre en œuvre le nouveau dispositif d'évaluation de l'orthographe ;
- évaluer la mise en œuvre du nouveau dispositif d'évaluation de l'orthographe ;
- décloisonner l'épreuve de français et harmoniser les coefficients.

### **iv. Quelle est la pertinence des coefficients actuels dans l'enseignement post-primaire qui donnent l'allure d'une spécialisation dans ce cycle d'enseignement général ?**

La pratique actuelle des coefficients donne au post-primaire général, l'allure d'un cycle de spécialisation avec des disciplines survalorisées. Cette pratique, loin de stimuler l'effort des élèves dans les apprentissages, les amène à opérer des choix préférentiels dans les matières avec comme conséquences une maîtrise sélective des savoirs, de mauvaises notes dans certaines disciplines et des échecs à l'examen. Le resserrement des coefficients au BEPC permettra aux élèves de fournir des efforts dans toutes les disciplines sans en minimiser certaines et de ne pas être pénalisés dans une discipline où ils ont des difficultés d'apprentissage. Pour ce faire, il convient de :

- réfléchir sur les coefficients de l'enseignement post-primaire général ;
- proposer de nouveaux coefficients au post-primaire en réduisant l'écart entre les matières (de 02 à 03 contre 02 à 05 actuellement) ;
- sensibiliser les acteurs ;
- prendre de nouveaux textes sur les coefficients applicables au BEPC ;
- mettre en œuvre les nouvelles dispositions ;
- évaluer la mise en œuvre des nouveaux coefficients.



## **IV.4 Stratégies de relance et de dynamisation du sous-secteur de l'enseignement et la formation techniques et professionnels**

### **IV.4.1 Constats**

La population burkinabè est caractérisée, entre autres, par sa jeunesse. Selon le RGPH 2019, presque 60% de cette population est constituée de 23,59% de 15-20 ans et de 27,36% de 20-40 ans. Ces jeunes sont pour la plupart en quête d'emploi mais le faible développement du système d'EFTP laisse un grand nombre sans qualification, ce qui diminue leur chance d'obtenir un emploi. Sous ce rapport, le développement de l'EFTP devient une opportunité.

La vision de l'Etat en matière d'enseignement technique corrobore la volonté de se saisir de l'EFTP pour accroître l'employabilité des jeunes. C'est pourquoi la Politique nationale de l'enseignement et la formation techniques et professionnels (PN/EFTP) élaborée en 2008 stipule : « ... *le Gouvernement veut faire du Burkina Faso un pays émergent possédant une expertise qualifiée, suffisante et disponible dans tous les corps de métiers et susceptible de valoriser le potentiel économique du pays. Ainsi, le Burkina Faso disposera d'une masse critique de compétences de niveau intermédiaire et de haut niveau pour stimuler la croissance économique et réduire la pauvreté...* ».

Pour sa mise en œuvre, une stratégie de développement de l'EFTP en tant que référentiel de ce sous-secteur a été élaborée pour la période 2020-2024. Elle vise l'accroissement de l'offre et l'amélioration de la qualité de l'Enseignement et la Formation techniques et professionnels en adéquation avec les besoins de transformation de l'économie.

Depuis les années 90, l'Approche par les compétences a été introduite dans l'élaboration de référentiels. Cependant, la plupart des enseignants n'ont pas reçu de formation à leur exploitation. En outre, les manuels n'ont pas été élaborés.

Les équipements des établissements d'EFTP sont insuffisants et pour la plupart obsolètes.

Une ligne budgétaire destinée à l'acquisition de la matière d'œuvre pour les apprentissages des élèves existe dans les DREPS mais sa dotation reste insuffisante. Le manuel de procédure afférent à l'acquisition de la matière d'œuvre a été adopté pour faire face aux difficultés rencontrées.

La formation par alternance, introduite au Baccalauréat professionnel, est une innovation importante dans la stratégie de formation, quoique peu développée.

L'ouverture de nouveaux établissements et l'extension d'autres constituent également des actions menées en vue d'augmenter la capacité d'accueil dans l'EFTP. De même, le projet de Formation des enseignants et conseillers pédagogiques de l'enseignement et la formation techniques et professionnels (FECOP-EFTP) a permis de doter les établissements techniques en personnel dans des spécialités dont le Burkina était en manque.

Les passerelles entre les différents ordres d'enseignement sont rares, ce qui confine les élèves dans des couloirs figés de formation de deux, trois ou quatre ans. Il existe peu de passerelles entre l'enseignement général et l'enseignement technique, et si le passage du formel au non formel existe, l'inverse est rare.

La participation des établissements d'EFTP à leur propre financement reste une question à résoudre afin d'améliorer leur fonctionnement.

L'intégration des spécialités de l'EFTP aux séries existantes dans les établissements d'enseignement général a été initiée pour répondre au besoin pressant d'augmentation de la capacité d'accueil dans l'EFTP sans pour autant engager des moyens importants. Ces établissements dénommés

« établissements polyvalents » ont vu le jour à la rentrée scolaire 2017-2018 avec l'ouverture des lycées polyvalents<sup>2</sup>.

Les ordres d'enseignement, les cycles, les séries et spécialités ainsi que les niveaux sont cloisonnés aussi bien dans l'enseignement général que dans l'enseignement technique ; mais les préjudices de ce modèle de structuration se ressentent avec plus d'acuité dans l'EFTP au regard des coûts élevés de formation. Ces préjudices sont, entre autres, relatifs à l'exploitation des ressources humaines, des infrastructures et des équipements.

On observe également une insuffisance de filières d'accueil universitaires en rapport avec les spécialités de formation entreprises au niveau du secondaire. Pour celles qui existent, les modalités d'accès ne sont pas favorables aux sortants de l'EFTP. En outre, le MENAPLN ne dispose pas de charte pour l'accompagnement des sortants de l'EFTP à l'insertion professionnelle. Cette insuffisance ne facilite pas l'accompagnement de l'EFTP par le secteur privé en matière d'accueil des stagiaires, de soutien à la formation duale et de participation à l'élaboration des référentiels. Par ailleurs, le champ de l'EFTP est éclaté entre plusieurs départements ministériels de sorte que la politique de la formation professionnelle est réalisée au sein de plusieurs départements sans une vision holistique. En outre, au sein des structures de l'EFTP relevant du MENAPLN, le cloisonnement subsiste entre lycées techniques et lycées professionnels et entre collèges et lycées.

#### **IV.4.2 Analyse**

L'adoption de la PN/EFTP a permis la promotion de ce sous-secteur, de mettre en cohérence les textes fondateurs de l'Education et de fédérer les énergies de l'ensemble des acteurs de l'enseignement et la formation techniques et professionnels. C'est un référentiel important pour la mobilisation des financements en faveur de l'EFTP.

Sa mise en œuvre a permis d'accroître l'offre de formation par la construction d'infrastructures d'accueil et la création de nouvelles filières/spécialités. Le nombre d'établissements publics d'EFTP est passé de 11<sup>3</sup> en 2006-2007 à 30 en 2018-2019 dont 12 établissements polyvalents. Des spécialités nouvelles telles que l'énergie solaire, la production animale, la transformation des produits carnés ont été créées. En outre, un accent particulier a été mis sur la formation et l'encadrement des enseignants.

Les itinéraires de formation en vigueur au Burkina Faso hérités du modèle colonial ont très peu évolué malgré les changements sociaux, politiques, économiques et culturels profonds qu'a connus le pays ; ces itinéraires ne sont donc plus adaptés aux besoins en formation des populations.

La mise en œuvre intégrale de l'APC dans l'EFTP est handicapée par l'inexistence d'une part d'une méthodologie d'exploitation des référentiels pour une intervention pédagogique, d'autre part par l'absence de formation des enseignants sur le concept des référentiels. Etant donné qu'il existe une stratégie intégrée de formation continue du personnel de l'éducation conduite par la DGEPFIC, il est

---

2 En 2020-2021, on a enregistré neuf (9) spécialités ouvertes dans douze (12) établissements répartis sur sept (7) régions soit un effectif de 954 élèves dont 329 filles. En 2019 les établissements polyvalents ont enregistré au total 26,53% de réussite au BEP contre 45,04% au plan national. En 2020, ils ont enregistré au total 55,35% de réussite au BEP contre 57,10% au plan national. En 2021, les performances des établissements polyvalents ont été au total de 71,42% contre 63,39% de taux de succès aux examens de la session 2021 de l'EFTP, toutes spécialités confondues.

Le taux de succès des premiers candidats au baccalauréat issus des lycées polyvalents en 2020 est de 53,84% contre 39,35% de taux de succès au baccalauréat sur le plan national.

<sup>3</sup> Statistiques 2006-2007 de la direction des Etudes et de la Planification du MESSRS.

opportun d'envisager la mise en œuvre rapide de cette stratégie pour pallier l'inhibition de l'application intégrale de l'APC dans l'EFTP.

En dépit de ces efforts, l'EFTP reste toujours marqué par les contraintes suivantes : une insuffisance de l'offre de formation, une faible diversification des filières, des disparités régionales au niveau de l'accès et une faible insertion socioprofessionnelle des sortants. La volonté affichée du Gouvernement d'apporter une réponse adéquate à ces contraintes a commandé l'élaboration en 2018, de la Stratégie de Développement de l'EFTP finalisée en 2020 et qui est en instance d'adoption.

L'Enseignement et la Formation techniques et professionnels qui forment les acteurs destinés à animer l'économie doivent être ouverts au monde professionnel afin d'en connaître les besoins en profils et en effectifs pour adapter les formations en conséquence. Cette adaptation est relative aux spécialités et aux niveaux de formation, aux effectifs à former, aux modalités de formation et à la cartographie des établissements d'enseignement technique. Etant les principaux destinataires des produits de l'EFTP, les acteurs de l'économie sont mieux qualifiés pour apprécier la pertinence des profils des sortants de l'EFTP. De plus, les nouvelles stratégies de formation exigent un partenariat didactique avec le secteur privé qui doit désormais être impliqué dans la formation et l'évaluation des élèves.

Sous l'angle de la résorption du chômage dans le pays, la contribution du secteur privé est indispensable à la définition d'orientations nationales pertinentes et anticipatrices d'une part, et d'autre part à la formulation de politiques et stratégies efficaces à même d'assurer une insertion socioprofessionnelle harmonieuse des sortants du système éducatif et l'animation efficace d'une économie nationale performante et concurrentielle.

Ce partenariat est actuellement matérialisé par la participation des entreprises au fonctionnement des conseils d'administration et de gestion des établissements scolaires (CAGES) dans les établissements d'EFTP, aux jurys de soutenance des rapports de stage des candidats au Baccalauréat professionnel, aux sessions des Conseils de perfectionnement des établissements d'EFTP, à l'accueil des élèves en stage et en visite d'entreprise et au cadre de concertation Ecole/Entreprise. On peut aussi signaler la participation d'entreprises à certaines manifestations de l'enseignement technique telles que les journées de l'invention et de l'innovation, les journées portes ouvertes et les journées du technicien.

Les préjugés conservateurs n'ont pas été favorables à une adaptation perpétuelle et dynamique de l'EFTP pour construire des itinéraires performants et diversifiés qui offrent la possibilité à tous et à tout moment de bénéficier d'une formation adaptée à leurs besoins.

Les conséquences de la mauvaise utilisation des ressources humaines sont à l'origine de la surcharge de certains enseignants dans un cycle donné contre le sous-emploi d'autres dans un autre cycle au sein du même établissement.

Le coût élevé de réalisation des établissements d'EFTP est lié à leur caractère spécifique.

Le lycée polyvalent offre plusieurs avantages au nombre desquels on peut citer son coût d'investissements relativement moins élevé comparativement à la réalisation de nouvelles infrastructures d'EFTP devant abriter les mêmes spécialités, la mutualisation des ressources humaines, la proximité des établissements qui peuvent se déployer dans plusieurs localités et la flexibilité de la formation qui permet aux élèves de passer d'une formation dans l'enseignement général à une formation technique et professionnelle.

Lorsque les titulaires du baccalauréat technologique et du baccalauréat professionnel arrivent à obtenir une inscription, leur filière d'accueil est soit sans rapport avec leur cursus de formation secondaire, soit exigeant des prérequis dont ils ne disposent pas. Cette difficulté d'accès à l'enseignement supérieur est encore plus prononcée pour les titulaires du baccalauréat professionnel.

#### **IV.4.3 Points de discussions et propositions de réponses**

##### **i. Quelles modalités opérationnelles de mutualisation des ressources pédagogiques des établissements (laboratoires, ateliers) ?**

Pour y parvenir, il conviendrait de/d' :

- organiser des échanges entre les acteurs concernés sur les mécanismes de mise en œuvre de la mutualisation ;
- appliquer les dispositions de l'arrêté sur les mécanismes de mutualisation ;
- élaborer les modalités de mutualisation des ressources ;
- mettre en œuvre les modalités ;
- établir des conventions de partenariat ;
- mettre en œuvre les conventions ;
- opérationnaliser le cadre de concertation entre les acteurs du secteur éducation nationale, formation technique et professionnelle, art et culture, action sociale.

##### **ii. Comment accompagner les sortants de l'EFTP en exploitant les nouveaux outils d'aide à l'insertion professionnelle que sont les incubateurs d'entreprises, les Startup, les hôtels et pépinières d'entreprises ?**

L'accompagnement des sortants de l'EFTP en exploitant les nouveaux outils d'aide à l'insertion professionnelle que sont les incubateurs d'entreprises, les Startup, les hôtels et pépinières d'entreprises passe par les mesures ci-après :

- étendre les missions des établissements d'EFTP à l'accompagnement à l'insertion professionnelle ;
- élaborer les textes d'accompagnement ;
- mettre en place des incubateurs ;
- mettre en place les structures d'accompagnement à l'insertion professionnelle ;
- élaborer une charte interministérielle de partenariat public-privé (PPP) en matière de formation et d'insertion professionnelles en remplacement de celle du MJPEE ;
- élargir les fonds de financement des jeunes à leur insertion aux sortants de l'EFTP ;
- faire le plaidoyer auprès des entreprises privées pour l'accompagnement des stagiaires ;
- mettre en place une concertation entre le MENAPLN et le secteur privé sur l'EFTP pour assurer une adéquation entre les spécialités de formation et les besoins du marché de l'emploi ;
- créer des unités de production dans les établissements d'EFTP ;
- mettre en place des incubateurs dans les établissements d'EFTP comme modalité de mise en œuvre.

##### **iii. Quels itinéraires et quelles passerelles pour l'EFTP ?**

Pour définir des itinéraires et élaborer des passerelles pour l'EFTP, il faudrait :

- faire un état des lieux ;
- échanger avec l'ensemble des acteurs ;
- élaborer les textes y relatifs ;
- mettre les textes élaborés en application ;
- sensibiliser les acteurs ;
- mettre en place un dispositif de validation des acquis de l'expérience ;
- opérationnaliser des passerelles entre l'EFTP et le non formel ;
- réhabiliter les ateliers et les salles de classe des établissements d'EFTP existants ;

- renforcer les équipements dans les établissements d'EFTP existants ;
- ouvrir les cycles post baccalauréat dans les établissements d'EFTP.

#### **iv. Quelles perspectives pour les établissements polyvalents ?**

L'ouverture des établissements polyvalents a reçu un accueil très favorable de la communauté éducative. Pour optimiser leur fonctionnement, il faudrait :

- adopter le couplage des spécialités de l'EFTP à toutes les séries au secondaire général ;
- adopter le principe de cohabitation EG/EFTP dans le même collège ;
- organiser des rencontres d'échanges entre les acteurs concernés ;
- élaborer les textes ;
- mettre en œuvre les textes ;
- ouvrir les cycles de baccalauréat professionnel dans les lycées polyvalents ;
- renforcer les capacités des acteurs des établissements polyvalents à la gestion de l'enseignement modulaire ;
- sensibiliser les élèves, les parents et les enseignants sur les parcours de l'orientation scolaire et professionnelle.

#### **v. Comment promouvoir un EFTP mieux adapté aux besoins de formation des jeunes dans un contexte d'insuffisance des ressources ?**

Pour que l'EFTP s'adapte constamment aux besoins de formation des jeunes dans un contexte d'insuffisance des ressources, il est nécessaire de mettre en place des collèges communautaires. Ceci pourrait constituer une réponse qui vient renforcer les lycées polyvalents déjà existants. Pour les opérationnaliser, il convient de les mettre en place.

En termes de prospective, l'EFTP devra s'atteler à proposer des possibilités de formation à tout public en fonction de sa situation de départ. Le postulat qui propose des formations figées et rigides à prendre ou à laisser doit être remplacé par une réponse immédiate et souple aux besoins de formation du monde professionnel.

La réflexion sur l'orientation des élèves en CAP à l'issue de la classe de cinquième ou de quatrième devra se poursuivre dans le cadre de la mise en œuvre des passerelles.

Il reste à élaborer une méthodologie d'exploitation des référentiels pour une intervention pédagogique, à former le personnel enseignant et administratif à la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie de formation et à restructurer le dispositif d'évaluation et de certification.

Un manuel de procédures pour la gestion de la production dans les établissements d'EFTP devra être adopté afin de proposer des pistes de solutions à la contribution des établissements à leur propre financement.

L'ouverture de cycles BTS dans les lycées professionnels permettra aux sortants de l'EFTP d'accéder plus aisément à des formations de niveau supérieur dans leurs spécialités. En outre, le décroisement entre l'EFTP et l'ENF est conditionné par la prise de mesures parmi lesquelles la validation des acquis de l'expérience et l'établissement de passerelles.

La question du passage du non formel au formel et réciproquement est non seulement une nécessité à traiter, mais aussi celle de la réorientation intra et inter spécialités durant tout le parcours de la formation. Les formations professionnelles qualifiantes et la validation des acquis de l'expérience devront faire l'objet d'étude en vue de prendre des dispositions appropriées avec les professionnels.

L'exploitation des nouveaux outils d'aide à l'insertion socioprofessionnelle (les incubateurs d'entreprise, les startup, les pépinières et hôtels d'entreprises, etc.) pourrait contribuer à la résorption du chômage des sortants de l'EFTP. Il est donc nécessaire que les établissements d'EFTP intègrent ces

nouveaux outils dans leur stratégie de formation en se structurant en conséquence. Selon les bassins d'opportunité d'emploi, les Régions mettront en place des incubateurs et des hôtels d'entreprise pour accompagner les sortants de l'EFTP dans leurs efforts d'auto emploi. Il est souhaitable que les élèves des cycles CAP et BEP puissent effectuer un stage pendant les vacances même s'il n'est pas évalué. Cela participe à leur connaissance des principes qui gouvernent le monde professionnel. Dans ce sens, les tuteurs en entreprise devront être formés pour mieux encadrer les stagiaires.

Pour le renforcement et la dynamisation des établissements polyvalents, les mesures suivantes sont proposées :

- l'adoption des textes régissant l'organisation et le fonctionnement des classes des lycées polyvalents ;
- la construction et l'équipement des ateliers dans les lycées polyvalents ;
- l'extension des classes polyvalentes à la série « A » ;
- l'examen de la faisabilité des classes polyvalentes au post-primaire ;
- l'ouverture du baccalauréat professionnel dans les lycées polyvalents ;
- le renforcement des équipements des établissements partenaires des lycées polyvalents ;
- la formation du personnel administratif (proviseur, censeur, chef de travaux, animateur de la vie scolaire, responsable des ressources...) et du personnel enseignant (enseignants et encadreurs pédagogiques) ;
- la poursuite de l'élaboration et de l'adoption des référentiels ;
- la formation du personnel enseignant à l'exploitation des référentiels ;
- l'accompagnement des sortants à l'insertion socio-professionnelle.

A l'instar des lycées polyvalents, l'expérience des collèges communautaires peut être une réponse pour un système de formation mieux adapté aux ressources limitées de l'Etat d'une part et aux besoins de formation des jeunes d'autre part.

Pour sa mise œuvre, les actions suivantes peuvent être envisagées :

- communiquer autour des enjeux du concept pour susciter l'adhésion des acteurs ;
- identifier quelques régions pilotes pour la mise en œuvre du concept ;
- élaborer le dispositif institutionnel et juridique des collèges communautaires ;
- créer des structures éducatives de type "Collèges communautaires" dans les régions pilotes ;
- opérationnaliser la phase pilote par le recrutement de personnel enseignant et administratif ;
- évaluer la phase pilote ;
- généraliser le modèle des Collèges communautaires aux autres régions.

Les actions à réaliser pour la mise en œuvre intégrale de l'APC, sont entre autres, l'élaboration d'une méthodologie d'exploitation des référentiels et la formation des enseignants et du personnel administratif aux outils d'accompagnement des référentiels. Il s'agit plus spécifiquement de :

- la mise en œuvre de la stratégie de formation continue en vue de l'appropriation des référentiels par les enseignants ;
- l'amélioration du partenariat public-privé ;
- la réforme des itinéraires de l'EFTP ;
- la mise en œuvre intégrale de l'APC dans l'EFTP.

Afin de pallier le cloisonnement des structures, il serait judicieux de travailler à briser les barrières entre structures impliquées dans le pilotage de l'EFTP. Les actions suivantes pourraient être initiées à court terme :

- la mutualisation des infrastructures, des installations et des ressources humaines (privé, public, les secteurs de l'éducation et de la formation...) ;
- le renforcement des capacités techniques des ressources humaines ;
- la formation par alternance ;
- la création et le développement de nouvelles passerelles ;

- la poursuite de la réflexion sur l'initiation aux métiers au primaire en s'inspirant de l'expérience des CEBNF dans le cadre de la réforme curriculaire ;
- l'accroissement des ressources allouées à l'EFTP ;
- l'application effective de l'APC dans la formation et dans l'évaluation des élèves.

Afin de susciter l'intérêt pour l'EFTP, il conviendrait d'initier les enfants dès l'école primaire aux différents métiers.

Il s'agirait de mettre en synergie l'enseignement général, l'enseignement et la formation techniques et professionnels et l'éducation non formelle dans le cursus de formation de l'enfant.

La contribution de l'EFTP à l'insertion professionnelle des jeunes passe par :

- la mise en œuvre des incubateurs d'entreprises dans les établissements d'EFTP ;
- la promotion des nouveaux outils d'aide à l'insertion professionnelle tels que les startup, les hôtels et les pépinières d'entreprises ;
- la poursuite de la réflexion sur l'initiation aux métiers en s'inspirant de l'expérience des CEBNF.

## **IV.5 Gratuité de l'éducation : bilan et perspectives**

### **IV.5.1 Constats**

Au Burkina Faso, la gratuité de l'enseignement de base public a été consacrée par la loi N° 013-2007/AN portant Loi d'Orientation de l'Education. En effet, selon l'article 4 de ladite loi, l'enseignement de base est obligatoire pour tous les enfants de 6 à 16 ans. L'article 6 dispose que « l'enseignement de base public est gratuit. La gratuité exclut le versement d'une somme quelconque au titre des frais d'inscription et ce, tout au long de la période de la scolarité obligatoire ».

Si cette disposition est claire en ce qui concerne les frais d'inscription, elle ne dit rien en revanche sur d'autres frais. Cette absence de précision a facilité une interprétation diverse de la gratuité de l'enseignement et a engendré une insatisfaction des acteurs quant à la mise en œuvre de ce principe.

L'existence de divers frais tels que les cotisations des parents d'élèves, les contributions pour les cantines endogènes ou pour l'organisation des activités sportives et culturelles fait dire par certains acteurs que la gratuité de l'enseignement de base public n'est pas effective. Dans le même temps et selon les chiffres en lien avec les pratiques de la gratuité, le modèle actuel de gratuité malgré ses insuffisances n'est pas soutenable par les ressources de l'Etat. D'où la nécessité d'ouvrir des discussions sur ce point.

### **IV.5.2 Analyse**

La mise en œuvre de la gratuité a été rendue difficile par un ensemble de problèmes qui se situent au niveau du primaire et du post primaire. Nous pouvons entre autres relever :

- le refus de la grande majorité des parents de participer financièrement et matériellement à la scolarisation de leurs enfants. Cette situation a constitué la pomme de discorde entre les gestionnaires de l'éducation et les parents d'élèves dans la mise en œuvre de la gratuité de l'éducation ;
- le dévoiement de l'esprit de la cantine avec la vision de vouloir doter toutes les écoles en vivres pour la cantine. Cette vision a été contrariée par l'indisponibilité de ressources due aux effectifs sans cesse croissants ;

- l'insuffisance, la mauvaise qualité et le retard constatés dans la livraison des fournitures et manuels scolaires qui impactent négativement le déroulement des activités pédagogiques ;
- l'explosion des effectifs avec l'insuffisance de ressources pour la réalisation des infrastructures éducatives a eu pour conséquences la transformation de paillotes, magasins, lieux de culte, etc. en salles de classe et la création de nombreuses écoles sous abris précaires ;
- l'insuffisance de ressources pour le fonctionnement des établissements a engendré d'autres charges telles que les frais d'entretien de bâtiments et de mobiliers scolaires, la prise en charge des personnels de soutien, la contribution aux frais des heures supplémentaires et de vacation et de fonctionnement général des écoles et établissements concernés ;
- des classes sans enseignants et des difficultés de gestion des CEG de la réforme en raison de l'insuffisance du personnel enseignant et administratif.

En somme, l'absence d'un consensus entre les parties prenantes et l'insuffisance d'appropriation de la réforme par les acteurs de l'éducation a fortement handicapé la mise en œuvre de la gratuité de l'éducation.

#### **IV.5.3 Points de discussion et propositions de réponses**

En fonction de l'analyse de la situation, des questions ont été formulées et des solutions proposées.

##### **i. Quelle réponse faut-il apporter aux pratiques de la gratuité qui se révèlent insoutenables pour les finances de l'Etat ?**

Il faut relire la loi d'orientation de l'éducation afin de préciser et compléter les dispositions relatives à la gratuité tout en précisant la contribution de chaque acteur.

##### **ii. Quelles stratégies pour une dotation conséquente en vivres et une pérennisation des cantines scolaires ?**

Il est évident que l'Etat à lui seul ne peut pas servir la cantine scolaire durant toute l'année scolaire dans tous les établissements et à tous les élèves au regard des moyens mobilisés. Cependant, en prenant en compte l'initiative présidentielle, l'on peut s'attendre à une extension progressive de la dotation en vivres à toutes les structures éducatives.

Par conséquent, il faut :

- établir une cartographie des zones, des écoles et des élèves prioritaires en vue d'une dotation en fonction de la vulnérabilité des bénéficiaires ;
- mettre les vivres à la disposition des établissements dès la rentrée scolaire ;
- mettre en place un mécanisme de contribution des parents d'élèves et des communautés à travers une collecte de vivres ou une production communautaire au profit de l'école ;
- promouvoir les activités de production à l'école en vue d'améliorer l'alimentation et la nutrition scolaires ;
- veiller à la gouvernance vertueuse dans la gestion de la cantine scolaire ;
- inscrire une ligne budgétaire pour l'acquisition des vivres sur fonds propres dans les budgets communaux.



### **iii. Quelles stratégies pour une dotation des élèves en fournitures et manuels scolaires ?**

Comme alternative on peut :

- allouer des ressources conséquentes pour l'acquisition des fournitures et manuels scolaires ;
- établir une cartographie des zones, des écoles et des élèves prioritaires en vue d'une dotation en fonction de la vulnérabilité des bénéficiaires ;
- rendre disponibles les manuels scolaires à temps afin de permettre aux parents de pouvoir en acquérir pour leurs enfants ;
- établir l'ordre des priorités dans la distribution en fournitures et manuels scolaires ;
- déterminer les critères d'éligibilité et la nature des dotations ;
- définir une part contributive des parents d'élèves et des communautés pour l'acquisition et l'entretien des manuels scolaires ;
- reproduire et distribuer les manuels scolaires par le mécanisme partenariat public-privé (PPP)  
Cela exige la prise en compte du secteur social éducation dans le périmètre du PPP.

### **iv. Comment réduire les coûts d'acquisition des manuels scolaires ?**

Pour ce faire, il faut :

- équiper et outiller les imprimeries du MENAPLN pour permettre la production à l'interne des manuels scolaires en qualité et en quantité suffisante;
- accorder des dérogations douanières pour les commandes d'intrants pour l'impression des manuels scolaires ;
- prévoir des commandes pluriannuelles de manuels scolaires.

### **v. Comment réduire les charges de vacation liées au déficit d'enseignants au post-primaire ?**

Il faut :

- recruter les enseignants selon les besoins ;
- affecter les personnels en fonction des besoins ;
- poursuivre la politique de redéploiement ;
- relire le texte relatif au volume horaire pour permettre aux enseignants de remplir leur volume horaire statutaire dans leur établissement d'origine ou dans tout autre établissement public ;
- régionaliser ou communaliser le recrutement dans la perspective d'opérationnaliser le recrutement du personnel enseignant au niveau des collectivités territoriales en application des textes sur la décentralisation et la Fonction publique territoriale.

### **vi. Comment étendre la gratuité au préscolaire et au secondaire ?**

Il faut prendre en compte le préscolaire et le secondaire dans la nouvelle loi.

### **vii. Comment augmenter la capacité d'accueil dans l'enseignement de base pour rendre effective la gratuité ?**

Il faut :

- mettre en place, en plus de la procédure actuelle, une méthode non classique de réalisation des infrastructures éducatives avec l'implication des communautés par l'apport de la main d'œuvre et des agrégats. Cette disposition exige une dérogation spéciale limitée dans le temps ;
- poursuivre la transformation des établissements primaires à très faible effectif en CEG.

## IV.6 Bilan du transfert des ressources de l'éducation aux collectivités, des conventions avec les ONG, associations, et des subventions et perspectives

### IV.6.1 Le transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux communes dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation au regard des textes en vigueur

#### IV.6.1.1 Constats

Le transfert des compétences et des ressources trouve son fondement dans les lois et décrets suivants :

- la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales, ensemble ses modificatifs ;
- la loi n°14-2006/AN du 09 mai 2006 portant détermination des ressources et des charges des collectivités territoriales au Burkina Faso ;
- le décret n°2014-931/PRES/PM/MATD/MENA /MJFPE/ MESS/MEF/MFPTSS du 10 octobre 2014 portant modalités de transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux communes dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation.

La mise en œuvre de ces différents textes s'est traduite au ministère en charge de l'éducation par le transfert des ressources depuis 2009 pour l'acquisition des cartables minimum, le fonctionnement des écoles, la construction et la réhabilitation des infrastructures éducatives. En 2017 est venu s'ajouter le transfert des ressources financières destinées à l'acquisition des vivres au profit des cantines scolaires. Pour certaines compétences transférées (fournitures scolaires, fonctionnement des écoles, constructions nouvelles et réhabilitations), les montants des transferts ont connu un accroissement régulier (Cf. tableau 14).

**Tableau 16 : Evolution des compétences et des ressources transférées (en milliers de francs CFA)**

Compétences	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation
Cartables minimum	3 871 322	6 691 712	6 741 712	6 741 710	6 741 712	6 765 083	74,75%
Fonctionnement courant des écoles	600 022	1 053 240	1 092 714	1 092 709	1 147 345	1 133 482	88,91%
Constructions	4 413 815	22 450 830	5 315 092	3 246 300	4 136 414	6 156 528	39,48%
Réhabilitations	140 953	554 800	315 443	300 000	300 000	229 016	62,48%
<b>TOTAL</b>	<b>9 026 112</b>	<b>30 750 582</b>	<b>13 464 960</b>	<b>11 380 719</b>	<b>12 325 471</b>	<b>14 284 109</b>	<b>58%</b>

Source : DGESS/MENAPLN, arrêtés interministériels de transfert aux communes de 2016-2021

Par contre, en ce qui concerne la cantine scolaire, on constate malgré un accroissement manifeste des effectifs, une stagnation du montant des ressources transférées depuis 2017 à environ 18 883 000 000 de francs CFA par an.

Toujours dans le souci d'accompagner les collectivités territoriales dans la gestion des ressources transférées, le ministère en charge de l'Education a élaboré et mis à leur disposition des outils (dossier type, spécifications techniques des vivres, guide de gestion des cantines scolaires, plans de construction des infrastructures éducatives, etc.).

En plus de ces outils, le gouvernement a adopté des textes règlementaires pour faciliter les procédures d'acquisitions des vivres et pour encourager la consommation des produits locaux (arrêté N°2017-002/PM/CAB du 31 janvier 2017, circulaire N°2017-02/PM/SG/DGEP du 13 janvier 2017).

Le ministère en charge de l'Éducation a également instauré annuellement une rencontre d'échanges MENAPLN-Communes sur les transferts.

#### IV.6.1.2 Analyse

Après plusieurs années de mise en œuvre et malgré les mesures prises par le gouvernement pour encadrer la gestion des ressources transférées, on note des manquements graves. Il s'agit essentiellement des grands retards de livraison, des défaillances de certains fournisseurs, du manque d'anticipation de certains acteurs, de la non utilisation, l'insuffisance ou l'absence de personnels qualifiés, du recours à des pratiques de contractualisation irrégulières et non transparentes (conventions avec des sociétés coopératives de circonstance), des conflits d'intérêt (ordonnateurs et mandataires) à des adjudications de fournisseurs non qualifiés, peu soucieux de la santé des bénéficiaires fragiles, des changements de spécifications techniques des vivres sans avenant avec incidence financière et surtout la non production par la grande majorité des communes, des rapports semestriels et annuels conformément à l'article 11 de l'arrêté interministériel n°2021-047/MINEFID/MATD/MENAPLN du 04 février 2021 portant transfert des ressources financières (Cf. rapport n°2018-0048/MENA/CAB du 07 juin 2018).

S'agissant des transferts pour les constructions et réhabilitations, malgré l'augmentation des ressources, les résultats obtenus sont nettement en-deçà des attentes du ministère (non réalisation, mauvaise réalisation, réalisation tardive). Cet état de fait résulte des insuffisances dans la sélection des entreprises et des bureaux de contrôle, de leur défaillance, de la complicité entreprise- bureau de contrôle et de la survenance des conflits d'intérêt chez certains acteurs.

En ce qui concerne les vivres, la non-évolution de l'enveloppe financière allouée depuis 2017 alors que les effectifs croissent d'année en année (2 994 441 élèves en 2017 contre 3 619 492 élèves en 2021, soit un accroissement de 20,87%), impacte négativement sur la durée de couverture des cantines scolaires. A titre d'exemple, en 2017, la durée de couverture des cantines scolaires était de 57 jours contre 47 jours en 2021 (soit une régression de 10 jours ou 17,54%). Pour la même période, le coût annuel d'un élève est passé de 6 306 à 5 217 F CFA (soit une régression de 17,27%).

**Tableau 17: Evolution des effectifs bénéficiaires des cantines scolaires**

<b>Cantines scolaires</b>	<b>2017</b>	<b>2021</b>	<b>Pourcentage</b>
Effectif des bénéficiaires	2 994 441	3 619 492	20,87%
Durée de couverture	57 jours	47 jours	-17,54%

Source : DAMSSE/MENAPLN

Pour ce qui concerne la mauvaise gestion des cantines scolaires, on peut relever la surfacturation par le biais des procédures de passation de marché par convention, la manipulation des vivres après expertise par la soustraction des quantités, la substitution de stocks expertisés par des stocks non expertisés, la mauvaise conservation, occasionnant des altérations des vivres et des risques d'intoxication alimentaire, une faible implication de la communauté éducative dans la gestion de la

cantine scolaire ainsi que la non coordination des actions des différents intervenants. A cela, il faut ajouter le retard constaté dans l'analyse et la certification des vivres par le fait que dans l'annexe de l'arrêté n°2018-486/MINEFID/CAB portant adoption des spécifications techniques standards des produits alimentaires, objet de marché public du 16 novembre 2018, il est précisé que seul le Laboratoire National de Santé Publique (LNSP) est autorisé à analyser alors que leur capacité ne leur permet pas de satisfaire tous les clients (produits alimentaires et non alimentaires) dans des délais raisonnables. On note également dans certaines communes, des cas de réception ou d'utilisation des vivres et même de paiement des contrats sans expertise.

En ce qui concerne les ressources relatives à l'acquisition des fournitures scolaires et du fonctionnement courant des écoles, la mauvaise gestion se manifeste au niveau des absences et retard de livraison, de la mauvaise qualité des fournitures livrées, des défaillances de certains fournisseurs, qui portent préjudice au système éducatif par la non atteinte des missions assignées au département en charge de l'éducation. Par ailleurs, on relève une insuffisance dans le rendu de compte des ressources transférées aux communes.

Malgré ces manquements graves, on note certaines communes des cas de bonne gestion des ressources transférées qui doivent faire cas d'écoles pour leurs bonnes pratiques. En effet, certaines communes, de par leur anticipation, leur gestion rigoureuse, leur efficacité et leur efficience arrivent à satisfaire régulièrement les structures bénéficiaires en qualité, en quantité disponible et dans des délais requis.

Au regard de ces insuffisances graves constatées dans la gestion des ressources transférées, les questionnements ainsi que des propositions de solutions ont été formulés.

#### **IV.6.1.3 Points de discussion et propositions de réponses**

Ces questionnements et solutions proposés visent à améliorer la gestion des ressources (financières, humaines) transférées aux collectivités territoriales.

##### **Au niveau des infrastructures scolaires**

###### **i. Comment réaliser des infrastructures de qualité à un coût raisonnable ?**

Il faut :

- réviser et harmoniser les coûts et les plans types des infrastructures scolaires en fonction des spécificités des régions (climat, type de sol) ;
- mettre en place une cellule de veille communautaire pour le suivi contrôle au niveau local.

###### **ii. Comment améliorer les procédures de passation des marchés et de sélection des prestataires (entreprise de construction et le bureau de contrôle) ?**

Il faut engager avec l'Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP) un dialogue pour améliorer les procédures de passation des marchés et de sélection des prestataires (entreprises de construction et le bureau de contrôle).

##### **Au niveau des cantines scolaires, fournitures scolaires et fonctionnement courant des écoles**

###### **iii. Quels mécanismes faut-il mettre en place pour le contrôle de prix, le suivi-contrôle et l'appui-conseils pour l'acquisition et la gestion des vivres et des fournitures scolaires et le fonctionnement courant des écoles ?**

Pour ce faire, il faut :

- Créer et rendre opérationnels des mécanismes de suivi-contrôle et d'appui-conseils au sein des structures techniques du MENAPLN ;
- Assainir les pratiques en matière de passation de marché par convention.

**iv. Comment assurer une expertise de qualité des vivres et dans les meilleurs délais ?**

Il faut :

- autoriser, en plus du Laboratoire national de Santé publique, l'analyse des vivres à d'autres laboratoires reconnus par l'Etat pour réduire les délais d'obtention des résultats ;
- créer des laboratoires régionaux de santé publique.

**v. Comment assurer régulièrement la mise à disposition des vivres et des fournitures scolaires de qualité au profit des bénéficiaires ?**

Il faut :

- renforcer les capacités des acteurs des communes pour assurer régulièrement la mise à disposition des vivres et des fournitures scolaires de qualité au profit des bénéficiaires;
- anticiper et suivre régulièrement les procédures de passation des marchés pour l'acquisition des vivres et fournitures scolaires.

**vi. Comment améliorer l'implication de la communauté éducative dans la gestion de la cantine scolaire ?**

Dans ce sens, il faut :

- rendre dynamiques les COGES ;
- créer un mécanisme innovant de financement des COGES, des APE et AME.

**vii. Quel mécanisme de coordination des actions des intervenants dans les cantines scolaires ?**

Il faut créer un comité de coordination des actions des intervenants dans les cantines scolaires au niveau communal.

**viii. Comment améliorer le dispositif de rendu de compte de la gestion des fonds transférés aux communes ?**

Il faut harmoniser les outils de rapportage et de rendu de compte de la gestion des fonds transférés aux communes et responsabiliser une seule structure au niveau central pour la collecte.

**ix. Comment amener les collectivités territoriales à mieux prendre en charge les compétences transférées ?**

Dans ce sens, il faut :

- créer un comité interministériel de suivi, de contrôle et de sanctions ;
- mener une réflexion pour une meilleure prise en charge des compétences transférées par les collectivités territoriales ;
- créer dans chaque commune un cadre de concertation pour prendre en charge les questions de compétences transférées ;
- renforcer les compétences des personnels des mairies.

## **IV.6.2 Les conventions signées avec les ONG et associations**

### **IV.6.2.1 Constats**

Le MENAPLN, dans la poursuite de la réalisation des missions qui lui sont assignées, signe des conventions avec des ONG et associations intervenant dans le domaine de l'éducation. Ainsi, 24 conventions ont été signées en 2020 entre le MENAPLN et les ONG et des associations intervenant dans le domaine de l'éducation. Par ailleurs, entre février et juillet 2021, 17 conventions ont été signées. Cela atteste la vitalité des relations que le département en charge de l'éducation entretient avec ses partenaires que sont les ONG et Associations intervenant dans le domaine de l'éducation.

Pour accompagner ce groupe de partenaires dans la mise en œuvre de leurs activités et en vue de les capitaliser, le MENAPLN organise chaque année une rencontre de concertation avec ces ONG et associations.

Le MENAPLN produit également chaque année un annuaire statistique des ONG et associations de développement avec lesquelles il est en partenariat.

### **IV.6.2.2 Analyse**

L'analyse de la mise en œuvre des conventions par les ONG et associations fait ressortir entre autres les manquements suivants :

- le non-respect des cahiers de charge par certains partenaires ;
- le manque de moyens au niveau du MENAPLN pour le suivi terrain des activités des ONG et associations ;
- des ONG et associations qui interviennent sur le terrain sans autorisation du MENAPLN ;
- des difficultés pour capitaliser les interventions des ONG et associations ;
- des déviations dans la mise en œuvre des projets par certaines ONG et associations ;
- des réticences de certaines ONG à communiquer les informations financières liées à leurs projets ;
- certaines ONG et associations ne rendent pas compte au MENAPLN après la signature des conventions accompagnées d'un plan d'investissement.

### **IV.6.2.3 Points de discussion et propositions de réponses**

A la suite des questions soulevées en vue de trouver des réponses aux insuffisances constatées, des propositions de solutions sont formulées.

#### **i. Quel mécanisme mettre en place pour assurer le suivi-évaluation des interventions des ONG et associations de développement par le MENAPLN ?**

Il faut :

- impliquer les structures déconcentrées dans le suivi-évaluation de l'intervention des ONG et associations de développement ;
- relire les conventions en introduisant des clauses contraignantes pour le respect des engagements contractuels.

**ii. Comment instaurer une contribution adossée au montant du financement des bailleurs pour le suivi des interventions des ONG et associations de développement ?**

Dans la rédaction des conventions, il faut négocier un pourcentage destiné à soutenir le MENAPLN pour le suivi des ONG et associations de développement.

**IV.6.3 Les subventions accordées et les frais de scolarité payés aux établissements conventionnés**

**IV.6.3.1 Constats**

Afin de remédier au déficit des capacités d'accueil dans les établissements publics d'enseignement, le Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales a signé des conventions d'affectation d'élèves avec des établissements privés, désignés sous le terme « d'établissements privés conventionnés ». Ces affectations sont régies par l'arrêté n°2020-223/MENAPLN/SG du 09 août 2020 portant modalités d'affectation d'élèves admis aux concours scolaires dans les établissements privés d'enseignement secondaire. En contrepartie, l'Etat verse des frais de scolarité à ces établissements conformément aux termes de l'arrêté interministériel n°2009-0100/MESSRS/MEBA/MEF du 30 octobre 2009 portant fixation de frais de scolarité au profit des établissements privés conventionnés accueillant des élèves affectés par l'Etat.

Outre les frais de scolarité, des subventions sont accordées aux structures faïtières conformément aux termes de la convention signée avec chacune d'elles.

**IV.6.3.2 Analyse**

Pour ce qui est des subventions versées aux faïtières, la situation se présente comme suit :

**Tableau 18: Récapitulatif de la subvention versée aux structures faïtières au titre de l'année scolaire 2020-2021**

<b>Structures faïtières</b>	<b>Montant de la subvention en 2020- 2021 (en FCFA)</b>	<b>Montant payé 2020-2021</b>	<b>Arriérées (en FCFA)</b>	<b>Observations</b>
Fédération des Associations islamiques du Burkina (FAIB)	400 000 000	00	400 000 000	Arriérés au titre de l'année scolaire 2014-2015 et 2015-2016
Fédération des Eglises et Missions évangéliques (FEME)	400 000 000	00	400 000 000	Arriérés au titre de l'année scolaire 2014-2015 et 2015-2016
Union nationale des Etablissement d'Enseignement privés laïc (UNEEP-L)	250 000 000	00	00	
Secrétariat national de l'Enseignement catholique (SNEC)	3 450 000 000	1 725 000 000	00	Montant déterminé sur la base de l'équilibre budgétaire
<b>TOTAL</b>	<b>4 500 000 000</b>		<b>800 000 000</b>	

Source : DEP/MENAPLN

La lecture de ce tableau fait ressortir la différence de traitement entre les différentes structures faïtières. Le montant de la subvention se négocie à travers des dispositions fixées d'accord parties entre l'Etat et les faïtières dans les conventions.

Pour ce qui concerne les frais de scolarité, les montants versés par faïtière sont présentés dans le tableau ci-après :

**Tableau 19 : Récapitulatif des frais de scolarité des élèves affectés dans les établissements privés au titre de l'année scolaire 2020-2021 par faïtière**

Faïtières	1 <sup>er</sup> cycle		2 <sup>nd</sup> cycle		Technique commerciale		Technique industrielle		Effectif total	Montant total (en F CFA)
	Effectif	Montant (en F CFA)	Effectif	Montant (en F CFA)	Effectif	Montant (en F CFA)	Effectif	Montant (en F CFA)		
AESEB	9 275	463 750 000	2 230	122 650 000	70	4 475 000	97	6 790 000	<b>11 672</b>	<b>597 665 000</b>
FEME	2 638	131 900 000	1 157	63 635 000	-	-	77	5 390 000	<b>3 872</b>	<b>200 925 000</b>
UNEEPL	51 165	2 558 250 000	10 939	601 645 000	693	43 640 000	498	34 860 000	<b>63 295</b>	<b>3238395 000</b>
SNEC	23 878	1 432 680 000	8 861	575 965 000	315	25 200 000	414	41 400 000	<b>33 468</b>	<b>2075245 000</b>
<b>Total</b>	<b>86 956</b>	<b>4 586 580 000</b>	<b>23 187</b>	<b>1 363 895 000</b>	<b>1 078</b>	<b>73 315 000</b>	<b>1086</b>	<b>88 440 000</b>	<b>112 307</b>	<b>6112230 000</b>

*Sources : DEP/MENAPLN*

A ce niveau, il faut signaler que les frais de scolarité de l'année scolaire 2019-2020 ont été totalement payés.

Mais, les promoteurs sont toujours en attente du paiement de ceux de 2020-2021 qui se chiffrent à six milliards cent douze millions deux cent trente mille (**6 112 230 000**) francs.

Des différences de traitement subsistent également dans la fixation du montant payé par élève et par faïtière. Le tableau suivant présente le montant des frais de scolarité versé par faïtière.

**Tableau 20 : Montants des frais de scolarité versés par élève affecté par ordre d'enseignement et par cycle**

Ordre d'enseignement		Coût unitaire par élève affecté au niveau de l'Enseignement Catholique (F CFA)		Coût unitaire par élève au niveau des autres structures faïtières (AESEB-FEME-UNEEPL et autres) (F CFA)	
Enseignement général	Premier cycle		<b>60 000</b>	<b>50 000</b>	
	Second cycle		<b>65 000</b>	<b>55 000</b>	
Enseignement et la formation techniques et professionnels	Technique commerciale	Cycle court	<b>75 000</b>	<b>55 000</b>	
		Cycle moyen	<b>80 000</b>	<b>60 000</b>	
		Cycle long	<b>80 000</b>	<b>65 000</b>	
	Section industrielle (pour tous les cycles)		<b>100 000</b>	<b>70 000</b>	



**Sources :** Convention entre l'Etat et l'Eglise Catholique et Arrêté N° 2020-223/MENAPLN/SG portant modalités d'affectation d'élèves admis aux concours scolaires dans les établissements privés conventionnés d'enseignement post primaire et secondaire du 09 août 2020 ; l'arrêté interministériel n°2009-0100/MESSRS/MEBA/MEF du 30 octobre 2009 portant fixation de frais de scolarité au profit des établissements privés conventionnés accueillant des élèves affectés par l'Etat.

Les établissements privés conventionnés sont au nombre de cinq cent quarante (540). La situation par faîtière est la suivante :

**Tableau 21: Récapitulatif des établissements privés d'enseignement conventionnés (tous ordres confondus)**

N°	Structure faîtière	Nombre d'établissements conventionnés
1	AESEB	143
2	FEME	44
3	UNEEPL	194
4	UNESC	159
<b>Total général</b>		<b>540</b>

Source : DEP/MENAPLN

La mise en œuvre des dispositions de ces conventions rencontre de nombreuses difficultés dont la principale demeure les paiements tardifs des frais de scolarité. Ces retards engendrent des tensions de trésorerie au sein des établissements. Une autre difficulté rencontrée dans la gestion des élèves affectés est relative à la non-fiabilité des situations de paiement.

A titre illustratif, un contrôle effectué en 2019 a révélé quatre mille vingt-trois (4023) élèves fictifs pour lesquels des promoteurs ont demandé le paiement des frais de scolarité pour environ deux cent cinq millions (205.000.000) de francs CFA.

Par rapport à la subvention des frais de scolarité des élèves affectés et celle accordée aux différentes faîtières, il convient de relever une inégalité de traitement.

A l'échéance de leurs engagements auprès des banques, certains établissements privés s'adressent individuellement au MENAPLN pour obtenir des justificatifs de retard de paiement de frais de scolarité des élèves qui leur sont affectés.

Le département en charge de l'éducation note également des insuffisances dans sa collaboration avec les partenaires. Ces manquements se résument essentiellement à la transmission parcellaire et tardive des pièces justificatives, à la mauvaise qualité des dossiers transmis à la DAF qui entraîne de nombreux rejets et à l'insuffisance de coordination entre les faîtières et les établissements par l'UNEEPL.

#### **IV.6.3.3 Points de discussion et propositions de réponses**

Au vu des questions posées, des solutions sont proposées.

**i. Quel mécanisme mettre en place pour uniformiser les différents frais de scolarité payés aux établissements conventionnés ?**

Il faut relire les conventions en vue d'harmoniser les frais de scolarité des élèves affectés.

**ii. Comment outiller les acteurs pour une transmission des pièces justificatives de qualité et à bonne date au MENAPLN ?**

Il faut :

- instituer des rencontres périodiques entre le MENAPLN, les faïtières et les établissements conventionnés en vue de renforcer leurs relations;
- prévoir dans les conventions des clauses contraignantes de transmission de l'ensemble des pièces justificatives.

**IV.7 Gouvernance du secteur de l'Education et participation communautaire**

La qualité d'un système éducatif dépend en grande partie de sa gouvernance qui est l'ensemble des règles permettant d'assurer le bon fonctionnement de l'organisation. Selon le Plan sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF) 2017-2030, la gouvernance est le pilotage et la coordination du secteur de l'éducation et de la formation, le renforcement de la gestion décentralisée de l'éducation, l'amélioration de la gestion des ressources humaines, l'amélioration de la gestion des ressources financières et matérielles, le renforcement de la planification et du suivi-évaluation, le développement de la communication, de l'information et des technologies de l'information et de la communication et le développement de la formation initiale et continue. La gouvernance de l'éducation soulève des problématiques que nous examinerons dans cette réflexion à travers les quatre axes : constat, analyse, questionnement et proposition de solution.

**IV.7.1 Constats**

✓ **Contribution des communautés**

Les autorités éducatives sont confrontées à la problématique de la faible diversification des sources de financement de l'enseignement. Face à cette contrainte, les Etats africains se penchent sur les stratégies faisant appel à la participation communautaire pour le développement de l'école. Au Burkina Faso, les communautés éducatives ont toujours occupé une place de choix dans la politique éducative. Cette participation se fait à travers l'implication des autorités coutumières et religieuses, les personnes de ressources et les structures communautaires que sont les Associations de parents d'élèves (APE), les Associations de mères éducatrices (AME) et les Comités de gestion d'établissement scolaire (COGES).

La mobilisation des communautés autour de la question de l'école est la stratégie utilisée par l'administration scolaire. Ainsi constate-t-on des communautés qui cotisent pour suppléer l'absence de l'Etat dans la création et dans le fonctionnement des écoles. Pour de nombreuses innovations éducatives entreprises au Burkina Faso, l'administration scolaire fait l'effort pour l'appropriation des structures scolaires par les communautés. C'est le cas de la mise en œuvre du programme Education bilingue où les parents s'impliquent dans la demande et l'offre éducative, la gestion de l'école et l'amélioration de l'enseignement/apprentissage.

✓ **Rôle des communautés à la base dans l'organisation et la gestion des structures éducatives**

Les APE et les AME ont pendant longtemps été les partenaires clés du développement du système éducatif burkinabè. Elles ont été dynamiques et ont contribué à la mobilisation des communautés pour la réalisation des projets écoles tels que la construction et la restauration d'infrastructures scolaires et

de logements d'enseignants, la réparation de tables-bancs, l'octroi de matériels scolaires, la contribution pour le fonctionnement des structures éducatives, la gestion de la cantine scolaire, la mobilisation sociale, etc. Elles ont été efficaces, mais sont tombées par la suite en disgrâce à cause d'un certain nombre de problèmes tels que l'absence d'alternance, la mauvaise gestion des cotisations APE et surtout le renvoi des élèves dont les parents ne sont pas à jour des frais APE.

Ce dysfonctionnement a installé le désordre dans la gestion de ces structures. L'administration scolaire a été interpellée sur ces faits et a institué la création des Comités de Gestion des structures éducatives (COGES), comme structure de mobilisation communautaire pour l'éducation. Les membres des COGES sont constitués de toute la communauté éducative. Les sources de financement des COGES sont diversifiées et impliquent toute la communauté. Cette approche rend complexe leur démarche parce que les communautés ne sont pas souvent favorables aux cotisations en raison de leur culture et de leur pouvoir économique. Les COGES sont également confrontés à un problème de leadership avec les APE et AME qui mènent presque les mêmes activités dans les mêmes structures éducatives. De plus, les COGES, en tant que nouvelles structures, n'ont pas encore acquis l'expérience et les compétences nécessaires pour assumer avec efficacité leurs responsabilités dans toute leur plénitude.

#### ✓ **La réalisation des infrastructures éducatives de qualité**

L'une des difficultés auxquelles le système éducatif fait également face est l'insuffisance d'infrastructures éducatives de qualité pour améliorer les conditions de travail des enseignants et des élèves. On constate ces derniers temps, une dégradation de la qualité des infrastructures, le non-respect des clauses contractuelles de constructions, de nombreux dégâts sur les infrastructures : toitures décoiffées, bâtiments entiers écroulés, etc., entraînant parfois des pertes en vies humaines. Les causes de cette situation déplorable sont à rechercher dans l'insuffisance de ressources humaines qualifiées et de matériels pour la supervision des chantiers, la corruption, les défaillances de certaines entreprises dans l'exécution des travaux et l'absence de suivi à pied d'œuvre des chantiers. Cette situation est également favorisée par la diversité des intervenants dans la construction d'infrastructures éducatives (Etat, Projets et programmes, ONG AD, Collectivités territoriales, communautés éducatives, personnes physiques, ...), l'utilisation de plusieurs modalités de construction (MOD, Mod, transferts aux communes, réalisation par les bénéficiaires...) et l'existence de plusieurs plans-types de constructions.

#### ✓ **Le suivi citoyen de la réalisation des infrastructures éducatives**

Les communautés éducatives peuvent contribuer dans le suivi des réalisations et la gestion des structures éducatives. Elles sont aussi les premières bénéficiaires des infrastructures, pourtant, elles ne sont pas impliquées dans le processus des réalisations de ces infrastructures car il n'existe pas de clause contractuelle ou de dispositif qui permet leur implication. Toutefois, il apparaît parfois des défauts de construction et des abandons de chantiers sans que les bénéficiaires ne puissent agir. Les APE/AME, les COGES et les Conseils villageois de Développement (CVD) sont souvent chargés des réparations des petites fissures, des achats de cadenas ou serrures pour les ouvertures ou leur réparation, des réparations des toits qui coulent, etc. La surveillance par les communautés de la qualité des constructions est confrontée à la réticence de certains acteurs et à la non maîtrise des normes de construction. Mais de plus en plus des voix s'élèvent pour exiger l'implication des communautés dans le suivi des réalisations qui leur sont destinées. A ce propos, on peut citer l'expérience pilote en matière d'implication des communautés dans le suivi des infrastructures et de la gestion de Projet d'appui au

Programme de Développement stratégique de l'Éducation de Base (PA-PDSEB) et l'existence d'une étude en cours de finalisation sur l'implication et le rôle de leadership des communautés à travers les COGES dans les activités de constructions scolaires dans le cadre du Projet CBF 1281 01 B.

✓ **Le respect de la carte éducative**

Le Gouvernement burkinabè œuvre chaque année à l'amélioration de l'offre éducative et l'une des solutions pour atteindre cet objectif est l'application de la carte éducative. Malheureusement, le non-respect de cet outil de planification est une des grosses difficultés qui entravent la répartition équitable des infrastructures éducatives. On constate donc des réalisations faites par les communes ou des partenaires au niveau local sans l'implication des structures déconcentrées ou sans la remontée de l'information au niveau central et l'installation des entreprises par les agences MOD souvent sans concertation avec les communes et les structures déconcentrées, etc. Pourtant, il existe des monographies communales, provinciales, régionales, des plans communaux et régionaux de développement, des cartes éducatives mises à jour et la journée provinciale de validation des sites. En plus, il est fait obligation d'avoir une autorisation de construire avant le démarrage de tout projet de construction d'infrastructures par les partenaires et la communauté éducative. Toutefois, la carte éducative n'est pas respectée à cause des influences d'ordre politique, social ou ethnique, créant parfois des conflits et des difficultés avec la chaîne financière.

✓ **La sécurisation des domaines scolaires et des sites de réalisation des infrastructures éducatives**

La question du foncier est une réalité aujourd'hui au Burkina Faso et l'administration publique est confrontée à la non disponibilité de terrains pour la construction d'infrastructures administratives. Au ministère en charge de l'Éducation, la situation est encore plus criante, parce que de nos jours, les lotissements ne prévoient pas d'espaces pour l'éducation et il manque des réserves administratives pour les infrastructures éducatives. Les propriétaires terriens, en l'absence de dédommagement conséquent refusent de céder leurs domaines et préfèrent les vendre aux sociétés immobilières. La propriété de certains domaines est remise en cause et les domaines de l'éducation sont constamment violés par des morcellements ou par des occupations anarchiques. Par ailleurs, il existe de nombreux contentieux entre le MENAPLN et des particuliers ou entre les collectivités et des particuliers au sujet de certains domaines des structures éducatives.

✓ **La carte d'identité scolaire sécurisée**

Le suivi du cursus scolaire est un facteur de qualité de la gouvernance du système éducatif. Il doit être fait à travers un système d'identification adéquat des élèves, pour faciliter le suivi de leur parcours et favoriser l'atteinte de la qualité de l'éducation. Les documents d'identification utilisés par le système éducatif burkinabè ne sont pas assez efficaces pour suivre le parcours des élèves. Ce sont : au primaire, la fiche scolaire et le registre matricule, au post-primaire et secondaire le livret scolaire et la carte d'identité scolaire pour les élèves en classe d'examen. Toutefois, il faut noter l'existence de fichiers numériques pour l'identification des élèves dans certains établissements, l'existence de cartes d'identité scolaires confectionnées pour la plupart avec du papier cartonné même s'il faut saluer la production de cartes numériques par quelques établissements. Ce dispositif ne permet pas d'éviter certaines anomalies comme la reprise de certains élèves redoublants ou exclus dans d'autres établissements comme nouveaux inscrits, la prise en compte de certains nouveaux inscrits comme

promus alors que ce sont des redoublants, la présence au post-primaire et secondaire d'élèves très âgés dans des classes qui n'auraient pas dues être les leurs.

#### ✓ **Le développement des TIC dans le secteur de l'Education**

Le Sommet de la Francophonie tenu à Ouagadougou en 2004 sur le thème « Francophonie, espace solidaire pour un développement durable » a mis en relief l'importance du lien entre les TIC et le développement durable. Cette thématique a porté sur plusieurs points parmi lesquels : le rôle des États dans le développement des TIC ; le rôle du logiciel libre dans les processus de développement de la société de l'information au Sud ; les TIC et bonne gouvernance ; les TIC et promotion de la diversité ; les Systèmes d'information et développement et l'impact des TIC sur les systèmes éducatifs.

Le gouvernement du Burkina Faso à travers le Ministère du Développement de l'Économie Numérique et des Postes a élaboré en 2013 une cyber stratégie e-éducation, adoptée le 10 juin 2014 en conseil des ministres. Pour sa mise en œuvre le ministère de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation a élaboré en 2016 un cadre d'opérationnalisation se traduisant en différentes actions à mettre en œuvre.

Au Burkina Faso nous notons une absence d'interconnexion entre les structures éducatives d'une part et d'autre part entre ces structures éducatives et leur Ministère de tutelle. Aussi la plupart des structures éducatives ne disposent pas de connexion à internet.

#### ✓ **Le format des conférences pédagogiques**

La gouvernance du système éducatif au Burkina Faso a prévu un dispositif de formation initiale et continue des enseignants. Parmi les activités de formation des enseignants en classe, il y a l'organisation des conférences pédagogiques des enseignants qui regroupent chaque année ce personnel autour d'un thème de formation pédagogique. Ces activités sont des cadres de formation importants dans le renforcement des capacités des enseignants. Cependant, ces conférences ont perdu de leur crédit dans la mesure où elles ne correspondent pas toujours aux besoins des enseignants. Les prises en charge semblent être la principale source de motivation. En outre, la tenue de ces formations est confrontée à des problèmes organisationnels, tels que le déblocage tardif des fonds, la programmation à bonne date, l'insuffisance des ressources financières, l'absence de salles adaptées et les coûts sans cesse croissants qui posent le problème de la pertinence et de la pérennité de ces rencontres pédagogiques.

#### ✓ **L'allocation et la gestion des ressources mises à la disposition des structures éducatives**

La gestion des structures éducatives est confrontée à de nombreuses difficultés, notamment l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières, des infrastructures et des équipements. En effet, la plupart des CEEP, des écoles primaires, des CEG et des lycées publics ne reçoivent aucune allocation financière pour leur fonctionnement courant. Si au niveau des CEEP et des écoles primaires, ces dépenses sont assurées par les associations des parents d'élèves, au niveau des établissements post-primaire et secondaire, elles sont supportées par les frais d'inscription et de participation. La subvention prévue par l'Etat pour les établissements d'enseignement a été budgétisée depuis 2020 mais les fonds n'ont pu être mis à la disposition des intéressés. Les difficultés rencontrées dans la mise en place de la gratuité au niveau du post-primaire et secondaire ont conduit le gouvernement à prendre un arrêté conjoint en 2020 pour fixer le montant de la contribution des parents

au fonctionnement des établissements. En outre, l'insuffisance des professeurs permanents amènent les établissements à faire recours aux vacataires pour assurer les cours.

#### ✓ **La gestion des ressources humaines**

L'amélioration de la gouvernance du système éducatif repose également sur une gestion adéquate des ressources humaines. Cette gestion au MENAPLN est marquée par un accroissement régulier des personnels enseignants, administratifs et d'encadrement. En outre, le personnel dispose d'un nouveau statut qui définit les familles d'emplois et les attributions. Afin de faciliter la gestion et le suivi du personnel, un manuel de procédures a été élaboré et un document de description de postes de travail est en cours de validation. Par ailleurs, il faut saluer l'existence d'un dialogue permanent et élargi entre le ministère et les partenaires sociaux. Malgré ces dispositions, la gestion des ressources humaines au MENAPLN reste confrontée à de nombreuses difficultés. En effet, le ministère compte plus de la moitié des agents de la fonction publique burkinabè avec une forte déconcentration du personnel alors que la gestion est confiée seulement à une direction centrale en l'occurrence la Direction des ressources humaines (DRH). En outre, le MENAPLN est marqué par une mobilité permanente du personnel, l'occupation des enseignants à des tâches autres que pédagogiques dans certaines structures centrales, déconcentrées et décentralisées. A cela, il faut ajouter les retards accusés dans les affectations et le mandatement des enseignants nouvellement recrutés, la lenteur dans la délivrance des actes de carrière et dans la correction des incidences financières, l'obtention difficile des actes administratifs par les enseignants, le faible volume horaire affecté à certains enseignants du secondaire. On note également une pléthore d'enseignants au niveau des grands centres au détriment des zones reculées et l'absence d'un mécanisme de suivi des effectifs. Par ailleurs, un autre problème est celui de la gestion des enseignants dans les zones à forts défis sécuritaires.

L'une des problématiques qui affecte la gestion des ressources humaines au MENAPLN est la mobilité du personnel. Tandis qu'il y a une pléthore d'agents dans certaines régions, d'autres manquent de personnel qualifié pour assurer les activités pédagogiques et administratives. En effet, chaque année en fonction d'un certain nombre de critères, le personnel surtout enseignant peut demander des mutations dans un autre poste et de même l'administration peut en décider pour résoudre un problème de service. Toutefois, nous assistons aujourd'hui à une forte pression du personnel pour la mutation dans les centres urbains. Depuis l'ouverture des Ecoles privées de formation des Enseignants du Primaire (EPFEP), le personnel est constitué d'une proportion importante de femmes qui demandent à rejoindre leurs époux, qui sont généralement en poste dans les grandes villes. Au-delà de cette problématique des affectations du personnel féminin, les agents de manière générale, pour des raisons de commodités ne veulent plus servir en milieu rural. Ils mettent donc toute la pression qu'il faut, politique, administrative et sociale pour rester en ville. Force est de constater que les responsables administratifs cèdent à ces pressions en accédant à leur requête. Ainsi, les classes des villages se vident de leur personnel pour les écoles des villes, où le nombre de suppléants dépasse souvent les titulaires. Il arrive que des circonscriptions d'éducation de Base (CEB) et des établissements post primaire et secondaire soient en déficit d'enseignants toute l'année. Au post-primaire et secondaire l'administration fait recours à la vacation pour résoudre les problèmes d'enseignement. Les directeurs provinciaux ou régionaux et même le ministère procèdent au redéploiement du personnel des zones urbaines pour combler le déficit des enseignants vers les zones rurales, toute chose qui crée des conflits avec les partenaires sociaux.

### ✓ **L'instauration du port de la tenue scolaire**

Le port de la tenue scolaire est aussi un des problèmes sur lesquels le système éducatif doit se pencher. La tenue ou l'uniforme scolaire est le vêtement de coupe et couleur réglementaire portée par les élèves dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire. Le port de la tenue crée une meilleure atmosphère de travail et de discipline au niveau des établissements. La tenue scolaire est aussi un outil de socialisation. Elle instaure la rigueur et impose sans force les préceptes de l'éducation scolaire. L'uniforme permet à l'élève d'être directement conditionné au travail, aux devoirs, à la discipline, à la hiérarchie et à la réussite. L'institution du port de l'uniforme est parfois un sujet controversé dans l'opinion publique. Pour ceux qui partagent l'idée, le port de la tenue a des avantages éducatifs et son institution est pertinente. Par contre, ceux qui s'opposent, pensent aux coûts dans ce sens que la charge de l'uniforme peut être un fardeau financier supplémentaire pour les parents d'élèves.

#### **IV.7.2 Analyse**

De ce qui précède, on retient que la participation communautaire est indispensable au développement de notre système éducatif. Les communautés sont disponibles à accompagner l'Etat dans la recherche de la qualité de l'éducation. Le problème de la mobilisation des communautés peut se poser en termes de motivation, d'approche, d'engagement et de sincérité de la part du pouvoir politique.

En outre, le pays investit d'importantes ressources pour la réalisation d'infrastructures de qualité, afin de mettre les acteurs de l'éducation dans de bonnes conditions de travail. Il arrive malheureusement que les entreprises exécutent mal les travaux et livrent souvent des infrastructures éducatives de mauvaise qualité, ceci à cause principalement du non-respect des clauses contractuelles et de l'insuffisance des sanctions à l'encontre des entreprises et des bureaux de contrôle. En effet, face à la grosse pression de la demande en infrastructures éducatives, les ONG, les particuliers et les collectivités se mobilisent pour la réalisation des dites infrastructures. Cependant, ceux-ci n'intègrent pas l'obligation du respect des plans et des normes de constructions. L'insuffisance des sanctions à l'encontre des entreprises surtout des bureaux de contrôle est une cause importante de la faible qualité des infrastructures. Aussi, l'éloignement des sites de construction des sièges des contrôleurs réduit-il le suivi contrôle, alors que les bâtiments des écoles sont sensibles aux intempéries et requièrent de ce fait un suivi rigoureux dans leur réalisation. Par ailleurs, la complexité dans le processus de passation des marchés ne facilite pas le choix des entreprises les plus crédibles pour la réalisation des travaux.

Les communautés éducatives, bénéficiaires des infrastructures, sont les premières victimes en cas de dégâts. Elles assistent en victimes résignées à la mauvaise exécution des travaux de construction. Leur implication depuis le choix des sites jusqu'à l'achèvement des travaux, est un impératif si on veut les responsabiliser pour qu'elles jouent un rôle d'alerte en cas de manquement constatés dans le respect des normes de construction et si on veut assurer la sécurité des matériaux, des réalisations et les mobiliser autour de la vie de l'école.

La carte éducative demeure un outil de micro planification et sa mise à jour est permanente en fonction des nouvelles données collectées périodiquement. Cependant, l'insuffisance de ressources ne permet pas de toujours respecter les priorités dégagées par les outils de planification. En outre, les conflits politiques, de quartiers ou d'ethnies rendent souvent difficile sa mise en œuvre. L'on assiste dans ces situations à des ouvertures d'établissements primaires et post-primaires ainsi qu'à des normalisations d'écoles sans le moindre respect des critères de la carte éducative, notamment ceux relatifs aux effectifs

et aux distances. Certains de ces établissements sont ainsi ouverts dans des abris précaires sans que le besoin ne soit prouvé. Malgré la tenue effective de la journée provinciale de validation des sites depuis 2014 avec l'implication des maires et des directeurs provinciaux, on constate toujours des changements de site sans un consensus au niveau local. De même, de nombreux établissements scolaires sont réalisés par des particuliers, des ONG/Associations et même des collectivités sans s'assurer du respect de la carte éducative et sans les autorisations requises en la matière. En outre, plusieurs demandes sont incomplètes et parviennent au niveau central souvent sans l'avis technique des autorités au niveau déconcentré. Pour l'implantation des sites de construction, les normes éducatives indiquent que le choix du site d'implantation doit faire l'objet d'une démarche concertée entre les populations, les propriétaires terriens, les autorités locales, les structures déconcentrées des ministères partenaires, les ONG et Associations actives en éducation dans la localité. Cependant, l'on constate que la procédure n'est pas suivie particulièrement pour les réalisations en MOD et même pour d'autres réalisations.

Le mode actuel d'identification des élèves présente des insuffisances pour la maîtrise des effectifs, des flux et le suivi du parcours des élèves. L'établissement de la fiche de scolarité n'est pas systématique dans tous les établissements car certains élèves n'en disposent pas. Les fiches de scolarité ne sont pas toujours actualisées et n'accompagnent pas toujours les élèves en cas de changement d'école en cours de scolarité. La difficulté majeure est relative à l'attribution du numéro matricule aux élèves. En effet, un autre numéro est attribué à l'élève s'il change d'établissement ou de cycle. Cette situation s'explique par l'inexistence d'un système de codification unique des élèves sur le plan national.

Le développement des TIC dans le secteur de l'éducation revêt une importance capitale. En effet, les TIC par le saut technologique qu'elles permettent sont à même d'accélérer la réduction des inégalités nord-sud dans le domaine du savoir. Une bonne utilisation de ces TIC dans l'éducation offre une opportunité historique au Burkina Faso de s'insérer dans la 4<sup>ème</sup> révolution industrielle. Confronté à la fracture du numérique, le Burkina Faso, le secteur de l'éducation particulièrement rencontre des difficultés pour la remontée des informations.

Le MENAPLN éprouve de plus en plus des difficultés pour obtenir des terrains nécessaires à la réalisation des infrastructures éducatives au regard de la pression exercée actuellement sur le foncier. Les réserves administratives sont insuffisantes ou attribuées aux privés. Ce qui est source de nombreux contentieux constatés actuellement entre le MENAPLN et des particuliers. Les propriétaires terriens sont plus enclins à vendre leurs terres que de les céder gratuitement au MENAPLN pour l'érection d'infrastructures éducatives. Certains domaines volontairement cédés au MENAPLN sont souvent remis en cause, parcellés, ou violés jouant ainsi sur l'amélioration de l'offre éducative. Par ailleurs, le système de sécurisation des sites opéré à l'heure actuelle présente des insuffisances au regard du fait qu'il n'aboutit pas à l'acquisition de documents définitifs comme les titres fonciers et les arrêtés d'affectation.

L'insuffisance des ressources allouées aux établissements affecte négativement les missions assignées aux structures éducatives. En effet, l'insuffisance de la subvention accordée par l'Etat amène des établissements à trouver des mécanismes de financements souvent aux antipodes de la réglementation. En dépit de la fixation des frais d'inscription, la plupart des établissements font recours à des cotisations spéciales afin de faire face aux frais de fonctionnement. En plus, les fonds mis à disposition des établissements sont mal gérés ; ce qui joue négativement sur le fonctionnement des établissements.



Le nombre de personnel de plus en plus élevé confié à la gestion d'une direction des ressources humaines (DRH) entraîne la centralisation du traitement des actes de carrière, ce qui ne permet pas la célérité dans le traitement des dossiers. S'il faut saluer l'informatisation introduite au niveau de la DRH qui permet aux agents de disposer de certaines informations sur leur carrière, force est de constater que des agents sont toujours obligés de se déplacer au niveau central pour suivre leurs dossiers jouant ainsi sur les activités pédagogiques. En outre, l'absence d'un mécanisme de suivi du personnel rend difficile la maîtrise des effectifs.

La mauvaise gestion du personnel enseignant est une des causes de l'échec scolaire et pose un véritable problème de justice et d'équité dans notre système éducatif. L'administration scolaire a pourtant prévu des textes pour gérer avec efficacité son personnel. Toutefois, il y a un problème d'application de textes qui jouent ainsi sur la mobilité du personnel ce qui porte un coup sur la qualité de formation des élèves. Le recrutement régionalisé des enseignants qui avait été expérimenté n'avait pas donné les résultats escomptés. C'est ainsi que sur la pression des syndicats, le Gouvernement était revenu au recrutement national en mettant un point d'honneur au respect des textes. Le recrutement régionalisé a pourtant l'avantage de stabiliser les enseignants permettant ainsi un meilleur rendement des élèves.

Le port de la tenue a des avantages pour l'éducation, même si une certaine opinion, à cause du niveau économique des parents pensent que l'institution de la tenue peut être difficile. Le port de l'uniforme scolaire apporte aux élèves les bases du bon comportement, du savoir-vivre et surtout de la concentration lorsqu'ils sont dans leurs salles de classe. Le port de l'uniforme permet une certaine égalité entre les élèves et facilite l'intégration. Cette situation nous amène à des questionnements.

#### **IV.7.3 Points de discussion et propositions de réponses**

##### **i. Comment obtenir une pleine participation des communautés dans le développement d'une école de qualité ?**

Il faut :

- renforcer le rôle et la responsabilité des communautés dans le développement de l'école de qualité ;
- informer/sensibiliser les communautés sur leur rôle dans le développement local ;
- institutionnaliser et renforcer les mécanismes de redevabilité.

##### **ii. Quel rôle des COGES et CAGES dans l'organisation et la gestion des établissements scolaires ?**

Dans ce sens, il faut :

- former les membres des COGES et CAGES à la gestion des projets écoles/établissements ;
- déterminer la nature de la collaboration entre les COGES, les APE, les AME et l'administration scolaire ;
- mettre en place une structure communautaire qui soit l'unique interlocutrice de l'administration scolaire.

##### **iii. Quel rôle de la communauté éducative dans le suivi des réalisations et la gestion des structures éducatives ?**

Pour ce faire, il faut :

- former les bénéficiaires sur les normes et/ou notions essentielles de construction pour l'entretien et le suivi des infrastructures scolaires ;
- organiser les communautés bénéficiaires pour le suivi citoyen de la réalisation des infrastructures éducatives (Identification de l'entité et/ou des membres, définition des rôles, formation des acteurs...).

#### **iv. Comment disposer d'infrastructures scolaires de qualité ?**

Pour y parvenir, il faut :

- inclure une garantie décennale dans les contrats de construction ;
- revoir la qualité des informations de la mercuriale des prix ;
- mettre en place un système de supervision-contrôle de proximité ;
- renforcer et appliquer effectivement des sanctions dissuasives à l'encontre des entreprises et des bureaux de contrôle défaillants ;
- lutter contre la corruption sous toutes ses formes ;
- revoir le dispositif de sélection des prestataires.
- élaborer avec l'appui de l'ARCOP et du Ministère en charge des constructions un guide d'exercice du contrôle citoyen de la qualité des infrastructures éducatives ;
- réaliser annuellement un audit de l'application des garanties techniques et financières prévues en matière de réalisation des infrastructures éducatives ;
- réaliser annuellement un audit de conformité sur les infrastructures éducatives effondrées ou menacées d'effondrement ;
- amener tous les intervenants dans le domaine des réalisations des infrastructures à respecter les plans et les normes adoptés par le MENAPLN.

#### **v. Comment faire respecter la carte éducative ?**

Pour y parvenir, il faut :

- mettre fin à la réalisation des infrastructures éducatives sans autorisation ;
- minimiser les changements de sites après les travaux de validation des sites ;
- sensibiliser les acteurs sur les dispositions prévues par les normes éducatives en matière de choix de sites d'implantation ;
- prendre en compte la carte éducative dans l'élaboration du PCD ;
- interdire l'ouverture de tout établissement dont les infrastructures ont été réalisées sans autorisation.

#### **vi. Comment sécuriser les domaines scolaires et les sites de réalisation d'infrastructures éducatives ?**

Pour ce faire, il faut :

- engager la sécurisation matérielle des domaines scolaires existants et les terrains affectés à l'éducation ;
- engager un plaidoyer auprès des autorités communales, le MUHV et le MINEFID pour accompagner le MENAPLN dans la sécurisation foncière ;
- appliquer le décret n° 2016-926 du 03 octobre 2016 portant protection du domaine scolaire et son modificatif n° 2020-259 du 07 avril 2020 ;
- inclure une garantie décennale dans les contrats de construction ;
- délimiter les domaines scolaires ;

- élaborer un guide pour les démarches d'obtention des titres fonciers au profit des structures éducatives ;
- tenir compte de la sécurisation des domaines scolaires dans la relecture de la loi sur le foncier ;
- engager un plaidoyer auprès des autorités communales du MATD du MUHV et du MINEFID pour accompagner le MENAPLN dans la sécurisation foncière ;
- prévoir dans les opérations de lotissement des domaines réservés à l'éducation ;
- imposer un nombre minimal de domaines à réserver à l'éducation en cas d'opération de lotissement ;
- revoir le dispositif d'affectation des réserves administratives prévues pour l'éducation ;
- instruire les premiers responsables des communes à prioriser les besoins en matière d'éducation dans leurs plans de lotissement ou de cessions de terres aux propriétaires immobiliers ;
- prévoir les coûts de levées topographiques dans les cahiers des charges des entreprises devant réaliser les travaux de construction des infrastructures éducatives.

**vii. Comment améliorer la gestion des ressources humaines au MENAPLN ?**

Dans ce sens, il faut :

- renforcer la DRH en ressources humaines, matérielles et financières ;
- digitaliser avec des systèmes intégrés de gestion des ressources humaines ;
- déconcentrer le traitement des dossiers de carrière ;
- renforcer le mécanisme de la maîtrise des effectifs ;
- mettre en place un dispositif de suivi des heures supplémentaires et de vacation.

**viii. Quel format pour des conférences pédagogiques pertinentes ?**

Dans ce sens, il faut :

- concevoir un dispositif de formation continue qui cible les besoins réels des enseignants et qui ne soit pas nécessairement lié à des prises en charge ;
- prévoir un mécanisme de prise en compte des acquis des formations professionnelles continues des enseignants dans leur carrière.

**ix. Le recrutement régionalisé du personnel enseignant peut-il être une solution à son déploiement ?**

Il faut :

- mener une étude sur le recrutement et la gestion décentralisés des éducateurs de la petite enfance, des professeurs des écoles et des enseignants du post-primaire et du secondaire ;
- créer un cadre de concertations entre les ministères en charge de l'Administration territoriale, de la Fonction publique et de l'Education nationale sous la conduite de la Primature sur l'opérationnalisation du recrutement et de la gestion des personnels enseignants par les collectivités territoriales en application des dispositions de la Fonction publique territoriale.

**x. Comment assurer la disponibilité d'enseignants dans les zones à forts défis sécuritaires ?**

Pour y parvenir :

- faire appel aux personnes ressources de la communauté ;

- établir des partenariats avec les ONG et associations de la société civile pour assurer la continuité éducative (Faire appel à des volontaires et instaurer des primes de risques) ;
- assurer la pérennisation des actions entreprises en partenariat avec les ONG.

**xi. Comment disposer d'une carte d'identité scolaire numérisée et sécurisée des élèves ?**

Pour y parvenir, il faut instituer la carte d'identité scolaire numérisée et sécurisée.

**xii. Comment réduire la fracture numérique dans le secteur de l'Education ?**

Dans ce sens, il faut :

- mettre en place un réseau national pour l'éducation ;
- doter les structures éducatives de salles multimédias qui tiennent compte de la capacité d'accueil des élèves ;
- rendre fonctionnelles les salles multimédias des structures éducatives ;
- mettre en œuvre le Schéma directeur informatique (SDI) du MENAPLN, 2021-2025 ;
- réduire le coût d'accès à l'Internet sur le plan national et améliorer la qualité de la connexion ;
- assurer l'électrification des établissements scolaires.

**xiii. Comment améliorer l'allocation et la gestion des ressources financières mises à la disposition des structures éducatives ?**

Pour ce faire, il faut :

- allouer des frais de fonctionnement conséquents et de vacation aux établissements d'enseignement à bonne date ;
- doter les établissements d'un logiciel de gestion des ressources administratives, pédagogiques et financières.

**xiv. Faut-il institutionnaliser le port obligatoire de la tenue scolaire ?**

Il faut :

- instituer le port de la tenue scolaire du préscolaire au secondaire par souci d'équité ;
- privilégier le textile burkinabè dans le choix des tenues scolaires.

**xv. Comment règlementer les mouvements d'humeur des élèves ou apprenants ?**

A ce propos, il faut :

- interdire les activités des associations d'élèves non reconnues ;
- renforcer le processus de la tenue des conseils de discipline ;
- responsabiliser les parents d'élèves à travers une réglementation (fiche d'engagement, ...) ;
- appliquer la réglementation en matière d'âge des élèves scolarisables ;
- encadrer les manifestations d'humeur des élèves et apprenants.

## IV.8 MECANISME D'ENCADREMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

### IV.8.1 Constats

Au nombre des motifs de récriminations à l'encontre des établissements privés fautifs on pourrait noter :

- **Des difficultés dans le cadre de la convention d'affectation des élèves admis aux concours scolaires et se traduisant, entre autres, par :**
  - une non maîtrise et une absence d'équité dans la répartition des élèves ;
  - la non fiabilité des listes produites par certains promoteurs privés ;
  - des retards accusés dans le paiement des frais de scolarité ;
  - une inégalité de traitement au niveau des montants des frais de scolarité par élève servis aux différentes structures faïtières ;
  - une inégalité au niveau des subventions accordées aux structures faïtières conformément aux termes de la convention signée avec chacune d'elles.

- **Le non-respect des textes régissant l'enseignement privé**

Il s'agit :

- des cahiers de charge des établissements privés ;
  - du décret portant protection des domaines scolaires.
- **L'insuffisance de la prise en compte de l'enseignement franco-arabe dans la réglementation et le fonctionnement des établissements privés**

Les points ci-dessus énumérés trouvent leurs origines dans l'absence de sanctions à l'encontre des acteurs intervenant dans la gestion des élèves affectés. En effet, l'arrêté portant modalités d'affectation des élèves admis aux concours scolaires dans les établissements privés prévoit des sanctions à l'encontre des promoteurs fautifs. Cependant, ce texte rencontre des difficultés d'application vis-à-vis des conventions signées entre l'Etat et les structures faïtières notamment le SNEC, la FEME et l'AESEB. Dès lors la relecture des conventions avec les faïtières s'avère nécessaire.

La non-application des sanctions ne se limite pas au non-respect des conventions. Il y a également une sorte d'impunité vis-à-vis des promoteurs qui ne respectent pas les cahiers des charges des différents niveaux d'enseignement. Les fautes les plus récurrentes sont l'ouverture d'établissements, de filières ou de niveaux sans autorisation préalable, le non-respect des volumes horaires et du calendrier scolaire, l'emploi d'enseignants sans qualification requise.

Le manque de suivi et de sanction ont engendré des pratiques qui portent atteinte à la qualité de l'enseignement tant au public qu'au privé. L'une de ces pratiques consiste pour les enseignants du public à abandonner leur poste de travail pour se consacrer à la gestion de leurs établissements souvent illégaux, créés en parallèle dans la même localité de leur affectation. Une deuxième pratique non moins importante est l'excès d'engagements pris par les enseignants pour assurer des horaires de vacation dans les établissements privés. Cela les empêche de remplir convenablement leurs obligations vis-à-vis de leur établissement d'affectation.

Par ailleurs, des enseignants organisent des cours d'appui payants au profit de leurs propres élèves. Ces cours sont généralement organisés dans les établissements où ces enseignants sont affectés ou dans des bâtiments d'emprunt. Malheureusement, il n'existe pas de nos jours, une réglementation en la matière et cela ne facilite pas une régulation et la prise de mesures répressives.

S'agissant des établissements d'enseignement franco-arabe, ils sont règlementés au même titre que les autres établissements privés. Ces établissements qui sont essentiellement des établissements privés, rencontrent des difficultés aussi bien dans leur création que dans leur fonctionnement. On constate une prolifération de ces structures dans des zones où elles fonctionnent dans un certain dénuement et appliquent les programmes de pays arabes auxquels elles sont affiliées par manque d'un programme officiel les encadrant.

Dans ces structures, officient des enseignants qui n'ont généralement pas le niveau et la qualification requis en la matière. Le cahier des charges de l'enseignement primaire privé exclut les enseignants ne disposant pas de titre de capacité. Du coup, beaucoup d'enseignants franco-arabes se retrouvent dans l'illégalité. Il faut toutefois ajouter qu'il n'existe pas assez de structures de formation de ce type d'enseignants.

Par ailleurs, il est important de relever que les manuels font cruellement défaut dans ces écoles et les diplômes délivrés à l'interne ne sont évidemment pas reconnus par l'Etat.

D'une manière générale, les établissements privés de tous les niveaux sont peu ou pas suivis par les encadreurs pédagogiques. A l'insuffisance de ressources financières et matérielles pour assurer l'encadrement pédagogique dans les établissements privés, s'ajoute l'insuffisance des encadreurs attirés pour les établissements franco-arabes.

Au manque du suivi pédagogique, s'ajoute celui administratif qui devrait permettre de répertorier les établissements privés et de s'assurer de la légalité de leur existence, mais aussi le niveau de respect des cahiers des charges. L'insuffisance du suivi administratif favorise une concurrence déloyale entre structures reconnues et celles non reconnues. Ces questions impliquent un aménagement du dispositif juridique et la mise à disposition de moyens humains et financiers adéquats pour une gestion efficiente des établissements privés et l'amélioration de la qualité de l'éducation qui y est dispensée.

#### **IV.8.2 Analyse**

Les constats sus cités ne sont pas sans impacts sur l'accès et la qualité du système éducatif de notre pays.

En effet, au sujet des conventions, l'on retient que la mauvaise gestion des élèves affectés fait perdre des ressources financières à l'Etat ; ressources qui auraient pu servir à scolariser plus d'enfants. A titre illustratif, un contrôle effectué de novembre 2018 à juin 2019 par la direction de l'enseignement privé (DEP) a révélé quatre mille vingt-trois (4023) élèves fictifs pour lesquels des promoteurs ont demandé le paiement des frais de scolarité pour environs deux cent cinq millions (205.000.000) de francs CFA. Aussi, une éventuelle limitation des affectations d'élèves au privé pourrait augmenter anormalement les effectifs au public posant ainsi le problème du ratio élèves/classe. Enfin, les retards constatés dans le paiement des frais de scolarité des élèves affectés impactent négativement le fonctionnement des établissements privés d'accueil.

Quant à la non-application effective des sanctions à l'encontre des établissements privés défaillants et/ou fautifs, elle entraîne la recrudescence des pratiques non recommandables ayant pour conséquences entre autres les arrêts précoces de cours, les volumes horaires non assurés, la fragilisation des établissements reconnus et des mouvements d'humeur, toute chose susceptible d'impacter la qualité des enseignements/apprentissages.

S'agissant de la création d'établissements et de l'organisation des cours d'appui par des enseignants dans leur localité d'affectation, on note une augmentation anormale des volumes horaires de ceux-ci, impactant négativement la qualité de leurs prestations. Ces pratiques occasionnent également une

concurrence déloyale vis-à-vis des promoteurs d'établissements privés reconnus participant ainsi à la fragilisation de ces structures privées.

En ce qui concerne la situation actuelle des établissements franco-arabes, elle laisse entrevoir un système d'éducation à deux vitesses. L'une basée sur les lois et règlements de la république et l'autre à l'intersection entre la première et des influences éducatives extérieures, échappant ainsi à la rigueur des programmes d'enseignement, aux évaluations nationales et aux suivis-contrôles. Dès lors, se pose le problème d'insertion socio professionnelle des sortants de ces établissements.

Enfin, l'insuffisance des suivis pédagogique et administratif impacte négativement sur la qualité de l'enseignement privé. En effet, ces suivis, s'ils ne sont pas menés régulièrement, entraînent une détérioration de la qualité des enseignements, une non maîtrise du nombre de structures privées et un non-respect des cahiers des charges. Il faut souligner que le respect des cahiers des charges contribue également à une protection des enfants et des encadreurs évoluant dans les structures d'éducation privées.

#### **IV.8.3 Points de discussion et propositions de réponses**

L'analyse des constats faits dans le domaine de l'enseignement privé aboutit aux points de discussion et propositions de réponse suivants :

##### **i. Quel dispositif juridique pour mieux encadrer les établissements privés d'enseignement?**

Pour ce faire, il faut :

- proposer une loi sur l'enseignement au privé ;
- relire le décret n°2010-386/PRES/PM/MESSRS/MEBA/MASN du 29 juillet 2010 portant réglementation de l'enseignement privé au Burkina Faso pour l'adapter au contexte actuel ;
- faciliter l'acquisition des manuels par les établissements privés.

##### **ii. Quel mécanisme pour une meilleure gestion des élèves affectés dans les établissements privés ?**

Pour ce faire, il faut :

- renforcer le suivi-contrôle des élèves affectés et le suivi du respect des cahiers des charges à travers la mise en place d'un mécanisme de suivi-contrôle ;
- développer un logiciel de gestion des élèves affectés dans les établissements privés ;
- payer à bonne date les frais de scolarité des élèves affectés aux établissements conventionnés ;
- améliorer la réglementation des affectations des élèves admis aux concours scolaires ;
- encadrer les frais de scolarité au privé ;
- harmoniser les subventions et frais de scolarité accordés aux faïtières ;
- apurer les arriérés des années scolaires antérieures.

##### **iii. Quel dispositif pour une application effective des sanctions à l'encontre des établissements privés défaillants et/ou fautifs ?**

Pour ce faire, il faut :

- sanctionner effectivement les établissements fautifs et/ou en situation irrégulière ;
- veiller au respect des termes des différentes conventions ;
- acquérir un logiciel de gestion des établissements privés ;

- mettre à la disposition des structures en charge du suivi-contrôle des établissements privés des moyens conséquents pour des sorties régulières de contrôle et de sensibilisation ;
- mettre en place un dispositif d'évaluation annuelle des performances des établissements privés ;
- fermer et sanctionner systématiquement les établissements qui ne respectent pas les cahiers des charges avec l'accompagnement des services de sécurité.

**iv. Comment amener les enseignants du public, promoteurs d'établissements privés à remplir convenablement leurs obligations vis-à-vis de leurs établissements d'affectation ?**

Pour ce faire, il faut :

- mettre en application les textes régissant la vacation dans les établissements privés ;
- procéder à des contrôles pour s'assurer du respect des dispositions des cahiers des charges en matière d'emploi des enseignants vacataires (articles 70, 71 et 72 du cahier des charges des établissements privés d'enseignement post-primaire et secondaire).

**v. Comment réglementer les cours d'appuis payants organisés par des enseignants au profit de leurs propres élèves ?**

Il faut autoriser cette pratique sous réserve que ces cours soient payés par les promoteurs.

**vi. Comment accompagner les établissements privés d'enseignement franco-arabes ?**

Pour ce faire, il faut :

- mettre en place un système d'organisation d'examens nationaux uniques par l'Etat pour tous les établissements privés d'enseignement franco-arabe ;
- élaborer des programmes nationaux à soumettre à tous les établissements franco-arabes ;
- mettre en place un dispositif de suivi et d'encadrement pédagogique des enseignants des établissements franco-arabes ;
- établir une passerelle entre l'enseignement franco-arabe et la formation technique et professionnelle.

**vii. Quel mécanisme de suivi-encadrement administratif et pédagogique pour un enseignement de qualité dans les établissements privés ?**

Pour ce faire, il faut :

- renforcer le dispositif institutionnel et juridique de l'enseignement au privé ;
- renforcer le dispositif de suivi/encadrement administratif et pédagogique dans les établissements privés ;
- élaborer un cahier des charges afin de réglementer les ouvertures d'internats dans les établissements privés ;
- doter la direction de l'enseignement privé (DEP) et les directions déconcentrées en moyens matériels et financiers pour faciliter leurs sorties de suivi-contrôle sur le terrain ;
- renforcer le suivi-contrôle des activités des établissements franco-arabes.

**IV.9 Mécanismes de résilience du système éducatif face aux crises, mécanismes de prévention et de résolution des crises et des violences en milieu scolaire**

Le Burkina Faso, à l'instar de la plupart des pays du monde, s'est engagé à assurer une éducation équitable, inclusive et de qualité pour tous d'ici à l'horizon 2030. A cet effet, le pays a défini dans le Plan sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF) 2017-2030 sa vision qui est celle « d'un système éducatif démocratique, performant, inclusif et ouvert sur le monde, développant les



compétences et l'expertise nécessaires et suffisantes pour le développement socioéconomique du Burkina Faso » en vue de réaliser la scolarisation primaire universelle en 2030. Toutefois, ces efforts pourraient être annihilés par les crises multiformes qui affectent dangereusement l'école burkinabè.

#### IV.9.1 Constats

La problématique de la violence en milieu scolaire se pose aujourd'hui avec acuité en dépit des différentes initiatives et stratégies développées pour prévenir et gérer les violences. En effet, il a été créé en avril 2009 le Conseil national pour la Prévention de la Violence à l'Ecole (CNPVE). Dans cette veine, le ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (MENAPLN) s'est doté en 2018 d'une Stratégie nationale de lutte contre la drogue, la toxicomanie et la violence en milieu scolaire (SN-DTV).

Pour gérer les impacts de la crise sécuritaire et contribuer à la promotion de la citoyenneté, le MENAPLN a mis en place en 2020 le Secrétariat permanent de la Promotion des Langues nationales et de l'Education à la Citoyenneté (SP-PLNEC) et le Secrétariat technique de l'Education en Situation d'Urgence (ST-ESU). Pour accroître l'impact des interventions en matière d'éducation en situation d'urgence, la Stratégie nationale d'Education en Situation d'urgence (SN-ESU) 2019-2024 a été adoptée en 2020.

Outre ces structures, un certain nombre de textes ont été pris. On peut citer entre autres :

- la convention relative aux droits de l'enfant de 1989 ratifiée par le Burkina Faso le 31 août 1990 ;
- la loi n°29-2008/AN du 15 mai 2008 portant lutte contre la traite des personnes et les pratiques assimilées ;
- le décret n°2020-0259/PRES/PM/MATDC/MSECU/MJ/MINEFID/MENAPLN du 7 avril 2020 portant modification du décret n°2016-926/PRES/PM/MATDSI/MJDHPC/MINEFID/MENA du 03 octobre 2016 portant protection du domaine scolaire ;
- l'arrêté n°2018-317/MENA/SG du 25 septembre 2018 portant adoption du règlement intérieur des établissements post-primaire et secondaire.

Par ailleurs, des actions sont menées dans le sens de la prévention de l'extrémisme violent à l'école. C'est ainsi que dans le cadre du « *Projet autonomisation de la jeunesse pour la construction de la paix et de la résilience et pour la prévention de l'extrémisme violent dans les pays du sahel via la formation des enseignants* », le Burkina Faso exécute, avec l'appui de l'UNESCO, un plan d'action qui vise le renforcement des capacités des enseignants dans le domaine de la prévention de l'extrémisme violent par l'éducation.

Malgré ces efforts consentis par le Gouvernement, le constat, ces dernières années, est que les établissements scolaires sont le théâtre de mouvements sociaux, de grèves à répétition, de boycotts des activités pédagogiques, avec pour conséquence, la perturbation des calendriers des examens et la défiance de l'autorité de l'Etat.

La volonté d'œuvrer à la promotion d'un environnement scolaire propice aux activités d'enseignement/apprentissage a conduit les autorités du MENAPLN à réaliser, en 2019, une étude sur les violences au sein des établissements d'enseignement primaire, post-primaire et secondaire. Cette étude a répertorié trois types de violences, notamment la violence morale et/ou psychologique, la violence physique et la violence sexuelle. Se manifestant sous formes d'injures, de moqueries, de

menaces, de malédictions, de sobriquets, d'accusations, d'humiliations, de rejets et de discriminations, ces violences n'épargnent aucun acteur du système éducatif. En effet, selon l'étude, les principaux auteurs des violences morales et/ou psychologiques sont les élèves, les parents d'élèves et les enseignants. A titre d'exemple, les élèves occupent la première place en tant qu'auteurs des violences au sein des établissements. Cela est affirmé par 83,4% des élèves interrogés, 39,0% du personnel administratif et 19,4% des enseignants.

A ces violences multiformes entre acteurs de l'éducation, il faut ajouter la toxicomanie, la consommation de la drogue, de l'alcool et de la cigarette dans les établissements scolaires. L'environnement scolaire est devenu malsain. Même si plusieurs actions sont menées dans le cadre de la lutte contre ces fléaux en milieu scolaire, le constat sur le terrain montre que la situation demeure toujours préoccupante et des défis restent à relever à tous les niveaux, notamment :

- l'amélioration du cadre institutionnel, organisationnel et juridique ;
- l'amélioration du mécanisme de prévention et de gestion, en particulier le dialogue entre les acteurs ;
- la dynamisation du système de répression ;
- l'amélioration du dispositif de coordination, de mise en œuvre et de suivi-évaluation ;
- la prise en charge médicale et psychosociale des personnes victimes et affectées.

Par ailleurs, depuis l'année 2015, le pays traverse une crise sécuritaire qui affecte le système éducatif, notamment dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Est, du Centre-Nord, de l'Est, du Nord et du Sahel. Cette crise se manifeste par des agressions, des violences physiques et des menaces contre des acteurs éducatifs, des assassinats, des incendies d'infrastructures éducatives, des destructions de matériels didactiques et pédagogiques. Cette situation a entraîné la destruction et la fermeture de plusieurs établissements, la destruction du matériel, l'abandon forcé des classes par les enseignants, l'accentuation du taux de déperdition scolaire et la déscolarisation massive des élèves laquelle est liée au déplacement des populations à l'intérieur du pays. Ainsi, environ 2215 établissements sont actuellement fermés avec près de 300 000 élèves en situation de rupture avec le système éducatif. Ces violences ont des répercussions dommageables sur l'ensemble du système éducatif.

#### **IV.9.2 Analyse**

L'école est par excellence un cadre d'enseignement/apprentissage et d'éducation du citoyen. En effet, elle permet aux enfants d'acquérir la culture de la paix, de la tolérance, du vivre ensemble, de la citoyenneté ; toute chose indispensable à une vie harmonieuse dans la société. L'école ne peut accomplir correctement sa mission et dispenser le savoir, le savoir-faire et savoir-être que si elle jouit de la sécurité et de la sérénité qui sont les conditions sine qua non de son existence.

Au lieu d'être ce cadre serein d'enseignement/apprentissage des valeurs citoyennes, l'école burkinabè est aujourd'hui marquée par des crises qui l'affectent dangereusement. Ces violences ont un impact certain sur les principaux acteurs que sont les élèves, les enseignants et le personnel administratif. Cette situation pourrait à long terme, nuire à l'efficacité et à la pertinence du système éducatif dans son ensemble car comme disent les moralistes, « *la violence engendre la violence* ». Dans ces

conditions, au-delà du fonctionnement du système éducatif c'est même la cohabitation pacifique en société dans son ensemble de plus en plus aux prises avec l'extrémisme violent qui serait hypothéquée tant il est vrai que ce qui affecte l'école affecte le monde extérieur.

Face à cette situation dont l'enjeu engage l'avenir de la nation, toute la communauté éducative se trouve interpellée et chaque composante doit jouer sa partition afin que l'école demeure le lieu où prévaut l'acquisition de savoirs, de savoir-faire et surtout de savoir-être. C'est à ce prix que l'objectif assigné au secteur de l'éducation et de la formation à savoir, parvenir à « *un système éducatif démocratique, performant, inclusif et ouvert sur le monde, développant les compétences et l'expertise nécessaires et suffisantes pour le développement socioéconomique du Burkina Faso* » sera atteint (PSEF 2017-2030, p.13). Dans cette optique, il est urgent de prévenir et d'atténuer l'impact du phénomène de la violence en milieu scolaire en axant la réflexion sur les questions nodales.

#### **IV.9.3 Points de discussion et propositions de réponses**

Les crises multiformes enregistrées en milieu scolaire soulèvent quelques questions dont les réponses sont déterminantes pour le fonctionnement harmonieux du système éducatif :

##### **i. Comment améliorer la prise en charge des élèves déplacés internes ?**

Pour améliorer la prise en charge des élèves déplacés internes, il faut :

- échanger avec les parents et les élèves pour diagnostiquer la situation et convenir de solutions endogènes les impliquant ;
- installer autant que possible les sites d'accueil non loin des écoles existantes ;
- faire respecter les instructions de l'autorité relatives à la scolarisation et à la poursuite du cursus scolaire des enfants déplacés ;
- augmenter les capacités d'accueil des établissements ;
- renforcer la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'éducation en situation d'urgence ;
- règlementer les interventions des ONG dans le domaine de l'éducation en situation d'urgence ;
- renforcer la mise en œuvre du mécanisme d'assistance psychosociale des élèves, des enseignants et des parents ;
- renforcer les centres de ressources (bibliothèque, ressources numériques, etc.) dans les structures éducatives ;
- rendre fonctionnelle la cantine scolaire dans les établissements qui accueillent les élèves déplacés ;
- élargir le renforcement des capacités de tous les acteurs impliqués dans l'Education en Situation d'Urgence (ESU).

##### **ii. Comment renforcer le dispositif d'enseignement à distance ?**

Pour renforcer le dispositif d'enseignement à distance, il faut :

- évaluer le dispositif existant ;
- évaluer les besoins pour une mise à l'échelle ;
- renforcer les capacités des acteurs (enseignants, encadreurs pédagogiques, parents, élèves ...) sur l'enseignement à distance ;
- doter les structures éducatives d'infrastructures et d'équipements adéquats pour l'enseignement à distance ;

- subventionner l'accès à l'internet et le matériel informatique pour les acteurs impliqués dans le dispositif de l'enseignement à distance.

### **iii. Comment mettre fin aux crises/violences dans les établissements et assurer un meilleur dialogue social ?**

Pour mettre fin aux crises/violences dans les établissements et assurer un meilleur dialogue social, il faut :

- instaurer un espace permanent de dialogue entre les acteurs (Café de l'éducation) ;
- mettre l'accent sur l'éducation civique et morale au sein des établissements d'enseignement du primaire et surtout du post-primaire et du secondaire ;
- élaborer et diffuser auprès des acteurs et partenaires de l'éducation pour application un code d'éthique et de bonne conduite ;
- célébrer chaque année une journée de la non-violence à l'école à l'occasion de la Semaine nationale de la citoyenneté ;
- appliquer les dispositions juridiques relatives aux actes de violence en milieu scolaire ;
- organiser des séances de sensibilisation (conférences, théâtres, films, spots dans les médias) en matière de lutte contre les formes de violences en milieu scolaire ;
- créer au sein des établissements des comités de prévention et de lutte contre les violences en milieu scolaire ;
- vulgariser et renforcer les clubs « Den Kan » ;
- développer les activités culturelles et sportives ;
- revoir et appliquer les textes législatives et réglementaires y relatifs ;
- mettre l'accent sur l'installation des services sociaux scolaires dans les établissements ;
- renforcer les capacités des comités des élèves sur les règlements intérieurs des structures éducatives pour la prévention et la résolution des crises et violences ;
- créer une structure interministérielle pour la prévention et la gestion des crises/violences en milieu scolaire ;
- interdire les associations scolaires non reconnues ;
- impliquer les communautés dans la gestion des crises ;
- dénoncer au fin de poursuite tout acteur auteur ou complice des crises/violences ;
- respecter la régularité de la tenue des conseils de disciplines ;
- veiller au respect des textes sur l'utilisation des réseaux sociaux en milieu scolaire ;
- créer une structure de prévention et de gestion de crises rattachée au Cabinet
- attribuer à chaque élève une note de conduite trimestrielle à prendre en compte sur le bulletin de notes ;
- mener un an à l'avance une campagne de communication/sensibilisation pour toute réforme sur l'éducation.

### **iv. Comment prendre en compte les besoins éducatifs des communautés dans le processus de réouverture des établissements fermés dans les zones à forts défis sécuritaires ?**

Pour prendre en compte les besoins éducatifs des communautés dans le processus de réouverture des établissements fermés dans les zones à forts défis sécuritaires, il faut :

- instaurer un dialogue avec les communautés concernées pour déterminer leurs attentes et le type d'école souhaité en privilégiant l'approche systémique ;

- prendre en compte les attentes des communautés dans la réouverture des établissements fermés.

#### **v. Quelles stratégies pour lutter efficacement contre les crises, la violence et la consommation des stupéfiants en milieu scolaire ?**

Pour lutter efficacement contre les crises, la violence et la consommation des stupéfiants en milieu scolaire, il faut :

- mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte contre la drogue, la toxicomanie et la violence en milieu scolaire (SNL-DTV) ;
- appliquer le triple nexus humanitaire-Développement-paix dans le secteur de l'éducation.

### **IV.10 Stratégies de relance et de dynamisation du sous-secteur de l'éducation non formelle**

#### **IV.10.1 Adéquation éducation-formation-emploi**

##### **IV.10.1.1 Constats**

De nombreux jeunes sortants des programmes de formation de l'Education Non Formelle (ENF) éprouvent des difficultés d'insertion socioprofessionnelle. Dans la plupart des cas, les formés n'ont pas les moyens de s'auto employer.

##### **IV.10.1.2 Analyse**

Les programmes d'alphabétisation et de formation en faveur des jeunes ne mettent pas suffisamment l'accent sur leur employabilité. Aussi, lorsque la formation professionnelle est offerte, elle n'est souvent pas orientée vers des métiers porteurs et innovants.

Les programmes de formation ne prévoient pas de dispositif adapté d'accompagnement pour l'installation des formés et leur suivi. Ce qui amène souvent les formés à désapprendre. Les jeunes sont souvent formés dans des métiers communs et en situation de saturation sur le terrain.

##### **IV.10.1.3 Points de discussion et propositions de réponses**

###### **i. Comment réorienter l'ENF pour une meilleure employabilité des jeunes ?**

Pour une meilleure employabilité des jeunes, il faut :

- relire/élaborer les programmes de formation en priorisant la formation qualifiante (formation modulaire qualifiante, CQB, CQP) tout en mettant l'accent sur les métiers ruraux porteurs (agriculture, élevage, artisanat, tourisme) et sur les métiers émergents (plomberie, carrelage, étanchéité, solaire, etc.) ;
- organiser les sortants en coopérative ;
- développer les capacités entrepreneuriales des apprenants ;
- renforcer leurs compétences en gestion financière et matérielle;
- mettre en place un dispositif de valorisation des titres de capacités afin de promouvoir les emplois rémunérés et l'auto-emploi ;
- renforcer les capacités des formateurs aux métiers et leur résilience ;
- équiper les centres en ateliers et en matériels pour permettre d'assurer efficacement la formation ;
- accroître le nombre de centres équipés ;
- réhabiliter les centres en mauvais état (infrastructures et équipements);
- renforcer les filières professionnalisantes dans les domaines agro-sylvo pastorale, halieutique et de transformation des produits agro-alimentaires.

## **ii. Quelles stratégies pour l'accompagnement des formés ?**

Pour l'accompagnement des formés, il faut concevoir et mettre en œuvre une stratégie d'accompagnement et de suivi (kits d'installation, élaboration de plans d'affaires, mise en réseau pour un partage d'expériences et pour accéder aux crédits et aux financements, développement d'outils de suivi de la post formation, développement d'une base de données de la post formation, etc.)

### **IV.10.2 Problématique de la stratégie du faire-faire**

#### **IV.10.2.1 Constats**

Le faire-faire est la stratégie de pilotage de l'ENF. Il consiste en une répartition fonctionnelle des rôles entre les différents acteurs intervenant dans l'ENF. Il est mis en œuvre sur le terrain mais aucun acte administratif ne le consacre officiellement.

Dans cette stratégie, certains acteurs ne connaissent pas leurs rôles dans le suivi-contrôle au niveau déconcentré et ce suivi-contrôle, dont la qualité pose problème, n'est pas toujours effectif.

Le décret n°2009-644/PRES/PM/MEBA/MAHRA/MASSN/MESSRS/MATD/MJE du 8 septembre 2009 portant organisation de l'ENF et l'arrêté n° 2010-0015/MEBA/SG/DGAENF du 31 mars 2010 portant cahier des charges des intervenants en ENF se contredisent sur certains aspects entre autres, la procédure d'appréciation des requêtes des opérateurs et le suivi-contrôle des acteurs (exemple, l'article 43 du décret et l'article 10 de l'arrêté qui traitent des conditions d'ouverture des centres) ;

Les centres ouverts avec les ressources du FONAENF disposent systématiquement de manuels, ce qui n'est pas le cas des centres ouverts sur fonds propres.

En moyenne 300 opérateurs sont financés annuellement sur l'ensemble du territoire et des ressources sont allouées pour acquérir du matériel et du mobilier à chaque campagne.

En matière d'alphabetisation et d'éducation non formelle, alors que les ressources se sont amenuisées, les besoins se sont accrus.

Les critères d'éligibilité des requêtes de financement soumises par les opérateurs accordent une place importante au taux de déperdition qui n'est pas toujours renseigné avec rigueur.

Chaque année, les audits et les contrôles identifient des opérateurs indéclicats dans la gestion des ressources financières mais aucune sanction autre que la suspension n'est appliquée à ces fautifs.

L'Etat transfère des ressources aux communes pour le fonctionnement des Centres d'Education de Base non formelle (CEBNF). Quant au FONAENF, il transfère à 45 communes des ressources financières pour le fonctionnement des instances de financement, la mobilisation sociale et le suivi des activités d'ENF.

Certaines communes prévoient des allocations budgétaires pour des activités d'ENF dans leur plan de développement communal, mais cela n'est pas systématique pour l'ensemble des communes.

Les communautés n'interviennent pas assez dans les activités d'ENF telles que l'identification des besoins, l'organisation en comité de gestion, l'accompagnement dans le déroulement des activités, etc.

#### **IV.10.2.2 Analyse**

Le suivi-contrôle de bonne qualité n'est pas toujours effectif car les capacités techniques de certains acteurs chargés du suivi sont très limitées et ne favorisent pas un suivi adéquat. Il en résulte une confusion des rôles. Cette confusion est accentuée par l'absence d'un acte administratif officiel consacrant le faire-faire comme stratégie de gestion de l'ENF.

Par ailleurs, la mise à disposition des fonds accuse un retard du fait de la transmission tardive des pièces justificatives et de leur mauvaise qualité. Cela occasionne la rallonge du temps mis pour délivrer les rapports de vérification.

La confusion des rôles ci-dessus mentionnée, crée des conflits et des frustrations sur le terrain. La complicité entre acteurs joue négativement sur la crédibilité des résultats. Par exemple, la ressemblance de certains dossiers de requête transmis laisse percevoir qu'ils sont montés par une même personne en l'occurrence un acteur chargé du contrôle.

L'absence de manuels pour les centres ouverts sur fonds propres joue négativement sur la qualité des apprentissages.

Le financement des opérateurs qui n'ont ni les capacités ni les compétences en gestion, entraîne une dispersion des ressources financières. Les audits constatent des irrégularités conduisant à la non certification des comptes. Mais en cas de mauvaise gestion, il n'y a pas de poursuites judiciaires.

Le poids du taux de déperdition dans le financement conduit certains opérateurs à tricher en fournissant de fausses données.

Le matériel acquis chaque année pour les campagnes par les opérateurs n'est pas répertorié, ce qui conduit à de nouveaux financements donc des pertes en ressources financières.

La faiblesse du financement aussi bien au plan national que local (communes) ralentit le développement de l'éducation non formelle.

La formule enchaînée débutée depuis 2012 n'a pas connu d'évaluation jusqu'à présent. Il en est de même pour les alternatives validées en 2020.

#### **IV.10.2.3 Points de discussion et propositions de réponses**

##### **i. Quel mécanisme mettre en place pour un meilleur suivi-contrôle des campagnes d'alphabétisation ?**

Pour un meilleur suivi-contrôle des campagnes d'alphabétisation, il faut :

- prendre un acte administratif consacrant le faire-faire comme stratégie de gestion de l'ENF ;
- commanditer une étude ou faire une évaluation de la stratégie du faire-faire. Le rapport de cette étude servira de support à un forum national sur l'ENF ;
- renforcer les contrôles, être rigoureux dans ces contrôles et sanctionner les fautifs ;
- prendre des textes précis faisant obligation aux opérateurs de rendre compte de l'exécution physique et financière des campagnes aussi bien à l'administration centrale et déconcentrée qu'au FONAENF ;
- justifier à temps les fonds précédemment mis à disposition pour pouvoir bénéficier des débloques de fonds dans les meilleurs délais pour les prochaines activités ;

- renforcer les capacités des acteurs de suivi-contrôle ;
- rendre plus opérationnel le dispositif en précisant les rôles des différents acteurs à tous les niveaux et assurer le suivi avec plus de rigueur.

## **ii. Comment éviter les conflits et le laxisme sur le terrain ?**

Pour éviter les conflits et le laxisme sur le terrain, il faut :

- relire de façon participative les textes régissant l'ENF et veiller à leur application rigoureuse ;
- renforcer les concertations permanentes entre les acteurs ;
- assurer des contrôles réguliers et rigoureux et appliquer effectivement les sanctions prévues dans le contrat en cas de manquement.

## **iii. Comment assurer la disponibilité des manuels pour les centres ouverts sur fonds propres ?**

Pour assurer la disponibilité des manuels pour les centres ouverts sur fonds propres, il faut :

- prévoir les crédits budgétaires nécessaires pour l'acquisition des intrants pour la production de ces manuels et identifier les rubriques des dépenses à financer et les inscrire dans les régies existantes pour prendre en charge les dépenses liées à la production des documents de l'ENF ;
- adresser une requête à la Fonction publique pour demander la mise à disposition d'agents spécialisés au profit du MENAPLN, pour faire fonctionner les imprimeries ;
- mettre en place un stock de manuels et de guides de qualité subventionnés au profit des centres ouverts sur fonds propres.

## **iv. Faut-il revoir les critères d'éligibilité des requêtes et des opérateurs ?**

Concernant les critères d'éligibilité des requêtes et des opérateurs, il faut :

- éliminer les indicateurs subjectifs ;
- être plus rigoureux dans la sélection ;
- sanctionner les acteurs fautifs.

## **v. Comment assurer le suivi de la gestion des ressources matérielles ?**

Pour ce qui est du suivi de la gestion des ressources matérielles, il faut :

- définir clairement la destination des biens (soit la CEB, la commune, la DPEPPNF ou l'école du village) ;
- engager les procédures judiciaires contre les coupables en cas de fautes avérées ;
- responsabiliser les CEB, les opérateurs et la communauté éducative.

## **vi. Comment assurer un financement adéquat de l'ENF ?**

Concernant le financement adéquat de l'ENF, il faut :

- élaborer et mettre en œuvre des mécanismes innovants de financements ;
- encourager d'autres structures (agriculture, élevage, commerce, etc.) à apporter un appui au financement de l'éducation non formelle ;
- accroître la part contributive de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- inscrire des activités d'ENF dans les projets et programmes de développement.

## **vii. Comment renforcer la décentralisation du financement de l'ENF ?**

Pour renforcer la décentralisation du financement de l'ENF, il faut :

- étendre le transfert des ressources financières de l'Etat aux autres formules de l'ENF ;
- élaborer et mettre en œuvre des textes consacrant la prise en charge de certains aspects de l'ENF par les communes ;
- étendre progressivement son processus de transfert aux autres communes.



### **viii. Comment améliorer la performance de la formule enchaînée et des innovations validées ?**

Pour améliorer la performance de la formule enchaînée et des innovations validées, il faut :

- réaliser une évaluation systématique (évaluation administrative, pédagogique, financière et étude d'impact) de la formule enchaînée ;
- réaliser une évaluation systématique des innovations validées.

## **IV.10.3 Evaluation et certification des apprentissages**

### **IV.10.3.1 Constats**

Pour être déclarés alphabétisés, les apprenants sont soumis à des évaluations certificatives organisées par le MENAPLN à travers ses structures déconcentrées.

Les sortants des structures d'ENF notamment ceux du cycle des métiers sont soumis à la certification du ministère en charge de la formation professionnelle (CQP, CQB). Ces examens de qualification sont organisés au niveau régional. Au niveau du MENAPLN, il n'y a pas un dispositif de certification du cycle des métiers.

### **IV.10.3.2 Analyse**

Le ministère en charge de la formation professionnelle ne tient pas compte des candidats du MENAPLN dans l'estimation des besoins en matière de certification. Ce faisant, ces candidats sont obligés de prendre en charge les frais liés à la certification. L'organisation de la certification devient alors très onéreuse pour les candidats du MENAPLN.

### **IV.10.3.3 Points de discussion et propositions de réponses**

#### **Quel titre de capacité faut-il décerner aux sortants de la formation professionnelle de l'ENF ?**

Pour répondre à la question de la certification du volet formation professionnelle des apprenants des structures d'ENF, deux possibilités se dégagent pour le MENAPLN :

- mettre en place un mécanisme interne d'évaluation;
- engager une concertation avec le MJPEE pour faire prendre en compte les besoins du MENAPLN en matière de certification professionnelle du non formel.

Quelle que soit l'option, une réforme de l'évaluation sera nécessaire pour créer des centres secondaires afin de minimiser les coûts de la certification.

## **IV.10.4 Contribution de la communauté**

### **IV.10.4.1 Constats**

Les communautés n'interviennent pas assez dans les activités d'ENF telles que l'identification des besoins, l'organisation en comités de gestion, l'accompagnement dans le déroulement des activités.

### **IV.10.4.2 Analyse**

L'insuffisance de mobilisation sociale devant conduire à une meilleure implication des communautés dans les activités d'ENF entraîne souvent des dérives dans le déroulement de ces activités (centres fictifs, carriérisme, etc.).

### **IV.10.4.3 Points de discussion et propositions de réponses**

#### **Quelle doit être la contribution de la communauté ?**

Les communautés doivent :

- adhérer et s'impliquer dans les différentes activités ;
- mener des activités de sensibilisation ;
- contribuer à développer les cartes d'ENF pour arriver à identifier les besoins réels par commune en matière d'ENF.

### **IV.10.5 Inclusion des écoles coraniques dans l'éducation non formelle**

#### **IV.10.5.1 Constats**

Le foyer coranique, axé sur l'enseignement religieux, relève de l'informel. Son organisation et sa structuration actuelles n'offrent pas une formation complète à l'apprenant et il n'y a aucun dispositif d'inclusion professionnelle prévu pour les sortants. On note également une réticence de certains maîtres coraniques à l'intégration de ces foyers dans quelque ordre d'enseignement.

Le MENAPLN a pris des engagements forts lors du forum national sur les foyers coraniques en 2013 à Ouagadougou, avec les communautés musulmanes et à travers des initiatives d'élaboration des curricula.

#### **IV.10.5.2 Analyse**

Aucun texte n'a été pris suite à l'importante rencontre de 2013. Dans sa forme actuelle, le foyer coranique ne favorise pas la formation aux métiers qui permet d'accroître l'employabilité des sortants.

### **IV.10.5.3 Points de discussion et propositions de réponses**

#### **Pourquoi faut-il inclure les apprenants des foyers coraniques dans l'éducation non formelle et quels mécanismes d'inclusion privilégier ?**

Au vu des constats et de l'analyse ci-dessus, le sous-système d'éducation non formelle se présente comme la porte d'entrée la plus pertinente de prise en compte des foyers coraniques. Il faut noter également que les possibilités de passerelles entre l'ENF et l'éducation formelle qui seront du reste codifiées, permettront aux apprenants issus des foyers coraniques d'évoluer dans les deux sous-systèmes.

C'est ainsi que pour ce faire, il faut :

- concevoir un dispositif de leur intégration dans ce sous-système (recensement des foyers coraniques, sensibilisation et négociation avec les acteurs que sont les maîtres coraniques, les parents, la communauté musulmane, élaboration des curricula, formulation de projets d'ENF, développement des programmes de formation à la carte, renforcement des capacités des acteurs, etc.) ;
- inclure dans le sous-système d'éducation non formelle les foyers coraniques.

## **IV.10.6 Développement des passerelles**

### **IV.10.6.1 Constats**

L'attestation de fin de formation de l'éducation non formelle ne permet pas d'accéder au sous-système d'éducation formelle et vice versa. Le sortant du non formel passe les examens du sous- système d'éducation formelle en tant que candidat libre et y accède alors en cas de succès.

### **IV.10.6.2 Analyse**

Dans le système éducatif actuel, il n'y a pas de correspondance entre les différents niveaux des deux sous-systèmes d'éducation formelle et non formelle. Les passerelles ne sont donc pas effectives dans tous les niveaux du cycle. En dehors des termes du décret 2009-644/PRES/PM/MEBA/MAHRH/MASSN/MESSRS/MATD/MJE du 8 septembre 2009 portant organisation de l'éducation non formelle qui autorisent les apprenants adolescents en fin du cycle de base à faire l'examen du CEP et le concours d'entrée en 6<sup>e</sup> (art. 40), il n'y a pas un dispositif formel qui définit les modalités de fonctionnement des passerelles.

Au niveau du cycle des métiers, le diplôme est considéré comme un diplôme professionnel et non technique qui devrait permettre à l'apprenant de poursuivre un cycle supérieur.

### **IV.10.6.3 Points de discussion et propositions de réponses**

#### **Comment rendre fonctionnelles et opérationnelles les passerelles ?**

Pour rendre fonctionnelles et opérationnelles les passerelles, il faut :

- codifier à travers des textes, les différentes possibilités de passerelles qui établissent une équivalence de niveaux entre le formel et le non formel ;
- sensibiliser les communautés sur l'existence des passerelles entre le formel et le non formel.

## **IV.10.7 Définition des profils des animateurs des CPAF**

### **IV.10.7.1 Constats**

Présentement les niveaux exigés pour les animateurs ne sont pas respectés (niveau 4<sup>ème</sup> pour le 1<sup>er</sup> cycle et BEPC pour le second cycle).

Le faible niveau d'instruction des animateurs influe sur la qualité de leurs prestations sans oublier leurs difficultés à assurer l'enseignement du français oral.

### **IV.10.7.1 Analyse**

Le recrutement des animateurs ne respecte pas le profil décrit dans le cahier des charges avec pour conséquence leur faible capacité à dispenser les contenus de la formule enchaînée notamment le français oral, les thématiques de discussion socioéconomiques et celles des Sciences de la Vie et de la Terre (SVT).

### **IV.10.7.2 Points de discussion et propositions de réponses**

#### **Faut-il revoir les critères de recrutement des animateurs des CPAF ?**

Au vu des constats et de l'analyse ci-dessus, la nécessité de revoir les critères des animateurs s'impose. Il faut recruter les animateurs titulaires du BEPC.

Mais dans une période transitoire, il faut renforcer les capacités des animateurs actuels afin qu'ils soient capables de dispenser les cours de français oral et des thématiques des SVT.

#### **IV.10.8 Problématique de la pérennisation des emplois**

##### **IV.10.8.1 Constats**

Il y a des contrats qui sont signés avec les animateurs mais il n'y a pas de cotisation sociale.

##### **IV.10.8.2 Analyse**

L'absence de cotisations sociales crée une démotivation des animateurs des CPAF.

##### **IV.10.8.3 Points de discussion et propositions de réponse**

#### **Comment assurer la protection sociale des animateurs de CPAF ?**

Pour y parvenir, il faut trouver des formes de contrats limités selon la durée de la campagne ou des contrats à durée indéterminée qui comporteront des clauses de cotisations sociales.

#### **IV.11 Stratégies de promotion des langues nationales pour renforcer la pertinence et l'efficacité du système éducatif et pour la cohésion sociale et la réconciliation nationale**

##### **IV.11.1 Politique linguistique**

##### **IV.11.1.1 Constats**

L'utilisation des langues nationales n'est pas effective à tous les niveaux aussi bien dans l'administration que dans le système éducatif. Toutefois, un document de politique linguistique nationale a été élaboré et est en cours d'adoption par décret. .

En 2020/2021, on dénombre 276 écoles primaires bilingues et trois (03) collèges multilingues spécifiques. Il n'y a que 10 langues nationales utilisées dans l'enseignement formel bilingue et 25 dans l'alphabétisation sur une soixantaine de langues.

Il y a plusieurs approches d'éducation bilingue en cours dans les structures éducatives. Il y a également la mobilité du personnel formé en éducation bilingue, l'insuffisance des manuels et matériels didactiques ainsi que la faible adhésion des acteurs de l'éducation et des communautés. La culture et les arts sont insuffisamment promus dans l'éducation.

##### **IV.11.1.2 Analyse**

La faible utilisation des langues nationales dans l'administration (textes législatifs et règlementaires, acte de naissance, de mariage, de décès, de divorce, carte nationale d'identité, passeport, etc.) entraîne un manque d'intérêt pour ces langues d'une grande partie de la population.

Les langues nationales portent et véhiculent incontestablement la culture et favorisent la cohésion sociale. Au terme de la loi d'orientation de l'éducation de 2007, les langues nationales sont des langues d'enseignement, mais dans les faits, leur utilisation reste limitée parce que le développement des écoles bilingues obéit à un certain nombre de conditions à remplir (documentation, formation, indemnités, etc.) et est soumis à la demande des communautés.

L'utilisation d'une langue obéit à certaines conditions que sont sa description, son instrumentation et son instrumentalisation. Parmi les langues nationales il n'y a qu'une trentaine de langues qui sont actuellement décrites et qui peuvent être utilisées comme medium d'enseignement.

La cohabitation de plusieurs approches d'éducation bilingue induit un coût élevé qui ne favorise pas la promotion de l'enseignement en langue nationale.

#### **IV.11.1.3 Points de discussion et propositions de réponses**

##### **i. Quelle doit-être la place des langues nationales dans le système éducatif ?**

Pour répondre à cette question, il faut diligenter les réflexions entreprises par le Secrétariat permanent de Promotion des langues nationales et de l'Education à la citoyenneté (SP-PLNEC) pour la généralisation des langues nationales dans le système éducatif et cela en raison de leur valeur pédagogique et de leur capacité à maintenir et à dynamiser la culture nationale.

##### **ii. Quelles langues nationales utiliser dans l'administration ?**

Le mooré, le dioula et le fulfudé étant déjà les langues nationales usitées dans le système éducatif, les médias et l'administration, ces langues pourraient être retenues comme langues officielles à utiliser dans l'administration.

Cependant et d'une manière générale, il y a lieu de retenir que, pour que les langues nationales soient d'usage dans l'administration (documents officiels en langues nationales), il faut au préalable :

- adopter les décrets d'application de la loi n°033-2019/AN du 23 mai 2019 portant loi d'orientation sur les modalités de promotion et d'officialisation des langues nationales du Burkina Faso ;
- diligenter l'adoption par décret du document de politique linguistique ;
- procéder à la révision de l'atlas linguistique.

##### **iii. Comment valoriser la culture et les arts dans l'éducation ?**

Pour y parvenir, il faut ;

- poursuivre la relecture des contenus et des approches du système éducatif de sorte à faire des valeurs culturelles burkinabè (rapport du MCAT, stratégie de valorisation des arts et de la culture dans le système éducatif burkinabè, rapport final de l'étude sur l'identification des valeurs culturelles de référence au Burkina Faso ...) le socle de l'éducation ;
- poursuivre la négociation de la relecture de la stratégie nationale de valorisation des arts et de la culture ;
- mettre en œuvre la pratique artistique dans les structures éducatives ;
- faire appel en cas de besoin aux compétences du milieu pour assurer la pratique artistique et culturelle dans les établissements ;
- faire participer les troupes scolaires aux compétitions culturelles nationales.

#### **IV.11.2 Rôle des acteurs dans la promotion des langues nationales**

##### **IV.11.2.1 Constats**

Il existe plusieurs actions de promotion et de valorisation des langues nationales au nombre desquelles l'alphabétisation-formation des communautés, la création du Secrétariat permanent de la Promotion des Langues nationales et de l'Education à la Citoyenneté (SP-PLNEC), la description de certaines langues, la diversité des approches et formules d'éducation, l'utilisation des langues nationales dans les médias. Par contre, on note un faible développement de l'environnement lettré.

### **IV.11.2.2 Analyse**

Les différentes actions de promotion des langues nationales ne sont pas coordonnées. La pauvreté de l'environnement lettré ne suscite pas l'intérêt des communautés à adhérer aux programmes d'alphabétisation d'une part et ne permet pas aux néo alphabétisés un réinvestissement de leurs acquis d'autre part.

### **IV.11.2.3 Points de discussion et propositions de réponses**

#### **i. Quelles synergies d'actions entre les différents acteurs pour une promotion des langues nationales ?**

Pour y répondre, il faut :

- créer un cadre de concertation des différents acteurs œuvrant dans la promotion des langues nationales qui permet de fédérer les différentes actions et planifier les actions ;
- identifier les différents programmes de promotion des langues nationales et accompagner leur mise en œuvre.

#### **ii. Comment développer un environnement lettré conséquent ?**

Pour y parvenir, il faut ;

- revoir la politique éditoriale et la mettre en œuvre ;
- utiliser le logiciel sur les langues nationales et leurs accessoires adaptés dans les administrations pour mieux transcrire les mots en langues;
- produire des panneaux de signalisation et d'indication, des documents de post alphabétisation ;
- mettre en place des clubs de lecture et des bibliothèques au niveau local ;
- promouvoir les langues nationales par les TIC (SMS en langues nationales) ;
- traduire et publier les textes du Journal Officiel en langues nationales.

### **IV.11.3 Langues nationales, facteur de cohésion sociale**

#### **IV.11.3.1 Constats**

Le Burkina Faso est un pays où cohabitent plusieurs langues.

#### **IV.11.3.2 Analyse**

La pluralité des langues au Burkina Faso est une richesse à exploiter pour promouvoir la cohésion sociale.

#### **IV.11.3.3 Points de discussion et propositions de réponses**

##### **Comment exploiter le plurilinguisme comme opportunité de cohésion sociale ?**

Pour y parvenir, il faut :

- répertorier et exploiter les situations et les espaces où le plurilinguisme est utilisé pour favoriser la cohésion sociale. On peut citer les émissions radiotélévisées, les regroupements ou meeting avec les populations à la base, les sessions de l'Assemblée nationale, etc. ;
- exploiter les situations et les espaces identifiés pour favoriser la cohésion sociale ;
- diffuser les cas de cohésion sociale qui ont résulté de cette exploitation.

## **IV.12 Stratégies de partenariat et de financement de l'éducation**

### **IV.12.1 Tendances du financement interne de l'éducation**

#### **IV.12.1.1 Constats**

Sur les dix (10) dernières années, de 2012 à 2021, l'Etat burkinabè a alloué au total 3 999 milliards de FCFA de ses ressources propres au secteur de l'Education<sup>4</sup>, soit en moyenne 27,71% par an, dépassant de loin la norme minimale de 20% définie au niveau international. Le financement extérieur capitalisé sur la base des lois de finances destiné au secteur est établi à environ 10% au cours de ces dernières années.

Outre ces financements, la contribution des partenaires bilatéraux, multilatéraux ainsi que des ONG et Associations actives en éducation et non prise en compte dans la loi de finances s'élève à environ 75,980 milliards<sup>5</sup> de francs CFA sur la période 2010-2020.

Malgré ces efforts, les besoins en financement de ce secteur ne sont pas totalement couverts. Ainsi, le Burkina Faso a pris des engagements avec le Partenariat mondial pour l'Education, lors du dernier sommet tenu à Londres les 28 et 29 juillet 2021, d'allouer progressivement 30% de son budget au secteur de l'éducation sur la période 2021-2025.

#### **IV.12.1.2 Analyse**

Chaque année, l'Etat et les collectivités prévoient le financement des activités d'éducation sur la base de leurs ressources propres. Les partenaires techniques et financiers (PTF), les communautés, les associations actives en éducation, les organisations non gouvernementales et les ménages, contribuent également au financement de l'éducation sous diverses formes.

En dehors de la contribution de l'Etat central et de certains PTF, il n'existe pas de mécanismes efficaces au niveau sectoriel permettant de retracer les interventions des autres acteurs.

Toutes les contributions assurent juste une couverture partielle des dépenses prioritaires. Plusieurs raisons expliquent cela. Il s'agit, entre autres, de :

- la faible mobilisation des ressources propres;
- la baisse de la contribution financière des partenaires au CAST/FSDEB et aux projets et programmes ces dernières années due à la baisse de l'aide publique au développement et à la crise sécuritaire et sanitaire.

Cette situation appelle à la réflexion pour un financement durable et soutenable du secteur de l'éducation dans le moyen et le long termes.

#### **IV.12.1.3 Points de discussion et propositions de réponses**

##### **Quels sont les rôles des acteurs et partenaires de l'éducation nationale dans les financements internes ?**

Pour mieux appréhender les rôles des acteurs et partenaires de l'éducation nationale dans les financements, il faut :

- mettre en place un dispositif qui permet de retracer le financement de chaque acteur ;

---

<sup>4</sup> Données extraites des lois de finances de 2012 à 2021.

<sup>5</sup> Données extraites de la Plateforme de Gestion de l'Aide (PGA) de la DGCOOP, août 2021.

- faire participer les communautés à la réalisation des infrastructures scolaires par l'apport des matériaux locaux (agrégats, eau, etc.), la main-d'œuvre non qualifiée, le suivi et le contrôle citoyen des travaux et à l'entretien des infrastructures ;
- faire contribuer les Burkinabè de l'intérieur et de l'extérieur à travers la création d'un Fonds national appelé Educ-thon ;
- impliquer le secteur privé dans le développement de l'Education à travers l'utilisation de sa responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) ;
- instituer le triple nexus humanitaire développement et paix au niveau du secteur de l'éducation (mutualisation des ressources pour un financement des projets et programmes).

## **IV.12.2 Ressources financières attendues pour l'Education de 2021 à 2030**

### **IV.12.2.1 Constats**

Le Burkina connaît une croissance accélérée de sa population. Il faut ajouter à cette pression démographique les crises sécuritaire et sanitaire. Ces situations engendrent un accroissement des besoins de financement de l'éducation. En outre, les crises ci-dessus évoquées limitent les possibilités de mobilisation de ressources financières au profit du secteur de l'éducation.

Le financement du secteur de l'éducation provient essentiellement du budget général (ressources propres), des contributions des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) à travers les Comptes d'Affectation Spéciale du Trésor (CAST) et des projets et programmes de développement, l'apport des collectivités territoriales, des ONG et des Associations.

Pour la période 2021-2030, des projections ont été faites dans le modèle de simulation du PSEF et celui du PSDEBS en cours d'élaboration. Ces simulations permettent d'apprécier le niveau des ressources attendues aussi bien pour le secteur de l'éducation que pour le sous-secteur de l'éducation nationale.

### **IV.12.2.2 Analyse**

Depuis quelques années, les crises sécuritaire et sanitaire mettent à rude épreuve l'activité économique ; par voie de conséquence les entreprises éprouvent des difficultés à honorer leurs engagements fiscaux, entraînant ainsi à la baisse les niveaux de recouvrements des recettes du budget de l'Etat.

Par ailleurs, pour faire face à ces crises, l'Etat et les PTF ont réorienté l'affectation des ressources en faveur des secteurs de la santé et de la sécurité. Bien que l'éducation soit considérée toujours comme un secteur prioritaire, la marge de manœuvre en termes d'allocation de ressources est de plus en plus réduite.

Les hypothèses ayant servi de base aux projections de l'évolution de l'économie burkinabè sur la période 2020-2025 ont tenu compte du contexte de l'année 2020 qui a été marqué par les effets de la pandémie de la COVID-19, des perspectives de récession économique au niveau mondial et de la situation sécuritaire nationale. L'effet conjugué de ces facteurs a lourdement impacté négativement l'économie nationale en général et le budget de l'Etat en particulier.

Sur la base d'une hypothèse d'un taux de croissance réel de 5,2%, le PIB va passer de 8.260 milliards de FCFA en 2019 à 10.890 milliards de FCFA en 2025, soit un PIB annuel moyen de 9.864 milliards de FCFA sur la période, pour s'établir à 13.999 milliards de FCFA sur l'horizon 2030.



Selon le modèle de simulation financière du PSEF 2017-2030, les ressources nécessaires pour sa mise en œuvre sont estimées à 8 891, 330 milliards de FCFA dont 7 782,358 milliards de FCFA pour le MENAPLN, 959, 808 milliards de FCA pour le MESRSI et 149,164 milliards FCFA pour le MJPEE.

**Tableau 22 : Prévion des coûts du PSEF 2017-2030 par ministère**

Ministères	Budget attendu	%
MENAPLN	7782,358	87,53%
MESRSI	959,808	10,79%
MJPEE	149,164	1,68%
<b>Dépenses totales éducation</b>	<b>8891,33</b>	<b>100,00%</b>

**Source** : modèle de simulation financière du PSEF

Sur la période 2017-2030, le budget global attendu pour le secteur éducatif est de 8 891,33 milliards de FCFA. La part du MENAPLN représente 87,53%, pour le MESRSI 10,79% et pour le MJPEE 1,68%. La part élevée du MENAPLN par rapport aux deux autres ministères s’explique déjà par le fait que sur un effectif total de 217 364 agents de la fonction publique, hormis les effectifs de l’armée, le MENAPLN à lui seul emploie 118 500 agents contrairement aux MESRSI et MJPEE qui emploient respectivement 3 640 et 983 agents. Par conséquent le MENAPLN à lui seul englobe presque la totalité des ressources dédiées au secteur éducatif. De ce fait, plus de 80% du budget du MENAPLN est consommé par les dépenses de personnel qui représentent en majorité les salaires des enseignants en classe.

Le tableau 23 ci-dessous présente l’évolution des ressources attendues pour le secteur éducatif et formation professionnelle entre 2021-2030 sur la base des simulations récentes faites dans le cadre de l’élaboration du plan stratégique de développement de l’éducation de base et de l’enseignement secondaire (PSDEBS).

**Tableau 23 : Evolution des ressources attendues pour le secteur éducatif et formation professionnelle entre 2021-2030 en milliards de FCFA**

Années	BUDGET ATTENDU	Variations (%)
2021	595	-
2022	611	2,72%
2023	646	5,59%
2024	674	4,45%
2025	700	3,81%
2026	744	6,33%
2027	791	6,33%
2028	842	6,33%
2029	895	6,33%
2030	951	6,33%
<b>TOTAL</b>	<b>7 450</b>	

**Source** : DPBEP 2021-2023, 2022-2024 et sur la base du modèle de simulation

L’observation du tableau 23 montre de façon générale une augmentation continue du budget attendu pour le secteur éducation et formation entre 2021 et 2030 dont le montant total s’élève à 7 450 milliards de FCFA avec un taux d’accroissement moyen de 5,36%. Ceci confirme les efforts consentis par le Gouvernement dans le but de soutenir le secteur de l’éducation.

Ainsi, sur la base des projections, le niveau des ressources allouées au secteur de l'éducation et de la formation connaît une évolution non négligeable qui va passer de 595,2 milliards de FCFA en 2021 à 700,0 milliards de FCFA en 2025, pour s'établir à 951,3 milliards de FCFA en 2030.

Sur la période 2021-2030, le budget attendu du MENAPLN s'élève à 6 564 milliards de FCFA avec un taux d'accroissement moyen de 4,90%.

Malgré ces efforts, il convient de noter que les ressources allouées à l'éducation restent en deçà des besoins réels.

#### **IV.12.2.3 Points de discussion et proposition de réponses**

##### **Comment assurer le financement de l'éducation nationale de 2021 à 2030 ?**

En dépit du contexte sécuritaire et sanitaire difficile associé à la pression démographique, il faut :

- respecter l'engagement du Burkina Faso en allouant au moins 30% de son budget au secteur de l'éducation sur la période 2021-2025 ;
- fixer à au moins 30% des ressources propres de chaque commune pour le développement secteur de l'éducation ;
- faire passer la part du budget réservée aux investissements de 5% à 10% du budget général au profit du ministère en charge de l'éducation à l'horizon 2030 avec un accent particulier sur la réalisation des infrastructures ;
- inciter les entreprises à inclure le secteur de l'éducation dans leur politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) à l'éducation;
- créer un fonds spécial d'investissements pour l'éducation alimenté par les ressources de la RSE et autres collectes de fonds ;
- renforcer et exhorter la participation des ménages au financement de l'éducation ;
- créer un cadre national permettant à des sociétés ou particuliers d'accompagner le secteur de l'éducation (octroi de bourses, dons de kits scolaires, parrainages, construction d'infrastructures, etc.)
- prévoir dans la circulaire budgétaire des collectivités territoriales un indicateur de mesure de leur effort en faveur de l'éducation ;
- créer un cadre de concertation au niveau déconcentré MENAPLN- collectivités territoriales.

#### **IV.12.3 Financements innovants dans le secteur de l'éducation**

##### **IV.12.3.1 Constats**

Le financement de l'éducation constitue un des enjeux de son développement. Il influe à la fois sur l'offre, la qualité et l'efficacité du système éducatif. L'état des lieux du financement de l'éducation fait apparaître d'énormes besoins malgré une tendance permanemment haussière des crédits alloués aux ministères en charge de l'éducation. Néanmoins, le secteur bénéficie de financements innovants mais ceux-ci sont peu importants et difficilement capitalisables. Toutefois, il existe des niches possibles de financement de l'éducation comme le fonds minier, la taxe sur les produits pétroliers, la contribution de la diaspora, le privé et la contribution communautaire, le financement par l'approche nexus.

Il est impérieux donc d'envisager de nouveaux modèles de financement de l'éducation.

### **IV.12.3.2 Analyse**

Le fonds minier de développement local (FMDL) est constitué d'une part, par 1% du chiffre d'affaires mensuel des détenteurs de permis d'exploitation et d'autre part, par une contribution de l'Etat qui cède 20% des redevances proportionnelles collectées. Ce capital est réparti sur toutes les communes avec une priorité faite à la commune abritant la société minière. C'est en ce sens que 37% du fonds est affecté aux communes abritant la mine, 18% aux autres communes de la région minière, 27% au reste des communes du Burkina Faso, 9% aux régions minières, et les autres 9% au reste des régions. De 2017 au 30 juin 2020, ce sont cinquante et un milliards trois cent dix-huit millions quatre-vingt-quinze mille cent quatre-vingt-treize (51 318 095 193) F CFA qui ont été générés par ce fonds.

Les fonds de la diaspora, le PPP ainsi que les acteurs privés peuvent jouer un rôle important dans le financement de l'éducation.

### **IV.12.3.3 Points de discussion et propositions de réponses**

#### **i. Quel pourcentage du fonds minier peut-il être affecté à l'Education ?**

Il faut :

- relire le Code minier à l'effet de faire passer la contribution des opérateurs miniers de 1 à 1,5% de leur chiffre d'affaires mensuel en vue d'augmenter la part réservée à l'Education ;
- mener un plaidoyer pour qu'un pourcentage des ressources allouées à chaque commune soit affecté au secteur de l'éducation.

#### **ii. Comment assurer le financement des études (scolarisation) par emprunts et par assurance ?**

Dans ce sens, il faut :

- mettre en place un mécanisme incitatif de financement des études par les institutions financières privées et publiques ;
- créer une banque de l'éducation pour financer les acteurs de l'éducation, les élèves, les initiatives privées des acteurs de l'éducation ;
- inciter les parents d'élèves à souscrire à une police d'assurance sociale pour sécuriser la scolarisation de leurs enfants.

#### **iii. Quelle peut-être la contribution des Burkinabè de l'extérieur et du Partenariat Public Privé au profit de l'éducation nationale ?**

Dans ce sens, il faut :

- mettre en place un mécanisme pour la mobilisation des ressources des Burkinabè de l'extérieur (emprunt obligataire, taxes sur les transactions, contributions volontaires, levées de fonds, etc.) et du PPP en faveur de l'éducation ;
- mettre en place un mécanisme efficace de traçabilité et de redevabilité de la gestion des fonds mobilisés par les Burkinabè de l'extérieur, au profit du secteur de l'éducation.

#### **iv. Quels autres modèles de financement participatif faut-il promouvoir ?**

Dans ce sens, il faut :

- identifier et encourager des possibilités de financements participatifs (les opérateurs de téléphonies mobiles, la loterie nationale, les banques, les promoteurs immobiliers, etc.) ;
- inciter les grandes entreprises à financer le secteur de l'éducation ;
- mener un plaidoyer auprès des compagnies de transport nationales pour une taxe forfaitaire sur les tickets de voyage au profit de l'éducation ;
- insérer le secteur de l'éducation au titre des bénéficiaires de la Taxe Spécifique sur les Entreprises de télécom et les entreprises effectuant le transfert d'argent par téléphone mobile (Art. 352 du Code général des impôts) ;

- inciter les personnes physiques et morales à financer l'éducation par le système de parrainage et/ou de cooptation des meilleurs apprenants de l'EFTP ;
  - allouer un pourcentage sur les pénalités et les amendes (pénalités de retard sur les marchés publics, douane, impôt, trésor, police, SONABEL, ONEA, etc.)
  - inciter les opérateurs culturels à organiser des activités socioculturelles pour financer l'éducation ;
  - reverser une partie de l'IUTS du personnel de l'éducation au profit du secteur de l'Education.
- v. Comment mobiliser les ressources pour la mise en œuvre efficace de l'éducation en situation d'urgence ?**

Pour ce faire, il faut :

- créer un fonds qui sera alimenté par un taux à négocier sur les accords de financement des projets et programmes opérationnalisant le nexus et affecté à l'ESU et à la promotion de la paix ;
- mettre en place des mécanismes de gestion permettant une sécurisation des ressources mobilisées et facilitant leur exécution.

## V. FEUILLE DE ROUTE DE MISE EN ŒUVRE DES PROPOSITIONS DE RÉPONSES

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
<b>THEMATIQUE 1 : BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LA CNSE ET PERSPECTIVES</b>								
<b>1. Quelles solutions aux engagements non encore réalisés ?</b>								
01	Elargir le périmètre de la gratuité au préscolaire public à travers l'allègement des charges	Relire la loi d'orientation de l'éducation pour inclure le préscolaire dans la gratuité de l'éducation de base	X	X		- mise en place d'un comité de relecture de la loi d'orientation de l'éducation et production d'un rapport en conseil des ministres - élaboration des projets de textes d'application concomitamment.	MENAPLN	- MESRSI - MFSNFAH - MJPEE - MATD - AN
01	Développer l'éducation préscolaire	Mettre en œuvre de façon diligente la stratégie nationale de développement accéléré de l'éducation préscolaire (SNDAEP)	X	X	X	Exécution du plan d'action de la stratégie en l'intégrant dans le programme d'activités annuel du MENAPLN	MENAPLN	- MINEFID - MATD - MFPTPS
		- inciter le secteur privé à investir davantage dans l'éducation préscolaire - vulgariser la SNDAEP	X	X	X	Adoption et vulgarisation d'un cahier des charges incitatif	MENAPLN	
01	Réhabiliter les latrines défectueuses dans les établissements	Poursuivre la mise en œuvre du plan de réhabilitation des infrastructures et impliquer les bénéficiaires et les communautés dans l'entretien des latrines	X	X	X	Prise en compte du plan de réhabilitation des infrastructures dans le programme d'activités annuel du MENAPLN	MENAPLN	- MINEFID - MATD - Conseils/CT
		Accélérer la mise en œuvre du plan de réhabilitation des infrastructures tout en prenant en compte les besoins spécifiques des enfants en situation de handicap	X	X	X			

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
01	Poursuivre la construction dans un moyen terme d'un lycée scientifique avec internat dans chaque région	Recourir au financement innovant à travers le Partenariat Public-Privé avec les Burkinabè de l'extérieur	X	X	X	- production d'une note conceptuelle sur le PPP dans le secteur de l'éducation avec les Burkinabè de l'extérieur et initiation d'une concertation avec les ministères partenaires - organisation de discussions franches avec les partenaires sociaux afin de trouver d'autres perspectives pour l'ensemble des engagements dont la mise en œuvre nécessite des financements importants	MENAPLN	- MINEFID - MAE
01	Etendre progressivement la construction des internats (un internat en plus de celui des lycées scientifiques dans chaque province) pour les enfants démunis	Mettre en œuvre effectivement la carte éducative	X	X	X	- respect des critères de la carte éducative dans le choix des sites devant abriter les infrastructures scolaires - organisation de discussions franches avec les partenaires sociaux afin de trouver d'autres perspectives pour l'ensemble des engagements dont la mise en œuvre nécessite des financements importants	MENAPLN	- MINEFID - MATD - AMBF
		Augmenter le nombre de bourses au profit des enfants démunis	X	X	X	Définition des critères d'identification des enfants démunis	MENAPLN	- MINEFID - MFSNFAH
01	Réexaminer les procédures de production des manuels et prendre des dispositions pour que les manuels soient livrés dans les écoles au plus tard le 15 septembre de chaque année	Promouvoir l'expertise nationale en matière d'édition et de production des manuels scolaires	X	X	X	- réalisation de l'état des lieux en matière d'édition et de production de manuels scolaires avec des propositions concrètes pour la promotion de l'expertise nationale - production du rapport en conseil des ministres après concertation avec les ministères partenaires	Primature	- MENAPLN - MINEFID - MCAT - MICA
		Exonérer les intrants des manuels scolaires de la taxe douanière tout en mettant en	X	X	X	Organisation d'une concertation avec le MINEFID	MENAPLN	- MINEFID - MICA

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
		place un mécanisme de suivi et contrôle de cette exonération						
		Faire une commande pluriannuelle des manuels scolaires selon les besoins réels exprimés et en qualité suffisante	X		X	- évaluation des besoins en manuel pour la durée du plan pluriannuel - estimation financière - organisation de concertations avec les ministères partenaires et les PTF	MENAPLN	MINEFID
		Allouer des moyens financiers conséquents sur les ressources propres de l'Etat pour la production, l'édition et l'acquisition des manuels scolaires	X	X	X	Organisation de concertations avec les ministères partenaires	MENAPLN	MINEFID
		Instituer un cadre de concertation entre les acteurs de la chaîne de production des manuels scolaires (MENAPLN, MINEFID, secteur privé)	X			Mise en place d'un comité ad hoc de réflexion sur ces questions	MENAPLN	- MINEFID - MICA - Secteur privé
		Mettre en place une commission nationale d'évaluation et d'approbation des matériels didactiques à tous les niveaux scolaires	X	X	X		MENAPLN	
		Numériser les manuels et les rendre disponibles	X	X	X		MENAPLN	-
		Simplifier les procédures d'acquisition et de distribution des manuels scolaires	X	X	X	Organisation de concertations avec le MINEFID	MINEFID	MENAPLN
		Sanctionner les entreprises défaillantes et/ou indéclicables					MINEFID	MENAPLN

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
01	Doter toutes les écoles préscolaires et primaires publiques en vivres pour quatre (4) mois en 2019, six (06) mois en 2020 et neuf (09) mois à partir de 2021. Toutefois, la gestion des vivres doit être améliorée à tous les niveaux pour éviter les déperditions.	Promouvoir la cantine endogène	X	X	X	- réalisation d'un état des lieux sur les cantines endogènes et autres formules - sensibilisation des acteurs concernés	MENAPLN	MAAHM
		Diversifier et/ou déconcentrer les structures de contrôle de la qualité des denrées alimentaires		X	X	Relecture des textes de l'ARCOP relatifs au contrôle de qualité	MINEFID	- MENAPLN MICA
		Auditer la gestion des cantines scolaires	X	X		Elaboration des TDR des audits	MENAPLN	
		Auditer les transferts des cantines scolaires aux communes	X			Elaboration des TDR de l'audit	MENAPLN	- MINEFID - MATD - AMBF - Communes
		Suspendre le transfert des ressources aux communes défaillantes tout en faisant recours aux principes de subsidiarités prévues par les textes comme alternative pour approvisionner les écoles des communes défaillantes	X	X		- production d'un rapport en conseil des ministres en cas de défaillance - application effective des dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au principe de subsidiarité	MENAPLN	- MINEFID - MATD - AMBF - Communes
		Sanctionner les acteurs fautifs en appliquant les textes en matière disciplinaire, de passation des marchés publics et du code pénal	X	X	X	Propositions de sanctions à l'encontre des fautifs identifiés à l'issue des audits		
		Adopter le projet de convention sur les ressources transférées entre le MENAPLN et les communes	X	X	X	Organisation de concertations avec les structures impliquées dans la convention pour son adoption		



N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
		Exercer des poursuites judiciaires à l'encontre des maires fautifs	X	X	X	Conduite des poursuites judiciaires	MENAPLN	- MINEFID - MATD - AMBF - Communes - COGES - AME - APE
01	Elargir le comité technique d'élaboration du plan de formation des agents du MENA aux organisations syndicales	Mettre en place un comité d'élaboration d'un nouveau plan, en y intégrant tous les acteurs concernés	X	X	X	- identification des acteurs concernés - prise d'un arrêté pour mettre en place le comité d'élaboration	MENAPLN	- MFPTPS - Partenaires sociaux
01	Clôturer les domaines scolaires	Sécuriser les domaines scolaires	X	X	X	Initiation de démarches avec les ministères concernés en vue de l'obtention des arrêtés d'affectation des domaines scolaires	MENAPLN	- MINEFID - MEEVCC - MUHV - PTF - ONG
		Prévoir la clôture d'une structure éducative au moins parmi les réalisations du 11 décembre	X	X	X	Formulation d'une requête auprès du secrétariat permanent en charge de l'organisation du 11 décembre		
		Utiliser des matériaux définitifs et/ou des matériaux non définitifs tels que les haies vives, les pneus, les grillages et responsabiliser les communautés éducatives et les collectivités	X	X	X	Organisation de discussions franches avec les partenaires sociaux afin de trouver d'autres perspectives pour l'ensemble des engagements dont la mise en œuvre nécessite des financements importants	MENAPLN	
01	Assainir l'environnement scolaire (insalubrité, nuisances sonores, débits de boisson, prostitution, drogue...)	Sensibiliser, vulgariser et appliquer avec rigueur la réglementation et les stratégies en matière d'assainissement de l'environnement scolaire	X	X	X	- recensement de tous les textes - relecture de certains textes - création d'un comité d'assainissement dans chaque établissement impliquant tous les acteurs de la communauté éducative	MENAPLN	- MJDHPC - MATD - MSECUC - MEEVCC - PTF

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
01	Poursuivre la déconcentration de la gestion des actes de carrière des agents	Engager une réflexion avec le ministère en charge de la fonction publique, le ministère en charge des finances en vue de poursuivre la déconcentration au niveau régional des actes de carrières relatifs aux arrêtés de titularisation, d'avancement et de bonification d'échelon suite à décoration	X			Envoi d'une correspondance au Ministre chargé de la Fonction publique pour poser la doléance	MENAPLN	- MFPTPS - MATD - MINEFID
		Accélérer le processus de déconcentration des actes de carrière relatifs à la titularisation, aux avancements, et à la bonification d'échelon						
		Renforcer les effectifs des agents de la DRH et des services en charge de la gestion des ressources humaines des directions régionales du MENAPLN et les équiper conséquemment en matériel	X	X	X	- réalisation de l'état des lieux des besoins en personnel et en équipement des structures chargées de la GRH au niveau central et déconcentré du MENAPLN - élaboration d'un plan d'équipement de ces structures - élaboration d'un plan de recrutement et de déploiement du personnel au profit de ces structures	MENAPLN	- MFPTPS - MINEFID
		Améliorer la fluidité du réseau SIGASPE		X	X	Connexion des services en charge de la GRH au RESINA	MENAPLN	- MFPTPS - MENPTD - MINEFID
		Alléger les procédures de traitement des actes de carrières	X			Organisation de concertations avec les ministères en charge de la Fonction publique et des finances	MENAPLN	- MFPTPS - MENPTD - MINEFID

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
		Renforcer les effectifs des agents au niveau d'autres structures déconcentrées de l'Etat (budget, trésor, Fonction publique) et les équiper conséquemment en matériel		X		- élaboration d'un plan d'équipement des structures (budget, trésor, fonction publique) - élaboration d'un plan de recrutement et de déploiement du personnel au profit de ces structures	MENAPLN	- MFPTPS - MINEFID
01	Donner suite au dossier des personnels des ex-garderies populaires dans un délai d'un mois, à compter de la date de signature du présent protocole, pour un règlement définitif du problème	Accélérer le processus en cours pour un règlement définitif dudit dossier au plus tard le 31 décembre 2021	X			Programmation diligente du dossier en conseil des ministres	MENAPLN	- MFPTPS - MFSNFAH - MINEFID
02	Quel est l'impact de l'octroi du trousseau pédagogique sous forme numérique sur la qualité des enseignements/apprentissages ?	Mener une étude pour mesurer l'impact de cette forme d'octroi du trousseau pédagogique sur la qualité des enseignements en impliquant toutes les parties prenantes	X	X	X	- élaboration des TDR pour l'étude - inscription de la réalisation de l'étude dans le budget 2023 du MENAPLN - sélection d'un cabinet pour la réalisation de l'étude	MENAPLN	MINEFID
03	Comment réduire l'impact de la fronde sociale sur la qualité des enseignements/apprentissages ?	Prendre des mesures visant à faire respecter le temps d'enseignement/apprentissage pour la validation de l'année scolaire par les enseignants et les apprenants	X	X	X	Mise en place d'une commission pour examiner l'état des lieux en matière du temps d'apprentissage et proposer des mesures visant à faire respecter le temps d'enseignement/apprentissage	MENAPLN	- MFPTPS - Partenaires sociaux
		Mettre en œuvre de façon diligente les engagements pris par le Gouvernement	X	X	X	- organisation de discussions franches avec les partenaires sociaux afin de trouver d'autres perspectives pour l'ensemble des engagements dont la		

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
						mise en œuvre nécessite des financements importants dans le cadre du comité bipartite - opérationnalisation du cadre de dialogue social		
		Prévenir les causes de la fronde sociale	X	X	X	Vulgarisation des textes relatifs à la grève et aux autres formes de mouvements sociaux		
		Informier et sensibiliser les acteurs sur leurs droits et devoirs et sur les conséquences pédagogiques, financières et sociales d'une année troublée, invalidée ou blanche	X	X	X	Vulgarisation des textes relatifs aux droits et devoirs des fonctionnaires	MENAPLN	
		Renforcer le dialogue social entre les différents acteurs	X	X	X	Opérationnalisation du cadre de dialogue social	MENAPLN	Partenaires sociaux
		Améliorer la gouvernance notamment dans les structures éducatives et appliquer les textes y afférents	X	X	X	- vulgarisation du recueil de textes relatifs à la gestion des structures éducatives - responsabilisation de l'homme qu'il faut à la place qu'il faut	MENAPLN	
		Dépolitiser l'administration de l'éducation en respectant le régime juridique applicable aux fonctionnaires et adopter des codes d'éthique et de déontologie	X	X	X	- vulgarisation du recueil de textes relatifs à la gestion des structures éducatives - responsabilisation de l'homme qu'il faut à la place qu'il faut	MENAPLN	
04	Comment renforcer le dialogue social avec les syndicats de l'éducation ?	Mettre en place un cadre formalisé de dialogue social entre le MENAPLN et toutes les organisations syndicales du secteur de l'éducation de base et de	X			- proposition d'un projet de texte relatif à la mise en place d'un cadre de dialogue social - facilitation des négociations et des concertations avec les organisations	MENAPLN	Partenaires sociaux

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
		l'enseignement secondaire non seulement au niveau central, mais aussi aux niveaux régional et provincial				syndicales dans un cadre global tout en respectant la liberté syndicale		
		Organiser les élections professionnelles				Elaboration du projet de texte y relatif	MFPTPS	- MENAPLN - Partenaires sociaux
05	Faut-il procéder à une évaluation de l'impact des engagements tenus sur la motivation du personnel de l'éducation et sur la qualité des enseignements/apprentissages ?	Réaliser une étude en vue d'évaluer l'impact des engagements tenus sur la motivation du personnel de l'éducation et sur la qualité des enseignements/apprentissages	X	X	X	- élaboration des TDR pour l'étude - inscription de la réalisation de l'étude dans le budget 2023 du MENAPLN - sélection d'un cabinet pour la réalisation de l'étude	MENAPLN	
		Faire une évaluation périodique du système éducatif		X	X	Elaboration des TdR	MENAPLN	
		Envisager des discussions avec les partenaires sociaux pour d'autres perspectives pour l'ensemble des engagements dont la mise en œuvre nécessite des financements importants	X	X		- mise en place du cadre d'échanges - élaboration des TdR	MENAPLN	- MFPTPS - MINEFID - Partenaires sociaux
<b>THEMATIQUE 2 : LA QUESTION ENSEIGNANTE : BILAN ET PERSPECTIVES</b>								
01	Quel type d'enseignants faut-il pour l'éducation de base et l'enseignement secondaire au Burkina Faso ?	Prendre en compte les qualités requises pour le modèle d'enseignant dans les critères de recrutements et dans les curricula pour leur formation	X	X	X	Saisie du ministre en charge de la Fonction publique pour la prise en compte des qualités requises dans les critères de recrutement des enseignants	MENAPLN	MFPTPS

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
		Respecter les dispositions transitoires relatives à l'arrêt du recrutement des enseignants sans formation initiale	x	x	x	Relecture des curricula de formation pour prendre en compte les qualités requises	MENAPLN	MFPTPS
02	Quelle contribution de la communauté dans la valorisation de l'enseignant ?	Elaborer et vulgariser un guide d'accueil et d'intégration de l'enseignant dans la communauté		X		Elaboration des TDR pour la conception du guide	MENAPLN	- COGES/CAGES, - APE - AME
		Sensibiliser la communauté sur l'accueil et l'intégration des enseignants		X		Conception du guide en collaboration avec COGES/CAGES, APE, AME et le vulgariser auprès des acteurs concernés.	MENAPLN	- COGES/CAGES - APE - AME
03	Quelle motivation pour un bon rendement des enseignants ?	Mettre en œuvre effectivement le protocole d'accord et le statut particulier	X	X	X	Conduite de discussions franches avec les partenaires sociaux afin de trouver d'autres perspectives pour l'ensemble des engagements dont la mise en œuvre nécessite des financements importants et pour la mise en œuvre du statut particulier dans le cadre du comité bipartite	MENAPLN	- MINEFID - MFPTPS
		Impliquer les communautés dans le relèvement du prestige social de l'enseignant à travers son accueil et son intégration dans leur milieu de vie	X	X	X	Vulgarisation du guide d'accueil auprès de la communauté éducative.	MENAPLN	- COGES/CAGES, - APE - AME - Communes
		Reconnaitre les mérites des enseignants dévoués par des récompenses et des distinctions honorifiques en application des dispositions de la loi n°081-2015/CNT du 24 novembre 2015	X	X	X	- instauration d'un quota pour les enseignants en classe pour la répartition des décorations attribuées au MENAPLN - instruction des responsables des structures à accorder une attention particulière aux agents méritant en proposant au ministre des lettres de	MENAPLN	- Grande chancellerie - MFPTPS

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
						félicitation, de témoignages de satisfaction ou des décorations		
		Encadrer l'organisation des cérémonies d'excellence		X		Prise d'un arrêté pour instituer et organiser les cérémonies d'excellence	MENAPLN	Communes
		Proposer des avances sur salaire aux nouveaux enseignants en attendant leur mandatement.	X			Organisation d'une concertation avec le MINEFID	MENAPLN	MINEFID
04	Que faire pour que les enseignants respectent leurs obligations professionnelles ?	Sensibiliser et former les différents responsables de structures en matière disciplinaire.	X	X	X	Vulgarisation du guide sur la procédure disciplinaire élaboré en décembre 2020	MENAPLN	MFPTPS
		Appliquer effectivement les sanctions prévues par les textes en vigueur	X	X	X	Vulgarisation du guide sur la procédure disciplinaire élaboré en décembre 2020	MENAPLN	MFPTPS
		Sanctionner les responsables complaisants.	X	X	X	Conseil de discipline	MENAPLN	
		Elaborer, adopter et vulgariser un code d'éthique et de déontologie de la Fonction publique	X			Finalisation du projet de code d'éthique et de déontologie des personnels enseignants	MENAPLN	MFPTPS
		Elaborer et vulgariser un recueil de textes dans le domaine de l'éducation et de la Fonction publique	X			Finalisation du recueil de textes	MENAPLN	
05	Quels outils ou instruments de sélection pour le recrutement du personnel enseignant ?	Veiller à ce que les spécialistes de l'évaluation soient associés à la conception des QCM	X	X	X	Identification des spécialistes de l'évaluation en vue de leur implication dans la conception des épreuves des concours	MENAPLN	MFPTPS
		Veiller à l'élaboration par des spécialistes de QCM adaptés aux emplois concernés	X					

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires	
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans				
		Réinstaurer les épreuves orales dans le recrutement des enseignants	X	X	X	Instauration des épreuves orales dans les communiqués d'ouverture des concours.	MENAPLN	MFPTPS	
06	Comment améliorer l'expression des besoins en personnels enseignants	Former les agents en charge de la gestion des ressources humaines en GPEC	X	X	X	- élaboration des TDR de la formation - administration de la formation	MENAPLN	MFPTPS	
07	Quelle planification adopter pour les recrutements ?	Elaborer le tableau prévisionnel des emplois et des effectifs	X	X		Application du guide méthodologique conçu à cet effet	MENAPLN	MFPTPS	
		Maitriser les effectifs du ministère	X	X	X	- organisation d'une opération billetterie pour le MENAPLN - mise à jour du fichier du personnel du MENAPLN	MENAPLN	- MFPTPS - MINEFID	
08	Quel mécanisme de déploiement des enseignants adopter au regard des situations ci-après ? - le rapprochement des couples - le personnel enseignant dans les zones à forts défis sécuritaires - le personnel enseignant souffrant de pathologies diverses, de l'usure de l'activité, de l'âge, etc.	Perpétuer l'affectation du couple, avec son accord lorsque l'un d'eux doit être affecté	X	X	X	Relecture de l'arrêté 2017-0152/MENA/SG/DRH du 9 juin 2017 portant modalités d'affectation pour convenances personnelles des agents du MENA	MENAPLN	Partenaires sociaux	
		Faire en sorte que les enseignants affectés dans les régions en proie à l'insécurité, puissent, pour ceux qui le souhaitent, être mutés après un maximum d'ancienneté qui ne dépasserait pas trois (3) ans dans une autre région	X				Relecture de l'arrêté n°2017-0152/MENA/SG/DRH du 9 juin 2017 portant modalités d'affectation pour convenances personnelles des agents du MENA	MENAPLN	- MFPTPS - Partenaires sociaux
		Permettre la reconversion de certains agents souffrant de pathologies diverses, de l'usure de l'activité, de l'âge, etc., dans des emplois adaptés à leurs situations	X	X	X		- définition des critères de la reconversion - organisation de la concertation avec le MFPTPS - élaboration d'un texte réglementaire y relatif	MENAPLN	MFPTPS



N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
		pour couvrir les besoins sur le terrain						
		Entreprendre la sensibilisation auprès des agents malades et de leurs parents sur l'impérieuse nécessité de solliciter des congés de maladie ou une affectation pour raison de santé	X	X	X	Proposition d'une lettre circulaire à la signature du premier ministre à l'attention de tous les départements ministériels et institutions pour rappeler les dispositions légales et réglementaires en la matière et la nécessité de leur stricte application.	MENAPLN	- Primature - MFPTPS MS
		Mettre en place des cellules d'écoute et d'accompagnement au niveau central, régional, provincial et communal pour statuer sur certains cas d'agents souffrant de pathologies diverses de concert avec les partenaires sociaux	X	X	X	Prise d'un texte réglementaire portant création, attributions et fonctionnement des cellules d'écoute et d'accompagnement et veiller à sa mise en œuvre	MENAPLN	Partenaires sociaux
09	Quel est le contenu de la formation initiale des enseignants en vigueur dans le cadre des réformes des curricula à l'INFPE et au niveau des enseignements post-primaire et secondaire (fusion de l'Institut des Sciences et de l'Ecole normale supérieure de Koudougou)	Attendre la sortie de quelques promotions pour effectuer une étude d'évaluation de l'adaptation des curricula			X	Conduite d'une étude en 2027, soit cinq (5) ans après la sortie des premières promotions de ces écoles	MENAPLN	MESRSI
		Intégrer des modules sur le développement personnel et la déontologie de la fonction publique dans les curricula de formation			X	Relecture des curricula si nécessaire	MENAPLN	MESRSI
		Réfléchir sur l'homologation ou la reconnaissance de la formation initiale comme une formation universitaire,		X	X		Organisation des concertations avec les ministères en charge de la fonction publique et de l'enseignement supérieur	MENAPLN

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
		permettant ainsi aux enseignants au titre de la formation continue, d'approfondir leurs connaissances en poursuivant des cursus universitaires						
		Prendre en compte la formation civique et militaire dans la formation initiale des personnels de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire	X	X	X	Organisation de concertations avec la direction générale du SND pour une meilleure planification de l'activité	MENAPLN	- MFPTPS - SND - MESRSI
		Accélérer le processus d'adoption du code d'éthique et de déontologie des personnels enseignants et procéder à l'actualisation des contenus enseignés dans les écoles de formation initiale des enseignants	X	X		Elaboration d'un projet de code d'éthique et de déontologie des personnels enseignants	MENAPLN	MFPTPS
		Mettre en œuvre effectivement le processus d'universitarisation des offres de formation dans les écoles et centres de formation professionnelle		X	X	Organisation de concertations avec le MFPTPS	MENAPLN	MFPTPS
10	Quel contenu mettre dans la formation continue des enseignants ?	Dynamiser les activités de formation continue des enseignants	X	X	X	- réalisation d'un état des lieux des activités de formation continue des enseignants - identification des besoins réels de formation des bénéficiaires - élaboration et application du plan de formation des agents du MENAPLN	MENAPLN	MINEFID
		Impliquer les bénéficiaires dans la détermination des cadres de formation	X	X	X			
		Renforcer l'encadrement de proximité	X	X	X			

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
		Renforcer le suivi-évaluation des enseignants dans les classes	X	X	X	- allocation d'un budget conséquent à la formation continue		
		Doter les enseignants de kits pédagogiques	X	X	X			
11	Quelles solutions face à la difficulté d'appliquer certaines normes éducatives en matière de nombre de classes par animateur de la vie scolaire ?	Augmenter les effectifs de recrutement des animateurs de la vie scolaire	X	X	X	- évaluation des besoins en personnel d'animation de la vie scolaire - planification du recrutement en concertation avec le MFPTPS	MENAPLN	MFPTPS
		Procéder à la reconversion de certains enseignants qui n'arrivent plus à tenir les classes pour diverses raisons mais disposés à encadrer les élèves à travers la prise d'un texte réglementaire spécifique	X	X	X	- définition des critères de la reconversion - organisation d'une concertation avec le MFPTPS	MENAPLN	MFPTPS
12	Quelles alternatives face à la difficulté d'appliquer certaines normes éducatives en matière d'effectifs d'élèves par classe ?	Construire suffisamment d'infrastructures scolaires pour répondre au besoin des populations	X	X	X	Organisation des discussions franches avec les partenaires sociaux afin de trouver d'autres perspectives pour l'ensemble des engagements dont la mise en œuvre nécessite des financements importants	MENAPLN	MINEFID
13	Comment améliorer le suivi et l'encadrement pédagogique des enseignants ?	Mettre en œuvre de manière diligente, les recommandations de la SIREP	X	X	X	Planification de la mise en œuvre des recommandations dans le programme d'activités du ministère	MENAPLN	
		Doter les structures d'encadrement pédagogique de kits pédagogiques	X	X	X	Allocation d'un budget conséquent pour l'encadrement pédagogique	MENAPLN	MINEFID
<b>THEMATIQUE 3 : RÉFORMES CURRICULAIRE, DES EXAMENS ET CONCOURS SCOLAIRES : BILAN ET PERSPECTIVES</b>								
01	Comment développer l'enseignement bilingue français et langues nationales	Elaborer un rapport de diagnostic de	X			Réalisation d'un état des lieux de l'enseignement bilingue français langues nationales	MENAPLN	- MESRSI - CNL

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
	au regard des réticences de certains milieux et en l'absence de description de la majorité des langues nationales ?	l'enseignement bilingue français/langues nationales <sup>6</sup>						
		Elaborer un document de promotion de l'enseignement bilingue français/langues nationales	X			Propositions de nouveaux scénarii pour la mise en œuvre de l'enseignement bilingue		
		Introduire une langue nationale obligatoire au primaire, au post-primaire et au secondaire		X		- description des langues - élaboration des curricula - sensibilisation des acteurs - expérimentation - évaluation - généralisation		
		Sensibiliser les populations et les acteurs <sup>7</sup>	X	X		Sensibilisation des populations et des acteurs		
		Mettre en œuvre les conclusions du document de promotion de l'enseignement bilingue français/langues nationales		X		- adoption de curricula d'enseignements - écriture de manuels		
		Utiliser les langues nationales comme outils d'enseignement	X	X	X	- expérimentation - évaluation - généralisation		
02	Comment renforcer l'enseignement des TIC et l'utilisation du numérique comme médium d'enseignement ?	Elaborer un dispositif d'enseignement des TIC en classe	X	X		- relecture de la stratégie d'utilisation des TIC à l'école - capitalisation des expériences menées	MENAPLN	- MESRSI - MENPTG - CIL
		Concevoir les curricula des TIC		X		- acquisition du matériel		
		Doter les établissements en salles informatiques		X		- expérimentation - mise à l'échelle		

<sup>6</sup> Etablir un diagnostic des expériences passées et en cours sur l'enseignement bilingue.

<sup>7</sup> Articuler la question à une politique volontariste pour renforcer le poids des langues nationales dans les politiques de développement, les activités socio-économiques (développement de l'environnement lettré). Exemple : introduction d'une épreuve de langue nationale aux tests de recrutement à la Fonction publique.

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
		Equiper les salles informatiques déjà construites à cet effet dans les établissements			X	- évaluation		
		Former les enseignants à l'appropriation des outils informatiques			X			
		Enseigner les TIC			X			
		Utiliser les TIC dans l'enseignement		X	X			
		Généraliser l'utilisation et de l'enseignement des TIC			X			
03	Comment renforcer et valoriser les activités de production (travail manuel, préparation aux métiers et à l'esprit d'entrepreneuriat) ?	Elaborer un plan de mise en œuvre des activités de production au primaire et au post-primaire	X			<ul style="list-style-type: none"> <li>- identification des activités à programmer</li> <li>- élaboration du dispositif</li> <li>- expérimentation</li> <li>- évaluation</li> <li>- acquisition du matériel spécifique</li> </ul>	MENAPLN	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MATD</li> <li>- MESRSI</li> <li>- MAAH</li> <li>- MRAH</li> <li>- MEVCC</li> <li>- MCAT</li> </ul>
		Former les enseignants		X				
		Aménager des espaces de production à l'école (art, culture, artisanat, mécanique, couture, tissage, saponification, coiffure, maraîchage, élevage, production de plants)		X				
		Mettre en œuvre les activités		X	X			
		Envisager une éducation à l'entrepreneuriat orientée vers le métier à partir du primaire		X				
		Généraliser la mise en œuvre des activités		X	X			
04	Comment renouveler les manuels et assurer la	Adopter un plan de production triennal glissant de manuels	X			- adoption d'une nouvelle politique du manuel scolaire pour tous les cycles	MENAPLN	- MINEFID

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
	production à bonne date et en nombre suffisant ?	Elaborer un plan triennal glissant de production des manuels	X	X	X	- mise en œuvre de la nouvelle politique du manuel scolaire		- MESRSI - Editeurs
		Ecrire les nouveaux manuels	X	X	X			
		Renforcer les imprimeries du MENAPLN			X			
		Généraliser les bonnes pratiques de suivi contrôle des manuels scolaires dans les structures éducatives (exemple des brigades de gestion des manuels expérimentées dans les écoles PIGEC II de la Gnagna, etc.) ;		X				
		Rendre opérationnelles les bibliothèques scolaires (construction, équipement, recrutement de bibliothécaires, organisation de la gestion) ;		X				
		Réviser le contenu des manuels tous les cinq ans	X	X	X			
		Élaborer et mettre en œuvre des mécanismes participatifs d'entretien durable des manuels		X				
		Mettre en œuvre le plan triennal glissant d'approvisionnement en manuels	X	X	X			
		Evaluer la mise en œuvre du plan triennal glissant	X	X	X			
05	Quelle est l'opportunité du maintien de l'examen du	Exploiter l'étude sur la suppression du CEP	X				MENAPLN	- MINEFID

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
	certificat d'études primaires dans le contexte actuel de l'obligation scolaire de six à seize ans qui impose de facto la mise en œuvre du continuum éducatif ?	Elaborer un nouveau dispositif d'évaluation de fin du cycle	X			Effectivité du continuum de l'enseignement de base		- MATD
		Organiser une campagne de sensibilisation sur la suppression du CEP	X					
		Mettre en œuvre un nouveau dispositif	X					
		Evaluer le nouveau dispositif	X	X				
		Réaliser des infrastructures adéquates pour l'accueil des élèves en 6 <sup>e</sup>	X	X	X			
		Délivrer une attestation de niveau de fin de cycle primaire ;	X					
		Mettre en place un dispositif d'évaluation harmonisée à tous les niveaux du cycle primaire	X					
		Réaliser des infrastructures adéquates pour l'accueil des élèves en 6 <sup>e</sup>	X	X	X			
		Délivrer une attestation de niveau de fin de cycle primaire	X					
06	Quelle est l'opportunité du maintien du second tour à l'examen du BEPC au vu de l'étude qui indique une fourchette de rachat dans un examen à un tour permettant à la fois de rester fidèle à	Supprimer le second tour du BEPC	X			Adoption de nouvelles modalités d'évaluation des apprentissages dans l'enseignement de base	MENAPLN	- Syndicats - APE/AME
		Organiser une campagne de sensibilisation sur la nouvelle formule du BEPC à tour unique	X					
		Relire les textes sur l'organisation du BEPC	X					

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
	l'esprit de l'évaluation sans pénaliser des candidats ?	Mettre en œuvre un nouveau dispositif	X					
		Evaluer la mise en œuvre du dispositif	X					
07	Quelle est la pertinence de l'épreuve traditionnelle de la dictée décriée par les didacticiens et abhorrée par les élèves ?	Proposer une nouvelle épreuve d'orthographe	X			Adoption de nouvelles modalités d'évaluation des apprentissages dans l'enseignement de base	MENAPLN	
		Former les enseignants sur les méthodes d'évaluation de l'orthographe	X					
		Organiser une campagne de sensibilisation	X					
		Informers/ sensibiliser les enseignants sur le nouveau dispositif d'évaluation en orthographe	X					
		Mettre en œuvre le nouveau dispositif d'évaluation de l'orthographe	X					
		Evaluer la mise en œuvre du dispositif	X					
		Décloisonner l'épreuve de français et harmoniser les coefficients	X					
08	Quelle est la pertinence des coefficients actuels dans les disciplines de l'enseignement post-primaire qui donnent l'allure d'une spécialisation dans ce cycle d'enseignement général ?	Réfléchir sur les coefficients de l'enseignement post-primaire général	X			Adoption de nouvelles modalités d'évaluation des apprentissages dans l'enseignement post-primaire	MENAPLN	
		Proposer de nouveaux coefficients au post-primaire	X					
		Sensibiliser les acteurs	X					
		Prendre de nouveaux textes sur les coefficients applicables au BEPC	X					



N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
		Mettre en œuvre les nouvelles dispositions	X					
		Evaluer la mise en œuvre des nouveaux coefficients	X					
09	Comment renforcer l'enseignement des arts et de la culture en intégrant les valeurs et réalités nationales dans le système éducatif ?	Renforcer la prise en compte des arts et de la culture nationale dans les curricula et mettre les moyens pour l'application	X			<ul style="list-style-type: none"> <li>- collecte de données sur les savoirs endogènes</li> <li>- élaboration des documents</li> <li>- formation des enseignants et expérimentation</li> </ul>	MENAPLN	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MCAT</li> <li>- MESRSI</li> </ul>
		Valider les curricula de l'enseignement artistique	X					
		Élaborer les documents relatifs aux savoirs endogènes au profit des enseignants	X					
		Assurer la formation des enseignants sur l'enseignement des arts et de la culture	X					
		Évaluer la mise en œuvre du dispositif		X				
		Sensibiliser les acteurs		X				
		Intégrer l'enseignement des savoirs endogènes, des arts et de la culture dans la formation initiale et continue des enseignants		X				
		Assurer l'évaluation et le suivi de la mise en œuvre du dispositif		X				
		Réintroduire au niveau du post-primaire et du secondaire l'éducation civique		X				

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
10	Comment concevoir un curriculum qui intègre et respecte les valeurs et les réalités nationales	Enseigner en langues nationales	X	X	X	- concertation - ateliers/échanges - formation des enseignants - mise en place d'un groupe de travail	MENAPLN	- MESRSI
		Développer le curriculum sur les savoirs locaux		X	X			
		Renforcer la liaison école-milieu		X	X			
11	Comment articuler la formation des enseignants avec le curriculum, les supports didactiques et l'évaluation des enseignements/apprentissages	Renforcer la formation initiale des enseignants en mesure et évaluation des apprentissages	X	X		- organisation de concertations - organisation d'ateliers/échanges - formation des enseignants - mise en place d'un groupe de travail	MENAPLN	- MESRSI
		Renforcer le suivi-évaluation des enseignants en fonction dans les classes	X	X				
		Mettre à la disposition des enseignants les supports didactiques et le curriculum	X	X				
		Faire participer les enseignants à la conception des curricula et des supports didactiques	X	X				
12	Comment assurer la formation continue du personnel de l'éducation	Renforcer les existants de formation continue	X	X	X	- organisation de concertations - organisation d'ateliers/échanges - formation des enseignants - mise en place d'un groupe de travail - formation des enseignants - mise en place d'un groupe de travail	MENAPLN	- MESRSI
		Doter les enseignants de kits		X	X			
		Renforcer l'encadrement de proximité		X	X			
<b>THEMATIQUE 4 : PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS</b>								
01	Quelles modalités opérationnelles de mutualisation des ressources pédagogiques des établissements (laboratoires, ateliers) ?	Organiser des échanges entre les acteurs concernés sur les mécanismes de mise en œuvre de la mutualisation	X			Organisation de concertations	MENAPLN	- MINEFID - MICA - MESRSI - MJPEJ - Chambre de commerce
		Appliquer les dispositions de l'arrêté sur les mécanismes de mutualisation	X					

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires	
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans				
		Elaborer les modalités de mutualisation des ressources	X					<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maison de l'entreprise</li> <li>- Chambre des mines</li> <li>- CNPB</li> </ul>	
		Mettre en œuvre les modalités	X						
		Etablir des conventions de partenariat	X						
		Mettre en œuvre les conventions	X						
		Opérationnaliser le cadre de concertation entre les acteurs du secteur éducation nationale, formation technique et professionnelle, art et culture, action sociale.	X						
02	Comment accompagner les sortants de l'EFTP en exploitant les nouveaux outils d'aide à l'insertion professionnelle que sont les incubateurs d'entreprises, les Startup, les hôtels et pépinières d'entreprises ?	Etendre les missions des établissements d'EFTP à l'accompagnement à l'insertion professionnelle	X			<ul style="list-style-type: none"> <li>- élaboration de textes d'accompagnement</li> <li>- mise en place des incubateurs</li> <li>- organisation des stages au profit des apprenants</li> </ul>	MENAPLN	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maison de l'entreprise</li> <li>- Incubateurs privés</li> <li>- MJPEE</li> <li>- MCAT</li> <li>- Ministères en charge de développement du monde rural</li> </ul>	
		Mettre en place les structures d'accompagnement à l'insertion professionnelle		X					
		Elaborer une charte interministérielle de partenariat public-privé (PPP) en matière de formation et d'insertion professionnelle	X						
		Faire le plaidoyer auprès des entreprises privées pour l'accompagnement des stagiaires	X						
		Mettre en place une concertation entre le MENAPLN et le secteur	X						

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
		privé sur l'EFTP pour assurer une adéquation entre les spécialités de formation et les besoins du marché						
		Elargir des fonds de financement des jeunes à leur installation aux sortants de l'EFTP	X					
		Créer des unités de production dans les établissements d'EFTP	X					
03	Quels itinéraires et quelles passerelles pour l'EFTP ?	Faire un état des lieux	X	X		Organisation de rencontres d'échanges et d'ateliers	MENAPLN	- PTF - MINEFID - MJPEE
		Echanger avec l'ensemble des acteurs	X					
		Elaborer les textes y relatifs	X	X				
		Mettre les textes élaborés en application		X				
		Sensibiliser les acteurs		X				
		Opérationnaliser des passerelles entre l'EFTP et le non formel		X				
		Ouvrir les cycles post baccalauréat dans les établissements d'EFTP		X	X			
		Mettre en place un dispositif de validation des acquis de l'expérience	X					
04	Quelles perspectives pour les établissements polyvalents ?	Adopter le couplage des spécialités de l'EFTP à toutes les séries au secondaire général	X			- organisation de rencontres et d'ateliers - construction d'ateliers complémentaires - équipement des ateliers complémentaires	MENAPLN	- MINEFID - MJPEE - MESRSI - MATD
		Adopter le principe de cohabitation EG/EFTP dans le même collège	X					

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
		Organiser des rencontres d'échanges	X			<ul style="list-style-type: none"> <li>- opérationnalisation du dispositif de validation des acquis de l'expérience</li> <li>- élaboration de documents relatifs au renforcement des capacités des acteurs des établissements polyvalents à la gestion de l'enseignement modulaire</li> <li>- organisation de séances de renforcement des capacités des acteurs des établissements polyvalents à la gestion de l'enseignement modulaire</li> <li>- identification des canaux de communication</li> </ul>		
		Définir le nouveau modèle	X					
		Elaborer les textes	X					
		Mettre en œuvre les textes	X	X				
		Ouvrir des cycles post baccalauréat		X				
		Ouvrir les cycles de baccalauréat professionnel dans les lycées polyvalents		X	X			
		Renforcer les capacités des acteurs des établissements polyvalents à la gestion de l'enseignement modulaire	X	X	X			
		Sensibiliser les élèves, les parents et les enseignants sur les parcours de l'orientation scolaire et professionnelle	X	X	X			
05	Comment promouvoir un EFTP mieux adapté aux besoins des jeunes et aux ressources limitées ?	Mettre en place des collèges communautaires			X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- communication autour des enjeux du concept pour susciter l'adhésion des acteurs</li> <li>- identification de cinq (05) régions pilotes pour la mise en œuvre du concept</li> <li>- création de structures éducatives de type "Collèges communautaires" dans cinq (05) régions pilotes</li> <li>- opérationnalisation de la phase pilote par le recrutement de personnel enseignant et administratif</li> <li>- élaboration du dispositif institutionnel et juridique des collèges communautaires</li> <li>- évaluation de la phase pilote</li> </ul>	MENAPLN	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MINEFID</li> <li>- MATD</li> </ul>

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
						- généralisation du modèle des Collèges communautaires aux autres régions		
<b>THEMATIQUE 5: GRATUITE DE L'EDUCATION : BILAN ET PERSPECTIVES</b>								
01	Quelle réponse faut-il apporter aux pratiques de la gratuité qui se révèlent insoutenables pour les finances de l'Etat ?	Relire la loi d'orientation de l'éducation afin de préciser et compléter les dispositions relatives à la gratuité tout en précisant la contribution de chaque acteur dans la prise en charge de la gratuité.	X			- détermination de la contribution de chaque acteur dans la prise en charge de la gratuité - élaboration d'un avant-projet de loi sur la base du consensus sur le contenu et la prise en charge	MENAPLN	SGG-CM
02	Quelles stratégies pour une dotation conséquente en vivres et une pérennisation des cantines scolaires ?	Établir une cartographie des zones, des écoles et des élèves prioritaires en vue d'une dotation en fonction de la vulnérabilité des bénéficiaires	X			- élaboration des projets de textes qui encadrent la dotation des structures éducatives en vivres - organisation d'une campagne de sensibilisation pour promouvoir les cantines endogènes - dotation des structures éducatives en matériels et intrants agricoles - sensibilisation des maires à l'inscription de la ligne budgétaire pour l'acquisition des vivres sur fonds propres	MENAPLN	- MINEFID - MATD - AMBF - ARBF - COGES - APE/AME
		Mettre à la disposition des établissements les vivres au plus tard à la fin du premier trimestre de l'année scolaire	X					
		Mettre en place un mécanisme de contribution des parents d'élèves et des communautés à travers une collecte de vivres ou une production communautaire au profit de l'école	X					
		Promouvoir les activités de production à l'école en vue d'améliorer l'alimentation et la nutrition scolaires	X					
		Renforcer le suivi et le contrôle de l'acquisition et de la gestion des vivres destinés à la cantine scolaire	X					

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
		Veiller à la gouvernance vertueuse dans la gestion de la cantine scolaire	X					
		Inscrire une ligne budgétaire pour l'acquisition des vivres sur fonds propres dans les budgets communaux	X					
03	Quelles stratégies pour une dotation des élèves en fournitures et manuels scolaires?	Allouer des ressources conséquentes pour l'acquisition des fournitures et manuels	X			<ul style="list-style-type: none"> <li>- élaboration des projets de textes qui encadrent la dotation des structures éducatives en intrants pédagogiques</li> <li>- organisation d'une campagne de sensibilisation pour impliquer les parents dans l'acquisition et l'entretien des manuels scolaires</li> <li>- dotation des structures chargées de la distribution des manuels scolaires en moyens logistiques</li> <li>- dotation des structures chargées de la distribution des manuels scolaires en manuel de procédure et en logiciel de gestion des stocks</li> </ul>	MENAPLN	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MINEFID</li> <li>- MATD</li> <li>- AMBF</li> <li>- ARBF</li> <li>- COGES</li> <li>- APE/AME</li> </ul>
		Établir une cartographie des zones, des écoles et des élèves prioritaires en vue d'une dotation en fonction de la vulnérabilité des bénéficiaires	X					
		Renforcer le dispositif de distribution des fournitures et manuels scolaires	X					
		Rendre disponibles les manuels à temps afin de permettre aux parents de pouvoir en acquérir pour leurs enfants	X					
		déterminer les critères d'éligibilité et la nature des dotations	X					
		définir une part contributive des parents d'élèves et des communautés pour l'acquisition et l'entretien des manuels	X					
		Reproduire et distribuer les manuels scolaires par le	X					

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
		mécanisme partenariat public-privé (PPP)						
04	Comment réduire les coûts d'acquisition des manuels scolaires ?	Equiper et outiller les imprimeries du MENAPLN pour permettre la production à l'interne des manuels scolaires en qualité et en quantité suffisante.		X		- relecture des textes organisant les marchés publics - adoption des textes qui accordent les dérogations	MENAPLN	- MINEFID - MICA - Imprimeurs
		Accorder des dérogations douanières pour les commandes d'intrants pour l'impression des manuels scolaires		X				
		Prévoir des commandes pluriannuelles de manuels scolaires		X				
05	Comment réduire les charges de vacation liées au déficit d'enseignants au post-primaire ?	Recruter selon les besoins et poursuivre la politique de redéploiement	X			- étude d'évaluation sur les besoins en enseignants par région - relecture des textes relatifs aux affectations pour mieux encadrer le mouvement du personnel	MENAPLN	- MINEFID - MFPTPS
		Relire le texte relatif au volume horaire pour permettre aux enseignants de remplir leur volume horaire statutaire dans leur établissement d'origine ou dans tout autre établissement public	X					
		Régionaliser ou communaliser le recrutement dans la perspective d'opérationnaliser le recrutement du personnel enseignant au niveau des collectivités territoriales en	X					



N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
		application des textes sur la décentralisation et la Fonction publique territoriale						
		Affecter les personnels en fonction des besoins	X					
06	Comment étendre la gratuité au préscolaire et au secondaire ?	Prendre en compte dans la nouvelle loi le préscolaire et le secondaire dans la gratuité de l'éducation	X			Relecture de la loi en élargissant la gratuité au préscolaire et au secondaire	MENAPLN	SGG-CM
07	Comment augmenter la capacité d'accueil dans l'enseignement de base pour rendre effective la gratuité ?	Mettre en place, en plus de la procédure actuelle, une méthode non classique de réalisation des infrastructures éducatives avec l'implication des communautés par l'apport de la main d'œuvre et des agrégats		X		- instauration de procédures spéciales pour la méthode non classique de réalisation des infrastructures - organisation des communautés en groupements d'intérêt économique (GIE) pour la construction des infrastructures	MENAPLN	- MINEFID - MUHV
		Poursuivre la transformation des établissements primaires à très faible effectif en CEG	X			- recensement - prise de texte d'érection	MENAPLN	
<b>THEMATIQUE 6 : BILAN DU TRANSFERT DES RESSOURCES AUX COLLECTIVITES, DES CONVENTIONS AVEC LES ONG ET ASSOCIATIONS, DES SUBVENTIONS ET PERSPECTIVES</b>								
01	Comment réaliser des infrastructures de qualité à un coût raisonnable à travers les transferts ?	Réviser et harmoniser les coûts et les plans types des infrastructures scolaires en fonction des spécificités des régions (climat, type de sol)		X		Actualisation des normes de réalisation d'infrastructures éducatives	MENAPLN	MUHV
		Mettre en place une cellule de veille communautaire pour le suivi contrôle au		X		Prise de texte portant création, composition, attribution des cellules de veille communautaire.	MENAPLN	MATD

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
		niveau local (modalité : former les acteurs)						
02	Comment améliorer les procédures de passation des marchés et de sélection des prestataires (entreprise de construction et bureau de contrôle) ?	Engager avec l'Autorité de Régulation de la Commande publique (ARCOP) un dialogue pour améliorer les procédures de passation des marchés et de sélection des prestataires (entreprise de construction et bureau de contrôle)	X			Mise en place d'un cadre de concertation en vue d'adopter des textes spécifiques d'amélioration des procédures de passation des marchés et de sélection des prestataires	MENAPLN	- ARCOP - MINEFID
03	Quels mécanismes de contrôle de prix, de suivi-contrôle et d'appui-conseils pour l'acquisition et la gestion des vivres faut-il mettre en place ?	Créer et rendre opérationnels des mécanismes de suivi-contrôle et d'appui-conseils au sein des structures techniques du MENAPLN	X			<ul style="list-style-type: none"> <li>- organisation de missions terrain de suivi-contrôle</li> <li>- mise en place des comités de veille citoyenne</li> <li>- relecture de l'arrêté n°2017-142/MINEFID/CAB portant complément des prestations spécifiques définies par l'arrêté n°2017-77/MINEFID/CAB du 13 mars 2017 portant détermination des prestations spécifiques et procédures applicables</li> <li>- organisation d'une opération « mains propres » dans la gestion des fonds transférés</li> <li>- instauration d'un audit annuel des fonds transférés</li> </ul>	MENAPLN	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MINEFID</li> <li>- AMBF</li> <li>- ARBF</li> </ul>
		Mettre fin à la procédure de passation de marché par convention	X					

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
04	Comment assurer une expertise de qualité des vivres et dans les meilleurs délais ?	Autoriser, en plus du Laboratoire national de Santé publique, l'analyse des vivres à d'autres laboratoires reconnus par l'Etat pour réduire les délais d'obtention des résultats	X			- relecture de l'arrêté 2018-486 MINEFID/CAB du 16 novembre 2018 portant adoption des spécifications techniques standards des produits alimentaires objet de marché public - plaider pour le financement	MINEFID	- MENAPLN - ARCOP
		Créer des laboratoires régionaux de santé publique	X			Plaidoyer pour le financement	MENAPLN	- MS - MINEFID - PTF
05	Comment assurer régulièrement la mise à disposition des vivres et des fournitures scolaires de qualité au profit des bénéficiaires ?	Renforcer les capacités des acteurs des communes pour assurer régulièrement la mise à disposition des vivres au profit des bénéficiaires	X			- formation du personnel existant - mise à la disposition des communes du personnel qualifié	MENAPLN	
		Anticiper et suivre régulièrement les procédures de passation des marchés pour l'acquisition des vivres et fournitures scolaires	X			- élaboration d'un tableau de bord - suivi évaluation du tableau de bord	MENAPLN	
06	Comment améliorer l'implication de la communauté éducative dans la gestion de la cantine scolaire	Rendre dynamiques les COGES	X			Sensibilisation des acteurs communautaires (COGES, APE et AME) sur les mécanismes d'autofinancement et la gestion des cantines scolaires	MENAPLN	MATD
		Créer un mécanisme innovant de financement des COGES, des APE et AME.	X					

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
07	Quel mécanisme de coordination des actions des intervenants dans la cantine scolaire ?	Créer un comité de coordination des actions des intervenants dans les cantines scolaires au niveau communal	X			Prise de texte portant création, composition et attributions du comité de coordination	MENAPLN	MATD
08	Comment améliorer le dispositif de rendu de compte de la gestion des fonds transférés aux communes ?	Harmoniser les outils de rapportage et de rendu de compte de la gestion des fonds transférés aux communes et responsabiliser une seule structure au niveau central pour la collecte	X			Relecture des outils de rapportage et de rendu de compte de la gestion des fonds transférés	MENAPLN	MATD
09	Comment amener les collectivités territoriales à mieux prendre en charge les compétences transférées ?	Créer un comité interministériel de suivi, de contrôle et de sanction	X			Prise de textes portant création, composition et attribution du comité interministériel et du cadre de concertation	MENAPLN	MATD
		Créer dans chaque commune un cadre de concertation pour prendre en charge les questions de compétences transférées	X					
		Mener une réflexion pour une meilleure prise en charge des compétences transférées par les collectivités territoriales	X					
		Renforcer les compétences des personnels des mairies	X			Organisation des sessions de formation	MENAPLN	

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
10	Quel mécanisme mettre en place pour assurer le suivi-évaluation des interventions des ONG et associations de développement par le MENAPLN ?	Impliquer les structures déconcentrées dans le suivi-évaluation de l'intervention des ONG et associations de développement	X			définition des objectifs, des indicateurs de performances, des grilles d'évaluation analyse des données recueillies	MENAPLN	- MINEFID - MATD
		Relire les conventions en introduisant des clauses contraignantes pour le respect des engagements contractuels	X			- relecture et validation des conventions - disponibilisation de la liste exhaustive des ONG/AD intervenant dans l'éducation		
11	Comment instaurer une contribution adossée au montant du financement des bailleurs pour le suivi des interventions des ONG et associations de développement ?	Dans la rédaction des conventions, il faut négocier un pourcentage destiné à soutenir le MENAPLN pour le suivi des ONG et associations de développement.	X			Sensibilisation lors des rencontres annuelles MENAPLN et les ONG et Associations	MENAPLN	SPONG
12	Quel mécanisme mettre en place pour uniformiser les différents frais de scolarité payés aux établissements conventionnés ?	Relire les conventions en vue d'harmoniser les frais de scolarité des élèves affectés par l'Etat dans les établissements conventionnés	X			Relecture des conventions	MENAPLN	- MINEFID - UNEEPL - SNEC - FAIB - FEME - AESEB
13	Comment outiller les acteurs pour une transmission des pièces justificatives de qualité et à bonne date au MENAPLN ?	Instituer des rencontres périodiques entre le MENAPLN, les faitières et les établissements conventionnés en vue de renforcer les relations	X			Organisation de rencontres périodiques entre le MENAPLN et les faitières	MENAPLN	- MINEFID - UNEEPL - SNEC - FAIB - FEME - AESEB
		Prévoir dans les conventions des clauses contraignantes	X			Relecture des conventions		

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
		de transmission de l'ensemble des dossiers.						- SNEC - FAIB - FEME - AESEB
<b>THEMATIQUE 7: GOUVERNANCE DU SECTEUR DE L'EDUCATION ET PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE</b>								
01	Comment sécuriser les domaines scolaires et les sites de réalisation d'infrastructures éducatives ?	Engager la sécurisation matérielle des domaines scolaires existants et les terrains affectés à l'éducation	X			- délimitation des domaines scolaires Etablissement de la liste des structures éducatives ne disposant pas de titre de propriété - plaider auprès des autorités communales, le MUHV et le MINEFID pour accompagner le MENAPLN dans la sécurisation foncière - démarrage du processus d'établissement des titres fonciers	MUHV	MENAPLN
		Engager un plaidoyer auprès des autorités communales et le MINEFID pour accompagner le MENAPLN dans la sécurisation foncière	X	X	X	Organisation de concertations entre les ministères concernés	MENAPLN	- MINEFID - MATD
		Prévoir dans les opérations de lotissement des domaines réservés à l'éducation	X	X		Organisation de concertations entre les ministères concernés	MENAPLN	- MINEFID - MATD
		Revoir le dispositif d'affectation des réserves administratives prévues pour l'éducation	X	X	X	Organisation de concertations entre les ministères concernés	MATD	- MENAPLN - MINEFID
		Appliquer le décret n°2016-926 du 03 octobre 2016 portant protection du domaine scolaire et son modificatif n°2020-259 du 07 avril 2020	X	X	X	Diffusion et application des dispositions du décret	MENAPLN	- MATD - Communes - Communautés

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
		Instruire les premiers responsables des communes à prioriser les besoins en matière d'éducation dans leurs plans de lotissement ou de cessions de terre aux propriétaires immobiliers	X			- Organisation de concertations avec les autorités communales et les sociétés immobilières - implication des structures déconcentrées dans l'élaboration des plans de lotissement	MATD	MENAPLN
		Inclure une garantie décennale dans les contrats de construction	X			Prise en compte de la garantie décennale dans les contrats de construction	MENAPLN	- MINEFID - MUHV
		Délimiter les domaines scolaires	X	X	X	Prise en compte de la délimitation des domaines scolaires par l'administration municipale	MENAPLN	- MATD - APE - AME - COGES
		Elaborer un guide pour les démarches d'obtention des titres fonciers au profit des structures éducatives	X			Elaboration d'un guide décrivant le processus d'obtention du titre foncier	MENAPLN	- MINEFID - MUHV
		Tenir compte de la sécurisation des domaines scolaires dans la relecture de la loi sur le foncier		X		Transmission d'un courrier à l'Assemblée pour la prise en compte de la sécurisation des domaines scolaires	MENAPLN	MINEFID
		Prévoir les coûts de levée topographique dans les cahiers des charges des entreprises devant réaliser les travaux de construction des infrastructures	X			Relectures des cahiers des charges des entreprises	MENAPLN	- MINEFID - MATD - MUHV
02	Comment disposer d'infrastructures scolaires de qualité ?	Inclure une garantie décennale dans les contrats de construction	X	X		- intégration de la garantie décennale dans les dossiers d'appel à concurrence et dans les contrats de travaux - révision des coûts de construction en fonction de la prise en compte de cette garantie	MENAPLN	- MINEFID - MOD - Entrepreneurs

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
		Revoir la qualité des informations de la mercuriale des prix	X	X		Élaboration d'une mercuriale des prix réaliste	MINEFID	MENAPLN
		Mettre en place un système de supervision-contrôle de proximité	X	X	X	- mise à disposition de techniciens bâtiment au niveau central et au niveau province - mise en œuvre le suivi citoyen	MENAPLN	MINEFID Communautés
		Renforcer et appliquer les sanctions dissuasives à l'encontre des entreprises et des bureaux de contrôle défaillants	X	X		Relecture et application rigoureuse des textes	MINEFID	MENAPLN communautés
		Lutter contre la corruption sous toutes ses formes	X	X		Implication des structures engagées dans la lutte contre la corruption	ASLC-LC	- MENAPLN - MINEFID - MATD - MUHV - Collectivités
		Revoir le dispositif de sélection des prestataires	X	X		Relecture des procédures d'attribution des marchés	MINEFID	- MENAPLN - MATD
		Élaborer avec l'appui de l'ARCOP et du MUHV un guide d'exercice de contrôle citoyen de la qualité des infrastructures éducatives	X	X		Mise en place d'un comité d'élaboration d'un guide de contrôle citoyen de la qualité des infrastructures éducatives	MUHV	- MENAPLN - MINEFID - MATD
		Réaliser annuellement un audit de conformité sur les infrastructures éducatives effondrées	X	X	X	Mise en place d'un comité d'audit publication des conclusions des audits	MUHV	- MENAPLN - MINEFID - MATD
		Obliger tous les intervenants dans le domaine des réalisations des infrastructures à respecter les plans et les normes adoptées par le MENAPLN	X	X	X	- organisation des réceptions effectives des étapes cruciales de constructions - organisation de visites de chantier pour s'assurer de la présence des ouvriers qualifiés sur les chantiers	MENAPLN	- MINEFID - MOD - Entrepreneurs



N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
03	Quel rôle de la communauté éducative dans le suivi des réalisations et la gestion des structures éducatives ?	Organiser les communautés bénéficiaires pour le suivi citoyen de la réalisation des infrastructures éducatives	X	X	X	- production de modules de formation - concertations avec les bénéficiaires et les autres acteurs impliqués dans la réalisation des infrastructures	MENAPLN	- MUHV - autorités communales - communauté
		Former les bénéficiaires sur les normes et/ou notions essentielles de construction pour l'entretien et le suivi des infrastructures éducatives	X	X		- conception de modules - formation des acteurs	MENAPLN	- MUHV - autorités communales - communauté
04	Comment faire respecter la carte éducative?	Mettre fin à la réalisation des infrastructures éducatives sans autorisation	X	X	X	- vulgarisation des textes sur les demandes d'autorisation de construire - sensibilisation des acteurs sur les critères de distance, de relief et d'effectifs pour l'accord de toute autorisation d'ouverture - prise d'une circulaire pour inviter les acteurs à plus de sincérité dans les données communiquées lors de la journée de validation des sites	MENAPLN	- autorités communales - partenaires
		Minimiser les changements de sites après travaux de validation des sites	X	X		- concertations avec les maires - délibération du conseil municipal en cas de changement de site - demande d'un avis motivé des responsables des structures déconcentrées en cas de changement de site	MENAPLN	- MATD, - communautés
		Sensibiliser les acteurs sur les dispositions prévues par les normes éducatives en matière de choix de sites d'implantation	X			- vulgarisation du document sur les normes éducatives - sensibilisation de tous les acteurs (autorités communales, projets et programmes, partenaires) sur le choix des sites d'implantation - proposition d'une note de rappel sur la nécessité de la participation effective	MENAPLN	- MUHV - autorités communales - communauté

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
						des maires lors de la journée provinciale de validation des sites		
		Prendre en compte la carte éducative dans l'élaboration du plan communale de développement	X	X	X	Prise en compte de la carte éducative lors de l'élaboration du PCD	MENAPLN	- MATD - communautés
		Interdire l'ouverture de tout établissement dont les infrastructures ont été construites sans autorisation	X			- sensibilisation des acteurs - prise de textes	MENAPLN	- MATD - ONG - Communes
05	Comment obtenir une pleine participation des communautés dans le développement d'une école de qualité?	Renforcer le rôle et la responsabilité des communautés dans le développement de l'école de qualité	X	X	X	- production de modules de formation - instruction des responsables déconcentrés pour les sensibilisations - concertations avec les leaders d'opinion	MENAPLN	- MATD - communautés
		Informer/sensibiliser les communautés sur leur rôle dans le développement local de qualité	X	X	X	- production de modules de formations - instruction des responsables déconcentrés - concertations avec les leaders d'opinion - supervision de l'activité	MENAPLN	- MATD - communautés
		Institutionnaliser et renforcer les mécanismes de redevabilité envers les communautés	X	X	X	Institutionnalisation du principe de redevabilité par le conseil le conseil municipal et les COGES /APE/AME qui s'obligent à rendre compte de leur gestion aux communautés éducatives	MENAPLN	- MATD - communautés
06	Quel rôle des COGES dans l'organisation et la gestion des établissements scolaires ?	Former les COGES à la gestion des projets écoles/établissements	X			- relecture des textes règlementant les COGES - élaboration de modules de formation - administration de la formation - organisation de suivi/supervision des actions des COGES	MENAPLN	- autorités communales - communauté
		déterminer la nature de la collaboration entre les COGES, les APE et les	X			- réflexion sur les modalités de collaboration entre les APE/AME et les COGES	MENAPLN	- autorités communales - communauté

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
		AME et l'administration scolaire				<ul style="list-style-type: none"> <li>- rencontre de concertation entre les APE/AME et les COGES</li> <li>- prise d'un acte prenant en compte les modalités de collaboration entre APE/AME et les COGES</li> </ul>		
		mettre en place une structure communautaire qui soit l'unique interlocutrice de l'administration scolaire	X	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>- sensibilisation des différentes faitières et les communautés</li> <li>- concertation pour le choix de l'interlocuteur</li> </ul>	MENAPLN	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MATD</li> <li>- communautés</li> <li>- collectivités</li> </ul>
07	Comment améliorer l'allocation et la gestion des ressources financières mises à la disposition des structures éducatives ?	Allouer des frais de fonctionnement conséquents aux structures éducatives	X			<ul style="list-style-type: none"> <li>- évaluation des besoins des établissements</li> <li>- déblocage des fonds destinés à l'appui aux établissements</li> <li>- acquisition d'un logiciel de gestion des fonds</li> <li>- formation des gestionnaires sur la gestion des fonds</li> </ul>	MENAPLN	MINEFID
		Doter les établissements d'un logiciel sur la gestion des ressources administrative, pédagogique et financière	X	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>- développement et l'acquisition du logiciel de gestion</li> <li>- mise à disposition du logiciel de gestion aux structures éducatives</li> </ul>	MENAPLN	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MINEFID</li> <li>- PTF</li> </ul>
08	Comment disposer d'une carte scolaire numérisée et sécurisée des élèves ?	Instituer la carte numérisée et sécurisée	X	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>- communication autour des enjeux du projet pour susciter l'adhésion des acteurs</li> <li>- opérationnalisation de la phase pilote de mise en œuvre du fichier national des élèves, de l'inscription en ligne des élèves et de la production des cartes d'identité scolaires au Burkina Faso</li> <li>- organisation d'un atelier bilan de la phase pilote</li> <li>- généralisation de la mise en œuvre du fichier national des élèves, de l'inscription en ligne des élèves et de la</li> </ul>	MENAPLN	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MATD</li> <li>- APE</li> <li>- AME</li> <li>- COGES</li> </ul>

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
						production des cartes d'identité scolaires au Burkina - mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du projet		
09	Comment améliorer la gestion des ressources humaines au MENAPLN ?	Renforcer la DRH/MENAPLN en ressources humaines, matérielles et financières	X	X		- organisation des concertations entre le MFPTPS et MENAPLN - prise d'un acte portant dérogation sur le décret portant organigramme type des DRH - relecture de l'organigramme de la DRH/MENAPLN	MFPTPS	MENAPLN
		Digitaliser avec des systèmes intégrés de gestion des ressources humaines	X	X		- acquisition de logiciels - conception de modules de formation - formation des gestionnaires des RH	MENAPLN	- MFPTPS - MENPTD
		Déconcentrer le traitement des dossiers de carrière	X			- établissement de la liste des actes à déconcentrer - prise d'un acte juridique sur les actes à déconcentrer - opérationnalisation du traitement déconcentré des actes de carrières	MFPTPS	MENAPLN
		Renforcer le mécanisme de la maîtrise des effectifs	X			- élaboration d'un dispositif de suivi du personnel - acquisition d'un logiciel de suivi des effectifs - formation des acteurs concernés - mise à jour le logiciel	MENAPLN	MFPTPS
		Mettre en place un dispositif de suivi des heures supplémentaires et de vacation			X		- acquisition d'un logiciel de suivi des heures supplémentaires et de vacation - formation des acteurs à l'utilisation du logiciel - mise à jour le logiciel	MENAPLN
10	Le recrutement régionalisé du personnel enseignant	Mener une étude sur le recrutement décentralisée des éducateurs de la petite		X		- concertations avec le MFPTPS sur la possibilité du recrutement régionalisé	MENAPLN	- MFPTPS - MATD

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
	peut-il être une solution à son déploiement ?	enfance, des professeurs des écoles et des enseignants du post-primaire et de secondaire				- proposition d'un document cadre sur la question - prise d'un acte juridique pour institutionnaliser le recrutement		
11	Comment assurer la disponibilité d'enseignants dans les zones à forts défis sécuritaires ?	Faire appel aux personnes ressources de la communauté	X	X	X	- vulgarisation de la Stratégie nationale de l'Education en situation d'urgence - sensibilisation des communautés sur leur implication pour la continuité éducative	MENAPLN	- Communautés éducatives - communes, - PTF - MFSNFAH
		Etablir des partenariats avec les ONG/Associations de la société civile pour assurer la continuité éducative (faire appel à des volontaires et instaurer des primes de risque)	X	X	X	Révision des procédures de gestion financière de l'ESU pour permettre des dérogations en matière de gestion budgétaire	MENAPLN	- MINEFID - PTF - Communautés - ONG/Associations
		Assurer la pérennisation des actions entreprises en partenariat avec les ONG	X	X	X	- mise en place d'un dispositif de transfert de compétences en désignant des points focaux au niveau de l'administration scolaire et des communautés - mise en place d'un système de documentation et de capitalisation des interventions des ONG	MENAPLN	- MATD - ONG
12	Faut-il institutionnaliser le port de la tenue scolaire ?	Instituer le port de la tenue du préscolaire au secondaire		X		- réalisation d'une étude de faisabilité prendre un acte instituant le port de la tenue scolaire - sensibilisation de la communauté éducative	MENAPLN	- MATD - APE/AME - COGES
		Privilégier le textile burkinabè dans le choix des tenues scolaires	X			- prise d'un arrêté instituant le textile burkinabè pour la confection des tenues scolaires - prise de disposition pour l'accessibilité (coût) au textile burkinabè	MENAPLN	- MICA - MINEFID

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
13	Comment réglementer les mouvements d'humeur des élèves ou apprenants?	Interdire les activités des associations scolaires non reconnues	X			Prise d'une circulaire interdisant les activités des associations scolaires non reconnues	MENAPLN	Communautés éducatives
		Renforcer le processus de la tenue des conseils de discipline	X			Instruction des responsables d'établissement pour la tenue régulière des conseils de discipline	MENAPLN	Communautés éducatives
		Appliquer la réglementation en matière d'âge des élèves scolarisables	X			Relecture des textes réglementant la limite d'âge	MENAPLN	Communautés éducatives
		Encadrer les manifestations d'humeur des élèves et apprenants	X			- renforcement du système de surveillance des élèves - renforcement de l'application des textes sur les libertés publiques	MENAPLN	Communautés éducatives
		Sensibiliser les associations d'élèves sur la nature et le caractère de leur organisation	X	X	X	- identification des associations - élaboration d'un programme d'activités - conduite des activités de sensibilisation	MENAPLN	- MATD - Associations d'élèves - COGES/CAGES - APE Collectivités
14	Comment réduire la fracture numérique dans le secteur de l'Education ?	Doter les structures éducatives de salles multimédias	X	X		Construction de salles informatiques et les équiper	MENAPLN	- MINEFID - MENPTD
		Rendre fonctionnelles les salles multimédias dans les structures éducatives	X	X		- réalisation d'un état des lieux des établissements scolaires disposant de salles multimédias non fonctionnelles - dotation en moyen pour le fonctionnement des salles multimédias	MENAPLN	MENPTD
		Mettre en place un réseau national pour l'éducation		X	X	Développement d'un réseau national	MENAPLN	- MINEFID - MENPTD
		Doter les structures éducatives de salles multimédias	X	X		Construction et équipement de salles informatiques	MENAPLN	- MINEFID - MENPTD
		Mettre en œuvre le Schéma directeur Informatique (SDI) du MENAPLN, 2021-2025	X	X		Mise en œuvre du plan d'action	MENAPLN	- MINEFID - MENPTD

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
		Réduire le coût d'accès à l'Internet sur le plan national		X	X	Concertations avec les opérateurs de téléphonie	MENAPLN	- MINEFID - MENPTD
		Réduire le coût d'accès à l'internet sur le plan national et améliorer la qualité de la connexion	X	X	X	- négociation de réduction des coûts auprès des opérateurs des compagnies de téléphonies mobiles - interpellation des opérateurs sur la qualité de la connexion	MENPTD	- ARCOP - MINEFID - MENAPLN
		Assurer l'électrification des établissements scolaires	X	X		- réalisation d'un état des lieux sur le niveau et les besoins en matière d'électrification des établissements scolaires - élaboration et exécution d'un plan d'électrification des établissements scolaires	MENAPLN	- MEMC - MINEFID
<b>THEMATIQUE 8 : MECANISME D'ENCADREMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE</b>								
1	Quel mécanisme pour une meilleure gestion des élèves affectés dans les établissements privés ?	Renforcer le suivi-contrôle des élèves affectés et le suivi du respect des cahiers des charges à travers la mise en place d'un mécanisme de suivi-contrôle	X	X	X	- organisation de missions de participation aux sessions d'affectation des élèves admis aux concours scolaires - organisation de missions de suivi-contrôle de la présence effective des élèves affectés dans les établissements privés	MENAPLN	- MINEFID - MENPTD
		Payer à bonne date les frais de scolarité des élèves affectés aux établissements conventionnés	X	X	X	- organisation de missions de suivi-contrôle du respect des cahiers des charges - relecture des conventions d'éducation pour les conformer à l'arrêté n°2020-223/MENAPLN/SG du 09 août 2020 portant modalités d'affectation d'élèves admis aux concours scolaires dans les établissements privés d'enseignement secondaire		

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
		Développer un logiciel pour le suivi des élèves affectés	X	X		Recrutement d'un développeur de logiciel		
		Améliorer la réglementation des affectations des élèves admis aux concours scolaires	X	X	X	- relecture du texte réglementant l'affectation des élèves admis aux concours scolaires - respect des capacités d'accueil exprimées par les promoteurs privés		
		Encadrer les frais de scolarité au privé	X			- relecture du texte réglementant l'affectation des élèves admis aux concours scolaires		
		Harmoniser les subventions et frais de scolarité accordés aux faitières	X	X		Relecture des conventions liant l'Etat aux différentes faitières de l'enseignement privé		
		Apurer les arriérés des années scolaires antérieures	X			Instruction à la DAF/MENAPLN pour dispositions à prendre en vue de l'apurement de la dette		
02	Quel dispositif pour une application effective des sanctions à l'encontre des établissements privés défaillants et/ou fautifs ?	Appliquer les sanctions prévues à l'encontre des établissements fautifs et/ou en situation irrégulière	X	X	X	- notification des manquements aux promoteurs - mise en application l'arrêté conjoint n°2019-402/MINEFID/MENAPLN du 15 octobre 2019 - vérification du respect des dispositions des cahiers des charges	MENAPLN	- UNEEP-L - SNEC - FEME - FAIB - AESEB
		Veiller au respect des termes des différentes conventions	X	X	X	Tenue effective et régulière des sessions des commissions techniques de suivi des conventions	MENAPLN	- UNEEP-L - SNEC - FEME - FAIB - AESEB
		Développer un logiciel de gestion des établissements privés		X		Définition des caractéristiques techniques du logiciel de gestion	MENAPLN	MENPTD
		Mettre en place un dispositif d'évaluation annuelle des performances des établissements privés	X	X	X	Elaboration des outils d'évaluation annuelle de performance	MENAPLN	- UNEEP-L - SNEC - FEME - FAIB



N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
								- AESEB
		Fermer et sanctionner systématiquement les établissements qui ne respectent pas les cahiers des charges avec l'accompagnement des services de sécurité	X	X	X	- organisation de missions de suivi/contrôle des établissements privés d'enseignement ; - élaboration de notifications à remettre aux établissements épinglés suivie de la fermeture effective	MENAPLN	- UNEEP-L - SNEC - FEME - FAIB - AESEB
03	Comment accompagner les établissements privés d'enseignement franco-arabes ?	Mettre en place un système d'organisation d'examens nationaux uniques par l'Etat pour tous les établissements privés d'enseignement franco-arabe	X	X		- mise en place d'un comité de réflexion - sensibilisation des différents courants musulmans sur la nécessité d'harmoniser les programmes d'enseignement et d'uniformiser l'organisation des examens scolaires	MENAPLN	FAIB
		Finaliser et généraliser les programmes nationaux à soumettre à tous les établissements franco-arabes	X	X		Organisation des examens scolaires franco-arabes	MENAPLN	FAIB
		Former en nombre suffisant des enseignants et encadreurs	X	X		- conception des modules de formation - administration de la formation - élaboration des textes relatifs à l'organisation des certifications délivrées aux élèves franco-arabes	MENAPLN	FAIB
		Mettre en place un dispositif de suivi et d'encadrement pédagogique des enseignants des établissements franco-arabes	X	X	X	Organisation de missions de suivi/supervision des écoles franco-arabes	MENAPLN	FAIB
		Établir une passerelle entre l'enseignement franco-arabe et la formation technique et professionnelle	X	X	X	Relecture des programmes d'enseignement	MENAPLN	FAIB
04	Quel mécanisme de suivi/encadrement administratif et pédagogique	Renforcer le dispositif institutionnel et juridique de l'enseignement au privé	X	X	X	Relecture du décret n°2010-386/PRES/PM/MESSRS/MEBA/MASS N du 29 juillet 2010 portant	MENAPLN	MATD MINEFID

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
	pour un enseignement de qualité dans les établissements privés ?					réglementation de l'enseignement privé au Burkina Faso		
		Renforcer le dispositif de suivi/encadrement administratif et pédagogique dans les établissements privés		X		Prise en compte des enseignants des établissements privés lors des sessions de formation pédagogique dans les mêmes conditions que ceux du public	MENAPLN	MINEFID
		Doter la direction de l'enseignement privé (DEP) et les directions déconcentrées en moyens matériels et financiers pour faciliter leurs sorties de suivi-contrôle sur le terrain	X	X	X	Instruction à la DAF/MENAPLN pour dispositions à prendre en vue d'une dotation conséquente en moyens matériel et financier des structures en charge du suivi/contrôle des établissements privés d'enseignement	MENAPLN	MINEFID
		Elaborer un cahier des charges afin de régler les ouvertures d'internats dans les établissements privés	X	X		Elaboration du cahier des charges réglementant l'ouverture des internats dans les établissements privés	MENAPLN	- UNEEP-L - SNEC - FEME - FAIB - AESEB
		Renforcer le suivi-contrôle des activités des établissements franco-arabes	X	X	X	- organisation de missions de suivi/contrôle des établissements franco-arabes - élaboration et transmission de notifications	MENAPLN	FAIB
05	Quel dispositif juridique pour mieux encadrer les établissements privés d'enseignement ?	Relire le décret n°2010-386 du 29 juillet 2010 portant réglementation de l'enseignement privé pour l'adapter au contexte actuel	X	X		Concertations pour la relecture du décret	MENAPLN	- UNEEP-L - SNEC - FEME - FAIB - AESEB
		Proposer une loi sur l'enseignement privé				Concertations autour du processus de prise de loi sur l'enseignement privé		MENAPLN

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
							- FAIB - AESEB	
		Faciliter l'acquisition des manuels par les établissements privés				Elaboration d'un texte juridique qui encadre l'acquisition des manuels par les établissements privés	MENAPLN - UNEEP-L - SNEC - FEME - FAIB - AESEB	
06	Comment règlementer les cours d'appuis payants organisés par des enseignants au profit de leurs propres élèves ?	Autoriser cette pratique sous réserve que ces cours soient payés par les promoteurs		X	X	- circulaire pour rappeler les attributions des enseignants - contrôles sur le terrain - prise de sanctions visant les éventuels contrevenants	MENAPLN - ONG - Associations	
07	Comment amener les enseignants du public, promoteurs d'établissements privés à remplir convenablement leurs obligations vis-à-vis de leurs établissements d'affectation ?	Mettre en application les textes régissant la vacation dans les établissements privés	X	X	X	Interpellation des promoteurs privés sur les modalités d'emploi des enseignants vacataires	MENAPLN - UNEEP-L - SNEC - FEME - FAIB - AESEB	
		Procéder à des contrôles pour s'assurer du respect des dispositions des cahiers des charges en matière d'emploi des enseignants vacataires (articles 70, 71 et 72 du cahier des charges des établissements privés d'enseignement post primaire et secondaire)	X	X	X	Interpellation des directeurs provinciaux et régionaux sur leurs rôles dans l'emploi des enseignants vacataires issus du public	MENAPLN	
<b>THEMATIQUE 9 : MECANISMES DE RESILIENCE DU SYSTEME EDUCATIF FACE AUX CRISES, MECANISMES DE PREVENTION ET DE RESOLUTION DES CRISES ET DES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE</b>								
01	Comment améliorer la prise en charge des élèves déplacés internes ?	Echanger avec les parents et les élèves pour diagnostiquer la situation et convenir de solutions endogènes les impliquant	X	X		- concertations - prise de textes (conventions) - plan de réponse - renforcement des capacités des enseignants qui ont à faire à des	MENAPLN - MATD - MINEFID - MFSNFAH - MS - ONG/associations - Communautés	

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
						enfants traumatisés et à de larges effectifs		
		Renforcer la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'éducation en situation d'urgence	X	X	X	- identification des aspects de la stratégie non encore mis en œuvre - planification de la mise en œuvre des aspects identifiés - exécution des activités programmées	MENAPLN	MATD ONG
		Installer autant que possible les sites d'accueil pas loin des écoles existantes	X	X		Etude du milieu	MFSNFAH	- MENAPLN - MINEFID - MATD - MD - MS - ONG/associations - Communautés
		Faire respecter les instructions de l'autorité relatives à la scolarisation et à la poursuite du cursus scolaire des enfants déplacés	X	X	X	- sensibilisation des parents sur l'existence d'une instruction relative à la scolarisation et la poursuite des cursus scolaires des élèves déplacés - mise en place d'un mécanisme de suivi de l'inscription des élèves déplacés	MENAPLN	Autorités communales
		Augmenter les capacités d'accueil des établissements	X	X	X	- construction et équipement d'infrastructures éducatives dans les zones d'accueil - plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers	MENAPLN	- Communautés éducatives - PTF
		Règlementer les interventions des ONG dans le domaine de l'éducation en situation d'urgence	X	X	X	- prise de textes régissant les interventions des ONG dans le domaine de l'éducation - application stricte des textes en vigueur	MENAPLN	- MFSNAH - MINEFID - MATD
		Renforcer la mise en œuvre du mécanisme d'assistance psychosociale des élèves, des enseignants et des parents	X	X	X	- renforcement de l'effectif des personnels en charge de l'assistance psychosociale dans les localités à forts défis sécuritaires	MENAPLN	- MFSNAH - MS

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
						- disponibilisation de cadres appropriés pour la prise en charge psychosociale des acteurs de l'éducation victimes de l'insécurité		
		Renforcer les centres de ressources (bibliothèque, ressources numériques etc.) dans les structures éducatives	X	X	X	Equipement des centres de ressources	MENAPLN	- MINEFID - MENPTB
		Rendre fonctionnelle la cantine scolaire dans les établissements qui accueillent les élèves déplacés	X	X	X	Prise en compte des écoles concernées dans la répartition des vivres	Communes	- MENAPLN - MINEFID - MATD -
		Élargir le renforcement des capacités à tous les acteurs impliqués dans l'Education en Situation d'Urgence (ESU)	X	X	X	Formation des acteurs non encore formés à l'ESU	MENAPLN	- MFSNAH - MS -
02	Comment renforcer le dispositif d'enseignement à distance ?	Evaluer le dispositif existant	X			Evaluation participative	MENAPLN	- MESRSI - MENPTD - ONG/ASSOCIATIONS - ARCEP (téléphonies mobiles) - ONI - Communautés
		Evaluer les besoins pour une mise à l'échelle	X	X	X	Réalisation d'une étude	MENAPLN	- MESRSI - MENPTD
		Renforcer les capacités des acteurs (enseignants, encadreurs pédagogiques)	X	X	X	- formations en cascades - acquisition des équipements	MENAPLN	- MINEFID - MENPTD

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
		parents d'élève, élèves...) sur l'enseignement à distance						
		Doter les structures éducatives d'infrastructures et d'équipements adéquats pour l'enseignement à distance.	X	X	X	Acquisition et répartition du matériel et des équipements	MENAPLN	- MINEFID - MENPTD
		subventionner l'accès à l'internet et le matériel informatique pour les acteurs impliqués dans le dispositif de l'enseignement à distance.	X	X	X	- négociation d'un tarif préférentiel d'accès à l'internet avec les sociétés de téléphonies mobiles - acquisition et mise à disposition du matériel informatique	MENAPLN	- MINEFID - MENPTD - ARCOP
03	Comment mettre fin aux crises/violences dans les établissements et assurer un meilleur dialogue social ?	Instaurer un espace permanent de dialogue entre les acteurs	X			Prise de textes instituant des concertations périodiques entre les acteurs aux niveaux école, commune, province, région et pays	MENAPLN	ONG/Associations
			X			Mise en œuvre de l'approche Café de l'éducation dans les établissements		Communautés
			X			Mise en œuvre de l'approche systémique dans les établissements		- Éléves - Personnel administratif - Enseignants
		X	X	X	Renforcement des capacités des enseignants	MENAPLN		
		X	X	X	Prise de textes	MENAPLN		

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
		d'éthique et de bonne conduite						
		Célébrer chaque année une journée de la non-violence à l'école à l'occasion de la semaine nationale de la citoyenneté	X	X	X	Institution de journées de la non-violence à l'école	MENAPLN	
		Appliquer les dispositions juridiques relatives aux actes de violences en milieu scolaire	X	X	X	Application des textes juridiques	MENAPLN	
		Organiser des séances de sensibilisation (conférences, théâtre, film, spots dans les médias...) en matière de lutte contre les formes de violences en milieu scolaire	X	X	X	Application des textes	MENAPLN	
		Créer au sein des établissements des comités de prévention et de lutte contre les violences en milieu scolaire	X	X		Application des textes	MENAPLN	
		Vulgariser les clubs « Den Kan » et les EQAME	X	X	X	Généralisation des approches « Den Kan » et « EQAME » dans les établissements	MENAPLN	- ONG - Associations - Communautés
		Développer les activités culturelles et sportives	X			Facilitation par le ministère de l'organisation des activités sportives et culturelles dans les établissements scolaires motivation à la participation de tous les établissements scolaires à l'USSUBF	MENAPLN	- Associations - Communautés - MC - MSL
		Revoir et appliquer la législation et les règlements intérieurs	X	X	X	- sensibilisation des acteurs sur la législation et le règlement intérieur	MENAPLN	- MATD - Communautés - MJDHPC

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
						- poursuite en justice de tout acteur/auteur/complice des crises/violences		
		Mettre l'accent sur l'installation des services sociaux scolaires dans les établissements	X	X	X	Généralisation de la mise en place des services sociaux scolaires	MENAPLN	MFSNFAH
		Renforcer les capacités des comités des élèves	X	X	X	Formations des délégués et vulgarisation du guide de formations des délégués des élèves	MENAPLN	- ONG - Bureaux d'élèves
		Accélérer le processus de création d'une structure interministérielle pour la prévention et la gestion des crises/violences en milieu scolaire	X			- concertation entre les ministères concernés - prise des textes juridiques	Primature	- MENAPLN - Autres ministères
		Interdire les associations scolaires non reconnues	X			Prise d'un texte par le MENAPLN interdisant les activités des associations scolaires non reconnues	MENAPLN	- MATD - Communautés - MJDHPC
		Impliquer les communautés dans la gestion des crises	X	X	X	Sensibilisation des acteurs sur la problématique de la résolution de la violence/crises en milieu scolaire	MENAPLN	- MATD - Communautés - MJDHPC
		Respecter la régularité de la tenue du conseil de discipline	X	X	X	Formation des responsables des établissements sur le processus de la tenue du conseil de discipline	MENAPLN	- MATD - Communautés - MJDHPC
		Veiller au respect des textes sur l'utilisation des réseaux sociaux en milieu scolaire				Interdiction de l'utilisation des portables dans les établissements scolaires	MENAPLN	- MATD - Communautés - MJDHPC
		Créer une structure de prévention et de gestion de crises rattachée au Cabinet	X			Prise d'un arrêté portant création et modalités de fonctionnement de la structure	MENAPLN	- MFPTPS - MINEFID
		Attribuer à chaque élève une note de conduite trimestrielle à prendre en	X	X	X	Prise d'un texte instruisant l'instauration de la note de conduite	MENAPLN	



N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
		compte sur le bulletin de notes						
		Prévoir un an à l'avance une campagne de communication/sensibilisation pour toute réforme sur l'éducation	X	X	X	Elaboration d'un plan de communication pluriannuel sur les réformes et innovations envisagées une année à l'avance	MENAPLN	MCRP
04	Comment prendre en compte les besoins éducatifs des communautés dans les processus de réouvertures des établissements fermés dans les zones à forts défis sécuritaires ?	Instaurer un dialogue avec les communautés concernées pour déterminer leurs attentes et le type d'école souhaité en privilégiant l'approche systémique	X			- création du cadre de dialogue avec les communautés - évaluation participative	MENAPLN	- ONG - Associations
		Prendre en compte les attentes des communautés dans la réouverture des établissements fermés				Organisation, avant la réouverture des établissements fermés, de réunions visant à recueillir les attentes des communautés	MENAPLN	MATD
05	Quelles stratégies pour lutter efficacement contre les crises, la violence et la consommation des stupéfiants en milieu scolaire ?	Mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte contre la drogue, la toxicomanie et la violence en milieu scolaire (SNL-DTV)	X	X	X	Mise en œuvre du plan d'action élaboré	MENAPLN	- MINEFID - MFSNFAH - MATD - MDNAC - MSECUC - ONG/associations
		Appliquer le triple nexus humanitaire-développement-paix dans le secteur de l'éducation	X	X	X	Élaboration d'un plan d'action	MENAPLN	- MDNAC - MSECUC - ONG/associations
<b>THEMATIQUE 10: STRATÉGIES DE RELANCE ET DE DYNAMISATION DU SOUS-SECTEUR DE L'ÉDUCATION NON FORMELLE</b>								
01	Comment réorienter l'ENF pour une meilleure employabilité des jeunes ?	Relire/élaborer les programmes de formation en priorisant la formation qualifiante (formation modulaire qualifiante, CQB, CQP) tout en mettant		X		- relecture les curricula - élaboration des nouveaux curricula - prise d'un acte accordant la priorité à la formation aux métiers dans l'ENF	MENAPLN	- MJPEE - MAAHM - MERH - MCAT - FONAEF

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
		l'accent sur les métiers ruraux porteurs (agriculture, élevage, artisanat et tourisme) et sur les métiers émergents (plomberie, carrelage, étanchéité, solaire etc.)						
		Développer les capacités entrepreneuriales des apprenants		X		- élaboration de modules de formation en entrepreneuriat - formation des formateurs aux métiers - déroulement du module au profit des apprenants	MENAPLN	- MJPEE - MAAHM - MERH - MCAT
		Renforcer les compétences des apprenants en gestion financière et matérielle		X		- élaboration de modules de formation en gestion financière - déroulement du module au profit des apprenants	MENAPLN	MINEFID
		Mettre en place un dispositif de valorisation des titres de capacités des apprenants afin de promouvoir les emplois rémunérés et l'auto-emploi.		X		- établissement de l'équivalence des diplômes - définition d'un mécanisme de placement des sortants des structures d'ENF	MENAPLN	- MJPEE - MICA
		Renforcer les capacités des formateurs aux métiers et leur résilience		X		- élaboration de modules de formation aux métiers porteurs - formation des formateurs aux métiers	MENAPLN	- MJPEE - MAAHM - MERH - MCAT
		Equiper les centres et ateliers en matériels pour permettre aux formateurs			X	- construction des ateliers dans les centres qui n'en disposent pas	MENAPLN	- MJPEE - MHUV - MINEFID

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
		d'assurer correctement la formation				- dotation des centres en matériels adéquat		
		Accroître le nombre de centres équipés				Construction et équipement de nouveaux centres	MENAPLN	- MJPEE - MINEFID
		Réhabiliter (infrastructures et équipements) les centres en mauvais état				Réfection des centres et réparation des équipements en mauvais état	MENAPLN	MINEFID
		Organiser les sortants en coopérative		X		- recensement de tous les sortants - sensibilisation - structuration en coopératives	MENAPLN	- MAAHM - MJPEE
02	Quelles stratégies pour l'accompagnement des formés (kit, accompagnement technique, suivi post-formation) ?	Concevoir et mettre en œuvre une stratégie d'accompagnement et de suivi des formés (Kits d'installation, élaboration de plans d'affaires, mise en réseau pour un partage d'expériences et pour accéder aux crédits et aux financements, développement d'outils de suivi de la post formation, développement d'une base de données de la post formation, etc.)		X		- conception et mise en œuvre d'une stratégie d'accompagnement des formés - budgétisation de la stratégie - suivi de la post-formation	MENAPLN	MJPEE
03	Dans la dynamique du « faire-faire », quel mécanisme mettre en place pour un meilleur suivi-contrôle des campagnes d'alphabétisation ?	Prendre un acte administratif consacrant le faire-faire comme stratégie de gestion de l'ENF	X			Adoption d'un arrêté	MENAPLN	
		Commanditer une étude ou faire une évaluation de la stratégie du faire-faire	✗			Conduite d'une étude ou réalisation d'une évaluation de la stratégie du faire-faire	MENAPLN	FONAENF

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
		Renforcer les contrôles, être rigoureux dans ces contrôles et sanctionner les fautifs.	X			Réalisation fréquente de contrôles rigoureux et prise de sanction contre les fautifs	MENAPLN	- CT - MJDHPC
		Prendre des textes précis faisant obligation aux opérateurs de rendre compte de l'exécution physique et financière des campagnes aussi bien à l'administration centrale et déconcentrée qu'au FONAENF	X			Précision de l'obligation de rendre compte aux structures dans les contrats	MENAPLN	FONAENF
		Justifier à temps les fonds précédemment mis à disposition pour pouvoir bénéficier des déblocages de fonds dans les meilleurs délais	X			Disponibilisation des pièces justificatives liées aux ressources précédemment débloquées pour la délivrance des rapports de vérification dans les meilleurs délais	MENAPLN	
		Renforcer les capacités des acteurs du suivi-contrôle	X			Organisation de sessions de renforcement des capacités des acteurs de suivi-contrôle	MENAPLN	FONAENF
		Rendre plus opérationnel le dispositif en précisant les rôles des différents acteurs à tous les niveaux et assurer le suivi avec plus de rigueur.		X		Prise d'un arrêté ministériel pour préciser les attributions de chaque structure dans le suivi-contrôle de la campagne	MENAPLN	
		Relire de façon participative les textes régissant l'ENF et veiller à leur application rigoureuse	X			Clarification des attributions de chaque acteur dans les textes et application rigoureuse desdits textes	MENAPLN	
4	Comment éviter les conflits et le laxisme sur le terrain ?	Renforcer les concertations permanentes entre les acteurs	X			Institution de concertations régulières entre les acteurs	MENAPLN	FONAENF

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
		Assurer des contrôles réguliers et rigoureux et appliquer effectivement les sanctions prévues dans le contrat en cas de manquement	X			Elaboration et utilisation d'outils de contrôles application des sanctions prévues dans le contrat	MENAPLN	MJDHPC
5	Comment assurer la disponibilité des manuels pour les centres ouverts sur fonds propres ?	Prévoir des crédits budgétaires nécessaires pour l'acquisition des intrants pour la production de ces manuels et identifier les rubriques des dépenses à financer et les inscrire dans les régies existantes pour prendre en charge les dépenses liées à la production des documents de l'ENF	X			- budgétisation des ressources pour l'acquisition des intrants nécessaires à la production - budgétisation des dépenses liées à la production des manuels et des guides	MENAPLN	- MINEFID - FONAEF
		Adresser une requête à la Fonction publique pour demander la mise à disposition d'agents spécialisés au profit du MENAPLN, pour faire fonctionner les imprimeries	X			Requête à la Fonction publique pour la mise à disposition d'agents spécialisés pour faire fonctionner les imprimeries	MENAPLN	MFPTPS
		Mettre en place un stock de manuels et de guides subventionnés au profit des opérateurs sur fonds propres.		X		Constitution de stock de manuels et de guides subventionnés au profit des opérateurs sur fonds propres	MENAPLN	FONAEF
	Faut-il revoir les critères d'éligibilité des requêtes et des opérateurs ?	Eliminer les indicateurs subjectifs et ceux dont la construction n'est pas objective	X			Relecture du dossier technique sur les requêtes	MENAPLN	FONAEF

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
6		Etre plus rigoureux dans la sélection	X			Conduite de contrôles plus rigoureux	MENAPLN	
		Sanctionner les acteurs fautifs	X			Poursuites disciplinaires et judiciaires de remboursement des fonds à l'encontre des fautifs	MENAPLN	MJDHPC
7	Comment assurer le suivi de la gestion des ressources matérielles ?	Définir clairement la destination des biens (soit la CEB, la commune, la DPEPPNF ou l'école du village)		X		Prise d'un acte d'affectation définitive des ressources matérielles	MENAPLN	FONAENF
		Engager les procédures judiciaires contre les coupables en cas de fautes avérées		X		Poursuites judiciaires à l'encontre des fautifs	MENAPLN	- MJDHPC
		Responsabiliser les écoles, les CEB, les opérateurs, la commune		X		- prise de textes précisant les responsabilités des écoles, des CEB, des opérateurs, de la commune dans le suivi de la gestion des ressources matérielles - sensibilisation des différents acteurs concernés	MENAPLN	MATD
8	Comment assurer un financement adéquat de l'ENF ?	Élaborer et mettre en œuvre les mécanismes innovants de financements		X		Plaidoyer auprès des partenaires (sociétés de téléphonie, sociétés minières, PTF...) pour des financements innovants	MENAPLN	- MINEFID - PTF - Privé
		Encourager d'autres structures (Agriculture, élevage, commerce ...) à appuyer le financement de l'éducation non formelle		X		Plaidoyer auprès des ministères de l'agriculture, de l'élevage, du commerce ...) pour un appui au financement de l'éducation non formelle	MENAPLN	- MAAHM - MRAH - MCAT
		Accroître la part contributive de l'Etat et des collectivités territoriales			X	Plaidoyer pour un accroissement de la part contributive de l'Etat et des collectivités territoriales	MENAPLN	- MINEFID - MATD

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
		Inscrire les activités d'ENF dans les projets et programmes de développement			X	Plaidoyer auprès des responsables des projets et programmes de développement	MENAPLN	- MINEFID - SPONG
9	Comment renforcer la décentralisation du financement de l'ENF ?	Etendre le transfert des ressources financières de l'Etat aux autres formules de l'ENF		X		- prise de textes incluant les des autres formules de l'ENF parmi les bénéficiaires des ressources financières - transfert de ressources au profit des autres formules de l'ENF	MENAPLN	- MINEFID - FONAEF
		Élaborer et mettre en œuvre des textes consacrant la prise en charge de certains aspects de l'ENF par les communes		X		- adoption des textes consacrant la prise en charge de certains aspects de l'ENF (évaluation, logement des animateurs, locaux pour séance d'alphabétisation, ...) par les communes - concertations et sensibilisations des communes	MENAPLN	- MATD - FONAEF
		Le FONAEF aussi doit étendre progressivement son processus de transfert aux autres communes.	X			- évaluation de l'expérience en cours du FONAEF dans les 45 communes - élargissement aux autres communes de l'appui à la décentralisation du financement de l'ENF par le FONAEF, en tenant compte des résultats de l'évaluation	FONAEF	MENAPLN
10	Comment améliorer la performance de la formule enchaînée et des innovations validées ?	Réaliser une évaluation systématique de la formule enchaînée	X			- évaluation de la formule enchaînée	MENAPLN	- MATD - FONAEF
		Réaliser une évaluation systématique des innovations validées.		X		- évaluation systématique des innovations validées.	MENAPLN	- MATD - FONAEF
11	Quel titre de capacité faut-il décerner aux sortants de la formation professionnelle de l'ENF ?	- mettre en place un mécanisme interne d'évaluation; - engager une concertation avec le MJPEE pour faire	X			- conception d'un mécanisme d'évaluation interne - concertation avec le MJPEE pour la prise en compte des besoins du	MENAPLN	MJPEE

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
		prendre en compte les besoins du MENAPLN en matière de certification professionnelle du non formel				MENAPLN en matière de certification professionnelle du non formel		
12	Quelle doit être la contribution de la communauté ?	- adhérer et s'impliquer dans les différentes activités - mener des activités de sensibilisation	X			- mobilisation sociale des communautés à travers des sensibilisations pour une plus grande adhésion. - conduite des activités de sensibilisation par les communautés	MENAPLN	- MATD - FONAEF
		Développer les cartes communales d'ENF	X			- élaboration de cartes communales d'ENF - diffusion des cartes d'ENF élaborées	MENAPLN	- MATD - FONAEF
13	Pourquoi faut-il inclure les apprenants des foyers coraniques dans l'éducation non formelle et quels mécanismes d'inclusion privilégier ?	Concevoir un dispositif d'intégration des foyers coraniques dans l'ENF			X	- conception participative d'un dispositif d'intégration des foyers coraniques dans l'ENF - sensibilisation et négociation des maîtres coraniques	MENAPLN	MATD
		Inclure dans le sous-système d'éducation non formelle les foyers coraniques			X	- élaboration de curricula - formulation de projets axés sur la formation aux métiers		
14	Comment rendre fonctionnelles et opérationnelles les passerelles ?	Codifier à travers des textes, les différentes possibilités de passerelles qui établissent une équivalence de niveaux entre le formel et le non formel		X		- prise de textes précisant les différentes possibilités de passerelles - prise d'un arrêté sur l'équivalence des diplômes	MENAPLN	- MATD - FONAEF
		Sensibiliser les communautés sur l'existence de passerelles entre le formel et le non formel		X		Organisation de séances de sensibilisation des communautés sur l'existence de passerelles entre le formel et le non formel	MENAPLN	MATD



N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
15	Faut-il revoir les critères de recrutement des animateurs des CPAF ?	Recruter les animateurs titulaires du BEPC. Mais dans une période transitoire, il faut renforcer les capacités des animateurs actuels afin qu'ils soient capables de dispenser les cours de français oral et des thématiques des SVT	X			- relecture du cahier des charges des intervenants en ENF - renforcement des capacités des animateurs actuels afin qu'ils soient capables de dispenser les cours de français oral et des thématiques des SVT	MENAPLN	FONAENF
18	Comment assurer la protection sociale des animateurs de CPAF ?	Trouver des formes de contrats limités selon la durée de la campagne ou établir des contrats à durée indéterminée qui comporteront des clauses de cotisations sociales		X		Proposition d'un modèle de contrat selon chaque cas	MENAPLN	- MFPTPS - FONAENF
<b>THEMATIQUE 11 : STRATÉGIES DE PROMOTION DES LANGUES NATIONALES POUR RENFORCER LA PERTINENCE ET L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME ÉDUCATIF ET POUR LA COHÉSION SOCIALE ET LA RÉCONCILIATION NATIONALE</b>								
1	Quelle doit-être la place des langues nationales dans le système éducatif ?	Diligenter les réflexions entreprises par le SP-PLNEC pour la généralisation des langues nationales dans le système éducatif	X			Réalisation d'une enquête d'opinion afin de finaliser le document de généralisation de l'éducation bi-plurilingue dans le système éducatif	MENAPLN	FONAENF
2	Quelles langues nationales utiliser dans l'administration?	- adopter les décrets d'application de la loi 033-2019 AN du 23 mai 2019 portant loi d'orientation sur les modalités de promotion et d'officialisation des langues nationales du Burkina Faso	X X X	X X X		- adoption des décrets d'application de la loi - adoption par décret du document de politique linguistique - révision de l'atlas linguistique - proposition des trois langues usitées dans le système éducatif, les médias et l'administration (mooré, dioula et fulfudé) comme langues officielles à utiliser dans l'administration	MENAPLN	- MESRSI - MESRSI - MATD - SGG-CM

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
		- diligenter l'adoption par décret du document de politique linguistique - procéder à la révision de l'atlas linguistique						
3	Comment valoriser la culture et les arts dans l'éducation ?	Poursuivre la relecture des contenus et des approches du système éducatif de sorte à faire des valeurs culturelles burkinabè le socle de l'éducation		X	X	- évaluation des nouveaux curricula qui intègrent les valeurs culturelles burkinabè comme socle de l'éducation - mise à l'échelle des nouveaux curricula	MENAPLN	MCAT
		Poursuivre la négociation de la relecture de la stratégie nationale de valorisation des arts et de la culture		X		Poursuite de la négociation avec le MCAT pour la relecture de la stratégie nationale de valorisation des arts et de la culture	MENAPLN	MCAT
		Mettre en œuvre la pratique artistique et culturelle dans les structures éducatives		X		- formation des acteurs - mise à la disposition des structures éducatives du matériel nécessaire pour la pratique artistique et culturelle	MENAPLN	- MATD - MCAT ONG/Associations
		Faire appel en cas de besoin des compétences du milieu pour assurer la pratique artistique et culturelle dans les établissements		X		Collaboration avec le milieu	MENAPLN	Communautés
		Faire participer les troupes scolaires aux compétitions culturelles nationales		X		Institution de la participation des troupes scolaires aux compétitions culturelles nationales	MENAPLN	MCAT
4	Quelles synergies d'actions entre les différents acteurs pour une promotion des langues nationales ?	Créer un cadre de concertation des différents acteurs œuvrant dans la promotion des langues nationales qui permet de fédérer les différentes		X		Mise en place d'un cadre formel de concertation entre les différents acteurs	MENAPLN	

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
		actions et planifier les actions						
		Identifier les différents programmes de promotion des langues nationales et accompagner leur mise en œuvre				- recensement des programmes de promotion des langues nationales - soutien de la mise en œuvre des différents programmes - dynamisation des sous commissions des langues nationales	MENAPLN	
5	Comment développer un environnement lettré conséquent ?	Revoir la politique éditoriale et la mettre en œuvre		X		Relecture du document de politique éditoriale adopté par le décret n°2008-153/PRES/PM/MEBA du 2 avril 2008	MENAPLN	
		Utiliser le clavier langues nationales et leurs accessoires adaptés dans les administrations pour mieux transcrire les mots en langues		X		Mise à disposition du logiciel du clavier des langues nationales et leurs accessoires adaptés dans les administrations	MENAPLN	
		Produire des panneaux de signalisation et d'indication, des documents de post alphabétisation		X	X	- sensibilisation des collectivités territoriales pour la production de panneaux de signalisation et d'indication en langues nationales - production de documents de post alphabétisation	MENAPLN	- MATD - FONAEF
		Mettre en place des clubs de lecture et des bibliothèques au niveau local		X	X X	- incitation à l'écriture des contes en langues nationales - traduction de romans et de nouvelles en langues nationales - dotation des centres de ressources du niveau local en documents traduits	MENAPLN	- MATD - MESRSI - PTF - ONG/Associations
		Promouvoir les langues nationales par les TIC (SMS en langues nationales)			X	Concertations avec le ministère en charge des TIC, les ministères en charge du développement rural, des opérateurs	MENAPLN	- MDENPTD - Primature - MAAHM - MRAH

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
						de téléphonie mobile pour des SMS en langues nationales		- MEEVCC - MESRSI - MEA - Sociétés de téléphonies
		Traduire et publier les textes du Journal officiel en langues nationales			X	Traduction en langues nationales et publication du contenu du Journal Officiel	MENAPLN	- SGG-CM - MESRSI
6	Comment exploiter le plurilinguisme comme opportunités de cohésion sociale ?	Répertorier et exploiter les situations et les espaces où le plurilinguisme est utilisé pour favoriser la cohésion sociale		X		- identification des situations et des espaces où le plurilinguisme est utilisé, - exploitation des situations et des espaces identifiés pour favoriser la cohésion sociale - diffusion les cas de cohésion sociale qui ont résulté de cette exploitation	MENAPLN	- MATD - MCAT - MCRP - MRNCS
<b>THEMATIQUE 12: STRATÉGIES DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION</b>								
01	Quels sont les rôles des acteurs et partenaires de l'Education nationale dans les financements internes?	Mettre en place un dispositif qui permet de retracer le financement de chaque acteur	X			- élaboration des outils de collecte - organisation de séances régionales et nationale de validation et de capitalisation - création et actualisation d'une base de données	MENAPLN	- MATD - Collectivités territoriales - Partenaires - MINEFID - ARCOP
		Faire participer les communautés à la réalisation des infrastructures scolaires par l'apport des matériaux locaux (agrégats, eau, etc.), la main-d'œuvre non qualifiée, le suivi et le contrôle citoyen des travaux et à l'entretien des infrastructures		X			- élaboration des textes encadrant la participation des communautés à la réalisation des infrastructures scolaires - sensibilisation de la communauté pour leur adhésion	MENAPLN

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
		Faire contribuer les Burkinabè de l'intérieur et de l'extérieur à travers la création d'un Fonds national appelé Educ-thon		X		- conduite d'une étude de faisabilité - action de communication et de sensibilisation	MENAPLN	- AN - MINEFID - MAEC
		Impliquer le secteur privé dans le développement de l'Éducation à travers l'utilisation de leur responsabilité sociale de l'entreprise (RSE)	X			- soumission à l'Assemblée nationale d'un projet de Loi dans ce sens - actions de plaidoyers	MENAPLN	- AN - MICA - MINEFID - Chambre de Commerce
		Instituer le triple nexus humanitaire développement et paix au niveau du secteur de l'éducation (mutualisation des ressources pour un financement des projets et programmes)		X		- élaboration d'un cadre de référence du triple nexus (Humanitaire, Développement et Paix) - implications des partenaires du Système des Nations Unies - élaboration d'un répertoire des intervenants dans le domaine de l'Éducation pour une meilleure coordination des actions - création d'un cadre de concertation entre les différents ONG et associations	MENAPLN	- Primature - MINEFID - MFSNFAH - MATD - MRNCS - TROIKA
02	Comment assurer le financement de l'éducation de 2021 à 2030 ?	Respecter l'engagement du Burkina Faso en allouant progressivement 30% de son budget au secteur de l'éducation sur la période 2021-2025	X	X		Prise en compte dans les lois de finances	MENAPLN	- Primature - MINEFID
		Fixer à au moins 30% des ressources propres de chaque commune au développement du secteur de l'éducation		X		- prise de texte - actions de plaidoyer	MENAPLN	- AN - MINEFID - MATD

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
		Faire passer la part réservée aux investissements de 5% à 15% du budget général au profit du ministère en charge de l'éducation à l'horizon 2030 avec un accent particulier sur la réalisation des infrastructures ;	X	X	X	Prise en compte dans les lois de finances	MENAPLN	- AN - MINEFID
		Inciter les entreprises à inclure le secteur de l'éducation dans leur politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)	X			Actions de plaidoyer	MENAPLN	- MINEFID - MICA - MEMC
		Créer un fonds spécial d'investissements pour l'éducation alimenté par les ressources de la RSE et autres collectes de fonds		X		- prise d'actes instituant le fonds ; - opérationnalisation de la collecte de fonds - prise des actes pour opérationnaliser le fonds - sensibilisation des communautés pour obtenir leur adhésion	MENAPLN	MINEFID
		Renforcer et exhorter la participation des ménages au financement de l'éducation	X			- redéfinition du concept de gratuité identification des domaines couverts par la gratuité - révision des mécanismes de gestion et de suivi des contributions des parents d'élèves au titre des cotisations APE	MENAPLN	- Partenaires sociaux - Communautés - COGES, APE/AME
		Créer un cadre national permettant à des sociétés ou particuliers d'accompagner le secteur de l'éducation (octroi de bourses, dons de kits scolaires, parrainages,		X		- sensibilisation des sociétés ou particuliers pour obtenir leur adhésion - prise de textes y relatifs.	MENAPLN	- Communautés - Secteurs privés - Partenaires sociaux

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
		construction d'infrastructures, etc.)						
		Prévoir dans la circulaire budgétaire des collectivités territoriales un indicateur de mesure de leur effort en faveur de l'éducation	X			Prise en compte dans la prochaine circulaire budgétaire	MENAPLN	- AN - MINEFID - MATD
		Créer un cadre de concertation au niveau déconcentré MENAPLN-Collectivités territoriales		X		- communication et sensibilisation - prise de textes y relatifs	MENAPLN	- AMBF - ARBF - MATD - MINEFID - Collectivités territoriales
03	Quel pourcentage du fonds minier et de la taxe sur les produits pétroliers (TPP) peut être affecté à l'Education ?	Relire le Code minier à l'effet de faire passer la contribution des opérateurs miniers de 1 à 1,5% de leur chiffre d'affaires mensuel en vue d'augmenter la part réservée à l'Education		X		Relecture des textes sur les domaines de financement du fonds minier	MENAPLN	- AN - MINEFID - MATD - AMBF - ARBF
		Mener un plaidoyer pour qu'un pourcentage des ressources allouées à chaque commune, soit affecté au secteur de l'éducation	X	X	x	Actions de plaidoyer	MENAPLN	- AMBF - ARBF - MATD - MINEFID - MEMC
04	Comment assurer le financement des études	Mettre en place un mécanisme incitatif de financement des études par		X		Plaidoyer	MENAPLN	- MINEFID - APBBF

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
	(scolarisation) par emprunts et par assurance?	les institutions financières privées et publiques						
		Créer une banque de l'éducation (pour financer : les acteurs de l'éducation, les élèves, les initiatives privées des acteurs de l'éducation)		X		Prise de textes y relatifs	MENAPLN	- AN - MINEFID
		Inciter les parents d'élèves à souscrire à une police d'assurance sociale pour sécuriser la scolarisation de leurs enfants	X	X		- actions de sensibilisation - plaider pour l'adaptation des conditionnalités aux réalités des populations	MENAPLN	- MINEFID - APBBF
05	Quelle peut-être la contribution des Burkinabè de l'extérieur et du Partenariat Public Privé au profit de l'éducation nationale?	Mettre en place un mécanisme pour la mobilisation des ressources des Burkinabè de l'extérieur (emprunt obligataire, taxes sur les transactions, contributions volontaires, levées de fonds, etc.) et du PPP en faveur de l'éducation		X		- actions de plaidoyers et de sensibilisation - initiation des rencontres de levée de fonds	MENAPLN	- AN - MINEFID - MAECBE
		Mettre en place un mécanisme efficace de traçabilité et de redevabilité de la gestion des fonds mobilisés par les Burkinabè de l'extérieur au profit du secteur de l'éducation		X		- actions de plaidoyers et de sensibilisation - initiation des rencontres de levée de fonds	MENAPLN	- AN - MINEFID - MAECBE
06	Quels autres modèles de financement participatif faut-il promouvoir ?	Identifier et encourager des possibilités de financements participatifs (opérateurs de téléphonies mobiles, loterie		X		Actions de plaider	MENAPLN	- MINEFID - MICA - AN



N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
		nationale, banques, promoteurs immobiliers etc.)						
		Inciter les grandes entreprises à financer le secteur de l'éducation		X		Actions de plaidoyer	MENAPLN - MINEFID - MICA - Chambre de Commerce	
		Mener un plaidoyer auprès des compagnies de transport nationales pour une taxe forfaitaire sur les tickets de voyage au profit de l'éducation		X		- actions de plaidoyers et de sensibilisation - initiation des rencontres de levée de fonds	MENAPLN - MINEFID - MICA - Chambre de Commerce	
		Insérer le secteur de l'éducation au titre des bénéficiaires de la Taxe Spécifique sur les Entreprises de télécom et les entreprises effectuant le transfert d'argent par téléphone mobile (Art. 352 du Code général des Impôts)				- actions de plaidoyers - relecture de textes - prise de textes y relatifs	MENAPLN - AN - MINEFID - MICA - Chambre de Commerce	
		Inciter les personnes physiques et morales à financer l'éducation par le système de parrainage et/ou de cooptation des meilleurs apprenants de l'EFTP		X		Actions de plaidoyers	MENAPLN - MINEFID - MICA - Chambre de Commerce	
		Allouer un pourcentage sur les pénalités et les amendes (pénalités de retard sur les marchés, publics, douane,		X		- actions de plaidoyers - prise de textes y relatifs	MENAPLN - AN - MINEFID - ARCOP	

N°	Points de discussion	Propositions de réponses/réformes	Période de réalisation (court, moyen et long termes)			Modalités de mise en œuvre	Structure porteuse	Structures partenaires
			moins d'1 an	moins de 3 ans	dans les 5 ans			
		impôt, trésor, police, SONABEL, ONEA, etc.)						
		Inciter les opérateurs culturels à organiser des activités socioculturelles pour financer l'éducation		X		Actions de plaidoyers	MENAPLN	- MCT - Opérateurs culturels
		Reverser une partie de l'IUTS du personnel de l'éducation au profit du secteur de l'éducation	X	X		Prise de texte	MENAPLN	- AN - MINEFID
07	Comment mobiliser les ressources pour la mise en œuvre efficace de l'éducation en situation d'urgence ?	Créer un fonds qui sera alimenté par un taux à négocier sur les accords de financement des projets et programmes opérationnalisant le nexus et affecté à l'ESU et à la promotion de la paix		X		- actions de plaidoyers - prise de textes y relatifs	MENAPLN	- AN - MINEFID - Partenaires financiers
		Mettre en place des mécanismes de gestion permettant une sécurisation des ressources mobilisées et facilitant leur exécution.	X			- actions de sensibilisation - élaboration d'un manuel de procédures de gestion simplifiée - allègement des procédures d'exécution des dépenses	MENAPLN	- AN - MINEFID - ASCE/LC - MFSNFAH - Partenaires - MAECBE

## **VI. PROPOSITIONS POUR FONDER UN PACTE NATIONAL POUR UNE EDUCATION DE QUALITE POUR TOUS**

Le pacte sur l'éducation est scellé en vue d'obtenir une Education de qualité, accessible, inclusive et équitable pour tous les enfants du Burkina Faso.

Pour y parvenir, les éléments ci-dessous engageant toutes les parties prenantes, c'est-à-dire les parents, les partenaires, la communauté et les professionnels du système éducatif sont déterminants.

### **1. Eléments d'affirmation de la volonté politique**

Pour ce faire, il faut :

- déclarer l'Education comme la priorité des priorités pour les dix (10) prochaines années parce qu'étant le fondement pour renforcer le capital humain et lutter efficacement et durablement contre toutes les crises ;
- mettre en place une Task-force Education composée des ministres en charge de l'Education et d'autres ministres concernés sous la direction de SEM le Premier Ministre ;
- dynamiser le Conseil national de l'Education ;
- respecter les conclusions issues des Assises nationale de l'Education nationale dans la politique éducative du Burkina Faso ;
- prévoir des évaluations à mi-parcours des conclusions des Assises nationales ;
- assurer le financement effectif des conclusions des Assises nationales de l'Education nationale ;
- relire la loi n°013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'Education pour faire de celle-ci la priorité nationale ;
- prendre un acte administratif pour codifier le pacte national ;
- mettre en place d'un dispositif de suivi de la mise en œuvre de la feuille de route des conclusions des Assises nationales ;
- définir clairement les rôles et responsabilités des parties prenantes (personnels, apprenants, parents d'élèves, partenaires sociaux, partenaires techniques et financiers, collectivités territoriales, etc.) pour une mise en œuvre réussie du pacte national
- veiller à la redevabilité des différents acteurs dans la mise en œuvre du pacte national pour une éducation de qualité ;
- renforcer les cadres de concertation et de promotion de bonne gouvernance entre le MENAPLN et les partenaires de l'éducation ;
- mettre en place des comités déconcentrés de suivi de la mise en œuvre des conclusions des assises nationales au niveau communal, provincial et régional.

### **2. Eléments pour une adhésion des populations et des communautés et leur participation**

A ce sujet, il faut:

- retransmettre les travaux et les conclusions des Assises nationales dans les principales langues nationales ;
- traduire les conclusions des Assises nationales dans les langues nationales ;
- diffuser les conclusions des Assises nationales dans les langues nationales ;

- élaborer un plan de communication sur le pacte national à tous les niveaux : commune, province, région et nation ;
- mener une large campagne de sensibilisation sur le pacte national pour une éducation de qualité.

### **3. Eléments pour une adhésion des partenaires sociaux et des partenaires techniques et financiers**

A cet effet, il convient de/d' :

- signer une trêve sociale de cinq (5) ans pour la mise en œuvre des conclusions urgentes issues des Assises nationales ;
- mettre en place un comité bipartite (MENAPLN/parties prenantes) de suivi de la mise en œuvre des conclusions des Assises nationales ;
- privilégier le dialogue et les concertations entre l'ensemble des acteurs ;
- organiser une rencontre de haut niveau avec les partenaires sociaux de l'éducation pour une adhésion aux conclusions des Assises nationales.

## CONCLUSION

---

Le document de base des Assises nationales de l'Education nationale se compose de deux grandes parties. Dans la première partie, il fait le diagnostic du système éducatif en rappelant les cinq grandes réformes qui ont émaillé l'histoire de l'école burkinabè ainsi que les projets et programmes qui ont été mis en œuvre sans fondamentalement changer le système éducatif. Il s'appesantit ensuite sur les conclusions et recommandations des Assises nationales de l'Education de 2002 dont la mise en œuvre se poursuit de nos jours. En outre, il aborde la démarche des Assises nationales à venir en rappelant l'approche participative et inclusive dans laquelle elles s'inscrivent : des rencontres d'information et des consultations des institutions, des autorités coutumières et religieuses, des anciens ministres et anciens secrétaires généraux ayant été en charge de l'Education.

Dans la seconde partie, les douze thématiques retenues sont analysées en faisant ressortir les difficultés, en proposant des réponses aux préoccupations soulevées. Une feuille de route a été élaborée ; elle contient les propositions de réponse aux préoccupations, l'agenda et les modalités de leur mise en œuvre ainsi que les structures responsables et partenaires impliquées dans leur réalisation. Enfin, un pacte national pour l'Education a été proposé pour que la mise en œuvre des propositions issues des Assises nationales bénéficie de l'adhésion et de l'implication de toutes les composantes de la nation.

Ce document de base a été validé le 6 août 2021, sous la présidence du Premier Ministre, par le comité technique national fort de plusieurs centaines de membres issus de la communauté éducative et des départements ministériels et institutions qui sont impliqués dans la question éducative. Il porte donc le sceau de la reconnaissance nationale qui consacre par cet acte sa qualité scientifique et son caractère réaliste.

Il a servi comme document de base aux Assises régionales. Il a été enrichi des contributions des régions pour mieux prendre en compte les spécificités locales de l'Education avant l'étape des consultations populaires que sont les Assises nationales de l'Education nationale.

Pour rester dans la logique de l'inclusion et de la conjugaison des intelligences, le document de base est accessible en ligne sur le site consacré aux Assises nationales de l'Education nationale : <http://www.assises-nationales.education.gov.bf>

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

### ARTICLES

- Accroissement de l'offre éducative : Onatel SA normalise l'école primaire Gogaré B Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales ; <https://www.education.gov.bf/informations/actualités/articles> ?
- Conférence des ministres de l'Education, des Etats et gouvernements de la Francophonie : Financement de l'Education <https://www.confemen.org/entrees-thématiques/financement-de-leducation> ;
- Emprunt obligataire 2020-2028 : Le Trésor public et Coris Bourse s'accordent pour mobiliser 80 milliards F CFA - leFaso.net ; <https://lefaso.net/spip.php?article 95122> ;
- Le Fonds minier prévoit 25 milliards de FCFA pour le développement local (ministre) (msn.com) : <https://www.msn.com/fr-xl/Burkina> ;
- ONATEL offre des infrastructures scolaires aux élèves des Cascades - leFaso.net ; <https://m.lefaso.net/spip.php?article 101234-11> décembre 2020 à Banfora ;
- Transfert de fonds : la diaspora burkinabè à la traîne, le Nigéria et le Maghreb savourent, <https://mondesaffaires.com/a/2018/05/15/>;

### RAPPORTS/ETUDES

- NAPON Abou, BAYALA Bazombié & OUOBA Benoit B. Evaluation de la stratégie du faire-faire en alphabétisation et en éducation non formelle au Burkina Faso, 2004, MEBA ;
- NAPON Abou & MAÏGA Alkassoum. Evaluation de la stratégie du faire-faire en alphabétisation et en éducation non formelle au Burkina Faso, novembre 2012, MENA ;
- Conseil Economique et Social. Diversité culturelle et développement durable au Burkina Faso : Etat des lieux, défis et perspectives, rapport final juillet 2020 ;
- FOMBA Cheick O. & TOUNKARA Bréhima. Synthèse de quelques études et travaux de recherche portant sur la participation des communautés dans la gestion et le développement des écoles en république du Mali, ROCARE/MALI ;
- COMPAORE Maxime. Les associations de parents dans la vie des écoles au Burkina Faso, colloque international « Education/formation : la recherche de qualité » IRD-IER-NIESAC, 18-20 avril 2006 ;
- HAYAER, C. SAHLI, KHAROUBI, A. (2014). L'uniforme scolaire, Institut provincial de Promotion sociale Du Hainaut Occidental ;
- EDOH Wallace Servais, Optimiser la participation communautaire au financement et à l'accroissement de l'offre éducative, Aide et Action Togo ;
- BICHMANN Wolfgang, RIFKIN Susan B. & SHRESTHA Mathura (1989), Peut-on mesurer le degré de participation communautaire ? Forum mondial de la santé, vol 10, [www.ngos4healthpromotion.net/wordpress4hp/wp-content/uploads/2016/12/WHF\\_10\\_1989\\_p513-519\\_fre.pdf](http://www.ngos4healthpromotion.net/wordpress4hp/wp-content/uploads/2016/12/WHF_10_1989_p513-519_fre.pdf)
- Ministères en charge de l'Éducation et de la Formation (2017), Rapport d'état du système éducatif national. Pour une politique nouvelle dans le cadre de la réforme du continuum d'éducation de base ;
- MENAPLN (2020), Rapport de l'étude sur les violences au sein des établissements d'enseignement primaire, post primaire et secondaire ;
- MENAPLN (2020), Stratégie nationale d'Education en Situation d'Urgence (SN-ESU) 2019-2024.

- MCAT : Etude sur l'identification des valeurs culturelles de référence au Burkina Faso : rapport final, juin 2017, réalisée par le cabinet Consultants Associés pour le Développement-Afrique ;
- Plan sectoriel de l'Education et de la formation 2017-2030 ;
- Rapport parlementaire sur le système d'enseignement au Burkina Faso ;
- Rapports de l'Etude prospective de l'éducation et formation à l'horizon 2050 ;
- Rapport d'enquête sur les envois de fonds des travailleurs migrants au Burkina Faso de la BCEAO /octobre 2012 ;
- Stratégie de motivation des personnels du ministère de l'Education nationale et de l'Alphabétisation ;
- Stratégie de motivation des personnels du ministère de l'Education nationale et de l'Alphabétisation ;
- Stratégie de Développement de l'Enseignement et la Formation techniques et professionnels ;
- Stratégie intégrée de Formation continue des Enseignants et des Encadreurs pédagogiques ;
- Stratégie nationale sur la Question enseignante ;
- Stratégie nationale de Développement accélérée de l'éducation préscolaire ;
- Stratégie nationale de lutte contre la drogue, la toxicomanie et la violence en milieu scolaire
- Secrétariat national de l'Enseignement catholique ;
- Stratégie nationale d'Education en Situation d'Urgence.

## **LOIS**

- Constitution du Burkina Faso ;
- Loi n°013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation du Burkina Faso ;
- Loi n°058/AN du 20 décembre 2017 portant Code général des impôts du Burkina Faso ;
- Loi n°033-2019/AN du 23 mai 2019 portant loi d'orientation sur les modalités de promotion et d'officialisation des langues nationales du Burkina Faso.

## **DECRETS**

- Décret n°2008-236/MEBA/MESSRS/MASSN/MATD du 08 mai 2008 portant organisation de l'enseignement primaire
- Décret n°2009-644/PRES/PM/MEBA/MAHRA/MASSN/MESSRS/MATD/MJE du 8 septembre 2009 portant organisation de l'ENF
- Décret n°2017-0024/PRE/PM/MEMC/MINEFI/MATDCI du 23 janvier 2017 portant organisation, fonctionnement et modalité de perception du fonds minier de développement local
- Décret n°2020-0245/PRES/MFPTPS/MINEFID du 30 mars 2020 portant Statut particulier du métier Education, Formation et Promotion de l'Emploi

## **ARRETES**

- Arrêté n°91-132/MEBA/MESSRS/MAT/MEF du 03 octobre 1991 portant création des Comités de Gestion ;
- Arrêté n°2010-0015/MEBA/SG/DGAENF du 31 mars 2010 portant cahier de charges des intervenants en ENF du 31 mars 2010 ;
- Arrêté n°2017-056/MENA/MATD/MEF du 05 avril 2017 portant création, attribution, composition et fonctionnement d'un Comité de Gestion d'établissement scolaire au post-primaire et secondaire ;

- Arrêté n°2018-029/MENA/SG/DGEFG du 30 janvier 2018 portant adoption du cahier des charges des établissements privés d'enseignement post-primaire et secondaire général formel et non formel ;
- Arrêté n°2018-316/MENA/SG du 26 septembre 2018 portant réglementation du fonctionnement des structures d'éducation préscolaire du Burkina Faso ;
- Arrêté conjoint n°402/MINEFID/MENAPLN du 02 décembre 2019 portant tarification, modalités de perception et de répartition des recettes issues des prestations des directions techniques et des directions régionales du Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales ;
- Arrêté conjoint n°2020-235/MENAPLN/MINEFID du 26 août 2020 portant fixation des frais d'inscription et de participation des élèves au fonctionnement des établissements publics d'enseignement, d'abonnement et de location de manuels scolaires à la bibliothèque et affectation de recettes.

## CONVENTIONS

- La convention d'éducation entre l'Etat et l'Eglise catholique du Burkina Faso ;
- La convention d'éducation entre l'Etat et l'Union nationale des Etablissements d'Enseignement privés laïc ;
- La convention d'éducation entre l'Etat et la Fédération des Associations islamiques du Burkina
- La convention entre l'Etat et l'AESEB ;
- La Convention d'éducation entre l'Etat et la Fédération des Eglises et Mission évangéliques.



## ANNEXES

### Annexe 1 : synthèse des motions de remerciements, des recommandations et des résolutions des assises régionales

#### 1. Motions de remerciements

Les participants ont adopté des motions de remerciements à l'endroit des Gouverneurs de région, du Ministre de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales pour l'organisation des Assises régionales et pour les avoir associés à la préparation des Assises nationales.

#### 2. Recommandations

Il ont fait des recommandations relatives à :

- la prise en compte effective des conclusions des Assises régionales dans le document de base des Assises nationales de l'Education nationale ;
- la prise de mesures diligentes pour la mise en œuvre intégrale du protocole d'accord Gouvernement/CNSE ;
- la mise en place d'instances pour évaluer la mise en œuvre des conclusions des Assises et réajuster les objectifs tous les trois (03) ans ;
- l'institutionnalisation d'une tenue scolaire obligatoire et unique pour tous les élèves et apprenants ;
- l'institutionnalisation d'une coiffure simple et naturelle, sans les accessoires extravagants dans les structures éducatives ;
- l'organisation d'une procédure de financement de l'éducation par une contribution volontaire de tous les burkinabè de l'intérieur comme de l'extérieur;
- la relecture de la loi n°013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'Education, sa traduction et sa diffusion dans toutes les langues nationales codifiées ;
- l'implication véritable des parents dans l'éducation et la scolarisation de leurs enfants en veillant à une éducation familiale permanente et conséquente ;
- l'examen minutieux des propositions formulées et leurs prises en compte afin d'aboutir à une mise en œuvre réussie du pacte national pour une éducation de qualité, inclusive et résiliente ;
- le contrôle régulier des boutiques et kiosques à proximité des établissements, qui sont souvent des lieux de vente clandestine des stupéfiants ;
- l'organisation de campagnes de sensibilisations au profit des élèves déplacés internes (EDI) et des élèves hôtes pour un meilleur vivre ensemble.

### 3. Résolutions

Ils ont par ailleurs pris des résolutions en rapport avec :

- la valorisation du prestige social de la fonction enseignante ;
- l'accompagner du Gouvernement dans l'initiative des réformes en cours pour une éducation de qualité, inclusive et résiliente ;
- l'apport des communautés à la réalisation et à la réhabilitation des infrastructures scolaires ;
- le respect des conclusions des Assises nationales de l'éducation et à suivre leur mise en œuvre ;
- leur engagement à jouer leur partition dans la mise en œuvre effective des actes des Assises nationales de l'Education nationale.

#### Annexe 2 : Taux par élève affecté

Ordre d'enseignement		Coût unitaire par élève affecté au niveau de l'Enseignement Catholique (F CFA)	Coût unitaire par élève au niveau des autres structures faitières (AESEB-FEME-UNEEPL et autres) (F CFA)
Enseignement général	Premier cycle	60 000	50 000
	Second cycle	65 000	55 000
Enseignement et la formation techniques et professionnels	Technique commercial	Cycle court	75 000
		Cycle moyen	80 000
		Cycle long	80 000
	Section industrielle (pour tous les cycles)	100 000	70 000

Sources : Convention entre l'Etat et l'Eglise catholique et Arrêté N° 2020-223/MENAPLN/SG portant modalités d'affectation d'élèves admis aux concours scolaires dans les établissements privés conventionnés d'enseignement post primaire et secondaire du 09 août 2020 ; l'arrêté interministériel n°2009-0100/MESSRS/MEBA/MEF du 30 octobre 2009 portant fixation de frais de scolarité au profit des établissements privés conventionnés accueillant des élèves affectés par l'Etat.

### Annexe 3 : Situation de la subvention versée aux structures faîtières en 2020/2021

Structures faîtières	Montant de la subvention en 2020- 2021 (en FCFA)	Montant payé 2020-2021	Arriérées (en FCFA)	Observations
Fédération des Associations Islamiques du Burkina (FAIB)	400 000 000	00	400 000 000	Arriérés au titre de l'année scolaire 2014-2015 et 2015-2016
Fédération des Eglises et Missions Evangéliques (FEME)	400 000 000	00	400 000 000	Arriérés au titre de l'année scolaire 2014-2015 et 2015-2016
Union nationale des Etablissements	250 000 000	00	00	

d'Enseignement privés Laïcs (UNEEP-L)				
Secrétariat national de l'Enseignement catholique (SNEC)	3 450 000 000	1 725 000 000	00	Montant déterminé sur la base de l'équilibre budgétaire
<b>TOTAL</b>	<b>4 500 000 000</b>		<b>800 000 000</b>	

Sources : DEP/MENAPLN

La lecture de ce tableau fait ressortir la différence de traitement entre les différentes structures faitières. Le montant de la subvention se négocie à travers des dispositions fixées d'accord parties entre l'Etat et les faitières dans les conventions. Il y a donc nécessité de relecture de ces dispositifs afin de tenir compte du contexte actuel, de l'évolution du nombre d'établissements et de ce partenariat qui se veut dynamique.

#### Annexe 4 : Répertoire des organisations syndicales de l'éducation

N°	Dénomination de l'organisation syndicale	Sigles
1	Fédération des Syndicats des Enseignements du Burkina	FESEB
2	Fédération des Syndicats nationaux des travailleurs de l'Education et de la Recherche	F/SYNTER
3	Syndicat autonome des Travailleurs de l'Education de Base	SATEB
4	Syndicat national des Encadreurs pédagogiques de l'enseignement primaire	SNEP
5	Syndicat des Personnels, des Encadreurs et des Enseignants du Secondaire et du Supérieur	SPESS
6	Syndicat des Travailleurs de l'Administration et de Gestion de l'Education	STAGE
7	Syndicat national des animateurs de la Vie scolaire	SYNAVS
8	Syndicat national des Enseignants africains du Burkina	SNEA-B
9	Syndicat national des Enseignants du Secondaire et du Supérieur	SNESS
10	Syndicat national des Personnels d'Administration et de Gestion de l'Education et de la Recherche	SYNAPAGER
11	Syndicat national des Professionnels de l'Education préscolaire	SYNAPEP
12	Syndicat national des Travailleurs de l'Administration scolaire	SYNATRAS
13	Syndicat National des Travailleurs de l'Administration Scolaire	SYNTAS
14	Syndicat national des Travailleurs de l'Education de Base	SYNATEB
15	Syndicat national des Travailleurs de l'Education Non formelle	SYNATRENF
16	Syndicat national des Enseignants de Technique Industrielle	SYNETI
17	Syndicat national des Personnels des Enseignements Préscolaire, Primaire et Post-Primaire du Burkina	SYNAPEP-B
18	Syndicat National des Fonctionnaires de l'Education du Burkina	SYNAFEB
19	Syndicat national des encadreurs du secondaire	SYNADES
20	Syndicat national des financiers de l'Education et de la Recherche	SYNAFER
21	Syndicat national des professionnels de l'orientation scolaire et professionnelle du Burkina	SYNAPOSPB
22	Mouvement National des Enseignants Praticants (MONEP)	MONEP
23	Syndicat national des travailleurs de l'éducation du Faso	SYNTEF
24	Syndicat national des encadreurs pédagogiques de l'enseignement secondaire	SYNEPES
25	Syndicat national des instituteurs adjoints certifiés et certifiés du Burkina Faso	SYNIACCB
26	Syndicat national des enseignants franco-arabe du Burkina	SYNEFAB

Source : DRH-MENAPLN